269-270 1944 1-2

ROMANIA

REVUE CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXVIII

R

PARIS

2, RUE DE POISSY, V^e^

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT FASCICULE

Pages

Félix Lecoy, Étymologies espagnoles 1
Mario Roques, *Roland à Saragosse*, poème épique provençal (*deuxième article*) 18
Lucien Foulet, Sur François Villon : notes et discussions 43

MÉLANGES

Mario Roques, Girondin *aulanà, aulanar, jaugrà* 152
Félix Lecoy, Anc. fr. *A la forclose* 157
Francis Bar, Le « mabinogi » de *Pwyll, prince de Dyvet*, et la légende d'Ami et Amile 168

CORRECTIONS

Noël Dupire, En marge d'un cartulaire (*Cart. de l'abbaye de Marquette*). 173

COMPTES RENDUS

Mélanges de philologie, de littérature et d'histoire ancienne offerts à Alfred Ernout ; — Mémorial des Études latines... offert à J. Marouzeau (M. R.) 207
Félix Lecoy, Recherches sur le *Libro de Buen Amor* de Juan Ruiz, archiprêtre de Hita (M. R.) 208
Alexandre Micha, La tradition manuscrite des romans de Chrétien de Troyes ; — Prolégomènes à une édition de *Cligès* (M. R.) 211
Vilho Puttonen, Études sur Martial d'Auvergne suivies du texte critique de quelques Arrêts d'Amour (Jean Rychner) 219

PÉRIODIQUES 224

CHRONIQUE 246

Les prochains fascicules contiendront :

S. Dobelmann, *L'Exposalizi de Nostra Dona*, drame provençal du XIIIe siècle.
G. Gougenheim, Notes sur le vocabulaire de Robert de Clari et de Villehardouin.
Lucien Foulet, Études sur le vocabulaire abstrait de Froissart (*suite*).
— et C. Foulon, Scènes de tavernes et comptes de tavernier dans le *Jeu de saint Nicolas* de Jean Bodel.
A. Långfors, Mélanges de poésie lyrique française (*suite*).
G. Lavergne, Fragments d'un poème pieux inédit du XIVe siècle.
Ch. J. Liebmann jr, Un sermon de Philippe de Villette, abbé de Saint-Denis, pour la levée de l'oriflamme (1414).
Alexandre Micha, Raoul de Houdenc est-il l'auteur du *Songe du Paradis* et de la *Vengeance de Raguidel* ?

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

ROMANIA

ROMANIA

REVUE CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXVIII

73e ET 74e ANNÉES — 1944-1945

R

PARIS

—

2, RUE DE POISSY, Ve

TOUS DROITS RÉSERVÉS

ÉTYMOLOGIES ESPAGNOLES

HARNERO « *crible* ».

Ni Diez, ni Meyer-Lübke, ni García de Diego n'ont relevé ce mot dont l'étymologie saute aux yeux. Il conviendra désormais de l'ajouter à l'art. 3198 FARINARIUM du *REW*, qui ne contient que des mots originaires de l'Italie du Sud.

CACHAS « *pièces formant les manches des couteaux, des rasoirs* ».

La traduction par *manche de couteau*, *Messerstiel*, inexacte, a entraîné les étymologistes, même espagnols, dans une impasse. On rapproche, en effet, *cachas* du lat. capulum (Diez, 435 ; Baist dans le *Grundriss* de Gröber, 903 ; Menéndez Pidal, *Manual*, 5e éd., p. 130), ce qui offre à la fois des difficultés de sens et de phonétique. L'hypothèse, d'ailleurs gratuite, de Baist qui pose une forme à consonne double *cappulum n'écarte que les difficultés phonétiques. En réalité, *cachas* a pour équivalent exact en français le mot *châsse*, dans l'emploi que Littré définit ainsi : « sorte de manche composé de deux lames mobiles réunies seulement vers la partie qui tient à la lame de l'instrument : la châsse d'une lancette », ou le dictionnaire de Trévoux : « *Châsse*, ou manche de rasoir, etc... Manubrium. » Ce sens est ancien, puisque Tobler-Lommatzsch en relève un exemple dans les *Vers de la Mort* d'Hélinand, exemple qu'il traduit au reste avec un léger faux-sens par *Behälter*, *étui*. Il est donc fort possible que nous ayons à faire à un emploi technique qui remonte au latin même. Or l'étymologie du mot français n'offre

aucune difficulté : il s'agit du latin capsa ; le mot espagnol remonte à capsula.

Phonétiquement *cachas* se relie à capsula par les étapes **capstla*, **capscla*, et nous obtenons ainsi un beau pendant au galic. *pecho*, astur. *piesl'o*, esp. dialectal (Galice, Léon, Salamanque) *pechar*, de pessulum, ou au port. *acha* de assula. Le cas de *cachas* est d'autant plus intéressant que le castillan proprement dit semble avoir esquivé la difficulté du groupe s'L, STL, dans les quelques mots où elle se présente, par un changement de suffixe, cf. *astilla* < *astella et *pestillo* < *pestellum. La forme mozarabe *calchas* confirme l'étymon capsula, car elle offre une réduction du *p* devant une consonne analogue à celle que nous avons dans *cautivo* ou *bautismo*. Pour la graphie par *l*, cf. les graphies (en général léonaises) *caldal* pour *caudal*, *recaldar* pour *recaudar*, *delda* pour *deuda*, etc... Quant au pluriel, c'est le pluriel à valeur de duel bien connu dans les langues romanes, pluriel qui se rencontre dans les désignations d'objets allant par paires ou se composant, comme ici, de deux éléments symétriques.

Ceci posé, il nous est possible d'éclaircir une ou deux autres petites difficultés qui viennent se greffer sur celle que nous venons de résoudre. *Cacha* (avec son dérivé *cachete*) désigne également les « joues », et, en ce sens, il est à peu près synonyme de *carrillo*. Il est bien évident que ce *cacha* est le même que le précédent. Mais il continue cette fois une autre valeur de capsula. Il s'agit maintenant d'un capsula doublet morphologique du *capseum (*REW*, 1659 c) qui signifie « mâchoire » et qui est abondamment représenté en provençal et dans les langues hispaniques. Toutefois capsula a subi en espagnol un léger glissement de sens. Mais ce glissement n'a rien qui puisse surprendre, puisque tel a été également le sort du prov. *cais* et d'un assez grand nombre d'autres dénominations qui désignaient à l'origine et au sens propre la mâchoire et désignent aujourd'hui les joues. Cf. Zauner, *Rom. Forsch.*, XIV, pp. 402-403. — Un emploi métaphorique simple permet de rendre compte du *cachas* signifiant *nalgas*, c'est-à-dire « fesses », dans la région de Salamanque, et aussi, sans doute, du *cachas* qui désigne les parties charnues (les rables) du petit gibier : « cada una de las ancas de la caza menor, como liebres, conejos, etc... » Ces différentes valeurs

doivent donc être extraites du n° 6941 a du *REW* où Meyer-Lübke, on ne sait trop pourquoi, les avait groupées à la suite et en compagnie des représentants de la racine onomatopéique *qwač*. — Il est probable (mais les exemples anciens me font défaut) que le bolivien *cacha* « arcón de madera que sirve de baúl » continue un *cacha* < capsula avec le sens tout à fait général de « caisse », et, dans ce cas, nous aurions un bon témoignage de la vitalité de capsula dans le latin de la péninsule ibérique.

Enfin, si l'étymologie de *cacha* par capsula n'a jamais été proposée, que je sache, capsula figure toutefois comme étymon en tête de deux articles du *Diccionario* de l'Académie espagnole. Il s'agit des articles *cachucho* et *cachirulo*. Ce sont là deux mots à suffixes diminutifs ou dépréciatifs, dont la valeur affective est très marquée et, en conséquence, la zone d'emploi à la fois assez grande et assez flottante. Il semble toutefois qu'un radical **cacho* signifiant « poterie, vaisselle de terre cuite », le même qui figure dans *cacharro*, *cacharreria*, *cacharrero* ou *cachivache* (pour le suffixe péjoratif de ce dernier, cf. *caldibache*) rende mieux compte des différents sens des deux vocables. Seuls les sens 2 et 3 de *cachucho* « en la aljaba, hueco en que se metía cada flecha », c'est-à-dire « dans un carquois, logement de chaque flèche », et « alfiletero », c'est-à-dire « étui à aiguilles », peuvent remonter à un descendant de capsula. Il n'est pas impossible, au reste, qu'il y ait eu confusion des deux radicaux *cach-* et qu'un actuel dérivé de **cacho* « poterie » se soit en partie chargé de valeurs sémantiques qui remontent en réalité à un *cacha* « étui ». Pour le **cacho* « poterie », cf. le suivant.

CACHAR « briser, mettre en pièces ».

Meyer-Lübke a rangé *cachar* « briser » parmi les représentants de la racine onomatopéique *qwač* 6941 a, abandonnant ainsi l'étymologie qu'avait proposée Diez, 435, capulare. C'est une erreur, et il faut revenir à l'opinion du fondateur de l'étymologie romane, en remplaçant toutefois le *capulare* des textes bas-latins par *cappulare, puisque aussi bien tous les représentants romans postulent une base à consonne double. Cf. le

n° 4673 a du *REW*, où Meyer-Lübke, se rangeant à l'opinion de Brüch, *Zts.* 36, 585, a groupé à tort ces représentants sous le mot germanique *kappan*. Il semble bien, en effet, que dès le latin la consonne double ait alterné avec la consonne simple dans le groupe capus, capo, capare, capulare (malgré le composé concipulo), cf. Ernout-Meillet, p. 151, et von Wartburg, *FEW* s. v° CAPPARE. Quant au germ. *kappan*, ce n'est qu'un emprunt au latin.

L'adoption de *cappulare écarte les difficultés phonétiques. Mais ce sont surtout des raisons sémantiques qui viennent appuyer l'étymologie que nous proposons de reprendre. *Cachar* possède, en effet, un ou deux sens techniques qui ne s'accommodent pas d'une origine onomatopéique. Il signifie d'abord « partir o rajar madera en el sentido de las fibras » et, dans ce sens, il a à côté de lui l'adj. *cachizo*, qui semble ne s'employer que dans l'expression *madero cachizo*, laquelle correspond au fr. « bois de refend ». Or il suffit de consulter les exemples réunis par le *Thesaurus* aux articles CAPULARE et CONCIPULARE pour voir que très tôt nos deux mots ont été des termes de bûcherons ou de charpentiers. Les groupements *capulare materiamen*, *virgas*, *lignarium*, *matriamen* y sont, en effet, fréquents. Cf. encore le « cumque concidisset ligna in holocaustum » de *Gen.*, XXII, 3, commenté par *capulasset* dans les Gloses de Reichenau 78. Les valeurs « couper, fendre du bois, équarrir, dégrossir » se rencontrent un peu partout dans le domaine gallo-roman pour les différents types issus de cappulare. On sait, d'autre part, qu'en combinaison probable avec minutiare, le même type *cappulare a donné naissance, dans la France du Nord, à un verbe *chapuisier* qui désigne le travail du bois, d'où le subst. *chapuis* « menuisier » encore très vivant dans le Sud-Est du domaine. Un type différent *chapoter* avec la même valeur est également très répandu. Cf. les paragraphes 1, 2 et 3, de l'art. du *FEW* cité ci-dessus. Le sens de « fendre ou scier du bois selon la ligne de ses fibres » n'est donc pas, pour *cachar*, un sens figuré s'expliquant par le bruit que produirait l'opération, mais bien la survivance d'une valeur technique très ancienne.

Cachar signifie également « arar una tierra alomada llevando la reja por el medio de cada uno de los lomos, de modo que éstos queden abiertos », c'est-à-dire « donner à une terre qui a

été une première fois labourée en billons une seconde façon, de manière à ouvrir un sillon dans les billons ». Ce travail, je suppose, n'a jamais produit le bruit caractéristique de quelque chose qui se casse ou qui se brise, et *cachar* s'explique très bien dans cet emploi par son sens premier de « couper, fendre ». D'une manière analogue, *stapla* à Albertville (cf. *FEW*, II, 279) signifie « couper et émietter les grosses mottes de terre après la charrue avec la houe ». Ces deux développements sémantiques, certainement indépendants, sont cependant symétriques.

Le sens de « briser » n'a donc été obtenu en espagnol que par une extension et une généralisation du sens primitif. On voudra bien noter, au reste, que les deux autres verbes romans réunis par Meyer-Lübke dans son art. *qwaĕ*, l'eng. *squitschêr* et le prov. *esquichar* ne signifient pas « briser » mais « presser, serrer, écraser, aplatir », et que c'est là une opération sans doute dont les résultats, pour l'objet intéressé, peuvent être identiques à celle de « briser », mais qui correspondent, chez le sujet parlant, à des représentations, surtout des représentations motrices, mais aussi des représentations auditives, tout à fait différentes. Il était donc peu indiqué de grouper sous le même chef des mots de l'une et de l'autre série. Je pense également qu'il sera inutile désormais d'avoir recours pour expliquer *cachar* au *quassiculare (possible, mais construit de toutes pièces) de Rohlfs, *Zts.*, 47 (1927), p. 398.

Ceci admis, *cacho* « éclat, débris » est simplement le déverbal de *cachar*. Il n'y a pas lieu de recourir à calculus pour l'expliquer, comme le fait encore M. Menéndez Pidal, *Manual*, 5e éd., p. 136, à la suite de Gonçales Vianna, *Rev. Lus.*, I, 206. Il en résulte aussi qu'il faut dissocier de *cachar* le radical **cacho* qui figure dans l'espagnol *cacharro* et le groupe portugais *cachaço*, *cachola*, *cachimonia* (groupe dans lequel, par une métaphore bien connue, on est passé du sens de « poterie » à celui de « tête »). Jamais, en effet, le *cacho* « débris » n'a signifié plus particulièrement « tesson », ainsi que l'affirment les étymologistes, qui tirent ainsi quelque peu la couverture à eux. Le *Diccionario de la Lengua Española* le définit en ces termes : « pedazo pequeño de alguna cosa, y más especialmente el del pan y el de algunas frutas como el limón y la calabaza. » Or, là encore, le français ou ses dialectes offrent des développements sémantiques ana-

logues et parallèles. Le type *chapler* signifie, en effet, fréquemment « couper, débiter le pain (cf. le fr. commun *chapelure*) ou des fruits, part. des pommes de terre » ; cf. l'art cité du *FEW*. Quant à la famille de **cacho* « poterie », il semble bien qu'il faille en revenir, pour l'expliquer, à l'hypothèse primitive de Meyer-Lübke, *Zts.* 15 (1891), 242, c'est-à-dire à un *caccalus sorti de caccabus. Cf. en dernier lieu J. Brüch, *Zts.* 57 (1937), 585-594 et A. Kuhn, *ibid.*, p. 350.

CACHORRO « jeune animal, part. jeune chien ».

Depuis que Diez, 435, a reconnu la ressemblance du basque *tšakur* « chien » avec l'esp. *cachorro*, les étymologistes hésitent sur l'origine du dernier mot. Gerland, dans le *Grundriss* de Gröber, I, 426, s'était nettement prononcé contre le latin catulus, tandis que Schuchardt, *Rev. Int. des Et. basques*, VI (1914), p. 11, s'était arrêté à l'hypothèse d'un emprunt dû à un parler roman. Rohlfs, *Zts.*, 47 (1927), p. 398, a de nouveau rejeté catulus et croit à la priorité du type ibère. Il ajoute aux petites difficultés phonétiques que présenterait l'équivalence catulus — *cachorro* cet argument que l'espagnol ne connaît pas de *cacho* « jeune chien ».

Il convient, en premier lieu, de noter que le passage du basque *tšakur* à l'esp. *cachorro* n'est pas simple, lui non plus. **Chacorro* aurait été, en espagnol, un vocable d'un type très viable, et l'on ne voit pas trop ce qui aurait pu provoquer la métathèse en *cachorro*, si on ne fait pas, d'une façon ou d'une autre, intervenir catulus dans l'histoire de notre mot. D'autre part, la difficulté phonétique offerte par catulus n'est pas insurmontable. Si catulus ne saurait donner *cacho* (cf. cependant *mocho* que personne n'hésite à faire venir de mutilus), *cattulus, lui, ne soulève pas d'objection sérieuse. C'est l'étymon qu'a autrefois proposé A. Thomas, dans une note de la *Romania*, XXXVIII, 620, pour le *cacho* qui désigne une sorte de barbeau très fréquente, d'après le *Diccionario* de l'Académie, dans le Taje et les autres grosses rivières de l'Espagne. Naturellement ce *cattulus est un diminutif de cattus « chat », le barbeau ayant probablement reçu cette dénomination à cause

des barbes qu'il porte et qui le caractérisent (cf. le fr. *poisson-chat*, qui s'applique, au reste, à une autre espèce). Mais ne peut-on penser que cattus a pu s'introduire dans catulus qui, après tout, ne désigne pas exclusivement les petits du chien ? Il est curieux de noter que catulus ne vit dans les langues romanes que d'une vie précaire sur un domaine relativement restreint, et qu'il est passé presque partout à désigner les rejetons du règne végétal. C'est la forme catellus, à suffixe tonique, qui l'a remplacé dans sa fonction originelle. Or l'espagnol (castillan), qui a pourtant pratiqué sur une large échelle la substitution de -ellus à -ulus, ne connaît pas catellus dans le sens de « jeune chien ». Le *cadillo* du *Diccionario* de l'Académie est expressément indiqué comme aragonais (cf. encore A. Kuhn, *Rev. Ling. rom.*, XI, 197), et il doit en être de même du *cadiello* ancien enregistré par le même dictionnaire. On peut croire que la survivance de catulus a été assurée en castillan par le fait qu'on l'a modifié en *cattulus, sous l'influence plus ou moins claire et consciente de cattus.

En ce qui concerne l'argument de Rohlfs, il appelle quelque rectification. Sans doute **cacho* « jeune chien » n'existe pas en espagnol. Mais **cacho* « poterie » n'y existe pas non plus et a été remplacé par *cacharro*, de même que **cacho* « jeune chien » par *cachorro*. Et le fait nous apparaîtra maintenant moins étonnant, si nous pensons que la langue était menacée de posséder trois ou quatre *cacho* différents : le déverbal de *cachar*, le représentant de caccabus, le *cacho* « barbeau » et le **cacho* « jeune chien », sans compter le féminin **cacha* et *cacha* représentant de capsula. D'autre part, si **cacho* « jeune chien » n'existe pas, *cachondo* « dominado del apetito venéreo » existe et fait groupe avec *toriondo* de *toro* et *verriondo* de *verrón* ou *verraco* (adjectifs, eux aussi, à l'origine, et qui témoignent peut-être en faveur d'un **vierre* disparu). La formation de ces trois adjectifs n'est pas aussi claire qu'elle le semble à première vue. Toutefois, si on pense aux correspondances foetens-foetidus-*hediondo*, sapiens-sapidus-*sabiondo*, et à la présence en latin d'un catuliens qui a sans doute été un terme d'éleveur, *cachondo* apparaîtra comme le plus ancien des trois et l'on pourra penser que *toriondo* et *verriondo* ont été construits d'après l'analogie d'un couple **cacho : cachondo*. Enfin nous avons encore *cachillada*,

glosé par « lechigada de animalillos », c'est-à-dire « portée d'une femelle qui a mis bas ». J'ajouterai que le basque *tšakur* signifie « chien » et non « jeune chien » et qu'il n'est guère conforme aux habitudes du langage de désigner, chez les espèces domestiques tout à fait familières, le jeune animal par un diminutif du nom de l'animal adulte. Catulus n'est pas un diminutif de canis. Le *poussin* n'est pas un petit coq ou une petite poule, ni le *veau* ou la *génisse* un petit bœuf, un petit taureau ou une petite vache, ni l'*agneau* un petit mouton ou un petit bélier, ni le *poulain* un petit cheval, ni le *gorret* un petit cochon ou un petit verrat ; cf. *pollo*, *ternero*, *becerro*, *cordero*, *borrego*, *potro*, *gorrino*. Pour toutes ces raisons, je crois que la question mérite au moins d'être reconsidérée et que catulus ne peut pas être, sans plus, écarté de l'étymologie de *cachorro*.

TERRAJA « *filière à fileter, taraud ?* ».

Le *Diccionario* de l'Académie ne donne, pour *terraja*, que le sens de « filière à tracer le filet d'une vis ». Les dictionnaires espagnol-français, je ne sais sur quelle autorité, ajoutent le sens de « taraud ». De toutes façons, je crois qu'il est difficile de ne pas voir dans notre mot un représentant de *terebraculum, nom d'instrument refait sur terebrare, quand l'extension de taratrum eut privé le verbe terebrare de la compagnie de terebra, terebellus.

PRINGUE « *graisse* ».

M. L. Spitzer a essayé de rattacher l'esp. *pringue* à la famille de *pingar* « égoutter, dégoutter » (*Rev. de Fil. esp.*, XIV, 251) et de le détacher du lat. pinguis. Il a eu tort, et Meyer-Lübke a eu raison de ne pas le suivre sur ce terrain. Mais ce dernier n'est pas resté suffisamment ferme sur ses positions, car s'il a maintenu les droits de pinguis sur *pringue*, il a abandonné, semble-t-il, *pringar*, qui n'est que le postnominal de *pringue*. De plus, il place *pringue* entre crochets droits (*REW* 6513), ce qui signifie qu'il le considère comme un emprunt savant ou demi-savant. Or il n'en est rien. La solution de ce petit problème

est suggérée par Baist, qui a noté (*Grundriss*, 906) : « *pingue*, sans doute pour *pingre*. » Seulement Baist considérait le *r* de *pingre* comme « adventice » et ajouté à un *pingue* de pinguis, en quoi il se trompait. *Pingre* est le résultat normal d'un latin **pinguinem*, réfection de unguen d'après pinguis, ou, si l'on préfère, de pinguamen (attesté chez saint Cyprien et dans les gloses C GI L II, 361, 14; II, 589, 49) d'après unguen. Le vocalisme de *pingue* est le même que celui de *ingle* de inguen ; dans les deux mots, la fermeture de la voyelle a dû avoir lieu à une époque assez ancienne, où le *-gu-* n'avait pas encore perdu sa valeur labio-vélaire, cf. *igual* et anc. *minguar* de æqualis et minuare. La forme logoudorienne *ispinginare* confirme l'existence de *pinguen, et, du même coup, le caractère ancien de la formation qui ne paraît pas se retrouver ailleurs sur le territoire roman.

LANCHA « *barque, canot, bateau de service* ».

Meyer-Lübke hésite pour l'étymologie de ce mot entre un emprunt à l'ital. *lancia* (qu'il classe sous lancea, *REW*, 4878) et une hypothèse de Baist qui y voyait un représentant de *plancula (*REW*, 6571). L'étymologie des termes de marine est toujours chose délicate, car ces derniers sont, par nature même, particulièrement voyageurs. Les emprunts de langue à langue, dans ce domaine, sont monnaie courante, et — cause encore plus grave de déformations ou d'obscurités — les passages de proche en proche ou les détours possibles par des milieux allophones tels que, dans le cas qui nous occupe, les pays barbaresques ou la Méditerranée orientale. Une étude de la chose peut seule, dans bien des instances, lever toute difficulté.

Ces réserves faites, il convient de noter que l'esp. *lancha* est le chef d'une famille, restreinte sans doute, mais suffisante cependant pour rendre douteuse l'hypothèse de l'emprunt (cf. *lanchón*, *lanchilla*, *lanchero*). D'autre part, le mot est également en usage sur la côte ouest (Portugal) et nord (jusque chez les Basques, où il est évidemment un emprunt à un parler roman) de la Péninsule Ibérique ; cf. Jal, *Glossaire nautique*,

s. v. *lancha*, *lancia*, *lanche*. Or je ne crois pas que le vocabulaire maritime de l'Atlantique et celui de la Méditerranée se soient jamais mis beaucoup à contribution réciproque. Les conditions de la navigation dans les deux mers, ainsi que les formes d'embarcations ou la technique des manœuvres, sont, en effet, restées radicalement différentes pendant longtemps, et les progrès de la technique moderne n'ont fait qu'atténuer ces différences, sans les supprimer.

Si nous regardons maintenant vers l'italien, je constate que *lancia* manque encore à l'édition de la Crusca de 1729-1738, mais je trouve dans le dictionnaire génois d'Olivieri *lancia cannunea* glosé par « scialuppa cannoniera », ce qui prouve sans doute qu'Olivieri considérait *lancia*, non pas à vrai dire comme un mot spécifiquement génois, mais toutefois comme un mot qu'il était nécessaire de gloser par un autre en toscan de puriste. D'autre part, le dictionnaire vénitien de Paoletti enregistre : *lanchia* (t. mar.) « lancia, caicco, schifo ». Je n'ai pas besoin de dire que les représentants de lanceare, en génois ou en vénitien, sont du type *lansa*, *lanzar*. Il en résulte que l'étymologie par lancea est impossible. Mais l'étymologie par *plancula, qui convient aux mots hispaniques, convient mal aux mots italiens. Je propose de voir dans ce groupe le lat. lancula, diminutif de lanx « plat, plateau, ou plateau de balance ».

On peut se demander par quel détour sémantique lancula est arrivé au sens de « navire ». On a déjà relevé le passage de *lancella et de lanceola (*REW*, 4881 et 4882) du sens de « plateau » à celui de « cruche, récipient creux ». Dans ce cas, nous aurions à faire à la métaphore bien connue qui a déjà amené vascellum à signifier « navire » ; cf. encore les mots mentionnés ci-dessus *cachucha* « bote o lanchilla », *cachirulo* « embarcación muy pequeña de tres palos con vela al tercio ». Mais on pourrait également penser au seul sens de lancula attesté à l'époque ancienne, « petite balance », et rapprocher de notre mot le fr. *balancelle*. Malheureusement, sur ce dernier, de date relativement récente, les étymologistes ne sont pas au clair. Il s'agit vraisemblablement d'un emprunt au génois *baanselle* ; mais celui-ci n'est peut-être à son tour qu'une adaptation du méridional (nap., sic.) *paranzella*, et voilà qui nous éloigne de lancula. Et que dire du *bilancelle* enregistré par le puriste Petrocchi et glosé par « maniera di pesca » ?

Toutefois, si le génois *baanselle* est une déformation de *paranzelle*, il faut accorder que cette déformation n'a pu se produire qu'à la suite d'une étymologie populaire qui a introduit *baansa* « balance » dans *paranza*, *paranzella*, même — ou surtout ? — si l'emprunt a eu lieu à une époque relativement ancienne, postérieure au passage de *-l-* à *-r-* et antérieure à la chute de l'*r* intervocalique en génois. L'image de la balance est, en effet, une image qui semble toute naturelle pour exprimer le flottement indécis d'un léger esquif sur les eaux de la mer. Malheureusement, la métaphore n'est sans doute pas aussi simple ni aussi directe qu'on pourrait le croire à première vue. La pêche à la balancelle est, en effet, bien connue de tous les riverains de la Méditerranée. C'est une pêche qui s'exécute avec deux barques à voile accouplées qui traînent un filet commun, et le départ, au matin, des embarcations par groupe de deux est un spectacle familier de tous les ports de la mer intérieure. Il n'est pas exclu, en conséquence, que les « balancelles » soient, en réalité, les deux plateaux de cette sorte de balance que semblent former les deux barques qui travaillent ensemble. Mais, dans ce cas, que devient *paranza*, *paranzelle* ? Sur le vu de sic. *paranza* « pajo » (Traina), on pourrait y voir un dérivé de par, les *paranzelle* étant les embarcations qui vont toujours par paires, et nous aurions à faire à une dénomination parallèle, mais non identique, à *baanselle*. Seuls les hasards de la phonétique auraient provoqué le rapprochement et peut-être, dans quelques cas ou dans quelques lieux, une certaine confusion entre un *paranzella* venu du Sud et un *baranzella* ligure, confusion d'autant plus facile que la chute de l'*r* intervocalique en génois est loin d'être un phénomène qui s'étende à tout le territoire intéressé par le rhotacisme. Quant à l'it. commun *bilancelle*, ce ne serait qu'une toscanisation du génois *baranselle*, *baanselle*, ce qui serait peut-être une preuve que le mot génois est bien ancien et n'a rien à faire à l'origine avec les *paranzelle* napolitaines.

Cependant, quoi qu'il en soit de ces hypothèses, on voit qu'elles ne peuvent pas rendre compte du sens moderne pris par lancula- *lancha*, car rien ne prouve que la pêche à la balancelle ait été connue dans l'antiquité, ou, si elle y a été connue, que les navires qui la pratiquaient aient été désignés par une

métaphore identique à celle que nous venons de supposer. Il y a donc lieu de penser que lancula n'est arrivé au sens de « navire » que par le détour de « récipient creux ».

Il reste de tout cela qu'il convient de séparer le *lancha* espagnol de *plancula, le *lancia* italien de lancea, et que tous deux doivent sans doute être ramenés à lancula. Enfin, si le mot hispanique est un mot d'emprunt — ce qui est après tout possible — l'emprunt doit être porté non pas, à proprement parler, au compte de l'italien, mais, plus précisément, au compte du génois. Ce qui n'étonnera pas, si l'on pense au rôle considérable que ces derniers ont joué dans le commerce maritime de l'Espagne, dès le moyen âge, à la suite des avantages que leurs interventions militaires leur avaient assurés (prise d'Almería et de Tortose en 1146, par exemple) ou des privilèges qu'ils obtinrent à Séville du roi Ferdinand en 1251, trois ans après la reconquête, de préférence aux Catalans et aux autres villes italiennes.

CARCÓN « *courroie de charge d'une chaise à porteurs* » ; *CÁRCOLA* « *marche d'un métier à tisser* ».

Meyer-Lübke a rapproché le fr. *carcan* et le prov. énigmatique *carcol* (un seul exemple dans Bertran de Born 28, 1) de l'arabe *ḫalḫal* « anneau que les femmes portent au pied » ; cf. *REW*, 4002 a. Malgré le peu de succès qu'a eu cette étymologie (cf. Bloch, Gamillscheg et Dauzat), je la crois juste. Il faut seulement ajouter à l'article en cause les deux mots espagnols *carcón* et *cárcola*. *Carcón* désigne la courroie munie à chacune de ses extrémités d'anneaux que l'on passait dans les brancards de la chaise à porteurs, et qui, prenant appui sur les épaules de ces derniers, diminuait ainsi la charge des bras. Le rapport avec *ḫalḫal* me paraît très simple. — *Cárcola* est défini en ces termes par le *Diccionario* de l'Académie : « listón delgado de madera, como de un metro de largo, que se pone en los telares, tendido en el suelo y pendiente por un palo de una cuerda que va a la viadera en que está metida la urdimbre... », c'est-à-dire qu'il s'agit de ce que nous appelons les « marches » d'un métier à tisser, sorte de pédales à l'aide desquelles le tisse-

rand fait alternativement monter et descendre les lisses du harnais. La dénomination a dû s'appliquer à l'origine au type de métier à harnais le plus simple, le métier à deux rangs de lisses seulement, métier dans lequel il n'y a pas, par conséquent, de changement de pieds. Dans ce cas, les cordelettes qui commandent le mouvement des lisses, au lieu d'être fixées à des lattes de bois sur lesquelles appuie le tisserand, peuvent se terminer par des anneaux, sorte d'étriers dans lesquels l'ouvrier engage ses pieds. De là la dénomination de *cárcola*, terme qui a été maintenu, quand le développement de la technique a provoqué l'apparition ou l'extension du métier à plusieurs rangs de lisses, métier dans lequel le jeu des pieds étant plus compliqué, il a fallu avoir recours au dispositif des lattes ou « marches », qui donne plus de liberté à l'exécutant.

Arag. *ROGO, ARRUEGO* « *rouge, rougeâtre* ».

M. Menéndez Pidal a voulu expliquer (*Romania*, XXIX, 367) l'arag. *rogo, arruego* « rouge, rougeâtre » par une forme supposée *ravicus. Il faut évidemment renoncer à cette hypothèse ; cf. *REW*, 7099. Devant la fréquence des formes du type *güeno, güeso* en aragonais pour *bueno* ou *hueso* (cf. A. Kuhn, *Rev. Ling. rom.*, XI, pp. 89 ss.), il convient de penser à *rubeolus. De même que *aviolus, dans des conditions phonétiques peu claires, mais qui ne permettent pas de mettre la filiation en doute, a abouti à *abuelo, agüelo*, *rubeolus a pu aboutir à **robuelo*, **rogüelo*. De **rogüelo*, considéré comme un diminutif (ce qu'il était d'ailleurs étymologiquement) on a tiré ensuite, par un procédé de formation régressive bien connu, un *rogo*, **ruego*, *arruego*. La diphtongue de *arruego* est due à l'analogie des alternances du type *bueno, bonito* ou *piedra, pedrezuela*. Pour l'initiale de *arruego*, cf. A. Kuhn, *loc. cit.*, p. 111.

ROANO « *rouan* ».

M. Menéndez Pidal a autrefois rendu compte de l'esp. *roano* en le faisant venir de ravidus, élargi d'un suffixe -anus, sur le vu de formes latinisantes du type *raudano, rodane, rudane* (*Romania*, XXIX, 367). Il lui avait échappé que la même éty-

mologie avait été proposée, pour les mêmes raisons, par Boehmer dans son mémoire *De colorum nominibus equinorum*, *Rom. Studien*, I, 286. Le fr. *rouan* passe pour être emprunté à l'espagnol.

Les éléments me manquent pour faire la critique des formes hispaniques. Notons seulement que phonétiquement il y a difficulté, car la chute du *-d-* intervocalique est tout à fait étrange après la diphtongue *au*. Mais pour le français, il y a doute. Les dictionnaires étymologiques (Bloch, Gamillscheg, Dauzat) fixent la date d'apparition du mot au XV^e^ siècle (Villon). Ils suivent sur ce point, je pense, le *Dictionnaire Général*. Il suffit pourtant d'ouvrir le Godefroy pour en trouver un exemple antérieur d'un siècle (X, p. 580 b). Il s'agit d'une pièce d'archives, originale, datée exactement du 14 janvier 1341 (si Godefroy dit 1340, c'est qu'il n'a pas tenu compte de la différence entre l'ancien et le nouveau style) et qui est une montre des gens d'armes commandés par Robin Bertrand, sire de Faugerimon, chargé de la garde des côtes de Normandie. Dans ce document le mot se présente sous la forme *roen*. Or, s'il est vrai que le vocabulaire hippique français, particulièrement en ce qui concerne la couleur des robes, comprend un nombre assez considérable d'emprunts espagnols (*alezan*, *aubère*, *rubican* et peut-être *zain*, *travat*, *trastravat* et *arzel*, ce dernier d'origine inconnue, les trois avant-derniers sans doute passés par l'italien), il n'en est pas moins vrai que ces emprunts ne remontent pas plus haut que le XVI^e^ siècle. Un emprunt espagnol dès la première moitié du XIV^e^ apparaît comme très invraisemblable. Dans ces conditions, il faut trouver une explication française. Elle est simple.

Le latin ravus « gris » devait donner en français **ro*. Il rentre, en effet, dans la catégorie, assez nombreuse, des mots en -avus ou -acus tels que lat. clavus, Pictavu, *papavu (pour papaver), fagus, *fragum, paucum ; gaul. **caljavo-* ; germ. (franc.) *blao*, *hlao*, *baug*, *slah*, *staup* et quelques autres. Sous cette forme, outre sa dangereuse et incommode brièveté, il était en homonymie avec *ro* < raucus. Aussi a-t-il été élargi à l'aide d'un suffixe, et la langue a fait choix du suffixe *-enc*. Le choix a sans doute été déterminé par le fait que ce suffixe figurait déjà dans au moins deux formations fréquentes qui

servent également à caractériser la couleur de la robe des chevaux : *ferrenc* et *baucenc*. Il est vrai que, dans notre cas, le rapport du suffixe au radical n'est pas le même que dans ses modèles. *Ferrenc* et *baucenc* signifient « qui a la couleur du fer » ou « qui se distingue par ses balzanes », tandis que le suffixe *-enc* dans *roenc* n'ajoute rien à son radical, ou ne fait qu'en modifier le degré. C'est qu'en réalité nous avons à faire à un bel exemple du procédé par lequel on ajoute un suffixe à un radical sans raison sémantique impérieuse, uniquement pour donner à un mot l'aspect extérieur de la série à laquelle il appartient par son sens. C'est ainsi qu'en anc. fr. *ire* et *tenebre* apparaissent fréquemment sous la forme *iror* et *tenebror*, attirés qu'ils ont été par la série des abstraits en *-or*. La langue a ainsi réussi du même coup à donner du corps à un mot trop court et à le faire entrer dans un groupe peu nombreux, mais bien constitué. Par la suite, comme tous les mots en *-enc*, ce type de formation étant très tôt sorti de l'usage, *roenc* fut assimilé à un dérivé en *-an* et orthographié en conséquence. Il est possible, au reste, vu la rareté relative du mot français à l'époque ancienne, que l'esp. *roano*, au XVI^e^ siècle, lui ait redonné une certaine vie en venant se superposer à lui, à l'époque où le style d'outre-monts gagna les manèges et « académies » de France et leur imposa en partie son vocabulaire.

CACHAVA « *crosse, houlette* ».

L'esp. *cachava* désigne la crosse dont se servent les enfants dans un jeu qui consiste à pousser une balle dans une série de trous, et aussi la houlette des bergers. On peut y voir le lat. clava, avec une initiale qui révèlerait une origine occidentale, précédé du préfixe *ca-*, dû sans doute ici à un croisement avec le latin caia ou l'esp. *cayado*.

Il y a peut-être lieu de s'arrêter quelque peu sur ce procédé de formation que l'espagnol a connu, comme le français, le provençal ou l'italien. On n'hésitera pas à voir dans l'astur. *cabruñar* « redonner le fil à la faucille ou à la faux en la martelant » un **bruñar*, doublet morphologique de *bruñir* « fourbir, polir », mais qui offre en Amérique (Honduras) le sens de « repasser sur la meule », plus le préfixe *ca-*, dont l'origine est

ici obscure. — *Carraspear* « être enroué » doit être en rapport avec un *raspear* « gratter, en parlant d'une plume qui grince », modifié sous l'influence de préoccupations onomatopéiques ; cf. le fr. *cracher* ou l'anc. fr. *raquier*, *REW*, 4752 et 7017. — *Calandrajo* « haillon, guenille » va de pair avec *andrajo*, même sens. — *Calamorra* « tête, part. tête d'animal », et, comme adjectif, « brebis dont la laine retombe sur la face », *calamorrada*, *calamorrazo* « coup de tête que se donnent les moutons », *calamorrar* « cosser » sont construits sur *morra* « sommet de la tête », *morrada* « coup de tête », cf. *REW*, 5762. — *Capingo* « cape courte, particulièrement en usage au Chili au XVIII^e siècle et au début du siècle suivant », s'il n'est pas simplement un dérivé (qui serait obscur) de *capa* pourrait bien devoir être coupé en *ca* + *pingo* « vêtement de peu de valeur » et remonter à une formation **capipingo* (cf. *capisayo*), raccourcie d'après le type *cejijunto-cejunto*. — Je serais tenté de voir dans *camachuelo* « linot, linotte » un composé de *machuelo*, au sens propre « petit mâle », diminutif à valeur caritative qui conviendrait assez bien à un oiseau dont le *Diccionario* de l'Académie déclare qu'il est « uno de los pájaros más lindos de España », s. v° *pardillo*. — Une forme telle que *carabritear* « perseguir el macho cabrio montés en celo a la hembra », dont le rapport avec *cabra*, *cabrón* ne saurait être mis en doute, montre bien comment un élément *ca-*, radical à l'origine, peut, à la suite d'une fausse coupure, acquérir une certaine mobilité. Le passage de *cabra* à *carabritear* reste obscur ; mais nous avons un rapport analogue entre *capucho* « capuchon » et le dialectal (astur.) *carapucho* « capuchon, chapeau ridicule », et ce dernier peut être considéré comme une métathèse de **caparucho* (cf. *camaranchon*, *caramanchon* : *caparazon*, *carapacho*), lui-même développement de *capucho* sous l'influence de *caparazon*. — *Cacaraña* « traces de petite vérole » semble lié à *arañar* « griffer, égratigner, rayer » (subst. *arañazo*, *arañada*), desquels on est bien tenté de rapprocher le prov. mod. *escaragna* « érafler, écorcher ». — A propos de l'étymologie de *escamochar* (*escamondar*, *escamujar*) « émonder » par *escamutilare, étymologie proposée jadis par M. Menéndez Pidal, *Romania*, XXIX, 346, et qu'ils rejettent avec raison, MM. Jud et Steiger, *Romania*, XLVIII, 148 ont cité un certain nombre de verbes

provençaux, catalans, espagnols ou portugais commençant par le préfixe *esca-* (cf. encore Schuchardt, *Rom. Etymologien*, II, 201), tels que esp. *escabullir*, *escarapelar*; prov.-catalan *escarrabilha(rse)*, *escarrassa(rse)*. De toutes façons, il convient de ne pas séparer *escamochar* de l'it. *scamozzare*, que l'on a voulu expliquer par un croisement de *mozzo* et de squama ou par une formation plus complète **scapomozzare*. Mais il ne faut pas oublier non plus le doublet espagnol *camochar* que l'on rencontre en Amérique (Honduras); et le groupe prov. mod. *embouia* « brouiller, mêler, mélanger », *escabouia*, *escarabouia* « éparpiller, mettre en désordre, éplucher le maïs », montre bien le jeu que ces suffixes à valeur intensive ou pittoresque permettent à la langue. Du groupe provençal ci-dessus cité, il me paraît difficile de ne pas rapprocher l'esp. *escabullirse*, cat. *escabollirse* « échapper à un danger, se tirer d'une situation difficile » et la série des verbes en *-ar* (obtenus par un changement de conjugaison, ou plutôt par l'intermédiaire d'un substantif verbal, sur lequel on a reconstruit un postnominal) cat. *embullar*, *esbullar* (rangés à tort, je crois, sous involvere par le *REW*, 4540); esp. *embullar* « entraîner quelqu'un dans une fête bruyante »; galic. *debullar*, *esbullar* « sortir un fruit de sa coque » (rangés sous follis par le *REW*, 3422, à la suite de García de Diego); esp. *desbullar* « ouvrir des huîtres », *escabullar* « enlever la cupule des glands » dans la région de Salamanque. Quant au radical de cette série, il est possible que plusieurs mots s'y rencontrent ou s'y croisent; l'essentiel semble bien pourtant avoir été fourni par les représentants de bulla. — On pourra encore comparer esp. *desbuchar* terme de fauconnerie « faire rendre gorge » et Salamanque *escabuchar* « dégager les châtaignes de leur bogue », tous deux de *buche*, mot qu'il convient, vu ses différents sens de « poche ou pli que fait un vêtement, jabot des oiseaux, certain filet dans les pêcheries de thon », de considérer comme un emprunt aux représentants gallo-romans de bulga, en compagnie de Aragon et Murcie *bolchaca*, *bochaca* « bourse, poche ». — Enfin je citerai, pour clore cette liste certainement incomplète, le prov. *escaraboussa* « faire des bosses, bossuer, bosseler » et le gasc. (Palay) *escarabougna*, même sens, cf. *bougne*, *boudougne*.

Félix Lecoy.

ROLAND A SARAGOSSE
POÈME ÉPIQUE PROVENÇAL

Deuxième article [1].

L'histoire héroï-comique que nous conte *Roland à Saragosse* ne se trouve rapportée en son ensemble dans aucune autre composition épique que nous connaissions, mais des récits ou des traits analogues se rencontrent dans trois œuvres écrites en Italie au XIV^e^ siècle [2], la *Spagna* en vers, le *Viaggio di Carlo Magno* et la *Rotta di Roncisvalle*, et déjà dans une œuvre française du XIII^e^ siècle, le *Turpin* saintongeais [3] ; de plus l'*Entrée d'Espagne* du Padouan et le début de la continuation de Nicolas de Vérone [4], ainsi que la *Spagna* en prose [5], s'ac-

1. Le premier article a été imprimé au tome LXVII de la *Romania*, p. 289-330.

2. Pour l'histoire et les rapports de ces trois œuvres italiennes, voir l'édition de la *Spagna* par M. Catalano, tome I, Introduction (Bologne, 1939) et notre compte rendu (*Romania*, LXVII, 378-80) ; la *Spagna* et la *Rotta* sont imprimées dans l'édition Catalano, t. II et III ; le *Viaggio* a été publié, très médiocrement, en 1871, par Antonio Ceruti, voir *Romania*, LXVI, 438, n. 2.

3. Le *Turpin* saintongeais a été publié, en 1877, par Theodor Auracher, *Die sogennante poitevinische Uebersetzung des Pseudo-Turpins*, d'après les deux manuscrits B.N. fr. 124 et 5714 (*Zeitschrift für romanische Philologie*, I, 259-336), et étudié par M. C. Meredith-Jones, *The Chronicle of Turpin in Saintonge* (*Speculum*, XIII, 2, avril 1938, p. 160-179), qui tient compte d'un troisième manuscrit (ms. Lee ou Bourdillon) et de l'impression de Paris (1517).

4. Voir *L'Entrée d'Espagne*, éd. Antoine Thomas (SATF, 1913) qui donne aussi les vers de Nicolas de Vérone intéressants pour notre sujet.

5. J'utilise pour ce texte les sommaires des chapitres du ms. Albani

cordent pour quelques détails avec *Roland à Saragosse*. Que peuvent nous apprendre ces textes sur l'origine de ce dernier poème ?

Seule la *Rotta*, comme le provençal, place l'action à Saragosse ; la *Spagna* et le *Viaggio* nous mènent à Luiserne ; le *Turpin* saintongeais en reste aux préliminaires de la guerre d'Espagne et nous arrête à Bordeaux.

Les récits italiens : Saragosse et Luiserne.

La *Rotta di Roncisvalle* raconte en son début (cant. I, ott. 7-20) que Marsilio, partant pour demander à l'Arcaliffo le secours de l'immense armée de Balugante, a laissé le commandement et la garde de Saragosse au roi Moradace ; celui-ci harcèle par des sorties quotidiennes les troupes chrétiennes qui l'assiègent : il fond sur les points moins bien garnis et, poursuivi, il réussit toujours à regagner la ville, dont la porte tenue ouverte par les gardes se referme aussitôt sur lui. Orlando et Ulivieri s'avisent un jour de lui tendre un piège : ils partent seuls et montent sur une colline bien en vue de la ville. Moradace pense qu'il aura facilement raison de ces deux chevaliers isolés qu'il ne reconnaît point ; il sort, tourne la colline, la gravit et, surprenant les barons par derrière, abat Ulivieri d'un terrible coup à la tête. Orlando, ivre de douleur, se lance à la poursuite de Moradace, qui, ayant reconnu le Français à son écu, s'est empressé de faire volte-face et de s'enfuir ; le Sarrasin est rejoint à l'entrée même de la porte ; Orlando passe à travers les gardes qui tentent de l'arrêter ; un coup furieux de Durlindana atteint à la ceinture le roi sarrasin, qu'il coupe en deux tronçons, et fait encore, en revenant, une énorme entaille au pilier de marbre de la porte. Orlando remonte vers Ulivieri, qui n'est pas mort, et les deux compagnons rentrent joyeux au camp.

Le diligent éditeur de la *Rotta*, M. M. Catalano, n'a pas manqué de rapprocher pour cet épisode le poème italien et *Roland à Saragosse* qu'il connaissait seulement par l'analyse et

(perdu) publiés par H. Michelant dans le *Jahrbuch für roman. und engl. Literatur*, t. XII, et une copie partielle du ms. de la Laurentienne que je dois à l'amitié de Pio Rajna.

l'extrait imprimés dans l'*Homenaje a Menéndez Pidal* : « Legami lontanissimi, dit-il, sembre avere con la *Rotta* un poemetto provenzale recentemente scoperto,... ma la somiglianza del fatto fondamentale è forse del tutto fortuita [1] ». En fait, les ressemblances sont assez nombreuses, étant donnée surtout la brièveté de l'épisode de la *Rotta*, pour permettre de conclure à la communauté d'origine des deux récits. Des deux parts l'action se passe à Saragosse ; Roland et Olivier s'y sont engagés d'eux-mêmes et l'entreprennent à eux seuls ; le *pogieto* (ott. 10, 2) ou le *monte* (ott. 12, 2), sur lequel Moradace surprend les deux barons et abat Ulivieri, ressemble fort à l'*engarda* sur laquelle Rollan laisse Olivier dans le poème provençal ; Moradace fait sa garde hors la ville tout comme Farnagan « vay las ortas gardant » (v. 358) ; les gardes de la porte ouverte tentent vainement dans les deux récits de barrer la route au chevalier chrétien [2].

Dans la *Spagna* en vers (c. XXVII, ott. 19-22), l'empereur ayant décidé d'attaquer Lucerna, Orlando part seul en demandant le secret à son écuyer Terigi ; il arrive devant la ville, traverse, avec son cheval Vegliantin qu'il lance à la nage, le fleuve qui la protège [3] et attaque les Sarrasins du roi Falserone

1. *La Spagna*, t. I, p. 142.

2. Le combat d'Orlando avec Moradace ressemble par certains traits au combat de Rollan avec le « coms de Bravis » dans *Roland à Saragosse*. Il s'agit de moments différents de l'action, mais les deux combats ont lieu à la porte même (à l'entrée dans la *Rotta*, derrière les battants clos dans *Roland*) ; les deux Sarrasins sont d'un formidable coup de taille partagés par le milieu, avec cette seule différence que Moradace est coupé horizontalement « ne la cintura » et le vieux « coms de Bravis » verticalement : « de sus per l'elme... ell' alberc jausserant, Entro en terra... Doas mytiets en vay del vielh fazant » (v. 816-19) ; si Durlindarna entaille largement le pilier de marbre de la porte, Durendart un peu plus loin (v. 873-875) coupe verrous et chaîne, abat un coin du vantail et s'enfonce en terre d'un pied. La double rencontre de ces divers traits valait d'être notée, mais ne pourrait suffire à établir un lien entre le poème provençal et le poème italien, parce que les circonstances ne sont pas identiques et surtout parce qu'il s'agit de lieux communs épiques : pour le pilier de marbre entaillé, p. ex., voir ce qu'en dit Pio Rajna (*Romania*, XXIII, p. 40-41) à propos de Waltarius dans la *Chronique de la Novalèse*.

3. Ce fleuve n'est pas dans la *Rotta*, mais nous le retrouvons devant Lui-

sortis hors des murs. Ici encore il est question d'une montagne vers laquelle Orlando pressé par les païens se retire pour ne pas être attaqué par derrière : le baron français a, en effet, fort à faire et se serait trouvé en danger, si ne lui était arrivé le secours de l'armée amenée par l'empereur lui-même, que Terigi a pris sur lui de prévenir de la folle entreprise de son maître. Ces derniers traits suffiraient à établir un lien entre le récit de la *Spagna* et celui de *Roland à Saragosse*, où Charlemagne, contre le vœu nettement exprimé de Rollan, envoie à la suite de celui-ci (et d'Olivier) une forte troupe qui se dissimule, mais interviendra au moment opportun.

Le *Viaggio di Carlo Magno* rapporte [1], avec des détails assez différents, une histoire semblable à celle de la *Spagna*. Rolando est parti seul jusqu'à Lucerna en franchissant le pont du fleuve ; mais, engagé imprudemment, il est entouré par les Sarrasins, et Marsilio (que la *Spagna* ne met pas encore en scène à ce moment), voyant Rolando perdu, recommande à ses hommes de le prendre vivant [2]. Et Rolando a grand faim. Une aide inattendue s'offre à lui : la propre fille de Marsilio, Gaidamonte, voyant la colère de Rolando menacé, et aussi « ch'ello era si bello cavaliere,... si prese a innamorare di lui » ; elle réussit à le joindre sur le champ de bataille et lui offre du vin et des vivres qu'elle lui a apportés ; Rolando refuse par crainte du poison, mais il accepte que l'aimable païenne envoie un messager à Charlemagne pour lui demander du secours. Fulchero, l'envoyé de Gaidamonte, porte le message ; Rolando est sauvé, les Sarrasins s'enfuient dans Lucerna.

On notera ici encore le secours militaire apporté au baron français comme dans la *Spagna* et dans *Roland à Saragosse* ; on pourra rapprocher la faim de Rolando harassé de la soif qui

---

serne dans la *Spagna* et le *Viaggio* et devant Bordeaux dans le *Turpin* saintongeais ; dans *Roland à Sarogosse*, Rollan

Passa un rieu es una aygua corrant
E per lo pont si vay soau passant... (461-62).

1. Éd. Ceruti, t. II, p. 94-104.

2. Cf. dans *Roland à Saragosse* les passages (884, 1029 sq.) où Marsile, croyant Roland à bout, recommande qu'on le jette à bas de son cheval, mais qu'on prenne celui-ci vivant.

épuise Rollan dans le poème provençal. L'on sera surtout frappé de la ressemblance entre la jeune et amoureuse Gaidamonte, qui trahit les intérêts de son père, et l'élégante et souveraine Braslimonda, dont le cœur tout au moins a trahi pour Rollan son époux et son roi.

La *Rotta di Roncisvalle* connaît, elle aussi, en un autre chant que celui dont nous avons parlé plus haut, une fille de Marsile éprise d'Orlando (c. II, ott. 4-30). Celle-ci, Candia, aime le baron chrétien sans l'avoir vu ; pour s'approcher de lui, elle obtient de son père l'autorisation d'accompagner Bianciardino dans son ambassade [1]. Dès l'arrivée au camp des Chrétiens, elle demande Orlando (ott. 10 sq.) :

Disse la dama : « Udite cio ch'io bramo.

11. O'è'l gentil conte Orlando cosi forte ? »
El gentil conte Orlando fo venuto
e si li disse con parole acorte :
« Madonna, che vi piace ? » Con saluto
ella rispose : « Fuor de le mie porte
venni per te veder, baron compiuto
di senno e cortesia ed ardimento.
Amar ti vo', se gli è tuo piacimento. »

12. Orlando seppe de cui era figlia ;
disse : « Raina, io son a vostra posta. »
Po' prese 'l brazo alla rosa vermiglia,
del palafren la leva e po' l'ha posta
apresso a Carlo e Carlo per man piglia
la gentil dama e verso se' l'accosta...

Il est difficile de ne pas rapprocher cette scène, un peu vive et tout ensemble d'une fraîche courtoisie, de la plus troublante rencontre de Braslimonda et de Rollan dans Saragosse ; et

1. La complaisance ou le calcul intéressé de Marsilio va fort loin : à la demande de sa fille il dit à part lui (ott. 16) : « I' son contento » et il répond :

...« Fa che tuo drudo sia :
Hom non si trova di tel valimento ».

d'autre part, Candia et Gaidamonte [1] ont ce lien d'être toutes deux filles de Marsile et de venir offrir leur amour à Roland, si bien que l'épisode de Candia dans la *Rotta* paraît participer de celui de Braslimonda et de celui de Gaidamonte.

Le Turpin *saintongeais : Bordeaux.*

Nous retrouvons de belles Sarrasines, toutes prêtes à sacrifier leur roi et leur peuple en hommage à Roland, dans l'adaptation saintongeaise du Pseudo-Turpin. On sait que l'auteur de cette composition a farci, vers la fin du XIII^e^ siècle, une traduction de la *Chronique de Turpin* d'interpolations, parfois très étendues, relatives à la région de Saintes et à celle de Bordeaux, aux églises qu'on y peut voir, aux fondations pieuses et aux souvenirs qui y sont attachés, aux événements notables qui les illustrent. C'est ainsi qu'il a ajouté au récit de Turpin une relation de la prise de Bordeaux par Roland [2]. Nous donnerons de ce récit, très important pour notre sujet, un résumé détaillé avec des citations textuelles.

Agolant, qui essaye de barrer à Charlemagne la route vers l'Espagne, a été battu au pas de Monmor et il s'est enfui par mer à Bordeaux. Charles « ot son navire passa oltre » (c'est-à-dire, sans doute, passa la rivière de Libourne, la Dordogne); il arrive en vue de Bordeaux, à Lormont, sur la rive droite de la Gironde. Le lendemain « Rollanz,... quant li floz de la mer s'en fu tornez, passa oltre toz sos e si vinc vers la vile de Bordeau » ; il rencontre un chevalier sarrasin « qui s'alet deporter », le tue, prend ses armes et son cheval, « e si vinc a Bordeau a una porte or [3] avet desus une sale [4]. Le Sarrazin qu'il aveit mort si auet nom Salatraps. Li portiers, quant l'ouit, si

1. Le rapport entre les noms de *Candia* et *Gaida*(monte) est-il illusoire ?

2. Dans l'édition Auracher, l'interpolation sur Saintes et Bordeaux s'étend de la p. 22 du tirage à part, ligne 5, à la p. 38, l. 1 ; la partie qui nous intéresse ici va de la p. 32, l. 26, à la p. 34, l. 24 ; elle a été reproduite dès 1865 par Gaston Paris dans l'*Histoire poétique de Charlemagne*, p. 261-262, avec quelques coupures, d'après le ms. B.N.fr. 124.

3. C'est-à-dire « où », cf. ci-dessous, p. 24, n. 2.

4. Ce peut être le « Palais Galien ».

l'apela e dist li : « Ben siaz vos venguz, sire Salatraps » ; e Rollanz li dist qu'il li tenguist son chival, qu'il hireit parler aus dames ; e munta a pui, e salua Braidemunde e Euraca, e dist lor a totes qu'il les marieret e deret lor les meliors chivaliers de l'ost. E eles cuidarent que ço fust Salatraps ; e quant il se demostra, sin oguirent eles molt grant joi. E il lor demanda cum poirroit aver le vile, e eles li deissirent que Aiguolanz eret alez a Nobbles encontre a toz les reis de paenime qu'il li vengiant secorre. » Cependant Rollanz craint que les Sarrasins, qui commencent à sortir de la ville, ne lui coupent la retraite ; il prend congé, monte à cheval, dit au portier qui l'interroge qu'il est Rollanz, combat contre des chevaliers sarrasins, en tue vingt sous les yeux des dames ; puis, débordé par le nombre, il repasse le fleuve et regagne Lormont. Après (le Saintongeais ne dit pas quand), Rollanz revient, mais avec quarante mille hommes ; il campe à Cenon, juste en face de Bordeaux sur une hauteur de la rive droite. Au matin, merveille que connaissent des chansons de geste [1], une biche blanche lui montre le passage à gué pour sa troupe et, par un détour, Rollanz arrive « a la vile lai or [2] il aveit laissé les dames, e les dames avoient garni lor sale contre les Sarrazins ». Un combat se livre autour de cette défense qui domine la porte et que les Sarrasins veulent enlever ; Rollanz les met en déroute, tranche les verrous et pénètre dans la ville. Les Sarrasins s'enfuient vers Arcachon. L'histoire ne dit pas ce que devinrent « les dames » et si elles furent de ces « Sarrazin de la vile qui vogrent estre baptizé » et « ne morirent mie ».

Les rapports de ce récit avec ceux des œuvres italiennes, *Spagna*, *Viaggio*, *Rotta*, sont évidents ; ils sont plus nombreux encore et plus précis avec *Roland à Saragosse* : tentative audacieuse de Roland pour pénétrer dans une ville ennemie avant l'attaque générale, combat singulier hors des murs, porte fortement gardée et combats à cette porte même, barres ou

---

1. *Ogier le Danois*, 251 ; *Chanson des Saisnes*, II, 35 ; *Fierabras* 4365-82 ; cf. *Karlamagnus-Saga*, c. 50-89, et *Croniques et conquestes de Charlemaigne*, éd. Guiette (Bruxelles, 1943), II, 1, p. 192.

2. *Lai or* = « là où » ; cf. *or* = « où », ci-dessus, p. 23, n. 3, et Godefroy, *s. v.* LEUR.

verroux coupés, Roland accablé par le nombre et contraint de se retirer. On retiendra surtout le caractère commun du rôle attribué des deux parts aux dames sarrasines : ce ne sont pas ici de jeunes amoureuses comme dans le *Viaggio* et la *Rotta*, ou du moins leur amour ne se déclare pas, mais, dames ou jeunes filles, elles ont pour Roland la même faveur enjouée et galante, et aussi le même élan, un peu plus mesuré peut-être chez la reine du *Roland à Saragosse*, pour sacrifier leur peuple aux mérites du chevalier. Le caractère de courtoisie et d'élégance mondaine si remarquable dans le dialogue de Rollan et Braslimonda, et que nous avions noté dans la *Rotta* pour la visite de Candia au camp de Charlemagne, se trouve déjà dans la conversation de Rollanz en « la sale » des dames sarrazines de Bordeaux, et le nom de Braidemunde donné à une des païennes augmente encore la ressemblance.

Nous devons rappeler que l'épisode de la prise de Bordeaux n'est pas une invention de l'interpolateur saintongeais du *Turpin* : il y est fait allusion, en effet, dans *Gui de Bourgogne* [1] et l'auteur des *Croniques et conquestes de Charlemaigne* lui consacre un chapitre, évidemment sans connaître cet arrangement du *Turpin : Comment les François passèrent Geronde par la grace de Dieu et conquirent Bordelle la cité a l'emprise du noble duc Rollant* [2], avec miracle du cerf blanc présenté au bénéfice de l'empereur et vive action militaire de Roland, mais sans allusion à la moindre entreprise du baron contre la ville avant l'attaque commandée par Charlemagne.

Autres récits.

Le poème de *Roland à Saragosse* présente à son début des traits ou des allusions rapides qui le mettent, pour nous, en rapport avec d'autres récits épiques.

---

1. V. 61 : « Primes conquis Bordele par ma chevalerie ; mais c'est Charlemagne qui parle ; cf. Gaston Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 261.
2. Éd. Guiette, *l. c.*

1. La couronne refusée.

Pour détourner son neveu de l'entreprise dangereuse qu'il projette contre Saragosse, Charlemagne lui offre l'empire :

« Pren la corona anuech o lo matin,
Es yeu seray tos servens desotz ti
E te meys serviray à ton pan es a ton vin. »

Naturellement Roland refuse :

So dis Rollan : « So non pot avenir,
Que tant quant vivas non vuelh regnat tenir. »

Or nous connaissons cette offre et ce refus par d'autres œuvres et en une autre circonstance : la continuation de l'*Entrée d'Espagne* par Nicolas de Vérone offre (v. 6-17) une scène plus développée, mais très analogue, au moment où Roland revient de sa longue absence en Orient [1] ; et, tandis que la *Spagna* en vers n'a rien de semblable, la *Spagna* en prose nous montre l'empereur voulant donner sa couronne, ou au moins celle d'Espagne, à Roland qui « rifiuta la corona dell' impero che lo zio si profferisce de cedergli, e quella ancora de la Spagna, che non vuole » [2].

Il se peut que la *Spagna* en prose, qui est du second quart du xv[e] siècle, doive cette scène à Nicolas de Vérone, mais cela est peu vraisemblable pour *Roland à Saragosse*, qui a puisé sans doute à la même source que le Véronais.

2. La mort prochaine.

Aux v. 34-35 de *Roland à Saragosse*, Roland déclare à l'empereur :

« Que yeu say sertes, es aquo verayemant
Que morir dech, non vieuray longuemant. »

Cette certitude se fonde sur des prédictions que nous connais-

1. Voir l'éd. A. Thomas de l'*Entrée d'Espagne*, t. II, p. 287.

2. Je cite un résumé du manuscrit de la Laurentienne par Pio Rajna ; voir ci-dessus, p. 18, n. 5.

sons, sous des formes diverses, par l'*Entrée d'Espagne* [1], la *Spagna* en vers [2] et le *Viaggio* [3], et qui limitent la vie de Roland à la durée même de la guerre et à la conquête totale de l'Espagne.

L'*Entrée d'Espagne* est sans doute la source où la *Spagna* en vers et le *Viaggio* ont ici puisé; pour le *Roland à Saragosse* cela est aussi possible, mais l'hypothèse d'une source commune pour l'*Entrée* et le *Roland* est également vraisemblable.

3. Le follet.

D'après le poème provençal, Charlemagne savait, avant que Roland le lui eût dit, la mort prochaine de son neveu; il la savait « per lo follet » (v. 12). Cette brève indication serait pour nous fort obscure, si nous ne connaissions pas par d'autres textes un récit sur lequel Gaston Paris a depuis longtemps attiré l'attention [4] et où nous voyons un esprit, diable, démon ou « follet », au service de Roland et, à l'occasion, de Charlemagne. Ce récit se trouve dans les deux *Spagna* [5] et le *Viaggio* [6]; il n'est pas dans l'*Entrée d'Espagne* telle que nous la possédons et il n'aurait pu figurer, d'après la date où il se place dans l'histoire de la guerre d'Espagne, que dans une continuation de l'*Entrée*; nous ne le trouvons pas dans ce que nous avons de la continuation de Nicolas de Vérone [7].

---

1. V. 15041-45, 15127-29.

2. Ms. B. N. ital. 395, cant. XXI, ott. 12, rejeté en variante dans l'éd. Catalano, t. II, p. 303.

3. Éd. Ceruti, t. II, p. 43 et 159.

4. *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 396-98; cf. *Romania*, VI, 367 (Pio Rajna). Voir aussi dans la *Revue des traditions populaires*, XXXII (1917), 98 sq. et 145 sq., l'article de Gédéon Huet, *Le retour merveilleux du mari*.

5. *Spagna* en vers, c. XXI, ott. 40-51, et XXII, ott. 4-9 (éd. Catalano, t. II, p. 311-15 et 317-18); *Spagna* en prose, ms. Med.-Pal. 101 de la Laurentienne. vol. III, fol. 218 v°-220. La *Spagna* en prose conte le retour de Charles à Paris tout autrement que la *Spagna* en vers, mais l'auteur souligne lui-même cette différence et témoigne par là de la version qu'il réfute.

6. Éd. Ceruti, t. II, p. 57-59.

7. L'auteur de l'*Entrée d'Espagne* avait sans doute l'intention de faire

Il s'agit du retour de Charlemagne, d'Espagne à Paris, pour châtier Macaire (ou Anseïs) à qui l'empereur a laissé la garde de son empire et qui veut s'emparer du trône et épouser l'impératrice. Ce retour est possible grâce à Roland. Celui-ci, en effet, avant de quitter l'Orient pour rejoindre en Espagne l'armée des Chrétiens, a reçu du sultan un livre de nigromance grâce auquel il peut évoquer des démons et s'en faire obéir. C'est par l'un d'eux (la *Spagna* l'appelle Macabel ou Maccabello) que Roland apprend la trahison de Macaire et l'urgence qu'il y a à traverser ses infâmes projets ; c'est le même démon qui, en quelques heures, emporte sur ses épaules l'empereur, peu rassuré, d'Espagne à Paris. Les *Spagna* appellent ce démon *demonio* ou *diavolo* ou *ispirito*, mais le *Viaggio*, qui conte sommairement la même histoire, l'appelle *folletto* [1], comme le provençal dit *follet* [2]. Il paraît certain que le *Viaggio* et la *Spagna*

---

figurer dans son œuvre l'épisode du retour de Charlemagne : il l'annonce, en effet, à ses auditeurs :

> Vous oïrez com le roi de Mongiu
> Torna en France coroços et pensiu
> Por feir venjance dou traitre malesiu
> Qe li voloit tolir son reigne plus autiu
> E la roïne belle come flors de ciu...

L'on peut penser que ceux de ses continuateurs dont les compositions sont perdues avaient réalisé cette partie de son programme et que le seul dont nous ayons partiellement l'œuvre, Nicolas de Vérone, avait aussi traité ce thème dans la portion qui nous manque de son poème ; mais les allusions faites dans ce qui nous en reste à l'épisode du retour à Paris concordent mal avec les données de la *Spagna*, ce qui permet de penser que la source du poème italien est une continuation de l'*Entrée* différente de celle de Nicolas de Vérone (cf. M. Catalano, *La Spagna*, t. I, p. 65-66).

1. Sur l'italien *folletto* voir p. ex. C. Vignoli, *Il folklore di Castro dei Volsci* (*Studi romanzi*, XIII, 1917, p. 120-26) et les auteurs cités.

2. Je n'ai pas tenu compte dans ces rapprochements de la forme que, vers 1276, donne du conte du retour la *Weltchronik* de Jansen Enikel (voir éd. Ph. Strauch, *Monumenta Germaniae, Deutsche Chroniken*, t. III, v. 25753-902), parce que le poète autrichien a remplacé l'élément magique par une intervention angélique, ce qui coupe tout lien avec l'histoire du follet. Il n'en est pas moins intéressant de noter que ce conte avait cours hors de France, comme sans doute en France, au XIIIe siècle, sensiblement avant que le Padouan ou ses continuateurs s'en saisissent pour l'*Entrée en Espagne*.

procèdent indépendamment d'un même modèle, sans doute une continuation de l'*Entrée d'Espagne*. Il faut d'autre part que, non seulement l'auteur de *Roland à Saragosse*, mais aussi le public auquel il s'adressait, aient connu le conte du livre magique de Roland et du retour de Charles à Paris ; sans cela l'allusion au follet aurait été incompréhensible et vaine ; et ils ont dû le connaître par une composition romanesque, peut être plus générale, sur la guerre d'Espagne, rédigée dans une langue intelligible aux auditeurs provençaux, c'est-à-dire en provençal ou en français.

*
* *

Au XIII[e] siècle, *Gui de Bourgogne* [1] en témoigne, on comptait a prise de Bordeaux parmi les conquêtes de Charlemagne, au début de la Guerre d'Espagne, tout comme le Pseudo-Turpin le faisait pour la prise de Saintes ou la prise d'Agen [2]. Dans le même temps on prêtait à Roland une « emprise » audacieuse : entrer seul dans une ville aux mains des païens, avant que l'armée chrétienne ne l'attaque, s'y battre et y parler aux dames sarrasines. L'histoire a pu être contée, nous le savons, de villes diverses ; dans le *Turpin* saintongeais, elle est appliquée à Bordeaux, que défend un fleuve difficile à traverser, bonne occasion pour placer là le miracle connu du gué montré par la biche blanche. Il est peu probable que cette combinaison de contes soit due à l'interpolateur saintongeais de Turpin : nous la retrouvons, en effet, dans des textes postérieurs dont il n'y a pas lieu de croire qu'ils l'aient empruntée à cette traduction un peu spéciale et sans doute de diffusion réduite. Il a donc existé au XIII[e] siècle une composition romanesque contant les faits rapportés dans le *Turpin* saintongeais. Nous ne saurions dire si c'était une chanson consacrée spécialement à la prise de Bordeaux (ou d'une autre ville), ainsi que Gaston Paris paraît l'admettre [3], ou une histoire plus étendue, ainsi

1. Sur la date de *Gui de Bourgogne*, postérieur à 1211, voir Antoine Thomas, *Romania*, XVII (1888), p. 280-82.

2. Pseudo-Turpin, éd. Meredith-Jones, c. IX-X.

3. *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 264 ; mais il n'y a pas d'affirmation formelle.

que le suggère M. Meredith-Jones [1], à laquelle l'interpolateur de Turpin aurait seulement emprunté un épisode; si c'était quelque chose comme une *Prise de Cordres* ou *d'Orange* ou un *Charroi de Nîmes* ou plutôt comme une *Entrée d'Espagne*.

Nous pouvons du moins, par la comparaison du *Turpin* saintongeais et des œuvres postérieures de contenu analogue [2], fixer certains des traits que présentait le récit de l'exploit de Roland dans cette composition du XIII^e^ siècle, que nous appellerons provisoirement le « roman A » : 1° la ville sarrasine est défendue par un fleuve (*T* = *Rs*, *S*, *V*); 2° une Sarrasine accueille ou aide Roland : c'est une jeune fille (*T* = *Ra*, *V*), ou bien elle a auprès d'elle des jeunes filles et s'appelle d'un nom proche de Bramimonde (*T* = *Rs*); 3° Roland commence par triompher, hors des murs, d'un chevalier sarrasin (*T* = *Ra*, *Rs*, *S*), avant d'entrer dans les défenses de la porte (*T* = *Ra*, *Rs*), au delà desquelles il ne va pas (*T* = *Ra*, *V*); 4° à un moment donné il coupe de son épée barre, verrou, panneau ou pilier de cette porte (*T* = *Ra*, *Rs*).

Il est possible que le « roman A », connu de l'interpolateur de Turpin, ait conté aussi, bien que celui-ci n'en fasse pas mention, l'histoire du retour merveilleux de Charlemagne à Paris, puisqu'elle a été recueillie au XIII^e^ siècle par Jansen Enikel et que nous la retrouvons dans *S*, *V*, et dans une allusion de *Rs*. Elle figurait en tout cas dans un remaniement de cette œuvre ou un dérivé que l'accord de *Ra*, *Rs*, *S*, *V* ou de certains d'entre eux, en dehors des accords avec *T*, nous oblige maintenant de supposer et qui peut être encore du XIII^e^ siècle; nous appellerons cette nouvelle forme le « roman B ».

Les quatre œuvres, provençale et italiennes, du XIV^e^ siècle qui racontent la folle entreprise de Roland se répartissent apparemment en deux groupes égaux dont l'un (*Ra*, *Rs*) place l'action à Saragosse et y fait participer Olivier avec Roland, l'autre (*S*, *V*) place l'action à Luiserne et ne met en scène que

---

1. *Art. cité*, p. 166.
2. Voici la signification des sigles employés dans ce qui suit :
   Ra = *Rotta di Roncisvalle*, *T* = *Turpin saintongeais*,
   Rs = *Roland à Saragosse*, *V* = *Viaggio di Carlo Magno*.
   S = *Spagna* en vers,

Roland. L'accord des deux groupes pour transférer l'action de France en Espagne, et en même temps des préliminaires à la fin de la guerre d'Espagne, montre que ce transfert était déjà fait dans leur source commune, dans laquelle c'était sans doute une innovation, mais nous ne savons pas si c'était au profit de Saragosse ou de Luiserne, et cela nous empêche de décider si les groupes apparents *Ra-Rs* et *S-V* constituent tous deux des familles ou si c'est le cas, nécessaire, seulement pour l'un d'eux, les deux autres œuvres remontant indépendamment au « roman B ». Quoi qu'il en soit, l'accord de trois de ces œuvres sur quatre suffit pour nous renseigner sur les caractéristiques de ce roman.

Une autre observation nous permet de resserrer notre raisonnement. La mention, dans le groupe *Ra-Rs*, du fidèle Olivier aux côtés de Roland, est une innovation qui ne peut pas être attribuée au « roman B », puisque, ne figurant pas dans le « roman A », elle ne figure pas non plus dans *S* et *V* : elle est donc due à un récit intermédiaire entre le « roman B » et le groupe *Ra-Rs* qui constitue ainsi une famille, si bien que pour reconstituer le « roman B » il suffira de l'accord de *Ra* ou bien de *Rs* avec *S* et *V*.

Précisément cet accord se produit pour un trait d'importance : dans l'interpolation saintongeaise de Turpin, Roland, accablé d'ennemis, après avoir tué le roi de Lubie et vingt Sarrasins, abandonne le combat sans être en difficulté [1]. Mais dans la *Spagna*, dans le *Viaggio*, il faut pour le tirer d'embarras le secours des troupes chrétiennes et de l'empereur lui-même appelés à l'aide par l'écuyer de Roland ou par le messager de l'aimable Gaidamonte avec l'assentiment de Roland ; dans *Roland à Saragosse*, il faut d'abord l'aide personnelle d'Olivier, à qui Roland demande secours par deux fois ; puis Roland reste hors du champ de bataille [2] où Olivier continue de combattre et

1. Éd. Auracher, p. 33, l. 22 : « Il ne puec soffrir les Sarrazins e passa s'en arreire a Lormunt. »

2. J'ai eu tort d'écrire dans l'analyse que j'ai donnée de *Roland à Saragosse* (*Romania*, LXVII, 292, et déjà *Homenaje a Menéndez Pidal*, III, 410) : « .....Roland quitte le champ de bataille en souhaitant l'arrivée de ses soldats » ; en fait Roland *a quitté* le champ de bataille pour aller se reposer auprès de la fontaine (v. 1081), mais au moment de l'arrivée si opportune

l'arrivée de renforts chrétiens non demandés, mais bien souhaités, le dispense de reprendre la lutte.

Dans l'interpolation saintongeaise, et par conséquent dans le « roman A », Roland apparaissait quelque peu « dameret », voilà que le « roman B » lui donne le petit ridicule qui s'attache toujours aux excès d'audace quand ils ne sont pas suivis d'un plein succès, à moins qu'ils n'aboutissent, comme à Roncevaux, à un immense désastre. C'est cet aspect que l'auteur de *Roland à Saragosse* accentuera dans les railleries amères d'Olivier à Roland et complétera par la façon plaisante dont Olivier se moque de Roland à Gorreya. Ainsi se préparait en France même le Roland amoureux, berné ou furieux, des romans italiens.

Le « roman B » avait gardé la mention du fleuve protégeant la ville, qui a passé dans *Rs*, *S* et *V*; il devait aussi donner dans son décor une place à la hauteur sur laquelle s'arrêtent ou se retirent Roland et Olivier, car nous retrouvons ce détail dans *Ra*, *Rs*, et *S* [1].

Il est certain encore que le « roman B » avait gardé du « roman A » le trait de la Sarrasine amoureuse ou complaisante qu'il a transmis à *Ra* (Candia), *Rs* (Braslimonda) et *V* (Gaidamonte).

Nous pouvons admettre encore que le « roman B » connaissait les thèmes de la couronne refusée et de la mort prochaine, à moins que l'auteur de *Roland à Saragosse* ne les ait lui-même puisés dans une autre composition.

Dans l'ensemble, nous aboutissons à penser que *Roland à Saragosse* procède d'une composition romanesque plus étendue, qui pourrait avoir des rapports avec l'*Entrée d'Espagne* et ses continuations; mais il n'y a aucune raison de croire que cette composition ait été déjà italienne (ou franco-italienne) comme

---

du secours amené par Turpin, il avait repris ses armes, s'était remis en selle (v. 1119-21) et sans doute s'était lancé de nouveau au combat; c'est ce que paraît dire Turpin lui-même (v. 1131, cf. 1127) :

Qu'ieu vey combatre Olivier e Rollan.

1. Peut-être faut-il le voir déjà dans les hauteurs de Cenon du *Turpin* saintongeais (voir ci-dessus, p. 24); il remonterait alors au « roman A ».

le poème du Padouan : « elle peut aussi bien appartenir à une couche de romans épiques rédigés en France et antérieurs à l'*Entrée d'Espagne*, qui auraient fourni à celle-ci modèle et matière » ; c'est la même conclusion à laquelle nous nous étions arrêtés pour le poème provençal de *Ronsasvals* [1].

*
* *

Nous ne saurions distinguer les traits que l'auteur de *Roland à Saragosse* a imaginés ou empruntés ailleurs pour les ajouter au récit de sa source ; mais nous pouvons reconnaître, et lui attribuer, le ton particulier et l'esprit de son poème.

Il n'a pas beaucoup accru la troupe des personnages épiques, et tel de ceux qu'il a gardés ne prend pas chez lui figure bien nouvelle : Charlemagne est ici comme ailleurs tour à tour plaintif, irritable et tendre ; il n'en est pas ainsi cependant d'Olivier, de Braslimonda, ni même de Rollan.

La célèbre formule du *Roland* d'Oxford (v. 1093) : « Rollant est proz et Oliver est sage » faisait peut-être tort à Olivier pour le fait de prouesse ; l'auteur provençal a quelque peu modifié les choses. Olivier est chez lui aussi preux que Rollan et ses coups ne sont pas moins terribles que ceux de son compagnon [2] ; il ne paraît pas dès l'abord qu'il soit beaucoup plus sage : nous ne savons pas comment Rollan présentait, dans les feuillets initiaux qui manquent au manuscrit d'Apt, son projet d'entrée à Saragosse ; toujours est-il qu'Olivier a accepté de prendre part à cette folle entreprise. Bien mieux, il presse le départ et veut couper les longs discours de l'empereur et de son neveu qui s'attarde [3]. C'est qu'il y a chez Olivier une grande simpli-

1. *Romania*, LXVI, 476.

2. Si de l'aube à midi et avant le soir, Rollan a tué mille et deux cents païens (v. 683-86), Olivier pour sa part, entre midi et la tombée du soir en a tant tué que

Quatre molins poyrian molre del sanc (1116) ;

Sur cette hyperbole, voir ci-dessous, p. 34 et 35.

3. V. 8 : Dis Olivier : « Trop o metem en tric » ; v. 67 : Dis Olivier : « Trop vos annas tarzant » ; et v. 140 : En auta vos escria : « On est sire Rollan ? »

cité d'âme : le devoir est un, la décision prise devient un devoir, le sacrifice est consenti avec la décision qui le comporte ; dès lors, les explications sont inutiles et les réflexions sur des suites inéluctables parfaitement vaines.

Si Olivier ne fait pas de retour sur lui-même ni sur les événements, s'il ne prie pas par exemple avant le danger, ni dans le danger, comme le fait Rollan [1], il n'anticipe pas non plus et ne fanfaronne pas sur ses futurs triomphes ; il ne voit pas par avance naître des coups de son épée des ruisseaux de sang tels que quatre moulins y tournent [2]. Il ne se préoccupe pas davantage de diriger les événements et il n'imaginerait pas cette « discrétion », qui permettra à Rollan de recueillir seul l'honneur d'entrer à Saragosse, de goûter seul le charme de la rencontre avec Braslimonda et aussi d'ailleurs d'affronter seul la garnison et les chevaliers de Marsile.

Olivier est aussi droit que simple ; mais cette droiture a ses exigences : venu pour assister Rollan dans un péril certain, Olivier doit s'exposer réellement à ce péril ; s'y soustraire serait une lâcheté, l'y soustraire est une injure, question d'honneur sur laquelle il ne peut transiger. De là sa supplication à Rollan qui l'oblige à rester sur l'« engarda » :

« Oy, Rollan sira, non me laysses, compans » (v. 313);

de là aussi sa colère, que ne fléchiront pas les prières de Rollan suppliant à son tour [3] et que ne détourneront pas ses menaces [4], et le retour des mêmes reproches : « Vous m'avez laissé en arrière comme si j'étais un lâche » [5], « Vous ne deviez pas me laisser sur l'« engarda » [6], « Vous avez donné *seul* l'assaut à Saragosse » [7] ; « Rollan, dit Olivier à Charlemagne, m'a infligé la plus grande des hontes » [8] en allant *seul* au danger. Le sen-

1. Vv. 162 sq. et 846 sq.
2. Voir ci-dessus, p. 33 et n. 2, et plus loin, p. 35.
3. Vv. 92, 945, 1002, 1014, 1391.
4. Vv. 955 et 1010.
5. « Huey mi layssest com autre recresant » (926, 1004).
6. « Vos nom degras en l'engarda laychier » (946, 1084, cf. 1014).
7. Vv. 1014, 1164.
8. « Anta m'a facha hanc hom non vi tant gran » (1163).

timent aigu et profond de l'honneur n'est pas chose nouvelle dans les chansons françaises, mais il tient ici une place si grande, dans l'entreprise de Rollan comme dans la rancœur d'Olivier, qu'il donne à tout le poème quelque chose de la fierté et du « panache » d'œuvres plus modernes.

A vrai dire, il est le ressort de l'action jusqu'à la fin du poème : l'honneur blessé sépare Olivier de Rollan jusqu'au dernier vers, impose à Olivier une attitude de bouderie presque comique [1] et l'amène à faire à Rollan la plaisanterie finale du combat simulé à Gorreya. Mais l'on voit en même temps que le sentiment de l'honneur ne peut pas abolir chez Olivier l'amitié de son compagnonnage avec Rollan : au plus fort de sa colère, il n'avait pas quitté le tertre où l'avait arrêté la parole donnée ; pas un moment il n'avait songé à abandonner son ami aux hasards de la bataille et à partir, comme Roland quitte Charlemagne pour l'affront reçu après la prise de Nobles ; tout en refusant son aide à Rollan, il surveille les combats pour saisir le moment où cette aide deviendra indispensable, et alors il se précipite dans la lutte, toujours avec la même simplicité de sentiment et de parole : « Rollan a besoin d'aide [2]. » Il doit penser cependant que le danger couru par Rollan n'a pas été, pour l'outrecuidance de celui-ci et sa façon cavalière de traiter son ami (même avec la pensée de ne pas lui faire inutilement partager un danger extrême), une leçon suffisante : de là sa mauvaise humeur affichée, son expédition à lui seul, cette fois, pour enlever le trésor du roi de Mont Negre, et le simulacre de Gorreya. Ce n'est pas le trait le moins curieux du poème que ce Rollan traité ainsi en insupportable enfant gâté dont un frère aîné marque et raille les caprices.

Déjà, repoussant une demande d'aide de Rollan, Olivier lui avait rappelé ses rodomontades : « Tu en avais fait serment devant Charles ; si Dieu voulait que les Sarrasins te courussent sus, tu les frapperais rudement du tranchant de ton épée ; quatre moulins pourraient tourner et moudre au sang qui en

1. Par exemple encore aux vers 1079 (« ja non m'en sapchas gret »), 1185 (« Mia non vos demant »), 1388 (« Yeu non vos am niant »).

2. « Secors ha ops ha Rollan » (1057). Olivier avait d'ailleurs promis à l'empereur de veiller sur son neveu : « No·l falhiray ha trestot mon vivant » (228).

coulerait, et je ne vois toujours rien moudre jusqu'ici. J'attendrai maintenant pour bouger que de toutes parts ton propre sang jaillisse de ton haubert coupé [1]. » Et quand Rollan, dans une rage puérile, le menace grossièrement de la colère de Charlemagne, Olivier le nargue : « Ne vous inquiétez pas de cela ; je me tirerai bien d'affaire [2]. » C'est Olivier au contraire qui dira à l'empereur (il faut bien l'avertir pour qu'il tance son neveu, ce qu'il fera rudement à l'occasion [3]) la mésaventure méritée de Rollan jeté à bas de son cheval, Malmatin le rapide, qu'il eût perdu sans Olivier [4].

De tout cela Rollan sort un peu diminué peut-être en tant que personnage épique, plus juvénile, moins héros ; il n'est pas rabaissé, il reste fort, intrépide, avide de gloire, généreux [5] ; il y a quelque chose de touchant dans sa confiance en Olivier : repoussé, raillé, rudoyé, éperdu, furieux, il revient toujours à son compagnon, lui demande aide, insiste, conjure,

« Olivier sira, c'ar no'm venes adjudier [6] ! »

Que peuvent ses torts personnels contre les liens de compagnonnage et d'amitié, contre la conscience qu'il a de son affection pour Olivier ?

« Si yeu ti agues mort, yeu morira dolans »,

lui dira-t-il vers la fin du poème (v. 1387). Cette profondeur de sincérité donne un charme naïf à ce caractère de grand enfant que l'auteur a voulu peindre, et que la chanson d'Oxford laissait deviner par instants avant Roncevaux.

La vieille chanson ne contait rien qui ressemblât à la rencontre de Rollan et de Braslimonda ; la source commune du

1. Vv. 929-937.
2. Vv. 954-55 et 1010-18.
3. Vv. 1310-1324.
4. Vv. 1162-71.
5. Voir l'épisode des marchands à qui il donne le cheval de Farnagan, v. 426-38.
6. V. 990, cf. 911-24, 940-43, 996-1001.

Turpin saintongeais, de la *Rotta*, du *Viaggio* et de *Roland à Saragosse* mettait Roland en présence d'une Sarrasine aimable et peut-être amoureuse ; la *Rotta* insiste sur les apprêts luxueux de la visite de Candia ; mais nulle part l'épisode ne donne l'impression de dignité élégante, de souriante courtoisie, d'émotion retenue qui se dégage du récit de *Roland à Saragosse*. Cette scène peut soutenir sans désavantage la comparaison avec les meilleures scènes d'amour mondain de Chrétien et de ses imitateurs ; c'est en effet une scène de roman, bien plus qu'un épisode épique. L'on regrette que la disparition des premiers feuillets du manuscrit d'Apt nous empêche de savoir à quel sentiment avait obéi Braslimonda en envoyant son gant à Rollan : admiration, « amour lointaine », défi ? La pensée de Braslimonda, nous le savons, va sans cesse à Rollan dont elle entretient sans pitié ses chevaliers [1] et sans discrétion ses demoiselles [2] ou ses soldats [3]. Nous ne savons pas si l'auteur du *Turpin* saintongeais ou la source à laquelle il puisait faisaient de leur Braidemonde la femme du roi sarrasin ; il est fort heureux que la Braslimonda de *Roland à Saragosse* soit dame et reine ; on voit sans peine ce que la scène peut y gagner à la fois de trouble et de noblesse.

J'ai eu l'occasion de tenter ailleurs [4] une analyse sommaire de la rencontre de Rollan et de Braslimonda sur l'esplanade de Saragosse entre deux combats furieux [5] ; je me permets de la reproduire ici comme un essai d'interprétation de la scène :

« Ainsi Braslimonde s'avance vers Roland. Elle le salue, au nom du Créateur ; et le Chrétien lui a répondu : « Dieu vous sauve, Madame ! » De sa main au gant brodé d'or, elle touche la bride du destrier : « Vous êtes mon prisonnier, vous ne

1. Voir v. 419.
2. V. 328-357 et 387-394.
3. Vv. 572-578.
4. *Institut de France, Séance publique annuelle des cinq Académies du samedi 24 octobre 1936. Discours de M. Mario Roques de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (Paris, 1936), p. 10.
5. La scène est assez longue (v. 578-649) ; elle n'a cependant pas de longueurs, et l'on peut en dire autant de la description du costume et de la monture de Braslimonde qui précède (v. 545-570).

partirez plus ! » ; et le chevalier a dit : « J'y consens. » Braslimonde se ressaissit : « Allez-vous-en, seigneur, pour votre salut ! Je n'aurais pas osé croire à votre venue ; pour votre salut, seigneur, allez-vous-en ! » Elle détache son manteau et le jette sur l'arçon de la selle de Roland : « Prenez-le, seigneur, pour l'amour de moi ; ainsi, l'Empereur saura votre prouesse. » Et comme, à la tête des troupes sarrasines, on voit Marsile approcher : « Épargnez-le, seigneur, puisqu'il est mon mari. — Pour l'amour de vous », dit Roland. »

Cette analyse doit être complétée : il n'y est pas tenu compte en effet d'un bref dialogue, double éclair de passion, entre Rollan et Braslimonda (v. 622-628). Rollan vient d'attacher à son arçon le manteau de la reine ; sans doute son regard se relève sur celle-ci :

Braslimonda fon bella, la cara mot resplant ;

« Plût à Dieu, dit Rollan, que je vous tinsse là-bas hors la ville. — Ah ! Dieu, si tu étais là avec moi, Rollan ! Avant demain au soir, je vous aurais fait reprendre aux Sarrasins tout le pays au grand deuil de Marsile. » Là-dessus les Sarrasins arrivent, et rien dans l'attitude des deux personnages ne doit trahir un irrésistible élan, dont il ne restera que leur souvenir. Tout au plus le ton un peu théâtral du début de l'entrevue se détent-il légèrement : Bralismonda a appelé Rollan par son nom, alors qu'elle lui disait d'abord « sira » (589, 614) ; elle lui dira encore « bel sira Rollan » (633) ou « bel sira » (646) ; Rollan lui dira « donna gentil » (631) et non plus seulement « donna » (580). Il y a aussi un sourire complice dans la façon dont Braslimonda désigne à Rollan Marcili qui survient :

« Mos maritz es en malaur lo gran » (634).

Le roi Marcili est quelque peu sacrifié dans l'aventure ; ce n'est pas un sot cependant : il avertit fort bien à l'occasion tel chevalier trop entreprenant du péril qu'il court à attaquer Rollan [1] ; mais ce n'est pas non plus un vaillant et il a la

1. Voir v. 719, 735-36, 973-74.

fuite prompte [1] ; il ne reprend courage que quand il croit Rollan épuisé [2]. Une fois il attaque, mais c'est qu'il est hors de lui :

Lay am sa molher el vi estar Rollan,
Donc ac tal dol am pauc non pert son sans (636-37) ;

et il réussit mal : désarçonné, il n'est sauvé que grâce à sa femme, trop aimable amie du Chrétien, et le conteur ne prend même pas la peine de dire qu'il a fui ; il reviendra plus tard, la menace à la bouche (691), mais quand Rollan le somme d'avancer :

« Rey yest volpilh, car non alies avant » (694),

il s'y refuse sans vergogne :

« Per Baomet yeu non yray avant » (698).

Ce n'est pas encore un roi d'opérette, ni tout à fait un mari de comédie, mais sa fureur impuissante et sa prudence fanfaronne le marquent déjà pour ces deux emplois.

Il faut faire une place à part dans la liste des personnages à une curieuse silhouette héroï-comique, celle du « coms de Bravis », vieux guerrier sarrasin, dominé par le désir de venger, comme un affront, la blessure que lui a faite Rollan, sans doute au début de la guerre, et qui l'a tenu couché sept ans loin des combats : il enfermera lui-même Rollan dans Saragosse pour être bien sûr de pouvoir vider sa querelle, ne s'inquiétant pas de son âge, ne se souciant pas de sa vie :

« Ja suy yeu vielh, ben ay passet .c. ans
Si yeu hi muer, non es ni dol ni dans » (723-24),

violent, généreux, entêté, et vigoureux et brave à forcer l'admiration de Rollan :

« Si tuch li autres son aytels de sayans
Non n'ychirai ha trestot mon vivant. » (813-14).

1. V. 539, 699-700, 1149.
2. V. 1029 ss.
3. Cf. 738-39.

Personnages de premier plan ou rôles épisodiques attestent, on le voit, chez l'auteur du *Roland à Saragosse*, le souci et le talent de créer des figures nuancées et vivantes, à la fois théâtrales, dramatiques, et humainement plaisantes, traditionnelles, semble-t-il, et cependant neuves d'esprit ou d'allure [1].

*
* *

La composition du poème de *Roland à Saragosse* paraît procéder d'intentions précises, et tout d'abord du désir de varier le développement. De là des épisodes qui ne font pas avancer l'action, mais qui la rendent multiple, par là plus vivante, et y ajoutent souvent des éléments de pittoresque : épisode des marchands normands (395-457), épisode du comte de Bravis (701-819), épisode du roi Amalrant (956-994), épisode du roi Balaant et de Malmatin (1044-1079), épisode de Golian (1202-1264), tous de caractère très divers et qui ne se répètent ni ne se doublent [2]. De là aussi les descriptions : armement d'Olivier (94-139), de Rollan (180-213), du comte de Bravis (742-755), à la fois symétriques et différentes [3], et surtout costume et monture de Braslimonda (542-571).

---

1. Il serait intéressant de chercher dans les diverses formes de la *Chanson de Roland* les retouches qui développent et modifient peu à peu les caractères primitifs ; pour Braslimonda on pourrait consulter la note de Giulio Bertoni, dans *Archivum neophilologicum*, I, 1, p. 35-38.

2. Ils sont aussi dispersés dans le récit, et par exemple les trois épisodes du comte de Bravis, d'Amalrant et de Balaant, qui comportent des combats singuliers, ne se succèdent pas de près, comme c'est le cas p. ex., pour les combats analogues de la *Chanson de Roland* (ainsi, laisses XLIII-LVIII) ; les combats relatés dans ces trois épisodes sont d'ailleurs très différents par les circonstances comme par le développement et aussi par le ton : le « coms » de Bravis meurt héroïquement ; l'imprudent Amalrant s'est trop engagé pour pouvoir reculer devant Rollan, encore que

Non hi volgra esser per aur ni per arjent (486) ;

quant à Balaant, l'ancien possesseur de Malmatin, préoccupé seulement de reprendre son cheval, et qui s'est sottement attardé à le panser et à détacher de l'arçon le beau manteau de Braslimonda, il est bien heureux de s'en tirer avec le ridicule de sa déception et d'une fuite à pied à travers le champ de bataille. Il y a là un élément comique de plus dans le poème, et un évident désir de diversité.

3. Elles diffèrent aussi par la longueur : le premier adoubement, celui

L'ensemble du récit, avec ses épisodes et ses ornements, se divise, dans l'état actuel du manuscrit d'Apt, en quatre parties, que ne distinguent pas d'ailleurs exactement des changements de laisses, mais qui correspondent à des changements de lieu et d'action.

1° Jusqu'au vers 261 (on se rappellera qu'il manque au début environ 380 vers), à Ronsasvals, au camp de Charlemagne : *l'entreprise.*

2° Du v. 262 au v. 699, devant Saragosse, puis dans la ville : *triomphe de Rollan* ; il écarte Olivier, abat Farnagan, entre dans Saragosse, s'entretient avec Braslimonda, reçoit le don du manteau, met en fuite les Sarrasins qui l'attaquent et Marsili avec eux.

3° Du v. 700 au v. 1151, à la sortie de Saragosse et hors de la ville : *Rollan en danger* ; le comte de Bravis, la porte forcée, luttes dans la plaine, défaillance de Rollan, Malmatin perdu, indispensable et décisif secours d'Olivier, arrivée des Français.

4° Du v. 1152 au v. 1410, à Ronsasvals, Mont Negre et Gorreya : *revanche d'Olivier* ; plaintes d'Olivier à l'empereur ; fructueuse expédition d'Olivier agissant pour son propre compte, capture du trésor de Mont Negre et prise du château de Gorreya ; embarras de Rollan devant les questions puis les reproches de l'empereur et départ à la recherche d'Olivier disparu ; Olivier, déguisé en Sarrasin, fait entourer par ses troupes Rollan qui, pris au piège et bon joueur, va lui-même chercher l'empereur pour faire sa paix avec son compagnon.

L'histoire est ainsi achevée, petit roman avant l'épopée de Ronsasvals, et le sens se dégage de la succession même des parties : Roland compromet l'issue d'une héroïque entreprise en refusant le concours d'Olivier, — sa prouesse accomplie, il est en péril de mort et c'est Olivier qui le sauve, — Olivier à son tour entreprend sans Roland une autre expédition, moins brillante, mais plus fructueuse, et la réussit sans avoir besoin

d'Olivier, est le plus long ; celui du comte de Bravis est très court ; mais la reprise de certains vers (129-30 et 202-03 ; 137 et 214 ; 104, 185 et 749 ; 112, 187 et 751 ; 133, 209 et 753 ; 135, 212 et 755) marque le parallélisme. C'est la preuve d'un art subtil qui veut garder l'effet épique des rappels en évitant la lourdeur des redites.

de secours ; double leçon infligée à l'outrecuidante déraison de Roland par le compagnon dont il a un moment voulu se séparer.

Nous avions assez marqué l'intérêt psychologique du conte de *Roland à Saragosse* ; nos dernières observations permettront sans doute d'en apprécier la sûreté de composition et l'habileté de disposition dramatique : ce sont là, avec des différences de ton, des qualités d'écrivain comparables à celles que nous avons trouvées dans le poème de *Ronsasvals* [1]. Il nous restera à rechercher si les deux œuvres peuvent être attribuées à un même auteur.

Mario Roques.

1. Cf. *Romania*, LXVI, 480.

SUR FRANÇOIS VILLON
NOTES ET DISCUSSIONS

I

Y A-T-IL EU DEUX VERSIONS DU *Lais* ?

Quand on examine les manuscrits qui nous ont transmis le *Lais*, on est frappé des lacunes importantes que présentent deux d'entre eux, *C* et *I*. Ni l'un ni l'autre, en effet, ne présentent les huitains 4-9 et 36-39, soit dix strophes. C'est beaucoup pour un texte qui n'en compte que 40. Faut-il voir un dessein arrêté dans cette suppression du quart d'un court poème ? Pierre Champion l'a soupçonné. Dans l'Avant-Propos de la 2e édition de son *François Villon* [1], il écrit : « La lacune, h. 36-39, pourrait s'expliquer par ce que les vers raillant le jargon de l'école ne paraissaient peut-être pas très intelligibles, ni bien intéressants [2]... Mais la lacune 4 à 9 pose un autre problème. Par cette lacune sont passés sous silence le fameux voyage à Angers et ses motifs que nous savons peu avouables, le legs irrévérencieux à Guillaume de Villon. Le legs assez mauvais à Perrenet Marchand sergent à verge (qui manque également dans *A*, ainsi que celui au Chevalier du Guet) semble également montrer une hésitation que Villon aurait alors marquée pour ménager la police. Ce n'est là, naturellement, qu'une hypothèse que je présente, mais qui doit bien, je le crois, être faite. La première version, la plus longue, aurait été écrite vers la Noël, avant le vol du Collège de Navarre.

1. *François Villon, sa vie et son temps*. Deuxième édition avec un nouvel avant-propos, 1933, t. I, p. XVI.

2. P. Champion ajoute : « Ils ont donné du mal à Marot. » Mais Marot a-t-il connu ces huitains ?

Villon peut encore parler. Par la suite, il aurait supprimé l'indication relative à Angers, évitant ainsi de chercher des histoires aux gens du Châtelet, de mettre en cause son bon protecteur. »

Ainsi il y aurait eu deux éditions du *Lais*, l'une datant des environs de Noël 1456, à un moment où Villon a encore son franc parler, c'est-à-dire avant le vol du Collège de Navarre, l'autre postérieure à ce vol, alors que Villon doit être prudent et se croit tenu de ménager les gens de police. Cette édition ne serait pas, du reste, une extension ou un remaniement de la première. Elle en serait seulement un abrégé. Villon aurait supprimé, d'une part, les huitains 4-9 pour faire le silence sur le voyage d'Angers et ne pas mêler à des désagréments éventuels la personne de son bienfaiteur, Guillaume de Villon, d'autre part, les huitains 22 et 23, trop peu respectueux pour la police.

Mais où trouve-t-on cette seconde édition ? *A* a laissé de côté 22 et 23, mais il possède parfaitement 4-9 ; *B* ne donne pas 23, mais il a 22 et 4-9 ; *C* n'a pas 4-9, mais il a 22 et 23. Seul *I* convient à la description de P. Champion, et toutefois pas complètement, car s'il ne donne ni 4-9 ni 23, il a du moins 22. On ne peut donc s'en tenir à une seule deuxième édition, qui expliquerait le rejet de 4-9 ; il faut en imaginer, semble-t-il, une troisième, qui écarte 22 et 23 et retient 4-9, et en plus un mélange de ces deux. Et il faudrait encore admettre, pour tout expliquer, lacunes et concordances, que le texte résultant de ce mélange s'est à un moment donné combiné avec le texte de la première version. Un procédé aussi compliqué n'est certes pas impossible, mais ne paraît guère probable.

Acceptons toutefois qu'il n'y ait eu qu'une seconde version. A quelle date placer cette version hypothétique [1] ? A quelques semaines sans doute ou à quelques mois de la première. Mais des exemplaires de cette première version devaient courir déjà. Comment la seconde les eût-elle fait disparaître ? Le danger des strophes indiscrètes subsistait donc. Et à tant faire que d'être prudent, le moment venu, le mieux n'était-il pas, au lieu de donner une version édulcorée, de ne rien publier de nouveau et de se tenir coi tout simplement ?

1. Comme on l'a vu, P. Champion se borne à dire : « Par la suite... ».

Les lacunes de certains manuscrits doivent s'expliquer autrement. Examinons d'abord le cas des huitains 4-9. Supprimons-les par la pensée, nous avons le texte de *C* et de *I*. Dans l'hypothèse de P. Champion, à moins d'admettre que Villon, si conscient de son art, ait pratiqué dans son poème des coupes brutales sans se préoccuper des raccords indispensables, ce texte doit présenter un développement qui se tienne, un développement clair et conséquent avec lui-même. Voyons donc ce qu'il en est.

Relisons les strophes 2 et 3. Dans la deuxième, le poète annonce l'intention de briser « la très amoureuse prison » où son cœur se consume. La troisième nous présente la geolière de cette prison. Et le prisonnier requiert vengeance d'elle à tous les dieux d'amour. Puis brusquement le huitain 10 :

> Item, a celle que j'ai dit...
> je laisse mon cuer enchassié.

Mais pourquoi ce renvoi « a celle que j'ai dit », puisque c'est d'elle qu'il a été question tout le temps dans la strophe qui précède [1] ? Y voit-on une simple cheville, bien que les chevilles soient rares dans Villon, alors on attendrait au moins « a celle que je dis ». Le passé indéfini est au contraire le temps qui convient, si 3 strophes (7, 8, 9) sont intervenues depuis que la cruelle a été mentionnée. Puis, à quoi rime cet *item* [2], s'il n'annonce pas la suite d'une énumération ? Or on cherche en vain le terme initial de cette énumération. Mais la strophe 9 le fournit avec le mot « premierement ». Que veut dire en outre cette série de lais qui vont suivre, si on ne sait que Villon part pour un voyage sans doute long et dont peut-être il ne reviendra pas ? Mais tous ces détails nous sont contés dans les strophes 6 et 8. Enfin à quoi bon proclamer dès le début qu'on entend s'échapper d'une trop dure prison, si on ne nous explique pas, comme le font les mêmes strophes 6 et 8, que c'est un départ de

1. Cf. W. G. C. Bijvanck, *Spécimen d'un essai critique sur les œuvres de François Villon, le Petit Testament*, Leyde, 1882, p. 141.

2. Marot, qui ne trouvait pas les huitains 4-9 dans les éditions antérieures qu'il suivait, a bien senti la difficulté ici. Il a fait disparaître le gênant *Item* et imprime : « A celle doncques que j'ay dit. »

Paris, une fuite vers la province qui tireront le poète des mains de sa geolière ?

On ne peut croire que Villon ait voulu proposer toutes ces énigmes aux lecteurs d'une seconde version mutilée plus encore qu'allégée. Il est clair que l'original de *I* et de *C* contenait les strophes manquantes et qu'elles n'en ont disparu que par suite d'un accident. On peut supposer qu'une page de cet original contenant, comme le manuscrit A par exemple, trois huitains de chaque côté, avait été déchirée ou arrachée. Les copistes qui avaient devant eux cet original n'ont pu que transcrire ce qu'ils avaient sous les yeux.

La lacune de la fin n'inflige pas de pareil dommage au texte de Villon. La strophe 35, donnée par tous les manuscrits, nous montre le poète occupé à écrire son *Lais* quand il entend soudain « la cloche de Serbonne » qui, comme tous les soirs à 9 heures, sonne l'Angelus. « Si suspendis » ajoute-t-il,

Et y mis bonne
pour prier comme le cuer dit.

Sans doute, nous qui connaissons les strophes 36-39, nous voyons bien qu'elles sont la suite nécessaire de ces deux vers. La prière n'est mentionnée que parce qu'elle va être interrompue par un sommeil dont l'envahissement progressif nous est décrit, à grand renfort de termes d'École, avec une si joyeuse fantaisie. Villon se réveille, mais il fait froid, son encre est gelée. Il n'a qu'à se rendormir, cette fois à bon escient :

Si m'endormis, tout enmouflé,
et ne peus autrement finer.

Et la conclusion suit tout naturellement :

Fait au temps de ladite date
par le bien renommé Villon.

Il n'en est pas moins vrai que cette conclusion pourrait venir, comme dans *C* et *I*, immédiatement après le vers final de la strophe 35 « pour prier comme le cuer dit », sans que le lecteur soupçonne qu'on saute ainsi 32 vers. Au son de l'Ange-

lus, Villon cesse d'écrire, se met à prier, et c'est dans cette attitude qu'il prend congé de nous par la strophe 40 et dernière.

Ainsi, à la rigueur, une suppression voulue des strophes 36-39 pourrait s'envisager. Mais qui en serait l'auteur ? « Les vers raillant le jargon de l'École ne paraissaient peut-être pas très intelligibles, ni bien intéressants », dit P. Champion, et on pourrait concevoir que quelqu'un ait été tenté de les laisser de côté. Mais ce quelqu'un ne saurait être Villon, qui n'ignorait pas ce qu'il avait voulu dire et aurait sans doute hésité à nier l'intérêt de ce qu'il avait dit. Serait-ce un copiste ? Mais *A* et *F* ont reproduit tout au long les 4 strophes en question et, à en juger par le texte qu'ils nous en donnent, en ont fort bien vu l'intention. *B*, qui n'y a pas compris grand' chose, les a copiées tout de même tant bien que mal [1]. Et on ne voit pas ailleurs, ni dans le *Lais* ni dans le *Testament*, que les copistes aient laissé tomber des strophes faute de les entendre. Ici encore il est plus indiqué de supposer un accident du même genre que celui que nous avons suggéré pour la lacune des strophes 4-9. En tout cas, et c'est ce qui nous importe ici, il ne saurait s'agir en l'occurrence d'une seconde version dictée par la peur du Châtelet.

La lacune des strophes 22 et 23 est plus embarrassante. Citons cependant quelques faits qui permettent d'entrevoir une explication possible. Si nous négligeons les deux graves lacunes de *C* et de *I*, nous notons qu'aucun manuscrit ne fait d'erreur sur l'ordre des strophes 1-11 et 35-40 qui ouvrent et ferment le *Lais*. C'est que là l'ordre est imposé par le sens. D'autre part, il arrive qu'à l'intérieur du poème plusieurs huitains soient liés très étroitement par un propos qui continue de l'un à l'autre. C'est le cas des strophes 13-14-15, 25-26, 27-28-29. Or, en quelque endroit que nos manuscrits placent ces huitains, ils ont bien soin de les transcrire dans l'ordre normal de leur succession, — sauf que *F* a laissé tomber 29. Ce ne peut être que le fait de gens qui copient avec conscience et se gardent de rompre les enchaînements nécessaires, que du reste ils discernent fort bien.

Mais restent 15 strophes dont aucune n'est reliée à la précé-

1. Voir sur ce point *Romania*, LXV, 1939, p. 457 et suiv.

dente ou à la suivante par le fil d'un raisonnement continu ou d'une description s'appliquant au même personnage. Chacune se borne à accroître d'un ou de plusieurs legs la somme des générosités du testataire, et de ce fait est pleinement indépendante de toutes les autres, sinon qu'elle contribue pour une égale part, et où qu'elle se trouve, à l'effet d'ensemble. Si l'on ajoute à cela que 14 de ces 15 strophes débutent par un identique vocable, *item*, on comprendra qu'un copiste, même attentif là où la suite des idées réclame un ordre donné, puisse facilement tout à côté prendre un *item* pour un autre, quitte à se corriger dès qu'il s'en aperçoit et insérer la strophe sautée dans un nouveau contexte où elle ne détonnera en aucune façon. Sans doute, il y a eu un ordre original voulu par le poète, qui avait ses raisons pour l'observer. Ses légataires n'étaient pas pour lui des pions qu'on peut à son gré pousser d'une case à l'autre d'un échiquier. Ils défilaient dans ses vers suivant un rythme qu'appelaient telle ou telle circonstance de son histoire ou de la leur, telle observation ironique ou malicieuse du poète. Mais ces raisons, ces circonstances, le secret de ces malices, comment les copistes auraient-ils retrouvé tout cela à point nommé ? Quel scrupule pouvaient-ils avoir à transférer de tel endroit à tel autre, tel huitain aux allures indépendantes, si du moins ils ne brisaient par là aucune des liaisons visiblement établies entre certaines strophes ? Et comment s'étonner qu'à l'occasion, égarés par le sempiternel *item*, ils aient pu bel et bien sauter une strophe et ne pas le remarquer. C'est ainsi que nous expliquerions que le huitain 22 s'est perdu dans *A* et 29 dans *F*. Le huitain 23, il est vrai, manque dans *B* et dans *I*, tout aussi bien que dans *A*. On peut supposer toutefois qu'un ancêtre commun, plus ou moins éloigné, de ces trois manuscrits a omis par accident cette strophe et a transmis cette tare à une tradition qui sur ce point tout au moins dérive de lui.

Ce qui complique la question, c'est qu'il ne nous est guère possible de reconstituer la suite des strophes, telle que le poète l'a voulue. L'ordre de nos éditions est à peu près celui du *Villon* de Levet, et cela se comprend, si l'on réfléchit que jusqu'en plein XIX^e^ siècle toutes les éditions qui se sont succédé se sont fondées sur le seul Levet. Prompsault, qui a découvert *B*, a inséré les strophes 4-9 et 36-39, qu'il lui empruntait, à

l'endroit où elles venaient se loger d'elles-mêmes, mais il n'a pas touché à l'ordre de I. L'édition Jannet-La Monnoye reproduit également cet ordre. Bijvanck opère entre strophes des chassés-croisés très arbitraires, mais il part de l'ordre Jannet. De nos jours, une seule modification a été apportée à cette suite immuable depuis 1489. La strophe 13 de *I*, « Item a Jehan Trouvé bouchier » a été reportée après 20 et est devenue la strophe 21 des éditions modernes. Nous croyons que c'est à A. Longnon, dans son édition de 1892, qu'est dû ce transfert. Il n'a pas donné ses raisons, mais il est probable qu'il s'est fondé sur le fait que les quatre manuscrits *A B C F* s'accordent à placer après la 20e la strophe en question [1]. Sauf cet unique changement, les éditions modernes, qui toutes dérivent de celles de Longnon, nous offrent donc l'ordre de *I*. Cet ordre ne diffère pas beaucoup de celui de *B* ou de celui de *C*, mais il se distingue très notablement de celui de *A* ou de celui de *F*. Rien ne nous permet de décider entre ces différentes suites et de dire quelle est la meilleure, c'est-à-dire celle qui remonte au poète même. Nous ne conservons l'ordre traditionnel que pour notre commodité. Certains points faibles en sont très visibles. Ainsi la place actuelle de 22 ne repose que sur le témoignage de *I*, et celle de 23 ne repose que sur le témoignage de *C*. On voit que, dans ces conditions, l'étude des lacunes ou des concordances ne peut pas être poussée très loin et ne saurait mener à des résultats très assurés.

Tout ce que nous avons cherché à démontrer ici, c'est qu'il n'y a pas lieu d'admettre deux versions du *Lais* données successivement par le poète.

II

La date du *Lais*.

Quand Villon a-t-il écrit le *Lais* ? Sur ce point il y a eu longtemps unanimité parmi les critiques. Quelle que soit leur explication du voyage d'Angers, quelle que soit leur interpré-

1. Il a simplement dit aux Notes du *Petit Testament*, p. 179 de son édition, à propos de la strophe XXI : « *I* place cette strophe entre la XII et la XIII de notre édition.

tation du poème où ce voyage est annoncé, ils en placent la composition à la date donnée par Villon lui-même dans la première strophe, à savoir le jour de Noël 1456. Mais dans un article des *Modern Language Notes* de mars 1932 [1], Mme Grace Frank, après une pénétrante étude du poème et de tout ce qu'en ont dit les critiques, aboutit sur cette question de la date, comme sur la plupart des questions que soulève la lecture du *Lais*, à des hypothèses très neuves. Ne retenant que ce qui nous concerne, nous voudrions à notre tour examiner les arguments et les conclusions de Mme Frank.

Nous écrivions, il y a vingt ans [2] : « Que Villon ait composé son *Lais* tout à loisir, avant de rejoindre à la Mule Colin de Cayeux, damp Nicolas et Petit Jehan, ou qu'il l'ait rimé à la hâte le lendemain de ce beau coup, le dessein de Villon paraît assez clair : au moment de disparaître brusquement de Paris, il justifiait de façon très naturelle une retraite conseillée avant tout par la peur du Châtelet, et se préparait, le cas échéant, un ingénieux alibi. » Nous supposions, en effet, que Villon, inquiet des suites que pouvait avoir pour lui le cambriolage du Collège de Navarre, avait cru devoir prendre les devants et se réfugier en province. La raison que nous avancions là n'était pas celle de Villon, qui se prétendait chassé par des chagrins d'amour, mais nous conservions la date qu'il donnait pour la composition de son poème et pour son départ de Paris. Mme Frank n'accepte pour le voyage d'Angers ni l'explication de Villon, ni celle que nous avons proposée, et pour la composition du poème elle n'admet pas davantage la date que porte le *Lais* lui-même.

Comment croire, dit-elle, qu'en une seule et même nuit, on puisse à la fois rimer les 320 vers du *Lais*, souper joyeusement avec de gais compagnons à la taverne de la Mule et passer deux heures à dévaliser les coffres d'un collège ? Mais la date du vol est bien assurée : elle nous est attestée par un document d'ordre judiciaire [3] dont il n'y a aucun lieu de suspecter l'authenticité

1. P. 154-59, Villon's *Lais and his journey to Angers*.

2. *Histoire de la littérature française illustrée*, publiée sous la direction de MM. Joseph Bédier et Paul Hazard, t. I, p. 110.

3. A. Longnon, *Étude biographique sur François Villon*, 1877. Le document en question est imprimé p. 160-171.

ou les dires, « circa festum Nativitatis Domini », c'est-à-dire le jour, ou tout au moins la semaine de Noël. S'il y a tromperie ici, elle ne peut venir que du poète. Est-il vraiment parti pour Angers au moment où il l'affirme ? Mme Frank ne le pense pas. Le vol du Collège de Navarre ne fut découvert qu'en mars, et ce n'est qu'en mai qu'on commença à en soupçonner les auteurs. Jusqu'en mars, Villon n'a pas à s'inquiéter, et même alors la découverte du vol n'est pas la découverte des coupables. Il semble bien qu'aucun de ceux qui avaient accompagné Villon dans son expédition du Collège de Navarre n'ait quitté Paris et qu'ils aient même continué la série de leurs exploits en toute tranquillité de conscience. Pourquoi Villon se serait-il cru plus menacé que ses compagnons de rapines ? Il est donc probable qu'il est resté à Paris avec eux.

Mais en avril il est certainement à Angers. C'est du moins ce qu'à la date du 16 mai 1457 Guy Tabarie, l'un des participants au vol, le même qui a fait connaître la date du méfait, révèle à un prétendu complice, qui s'en va sans plus tarder le dénoncer aux gens du Châtelet. « Oultre, ledit maistre Guy dit audit deposant que ilz avoient ung aultre complice nommé maistre Françoys Villon, lequel estoit allé à Angers en une abbaye en laquelle il avoit ung sien oncle qui estoit religieux en ladite abbaye, et qu'il y estoit alé pour savoir l'estat d'ung ancien religieux dudit lieu, lequel estoit renommé d'estre riche de V ou VIe escus et que, lui retourné, selon ce qu'il rapporteroit par de ça aux autres compaignons, ilz yroient tous par delà pour le desbourser, et que, à quelque matin, ilz auroient tout le sien nettement[1]. » Voilà, selon Mme Frank, la véritable raison du voyage d'Angers. Après le vol du Collège de Navarre, Villon mène joyeuse vie à Paris tant que durent les beaux écus d'or qui ont été sa part du butin. Puis, le tout dissipé, n'ayant plus qu'un peu de billon, il part pour Angers où il va retrouver un oncle qu'il a là-bas et par la même occasion préparer un nouveau vol qui regarnira ses poches. Et c'est alors seulement, un peu avant son départ, c'est-à-dire quelque temps avant Pâques (17 avril 1457), qu'il écrit son *Lais*.

Chacune de ces hypothèses est non seulement fort ingé-

1. A. Longnon, p. 169.

nieuse, mais très plausible, et il se peut que Mme Frank ait raison sur tous les points. Toutefois, il nous reste des doutes que nous allons tenter de justifier en défendant notre point de vue d'autrefois. Tout d'abord, que Villon soit réellement allé à Angers pour étudier un nouveau coup à faire, c'est Guy Tabarie qui le dit, et nous n'avons aucune raison de ne l'en pas croire sur ce chapitre. Nous admettrons donc volontiers que c'est là le vrai motif du départ de Villon. Mais rien ne prouve que ce départ soit récent au moment où Tabarie fait cette confidence au curé de Paray le Moniau. Il n'y a dans les paroles de Tabarie aucune allusion à une entrevue qu'il aurait eue avec Villon bien après le vol du Collège de Navarre. Il déclare du reste ne pas connaître Petit Jean et n'avoir vu Colin de Cayeux avant ce vol qu'une fois dans la compagnie de Villon. Il ne semble pas avoir été un des dirigeants de la bande, mais une simple « utilité » qu'on employait à garder les « gippons » et qu'on rétribuait au plus bas taux. On a l'impression que ce voyage d'Angers, il en a entendu parler à ce joyeux souper de la Mule qui a précédé immédiatement l'escalade des murs du Collège, ou au plus tard à ce repas du lendemain pour lequel on avait réservé deux écus d'or. Il n'y a rien là qui nous force ou nous autorise à rejeter la composition du *Lais* et le départ de Villon deux mois après le moment que le poète lui-même nous indique.

Villon ne nous a pas seulement donné une date précise, « sur le Noël » de l'an « quatre cent cinquante six », mais tout son poème respire en fait le froid d'un hiver rigoureux. Mme Frank a senti la difficulté et elle explique que Villon avait trop bien l'expérience de ce que pouvait être une nuit glaciale pour être embarrassé à en faire de chic une description pittoresque, capable de donner l'illusion de la réalité. Et elle mentionne les vers 9-13 :

> En ce temps que j'ay dit devant,
> sur le Noël, morte saison,
> que les loups se vivent de vent
> et qu'on se tient en sa maison
> pour le frimas, pres du tison...

et les vers 308-12 :

Mais mon ancre trouvé gelé
et mon cierge trouvé soufflé ;
de feu je n'eusse peu finer ;
si m'endormis tout enmouflé
et ne peus autrement finer.

Ce sont, en effet, les vers les plus significatifs, ceux qui nous communiquent le plus directement le frisson d'une froide nuit de décembre ou de janvier. Mais ce ne sont pas les seuls à nous reporter dans la saison des frimas. Qu'on en juge :

Et a maistre Jaques Raguier
laisse l'Abruvouër Popin.....
le trou de la Pomme de Pin,
clos et couvert, au feu la plante,
emmailloté en jacoppin.
145-51.
Et a mon procureur Fournier
bonnetz cours, chausses semelees,
taillees sur mon cordouannier,
pour porter durant ces gelees.
157-60.
Povres orphelins impourveus,
tous deschaussiez, tous desvestus
et desnuez comme le ver ;
j'ordonne qu'ilz soient pourveus,
au moins pour passer cest yver.
196-200.
Et aux gisans soubz les estaux,
chascun sur l'œil une grongniee,
trembler a chiere renfrongniee,
megres, velus et *morfondus,*
chausses courtes, robe rongniee,
gelez, murdris et enfondus.
235-40.

Ainsi, ce n'est pas uniquement le début ou la fin du poème qui nous ramènent devant la bûche de Noël flambant dans l'âtre ou évoquent devant nous l'encre gelée dans l'écritoire et l'écrivain, vaincu par le froid, obligé de poser la plume et de « s'enmoufler » pour se mettre au lit. Tout au long du poème nous apercevons des silhouettes de buveurs, emmaillotés jus-

qu'au cou, les pieds au feu, dans une taverne bien close, ou de malheureux « gisant soubz les estaux », gelés, morfondus et claquant des dents, ou encore de privilégiés à qui le compatissant Villon lègue cottes ou chausses « pour porter durant ces gelées », « au moins pour passer cest yver ». Mais, selon Mme Frank, tout ceci n'est que « mise en scène ».

Faut-il s'en persuader ? Doit-on se représenter Villon écrivant son *Lais* comme un mystificateur laborieux, tout occupé à nous faire prendre un soleil de printemps pour une bise glacée d'hiver? Quoi ! ces notations si précises, si fraîches, si cruelles parfois, tout cela n'est que trompe-l'œil ?

Pourquoi non, nous répond-on ? Qui prend Villon au pied de la lettre quand il se dit mis en fuite par une cruelle, et ne cherchons-nous pas tous à son départ des motifs moins teintés de fantaisie traditionnelle ? Pourquoi serions-nous tenus de l'en croire sur parole quand il lui plaît de placer son poème dans un décor d'hiver ? Mais c'est justement que, dans ces alertes et pittoresques descriptions d'un temps de gelées, il ne semble pas y avoir un legs de la tradition. Dans la poésie d'avant Villon les poètes ont de tout temps déploré la cruauté de leur dame, mais lequel d'entre eux s'est ingénié à dépeindre l'hiver sous le ciel du printemps ou le printemps sous les rafales glacées de l'hiver ? Les indications de Villon sont si nettes, elles s'accordent si bien avec le contexte partout où elles apparaissent, elles portent un tel accent de sincérité qu'il faut ou bien y ajouter foi entièrement, ou, si on les écarte, donner des raisons bien fortes pour justifier un pareil scepticisme.

Quelles sont les raisons de Mme Frank ? Les trouvons-nous dans la phrase suivante : « Il a écrit le *Lais* pour ses compagnons, en prenant bien soin naturellement de ne pas mentionner un seul de ceux qui étaient associés avec lui soit dans le vol du Collège de Navarre, soit dans le projet de l'expédition d'Angers. Ces gens-là, toutefois, étaient précisément ceux qui devaient le mieux apprécier les détails apocryphes du poème : la description du terrible froid d'une nuit de la semaine de Noël où, suivant le *Lais*, on reste chez soi près du feu, mais où, comme les camarades de Villon ne l'avaient pas oublié, lui et eux étaient en train de sauter les murs du Collège de Navarre, l'allusion à la cloche de la Sorbonne sonnant neuf heures, —

ils en avaient probablement entendu le tintement alors qu'ils soupaient à la Mule ; la peinture du poète « seulet » dans sa chambre et s'endormant, tout emmitouflé, alors que, comme ils le savaient bien, toute la bande était occupée à forcer des serrures et à partager le butin. » Le tableau est joli. Il se peut qu'il soit vrai. Pourtant nous marquerons une réserve tout à l'heure. Pour le moment, nous noterons qu'il ne perdrait rien de sa justesse, si nous le croyions juste, ni de son prix, si nous maintenions au *Lais* sa date traditionnelle. Il est vrai que Mme Frank écrit plus loin : « Notre hypothèse met en doute le décor hivernal du *Lais*, mais tente d'expliquer pourquoi une datation fictive du poème semblerait particulièrement amusante à quelques-uns de ceux pour qui il a été écrit. » Mais nous ne voyons pas bien pourquoi Colin de Cayeux éprouverait plus de plaisir en avril qu'en décembre à lire les strophes où apparaît ce saisissant contraste entre ce que Villon nous dit qu'il a fait et ce que nous savons qu'il a fait.

Reprenons les arguments de Mme Frank contre la date traditionnelle du *Lais* ? Impossibilité matérielle de cumuler en une seule nuit les labeurs du poète et l'activité du cambrioleur ? Mais nous ne sommes pas obligés, si cela nous gêne, de resserrer en quelques heures la composition du *Lais* et le vol avec effraction du Collège de Navarre. Le texte même de Villon, à le bien entendre et à le compléter par ce que nous savons d'ailleurs, n'en demande pas tant. Le poète, son encre gelée et les doigts gourds, a dû se mettre au lit, laissant la page inachevée :

> De feu je n'eusse peu finer ;
> si m'endormis, tout enmouflé
> *et ne peus autrement finer*.

Ce n'est au plus tôt que le lendemain de cette nuit glacée qu'il a pu ajouter une strophe de conclusion, qui est sa signature :

> Fait au temps de ladite date
> par le bien renommé Villon.

De l'aveu même du poète, il a donc mis au moins deux jours pour écrire et terminer son poème. Et nous pouvons parfaite-

ment admettre que le second jour, qui est le lendemain de Noël, il a non seulement signé, mais retouché et parfait son *Lais*, — oui, et même écrit tout entier, au besoin. L'important c'est que nous restions « au temps de ladite date », c'est-à-dire au plus fort d'un rigoureux hiver. Nous nous représenterions donc les choses ainsi : le jour de Noël, Villon soupe à la Mule, pille le trésor de Navarre et déjà peut-être tient l'idée, le mouvement général et qui sait ? quelques strophes de son poème d'adieu. Le lendemain, après le repas des deux écus d'or où il est vraisemblable qu'on a mis sur le tapis l'expédition d'Angers, ou le surlendemain, — nous n'en sommes pas à un jour près — il écrit ou achève son *Lais*. Nous admettrions même, s'il le fallait, qu'il a pu en écrire ou en composer la plupart des strophes chez lui, en rentrant du Collège de Navarre. « Qui nous prouve que le *Lais* n'ait pas été écrit en quelques heures ? », demande P. Champion [1]. Nous nous le demandons comme lui.

Il n'avait pas plus de raison de quitter Paris que ses quatre autres compagnons ? Nous ne savons pas. Colin de Cayeux, Guy Tabarie semblent avoir été dès ce temps-là des gens sans aveu, qui n'avaient plus rien ni personne à ménager. Villon avec ses deux lettres de rémission pouvait encore se dire « le bien renommé », il logeait chez un brave homme de prêtre, son bienfaiteur, Guillaume de Villon, qu'il ne voulait ni désespérer ni entraîner dans sa honte, et peut-être même avait-il encore un avenir devant lui. Mais le pas franchi et le vol consommé, il a pu croire, sans trop d'erreur vraiment, que loin de Paris il avait plus de chance de n'être pas inquiété et identifié avec un des voleurs du Collège.

Il s'est soigneusement gardé de toute allusion à aucun de ses quatre compagnons d'escalade ? Mais il est bien des gens qu'il n'a pas nommés dans son *Lais* et qui pourtant paraissent dans le *Testament*, quoiqu'il ne soit pas rentré à Paris dans l'intervalle, et inversement il en est d'autres qui sont mentionnés dans le *Lais* et sont absents du *Testament*. Qui nous dira la raison de ces choix et de ces silences ? Pour ce qui est des quatre

1. P. Champion, *François Villon, sa vie et son temps*, 2e éd., 1933, Avant-Propos, p. VII.

malandrins, on peut dire qu'étant probablement les derniers qu'il ait vus avant son départ, il n'avait pas besoin de renouveler par écrit un adieu qu'il venait de leur adresser de vive voix, et que du reste il les savait trop bien lestés de numéraire pour leur faire de surcroît l'aumône d'un legs imaginaire.

Il n'avait rien à craindre à Paris tant que le vol n'était pas découvert, et il ne le fut que le 7 mars ? Mais qui pouvait d'avance garantir aux voleurs ces deux mois de sécurité ? Était-il donc impossible que les autorités du Collège de Navarre allassent rendre visite à leur trésor un mois, six semaines plus tôt ? Et le méfait une fois constaté, il était bien tard pour s'absenter du quartier des Écoles sans éveiller les soupçons.

Mais, s'il a quitté Paris de peur d'être arrêté, il est peu probable qu'il ait indiqué par écrit le lieu où il comptait se cacher ? Sans doute. Toutefois, à notre avis, Villon ne craignait pas tant d'être arrêté que soupçonné. Il ne pouvait prévoir que le stupide Tabarie allait révéler d'abondance au premier venu toutes les circonstances du vol, y compris le nom des complices. Mais quelque passant avait pu les apercevoir, quelque vague indiscrétion orienter la recherche de leur côté. Installé à Angers dès la fin de décembre ou le commencement de janvier, qui s'imaginerait qu'il avait participé à un vol peut-être postérieur de 15 jours ou de 3 semaines ? Car Villon ne pouvait deviner non plus que le même lourdaud de Tabarie ferait connaître à la police le jour et jusqu'à l'heure exacte du vol. Et à Angers, de toute façon, dans la France si peu centralisée de l'époque, il était bien à l'abri de toute recherche ou enquête du Châtelet. S'il a fait ce raisonnement, comme nous le supposons, il se trompait si peu que, pendant les 5 ou 6 ans que dura son absence de Paris, alors que sa participation au vol du Collège de Navarre était bien établie, aucun policier ne s'avisa d'aller le relancer à Angers, à Blois ou ailleurs.

Quel que fût le but de son voyage, — et nous acceptons très bien celui que propose Mme Frank, — il pouvait donc croire habile de jeter négligeamment et comme en passant cette mention d'Angers, où le chassaient les dédains et l'indifférence de sa cruelle. Mais est-il bien probable, nous dit-on, que les gens du Châtelet aient été très disposés à accueillir un alibi poétique de ce genre, et Villon pouvait-il sérieusement y

compter? Assurément non. Toutefois ce n'est pas aux gens du Châtelet qu'il s'adresse dans le *Lais* et vraisemblablement il n'a cure que les policiers croient ou ne croient pas à son roman d'amour. L'important pour lui, c'est que si, poussés par quelque soupçon, ils viennent en pays latin s'enquérir de Villon, on puisse leur répondre en toute bonne foi : « Ah ! maître François Villon, parfaitement ! Nous le connaissons très bien, mais il n'est pas à Paris, belle lurette qu'il s'en est allé à Angers. » L'alibi n'était pas dans la cause du départ, mais dans le lieu d'arrivée et de séjour.

Dans l'ensemble, on le voit, nous nous en tenons à nos conclusions d'autrefois, à quelques nuances près. Assurément ce ne sont, ici aussi, que des hypothèses, mais elles nous semblent toujours celles qui font le moins de violence au texte de Villon, là où il n'y a vraiment pas lieu d'en soupçonner le bien-fondé, — celles qui expliquent le mieux les faits. On trouvera peut-être l'objet de cette recherche bien mince, mais il y va tout de même un peu de l'art de Villon. Et c'est là où nous en venons à cette réserve que nous faisions prévoir plus haut. Le *Lais* est un jeu d'esprit qu'il ne faut pas comparer au *Testament*, qui l'annonce cependant en plus d'une strophe. En tout cas, le jeu, si jeu il y a, est le jeu d'un poète. Villon sait fort bien distinguer son art de sa vie [1]. Il n'a jamais parlé dans ses vers du meurtre de Philippe Sermoise. Le vol du Collège de Navarre, qui a tenu une telle place dans son existence errante, n'est rappelé dans le *Testament* que par un unique mot, et il faut de la bonne volonté pour l'y voir. Il ne semble pas qu'il ait été emprisonné à Meung-sur-Loire pour une faute très grave, mais enfin il ne nous a pas dit quelle elle était. Et l'on voudrait que dans le *Lais* il y ait toute une série de sous-entendus où Villon, jetant le masque pour quelques initiés, se glorifie d'un vol de 500 écus d'or dans un collège de l'Université ? Et quels initiés ! Un damp Nicolas, moine picard, un Petit Jehan, crocheteur émérite, qui l'un et l'autre devaient se soucier infiniment peu de Végèce, Aristote et Averroès, des gibiers de potence, comme Colin de Cayeux et Guy Tabarie. Il a pu fréquenter ces deux-là : de là à écrire pour eux, quand ce ne serait que quelques strophes, nous croyons qu'il y a loin.

1. Sur ce point, voir F. Desonay, *Villon*, 1933, p. 140.

III

ADJOINDRE A LA CROSSE ET LA STROPHE 29 DU *Lais*.

Dans la stophe 27 du *Lais*, Villon lègue à deux « pôvres clers de ceste cité » la « nomination » qu'il tient de l'Université, c'est-à-dire le droit qu'il a, le cas échéant, à un bénéfice vacant. Suivent deux strophes que voici :

28 C'est maistre Guillaume Cotin
et maistre Thibault de Victry,
deux povres clers, parlans latin,
paisibles enfans, sans estry,
humbles, bien chantans au lectry ;
je leur laisse cens recevoir
sur la maison Guillot Gueuldry,
en attendant de mieulx avoir.

29 Item et j'adjoings a la crosse
celle de la rue Saint Anthoine,
ou ung billart de quoy on crosse,
et tous les jours plain pot de Saine ;
aux pijons qui sont en l'essoine,
enserrez soubz trappe volliere,
mon mirouër bel et ydoine
et la grace de la geolliere.
217-232.

On a généralement admis que les quatre premiers vers de la strophe 29 continuent le propos de la strophe précédente et par conséquent que les lais qui y sont distribués s'adressent à Guillaume Cotin et à Thibault de Victry. Dans l'édition qu'il a donnée des œuvres de Villon [1], M. F. Neri juge au contraire que la strophe 29 est indépendante de la précédente et que d'un bout à l'autre il s'y agit des « pijons enserrez soubz trappe volliere ». Que du reste Villon complète son legs quand il ne l'a même pas fait connaître encore, il n'y a rien là qui doive nous surprendre. Dès avant de faire courir sa plume sur le

1. Turin, 1923, p. 20.

papier, le poète voit déjà en imagination le dessin de sa strophe tout entière. M. A. Jeanroy se range à cet avis : « Il me paraît, dit-il, comme à F. Neri, que le huitain [29] forme un tout et qu'il concerne les prisonniers (pigeons enserrez...), auxquels conviennent tous les objets énumérés : une crosse, un « billart », c.-à-d. des bâtons pour les rosser et un broc d'eau claire [1]. »

Selon nous, il faut s'en tenir à l'interprétation traditionnelle et voir dans les deux chanoines parisiens les bénéficiaires de la crosse et du broc d'eau de Seine. On s'en convaincra aisément, croyons-nous, si on s'arrête un instant à la curieuse locution « adjoindre à la crosse ». C'est bien elle que nous avons au v. 223. M. Jeanroy dit le texte mal assuré [2]. Mais sur 4 manuscrits qui nous donnent le vers, 3 s'accordent parfaitement pour nous présenter dans les mêmes termes cette même association du verbe *adjoindre* et du substantif *crosse*. Nous n'avons pas toujours, ni dans le *Lais* ni dans le *Testament*, la chance d'un accord si complet ni si net. Et ici le manuscrit aberrant est le plus mauvais de tous : au v. 223, comme en nombre d'autres endroits, *B* a mal lu son modèle ou ne s'est pas donné la peine de comprendre son texte [3].

Quel est le sens original d'*adjoindre à la crosse* ? Il nous paraît que le voici fort bien expliqué dans une bienveillante communication de M. Henri Lemaître [4] : « A premier examen, il semble que cette expression doive signifier primitivement « adjoindre au domaine qui dépend de la crosse, autrement dit à la mense épiscopale ». La locution a dû être très employée et c'est ce qui ferait qu'elle a été adoptée dans la conversation courante dans le sens de s'emparer, comme on dit dans le langage vulgaire « je m'annexe ce verre de bière ou cette tranche de jambon ». Cette première impression... m'est confirmée par un passage de *Doon de la Roche*... Le mot crosse y est

1. *Œuvres de François Villon*, Paris, aux éditions de la Chronique des lettres françaises, 1934, p. 152.

2. *Ibid.*, p. 140 et 152, notes sur le huitain 29 du *Lais*.

3. *B* donne : « Item et je ordonne la crosse. » Sur le peu d'autorité de *B* voir *Romania*, LXV, 1939, p. 459 et suiv.

4. Lettre du 23 mars 1922.

employé dans le sens que je vous indique. L'archevêque de Cologne dit à ses ouailles, v. 1735 :

> Et si ai le païs et la croce a garder
> et qui mal me fera a vos m'en doi clamer [1].

Autrement dit : « J'ai à garder le diocèse et la mense épiscopale. » Le sens figuré du mot étant assuré par ce passage, la signification de la locution est en même temps expliquée. Nul doute que sous la plume de Villon l'expression ne soit employée de façon ironique. »

La locution passant dans la langue courante, on n'a pas fait difficulté, en effet, de l'appliquer à des personnages qui n'avaient ni mense épiscopale ni crosse. Ainsi dans ce passage de Commynes que nous avons autrefois cité [2] :

> Le duc de Bourgogne estoit retourné en son pays, et avoit le cueur tres elevé pour ceste duché qu'il avoit *joincte a sa crosse*, et trouva goust en ces choses d'Alemaigne.

Ailleurs Commynes emploie des expressions très analogues qui éclairent le sens de « joindre à la crosse » :

> Un prince doit bien avoir l'œil quelz gouverneurs il met en *un pays nouveau joint à sa seigneurie*. II, 100.

Ce n'est pas encore tout à fait ce que nous voulons : *seigneurie* est trop général et correspondrait plutôt à un « adjoindre à son diocèse ». Mais voici qui ne laisse plus de doute :

> Le roy Edouard d'Angleterre..... travailloit aussi bien que le roy nostre maistre fort envers ledit duc de Bourgongne pour le rompre [le mariage un instant projeté du duc de Guyenne, frère du roi, avec la fille de Charles le-Téméraire], allegant que ledit roy nostre maistre n'avoit point de filz et que, s'il mouroit, le duc de Guyenne s'attendroit à la couronne ; et par ainsi si ce mariage se faisoit, toute Angleterre seroit en grant peril d'estre destruicte, veü *tant de seigneuries joinctes à la couronne*. I, 224.

---

1. Voir le glossaire de l'éd. P. Meyer et G. Huet, 1921, établi par H. Lemaître, s. v. *croce*.

2. *Romania*, XLVII, 1921, p. 584. Je cite Commynes ici, de même que pour les passages qui suivent, d'après l'édition Calmette, 1924-1925.

Jamais les Angloys ne l'eussent fait. Plustost eussent aidé au roy pour ceste heure là, tant craignoyent que *ceste maison de Bourgongne ne se joignist a la couronne de France* par ce mariage. I, 225.

Car par mariage et amytié povoit il ayseement *joindre à sa couronne toutes ces grandz seigneuries*, ès quelles il ne povoit autrement pretendre nul droit. II, 168.

Ici *couronne*, qui symbolise à la fois la puissance royale et le territoire du royaume, correspond très exactement à *crosse*. La crosse est à l'évêque ce que la couronne est au roi. Mais dans le trésor des expressions proverbiales de la langue la couronne n'a pas eu le même succès que la crosse. On aurait sans doute hésité à se servir du mot en parlant de quelqu'un qui ne fût pas roi. Et puis dans le sens où il est pris là, il est d'emploi banal, il n'a pas l'inattendu et le pouvoir évocateur de crosse. « Joindre à sa crosse » a dû se maintenir longtemps. Le voici qui reparaît, dans le dernier quart du XVI[e] siècle, en un amusant passage de Noël du Fail qu'à notre connaissance on n'a pas encore cité :

Si Cesar fust demeuré en son honnesteté, et continué à saluer les Senateurs, il n'eust pas esté massacré ; et si Minuti president à Tholose n'eust trop *joint a sa crosse* la gloire et superbe, qui est assez familière a ceste qualité, il n'eust pas ouy l'arrest qui lui fust prononcé : Monsieur le President, la Cour ordonne que tout presentement vous irez querir le salut qu'entrant vous devez à ceste compagnie et lequel vous avez oublié derriere la porte, et n'y retournez pas [1].

Le passage n'est pas seulement d'un excellent comique, il nous rend la nuance précise de notre locution. Elle peut se dire, on le voit, de toute acquisition quelconque, et quand il ne s'agirait même que d'ajouter à un tempérament donné quelques traits de caractère de plus, comme l'orgueil et la superbe. Il est possible du reste qu'elle suggère encore une attitude hautaine de prélat, marchant à pas comptés, crosse en main, entre une double haie de fidèles inclinés. En tout cas, il est visible qu'elle ne convient guère qu'à des gens haut placés,

1. *Contes et discours d'Eutrapel*. Éd. Assézat des *Œuvres facétieuses de Noël du Fail*, 1874, t. I, p. 310.

faisant figure dans le monde, à même d'accroître par des additions successives un patrimoine hérité ou des ressources déjà considérables.

On n'aperçoit pas ce qui, dans le fait des « pigeons enserrez soubs trappe voliere », pourrait avoir suggéré à Villon l'emploi de notre locution. Ces pauvres hères sont bien en dehors et en dessous du monde qu'évoquent la couronne ou la crosse. Même à s'en tenir à une crosse plus matérielle et au « billart » qui serviraient à les frapper, le legs dans ce cas ne cadrerait guère avec ceux qui suivent et qui leur reviennent de toute façon. Assurément Villon ne se sent pas une extrême bienveillance pour ces malheureux prisonniers : son miroir « bel et ydoine » ne leur sera que de peu d'utilité dans les ténèbres de leur cachot, et la grâce de la geolière qu'il leur transmet également pourrait bien ne signifier que les rebuffades d'une virago. Mais enfin, d'apparence tout au moins, ce sont de beaux legs, et la crosse ou le « billart », interprétés comme bâtons à rosser, feraient très peu prévoir par leur brutalité des atténuations si doucereuses. Quant au « plain pot de Seine », c'est bien sûrement d'entrée de jeu le régime de la prison, et il n'est pas besoin que Villon vienne généreusement l'assurer aux prisonniers.

Au contraire, Thibault de Victry, Guillaume Cotin, chanoines de Notre-Dame, conseillers au Parlement, riches propriétaires dans Paris, chargés par la royauté ou par leurs collègues d'importantes missions, comblés d'honneur, voilà bien les gens qui ont toute la surface requise pour rentrer de plein droit dans le milieu où l'on « adjoint à la crosse [1] ». Et comme les jeux de mots qu'on entrevoit ou qu'on devine conviennent à merveille ici ! La crosse que Villon se propose d'enrichir, c'est la crosse traditionnelle de la locution, plus réelle dans le cas de Victry et de Cotin que dans celui de Charles le Téméraire, car tout chanoine, et surtout un chanoine de Notre-Dame pouvait prétendre un jour à un évêché, et peut-être y avaient-ils prétendu ouvertement tous deux. La crosse de la rue Saint-Antoine était probablement une authen-

1. Sur Thibaud de Victry et Guillaume Cotin, voir P. Champion, *François Villon, sa vie et son temps*, t. I, p. 156-166.

tique crosse à jouer, suspendue au-dessus de la porte de la taverne à la façon des enseignes d'autrefois. Or *crosse* dans la langue du moyen âge signifie aussi « béquille ». C'est justement le legs qui convient à un septuagénaire perclus comme Guillaume Cotin que, le 28 novembre 1455, plus d'un an avant le *Lais*, le chapitre de Notre-Dame dispensait d'assister à ses réunions « attendu son antiquité et la faiblesse de sa personne ». Thibault de Victry, moins âgé de quelques années, ne semble pas avoir été beaucoup plus ingambe. « Beaulx enfans et droiz comme jons [1] », ainsi apparaissent-ils tous deux à Villon. Entendez cassés, courbés en deux, vrais béquillards s'il en fut jamais. A eux donc crosse ou « billart » pour soutenir leur vieux corps délabré. La plaisanterie est féroce, mais Villon, on le sait, épousait les rancunes de Saint-Benoît contre Notre-Dame, quitte même à les faire plus âpres qu'elles n'étaient. « Humbles » aussi, ces deux puissants personnages (v. 221). Entendez orgueilleux à souhait. Et on pense à la « gloire » et à la « superbe » d'un autre parlementaire, le président Minuti. Quant au plein pot de Seine, on peut l'entendre de différentes manières. La plus probable, nous semble-t-il, c'est que, selon Villon, ces deux richards, habitués aux mets délicats et aux vins de choix, feraient bien, dans l'intérêt de leur santé et peut-être aussi en signe d'humilité chrétienne, de couper d'un peu d'eau claire leurs crus préférés.

Dans le premier quatrain de cette strophe 29 que nous venons d'analyser, la forme est aussi intéressante que le fond. On aura remarqué l'emploi du composé *adjoindre*, au lieu du simple *joindre* que donnent tous les exemples de *couronne* et de *crosse* cités plus haut. C'est que, dans ces exemples, le bénéficiaire de l'acquisition en est, en même temps et invariablement, l'ouvrier, que le fait soit expressément spécifié ou qu'il ressorte du contexte. On joint à sa crosse, et non pas à celle des autres. Mais, eussent-ils été plus cassés encore qu'ils ne l'étaient, on peut affirmer que ni Thibault de Victry ni Guillaume Cotin n'auraient jamais songé à grossir leur stock de béquilles d'une enseigne décrochée à la porte d'une taverne ou d'un « billart

1. C'est le v. 1308 du *Testament*, mais le poète s'y reporte au moment où il écrivait le *Lais*.

de quoi on crosse ». Il a fallu que dans sa grande bienveillance Villon vienne leur adjuger ce legs princier. C'est un geste de souveraine générosité qu'exprime le verbe *adjoindre*.

Plus tard, il est vrai, *adjoindre* a été appliqué aussi à ceux qui arrondissaient leurs propres terres par de nouvelles acquisitions, sans qu'il s'y ajoutât la nuance que nous croyons démêler chez Villon. Ainsi Rabelais écrit : « Lesquelz, de toute memoire, autre seigneur n'avoient cogneu, recogneu, advoué, ne servy que luy..... Et non seulement telz seroient eux et les enfans successivement naissans de leur sang, mais aussi en ceste féaulté et obéissance entretiendroient les nations de nouveau *adjoinctes à son empire.* » (éd. Moland, p. 213). Et un peu plus loin : « Car, non pouvant en subjection contenir les Saxons par lui *adjoincts à l'empire* qu'a tous momens n'entrassent en rebellion, si par cas estoit distraict en Espagne, ou autres terres loingtaines, les transporta en pays sien et obéissant naturellement, savoir est Flandres. » (*Ibid.*, p. 215).

Toutefois, « adjoindre à son empire » n'est pas nécessairement « adjoindre à sa couronne » et encore moins « adjoindre à sa crosse ». Nous ne savons si on en est venu là, et nous n'avons pas trouvé non plus d'exemple de l'inverse, c'est-à-dire de gens qui « joignent » à la crosse des autres. En tout cas, comme on a pu le voir, à la différence de « joindre » ou d' « adjoindre à la couronne » ou « à l'empire », la locution « joindre » ou « adjoindre à la crosse » est toujours prise dans un sens humoristique, ironique, ou tout au moins suggère un ton d'enjouement. Cela est très visible dans les exemples de Commynes, de Villon et de Noël du Fail. On peut donc légitimement supposer qu'il y aurait eu quelque difficulté, au XVI^e siècle par exemple, à l'employer au sens propre, qui a pourtant donné naissance à l'autre. Et, en effet, Pasquier, ayant à exprimer ce sens, sans aucune nuance additionnelle de raillerie ou de comique, n'emploie ni « joindre » ou « adjoindre » ni « crosse », mais une locution qui rend très exactement l'un et l'autre et confirme pleinement l'explication de M. Lemaître :

J'adjousteray une chose dont je n'ay parlé en ce livre pour ne s'en estre l'occasion présentée : Qu'il n'est permis aux communautez Ecclesiastiques

posseder biens temporels et *les unir à leurs tables* [1], soit par donations entre vifs, ou testamentaires, ny par acquisitions, sans la permission expresse du Roy, lequel peut s'il veut leur enjoindre d'en vuider leurs mains, afin que ces biens ne tombent point en main-morte.

Les Recherches de la France, éd. de 1665, p. 314, A.

Notons, pour terminer ces quelques indications sur la forme du passage de Villon, la dextérité avec laquelle le poète passe d'une crosse à l'autre :

Item et j'adjoings a la crosse
celle de la rue Saint Anthoine

La plaisanterie est d'un tour presque moderne. Ce tour a ici l'avantage de raviver l'éclat peut-être un peu terni de la crosse épiscopale et d'ennoblir par cette association inattendue la crosse très plébéienne d'une taverne de Paris.

Conservons à Thibault de Victry et à Guillaume Cotin, conseillers au Parlement, chanoines de Notre-Dame et supérieurs du chapitre de Saint-Benoît, les trois legs auxquels ils ont tant de titres : la crosse, le « billart » et le broc d'eau quotidien.

IV

Car j'ay mis le plumail au vent.

Testament 721.

Les vers 721-22 du Testament ont exercé depuis longtemps la sagacité des éditeurs et des commentateurs de Villon. Nous voudrions proposer du petit problème qu'ils nous offrent une solution nouvelle. Voici ces vers :

Car j'ay mis le plumail au vent,
or le suyve qui a attente.
De ce me tais doresnavant.

Que signifie « mettre le plumail au vent » ? On a donné de

1. Sur l'expression *unir à sa table*, voir Du Cange s. v. *mensa*.

cette expression les interprétations les plus variées et même les plus contradictoires, depuis « se jeter résolument dans un parti « (Jannet) jusqu'à « renoncer à une entreprise (ici à l'amour) » (Longnon-Foulet [1], 2e et 3e éditions), « abandonner la partie » (Thuasne), en passant par « remettre ses décisions au hasard » (Ancien archiviste). D'où viennent ces hésitations et ces incertitudes ? Sous une forme un peu différente — « mettre la plume au vent » — l'expression est courante au xve et au xvie siècle. Il semble qu'il suffirait d'en rapprocher les exemples pour obtenir un sens assuré. Mais la tâche n'est pas aussi aisée qu'on pourrait le croire, car les exemples ne s'accordent guère. On serait même tenté parfois de dire que l'incertitude que nous remarquons chez les commentateurs de notre temps existait déjà pour les contemporains et les successeurs de Villon. A y regarder de plus près, toutefois, on découvre qu'il y avait alors deux emplois de notre locution [2], de sens voisins et pourtant différents, et tantôt nous avons affaire à l'un, tantôt à l'autre et tantôt à un mélange des deux.

Tout d'abord l'Ancien archiviste (A. Longnon) n'avait pas tort de définir la locution par « remettre ses décisions au hasard ». Sur ce point nous avons un témoignage exprès, et qui est de poids, puisque c'est Montaigne qui nous le fournit. Il vient de nous dire qu'il sait fort bien défendre une opinion une fois adoptée, mais qu'à la choisir en premier lieu, il n'y entend rien. Aussi, continue-t-il, « j'arreste chez moy le doubte et la liberté de choisir, jusques à ce que l'occasion me presse ; et lors, à confesser la verité, *je jette* le plus souvent *la plume au vent*, comme on dict, c'est à dire [3] je m'abandonne à la mercy

1. Nous avions du reste fait suivre la définition d'un point d'interrogation.

2. Dans son édition de Villon, p. 157, note aux v. 1-2 du huitain 71, M. Jeanroy a nettement marqué qu'il faut distinguer deux emplois de notre locution. « A côté de son sens primitif (« s'abandonner à son sort comme on abandonne la plume au vent »), cette locution a dû avoir, comme ici, le sens de « renoncer à une entreprise ». Puisque j'ai renoncé, moi, à l'amour, que celui-là le suive qui en attend quelque récompense. » Mais M. Jeanroy ne dit pas comment la locution a pu prendre le sens de « renoncer à une entreprise ».

3. Il est curieux de constater que dans l'édition de 1595, la phrase ci-

de la fortune ; une bien legere inclination et circonstance m'emporte. » (II, XVII, De la Praesumption, éd. Motheau et Jouaust, t. IV, p. 248.)

On ne peut pas être plus précis ni plus affirmatif. Nous n'avons pas souvent la chance de voir un grand écrivain expliquer pour la postérité une locution obscure. Ce n'est pas, il est vrai, l'objet de Montaigne qui s'excuse simplement d'emprunter au parler courant une locution qui lui semble de ton un peu populaire, mais qui est assez imagée pour qu'il s'en aide en passant. Il n'en est pas moins vrai que par la même occasion il nous renseigne lumineusement sur le point qui nous intéresse ici. Ainsi, grâce à Montaigne, nous savons, à n'en pas douter, que « jeter la plume au vent », cela veut dire se confier à la fortune ou plus explicitement au hasard du soin de décider pour soi. Du reste qu'on trouve ici « mettre » et là « jeter », cela n'a aucune importance. Le verbe *mettre* a retenu pendant longtemps une partie de l'énergie de son original latin et a indiqué volontiers un mouvement même violent[1]. Il nous reste encore des traces de cet emploi : mettre l'épée à la main, mettre flamberge au vent, mettre à la porte. Quelle est l'image dont nous avons parlé ? Assurément celle d'une plume qui flotte au gré du vent, ici et là, en avant et en arrière, avant de se poser dans un endroit imprévisible.

Il y a un autre sens. *Plume* peut désigner, et désigne fréquemment un ornement de la coiffure soit féminine, soit même masculine, et qu'il s'agisse d'une unique plume plantée sur le devant ou sur l'un des côtés du chapeau, ou de plusieurs plumes réunies en une touffe formant aigrette ou panache. C'est un sens qui n'a pas disparu du vocabulaire des modes féminines, mais il s'est appliqué longtemps à un attirail de la parure masculine. Même au XIX^e siècle, Béranger s'en sert encore pour caractériser, il est vrai, les hommes de l'ancien régime :

---

dessus reproduite, qui est de 1588, a été corrigée ainsi : « Je jette le plus souvent la plume au vent, comme on dict, et m'abandonne... » Il a donc fait disparaître le « c'est-à-dire » qu'à la réflexion il a peut-être trouvé un peu pédant.

1. Voir la *Chanson de Roland*, éd. J. Bédier, t. II (Commentaires), Glossaire, s. v. *mettre*.

Chez nous retrouvant leurs costumes
Avec talons rouges et plumes
Ils vont régner dans les salons [1].

Au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, la « plume » est un privilège des seigneurs en tant que tels. Scudéry s'écrie fièrement : « Je suis d'une maison où l'on n'a jamais eu la plume qu'au chapeau. » Au XVI[e] siècle et probablement au XV[e], la plume est surtout la marque distinctive des seigneurs qui se battent. Écoutons Marot écrivant à M[me] d'Alençon, sœur du roy François I[er], ce qui se passe au camp d'Attigny, où s'est rassemblée une puissante armée :

De jour en jour, une campagne verte
Voit on icy de gens toute couverte,
La picque au poing, les trenchantes espées
Ceintes à droict, chausseures decoupées,
Plumes au vent, et haultz fiffres sonner
Sur gros tabours qui font l'air resonner,
Au son desquelz, d'une fiere façon
Marchent en ordre, et font le limaçon,
Comme en bataille, affin de ne faillir
Quand leur faudra deffendre ou assaillir,
Tousjours crians : « Les ennemys sont nostres ! »
Éd. Jannet, t. I, p. 142.

On voit de fiers guerriers, défilant d'un air martial, plume au chapeau, prêts à tous les exploits qu'on attend d'eux. L'image ici est celle d'un panache qui flotte au vent, prêt lui aussi à toutes les aventures où le mèneront la bravoure de celui qui le porte et le hasard des combats. On ne peut s'empêcher de penser au mot légendaire d'Henri IV à Ivry : « Suivez mon panache blanc, il vous conduira au chemin de l'honneur et de la victoire. » « Plume au vent » dans ce second sens exprime donc une idée de détermination, une volonté de tenir bon et d'accepter d'un cœur content toutes les fatigues et tous les dangers que peut vous imposer la fortune de la guerre. C'est par cette nuance d'incertitude sur le sort qui est réservé à ces vaillants, à ces téméraires, que le second sens rejoint le premier.

1. Cité par Littré, s. v. *plume*, ainsi que le passage de Scudéry reproduit plus loin.

Ces vaillants peuvent être autres que des guerriers. Au lieu d'évoquer un vrai champ de bataille et les péripéties variées d'un combat réel, l'expression « mettre la plume au vent » pourra suggérer une lutte chanceuse contre des ennemis puissants, l'entreprise hardie d'un audacieux qui ne craint pas les pièges encore insoupçonnés qu'on peut lui tendre. Rabelais a été cet homme plusieurs fois dans sa vie, et voici ce qu'il écrit au cardinal Odet de Chatillon dans une lettre qui a paru en tête de l'édition du Quart livre de *Pantagruel* : « C'est la cause, Monseigneur, pourquoy presentement, hors de toute intimidation, *je metz la plume au vent*, esperant que, par vostre benigne faveur, me serez contre les calomniateurs comme un second Hercules gaulois, en sçavoir, prudence et éloquence. » On sent dans ce passage la fermeté de qui est sûr de son bon droit, la confiance de qui se sait protégé par le roi et le cardinal, et comme une résignation souriante devant les coups du sort dont cette protection même pourra peut-être bien ne pas le garantir complètement. On trouve donc ici une union des deux éléments que nous avons distingués plus haut. Qu'il s'y ajoute, comme c'est probable, un jeu de mot sur la plume qui peut être celle de l'écrivain, voilà qui n'est pas pour nous surprendre chez Rabelais.

Les deux éléments en question peuvent se mélanger d'une tout autre manière. « Jeter la plume au vent » signifiera bien encore, comme chez Montaigne, s'en remettre au hasard. Mais ce qu'on demandera au hasard cette fois, ce ne sera plus, comme dans les *Essais* de nous fournir à son loisir une décision sur un point de doctrine ou de théorie, ce sera de nous assurer tant bien que mal la pitance journalière qui nous fera vivre. Ce sera le fait des déshérités du sort, incapables de joindre les deux bouts dans une occupation honorable et stable, et qui bon gré mal gré s'en vont de par le monde tenter leur chance et courir les aventures. Les aventures qui nourrissent leur homme n'abondent pas, celles qui ruinent sa santé, ses espérances et ses illusions ne sont que trop fréquentes. Ils le savent et c'est ce qui fait la farouche amertume ou le ton désespéré de leur cri de guerre « la plume au vent ! »

Ce cri, nous l'entendons, aigre et mauvais, dans le *Dialogue de Messieurs de Mallepaye et de Baillevent*. Ces deux aventuriers

faméliques se plaignent âprement de leur sort. A les entendre, ils devraient être les commensaux du roi et traîner un ou deux pages après eux. Mais en attendant, les poches vides et les dents longues, ils décident d'aller chercher fortune :

M. Allons ! — B. Mais où ? — M. A l'adventure.
B. Qui nous admoneste ? — Nature.
B. Pour aller ? — M. Où on nous attend.
B. Par quel chemin ? — M. Par soing ou cure.
B. Logez où ? — Près de la clousture
De Monsieur d'Angoulevent.

B. Comment yrons ? — M. Jusqu'à Claqdent
.....
Et passerons par Mallepaye,
B. Brief, c'est le plus expédient
Que nous jetons la plume au vent :
Qui ne peult mordre, si abaye.

M. Où un franc couraige s'employe,
Il treuve à gaigner. — B. Querons proye.
M. Desquelz serons-nous ? — B. Des plus forts.
M. Il ne m'en chault, mais que j'en aye,
Que la plume au vent on envoye.
B. Puis après ? — M. Alors comme alors.

B. *La plume au vent !* — M. Sus. — B. Là. — M. Dehors !
Éd. Jannet de Villon, p. 176.

Le programme est clair. Si nous ne savons pas ce que c'est que « jeter la plume au vent », ce n'est pas la faute de MM. de Mallepaye et de Baillevent. Roger de Collerye est moins âpre, mais plus désolé encore de quitter son Paris, et avec plus de chances d'y rester :

La plume au vent je gecte a l'aventure,
Et me voyant maleureux de nature
Partir me fault en ayant regrectz cent,
Nonobstant ce qu'ay à Saint Innocent
Jà longtemps a, esleu ma sepulture.
S'ung bon seigneur payoit ma nourriture,
Quelqu'autre aussi me donnoit ma vesture,
Hors de Paris ne me verriez absent,
La plume au vent.
Éd. d'Héricault, p. 218.

Voici un dernier passage cité par M. Thuasne (t. III, p. 225 de son éd. de Villon), qui, selon lui, assure le sens d' « abandonner la partie » qu'il donne au vers de Villon. Dans un dialogue du *Jardin de Plaisance* entre une dame peu avenante et très moqueuse et un amoureux pauvre, la dame finit par dire à son suppliant :

> Si vous n'aviez d'escuz ung plain chappeau,
> Il vauldroit mieux *mettre la plume au vent*.
> Édition fac-similé de la Soc. des Anc. Textes, fol. 128[d].

Mais le sens ne nous semble pas différent de celui que nous offrent les deux passages précédemment cités [1]. « Si vous n'êtes pas cousu d'or, dit la dame, mieux vous vaut d'aller par le pays chercher aventure à la façon des besogneux, vos camarades. [Vous n'êtes pas présentable dans ces parages.] » Agacée de n'être pas comprise encore, la dame devient plus brutale et plus sarcastique encore, mais c'est le même conseil qu'elle donne :

> Je vous requiers que troussez voz quilles,
> Chargez voz coffres, voz bahutz et voz batz,
> Allez ailleurs délivrer voz coquilles.
> fol. 129[b].

Venons-en maintenant à Villon. Notons qu'il n'emploie pas *plume* mais *plumail*. Il ne semble pas qu'il y ait là un simple synonyme du mot ordinaire. On ne peut pas, non plus supposer que c'est la mesure du vers qui réclame un mot de deux syllabes non susceptible de s'élider : Villon est assez bon poète pour n'avoir pas besoin de recourir à un si pauvre expédient. On a dit que c'est peut-être par plaisanterie qu'il a choisi ce

---

1. M. Neri (p. 77 de son éd. de Villon) a bien vu que « mettre le plumail au vent » du v. 721 ne peut signifier « renoncer à une entreprise », ce qui ne serait qu'une répétition du v. 717 (Ma vielle ay mis soubz le banc). Mais le sens qu'il propose « s'abandonner à son sort comme une plume se confie au vent qui l'emporte » ne s'accorde que pour une petite partie avec le contexte. Ce n'est pas Villon qui va suivre le plumail, mais ceux qui espèrent encore en l'amour. Lui se tait sur tout cela et revient à son propos, c'est-à-dire à son testament.

mot. La chose est possible, mais en quoi consiste la plaisanterie ? *Plumail* n'est pas un mot fréquent. Cependant il y en a deux exemples dans Rabelais. Voici le premier : « Et s'en fuyoient à la route, regardans derriere soy, comme un chien qui emporte un *plumail*. » (Éd. Moland, I, xxxv, p. 70[1].) Moland dans son Glossaire définit *plumail* par « volaille, oiseau ». Cela paraît probable en effet, mais à condition d'y voir une désignation humoristique : tout ce que dit le texte c'est que le chien emporte « un paquet de plumes ». Le second exemple nous ramène au sens que nous connaissons bien de « plumet ». Le seigneur de Basché, fort content de ses pages, veut les récompenser et, s'adressant à sa femme, il lui dit : « M'amie, donnez leur mes beaux *plumailz* blancs, avec les pampillettes d'or » (IV, xiii, p. 381).

Mais c'est La Fontaine qui nous renseigne le mieux sur le sens et la valeur du terme *plumail*. L'armée des rats lutte contre l'armée des belettes et après un combat acharné est enfin vaincue. On s'enfuit. La « racaille » se glisse aisément dans des trous et se dérobe ainsi à la mort :

> Mais les seigneurs sur leur tête
> *Ayant chacun un plumail,*
> *Des cornes ou des aigrettes,*
> *Soit comme marques d'honneur*
> *Soit afin que les belettes*
> *En conçussent plus de peur,*
> Cela causa leur malheur,
> Trou, ni fente, ni crevasse,
> Ne fut large assez pour eux...
> Une *tête empanachée*
> N'est pas petit embarras.
>
> Fables, IV, 6, éd. Clément, p. 150.

Ainsi le *plumail* est une marque d'honneur, un signe de haut rang, et il donne aussi au combattant un aspect altier et résolu qui en impose à l'adversaire.

C'est bien ainsi, semble-t-il, que Villon se le représente. Le poète naguère encore servait comme un bon guerrier dans la

1. Cité par Littré, s. v. *plumail*, ainsi que le passage de La Fontaine examiné plus loin.

vaillante brigade des amants. Mais il ne veut plus marcher avec eux, il quitte leurs rangs. Et pour bien marquer sa résolution, il jette en l'air non pas la plume, mais le plumail, c'est-à-dire son panache de combattant. Il flottera, lui aussi, le plumet, au gré des brises, mais que le vent le chasse ici ou là, ce n'est pas Villon qui le suivra. Il laisse ce soin à ceux qui attendent encore quelque chose de l'amour. Le poète a donc mêlé les deux images et les deux nuances : il jette son panache, et c'est signe qu'il abandonne les amants et leurs luttes, mais son panache est une plume ou une touffe de plumes qui va s'en aller au petit bonheur, ballottée par les vents ; seulement ce n'est pas lui qui en suivra les bonds et les pirouettes capricieuses ; de plus heureux ou de plus naïfs que lui s'en chargeront [1].

Villon a marqué de son empreinte et de son humour une locution courante de l'époque, et l'a si bien pénétrée de son expérience personnelle, de ses regrets et de ses désillusions qu'on a de la peine aujourd'hui à en apercevoir d'emblée la parenté avec tel emploi contemporain de la même locution et surtout à démêler les éléments complexes qui y sont associés.

V

Refrigere.

Testament 817-20. Se du Ladre eust veu le doit ardre,
ja n'en eust requis *refrigere*,
n'au bout d'icelluy doit aherdre
pour rafreschir sa maschouëre.

Refrigere est un mot savant, écorché du latin, comme on dira au XVI^e^ siècle, et qui ne s'est pas maintenu jusqu'à nous. On

1. Il y a plus de mélancolie, autant de désillusion, mais moins d'humour et peut-être aussi de sincérité profonde dans ces vers de Charles d'Orléans, où il a certainement pensé à notre locution s'il n'en a pas reproduit la lettre : Ce mois de May, ne joyeux ne dolent — Estre ne puis ; auffort, vaille que vaille, — C'est le meilleur que de riens ne me chaille, — Soit bien ou mal, tenir m'en fault content. — *Je lesse tout courir a val le vent*, — *Sans regarder lequel bout devant aille.*

aimerait savoir s'il a vécu quelque temps dans la langue, si c'est Villon qui l'a créé [1], ou si, existant déjà avant lui et à côté de lui, il était moins pédant pour lui qu'il ne l'est pour nous. Nous allons tenter de répondre à ces questions.

Il n'y a guère de doute que le mot ne vienne du texte biblique que Villon suit de près dans le passage et dont il tire un comique si savoureux :

Elevans autem oculos suos, cum esset in tormentis, vidit Abraham a longe, et Lazarum in sinu ejus.

Et ipse clamans dixit : « Pater Abraham, miserere mei, et mitte Lazarum, ut intingat extremum digiti sui in aquam, ut *refrigeret* linguam meam, quia crucior in hac flamma.

S. Luc, XVI, 19-24.

Le verbe latin, on le voit, s'est transformé en substantif en français. Mais Villon n'y est pour rien : il n'a fait ici que reprendre un emploi courant depuis longtemps. Jehan d'Orreville « nommé Cabaret, pauvre pèlerin » le connaissait déjà en 1429, car c'est cette année-là que, sur l'ordre du comte de Clermont et d'après les souvenirs et les indications de Jehan de Châtaumorand, qui devait avoir alors 75 ans environ, il a écrit *La Chronique du bon duc Loys de Bourbon* [2], où on trouve le passage suivant :

Et soi recordant le duc en son vivant, que l'âme juste est perpétuelle devant Dieu, ordonna, en sa bonne mémoire, œuvre perpétuelle, afin que si son âme estoit en gloire, et si elle alloit en lieu de purgation, par icelle œuvre eust *réfrigère*. Pour ce fonda il messes et obiit perpétuels, pour le remède de l'âme de lui et de ses prédécesseurs et successeurs. Et premierement en fonda une, à tousjours, pour l'âme de feu le duc Pierre, son père, aux frères prescheurs à Poitiers.

Il est visible qu'en écrivant ces mots Jehan d'Orreville, sinon Jehan de Châteaumorand ou le duc Louis II de Bourbon,

1. Voir F. Desonay, *Villon*, p. 71 : « Villon a si présente à l'esprit la parabole de Lazare, telle que nous la lisons dans saint Luc (XIV, 19-24), qu'il va jusqu'à employer un mot (« refrigere » de *refrigeret*) directement repris du texte latin. »

2. Éd. Chazaud, p. 318. Sur la date, voir l'Introduction, p. XXJ.

pensait aux deux versets de Luc que nous avons cités plus haut. Le contexte ne permet guère de croire que ce soit l'auteur de la *Chronique*, ni peut-être même bien des années auparavant, le duc Louis, qui ait tiré le mot du latin biblique. En 1461, le mot devait donc être bien établi dans l'usage des clercs et des gens cultivés, avec une teinte religieuse marquée. La teneur fantaisiste de tout le huitain nous laisse supposer que Villon emploie ce grave terme de théologiens avec un sourire. Nulle trace de pédantisme dans ce sourire.

Le mot a vécu bien des années après Villon. On le retrouve, vers la fin du XVI^e^ siècle, deux fois dans le *Théâtre du Monde*, de P. Boaystuau :

Il semble pour en parler à la verité, que la femme soit un don du Ciel octroyé à l'homme, tant pour le *refrigere* et contentement de jeunesse, que pour le repos et soulas de la vieillesse. P. 57-58[1].

Et la violence de la maladie estoit si grande, que plusieurs impatiens en leur mal se precipitoyent au Tybre, pour trouver *refrigere* à l'extreme ardeur, qui leur brusloit le corps par dedans, comme un cautere. P. 64 g.

On voit que l'emploi du mot s'est élargi. S'il a encore une légère saveur théologique dans le premier de ces deux passages, dans le second il est pleinement sécularisé. Voici un emploi analogue du verbe, qui a été visiblement fait sur le substantif.

[Une dame siennoise dit à un gentilhomme espagnol qu'il n'y avait sous a chape du ciel pire nation que l'espagnole.] Le gentilhomme voulant *refrigerer ceste alteration* se print à rire...[2].

On peut se demander si, dès le temps de Villon, le terme n'était pas un mot à la mode, du moins dans le monde de l'Église et de l'Université.

---

1. Lyon, Benoist Rigaud, 1582.

2. Gilles Corrozet, *Les Divers propos memorables des nobles et illustres hommes de la Chrestienté*, 4^e^ éd., Paris, Galiot du Pré, 1571, p. 201 g. Le mot *altération* a ailleurs, p. 160, le sens de « soif ». « L'altération et soif des richesses est difficile à esteindre. » Il semble qu'il faille traduire dans le passage cité par « calmer cette ardeur ».

VI

Orde paillarde, dont viens tu ? T. 941 et la Ballade *Faulse beauté qui tant me couste chier.*

Arrivé au v. 926 du *Testament*, Villon décide d'envoyer à celle qui autrefois « si durement l'a chassié » une ballade par laquelle il s'acquittera « envers Amour, plus qu'envers elle » (v. 926-7). Et ce sera Pernet de la Barre qui la lui portera,

> Pourveu, s'il rencontre en son erre
> ma damoiselle au nez tortu,
> il luy dira, sans plus enquerre :
> « Orde paillarde, dont viens tu ? » 938-941.

Ces quatre vers sont en apparence limpides. L'amoureux désespéré, non content d'adresser à sa dame impitoyable une ballade de reproche et d'adieu, y ajoute un message oral où il lui dit brutalement son fait. C'est ainsi du moins qu'on a toujours expliqué ces vers. Pourtant, on ne peut s'empêcher de trouver le dernier un peu faible, surtout pour un vers qui termine le huitain. Passe pour « orde paillarde », qui est suffisamment énergique et bien dans la note qu'on peut attendre d'un Pernet de la Barre [1]. Mais « dont viens tu ? », en dépit du vilain sous-entendu qu'il paraît impliquer, ne semble pas maintenir l'invective à la hauteur où l'ont placée les deux mots qui précèdent. Serait-ce qu'il y a dans cette question de forme banale un peu plus que nous n'y mettrions au premier abord ?

*
* *

Si l'on y prend garde, les exemples de « dont venez vous ? », « dont viens tu ? » sont fréquents dans les textes d'ancien français et ne sont pas même absents des œuvres de l'époque classique. Sans doute, en nombre de cas, la phrase est appelée

1. Sur Pernet de la Barre, qui s'appelait réellement Pierre Marchand, voir P. Champion, *François Villon, sa vie et son temps*, 1913, t. II, p. 327, et surtout ce qu'en dit Villon lui-même, *L* 177-84, *T* 763-68, 1094-1101.

trop naturellement par la situation pour qu'on y entende finesse, et la question doit être entendue dans son sens littéral. Il n'y a évidemment pas lieu de s'arrêter à des emplois si simples et si naturels, qui abondent encore, il va de soi, dans les conversations de notre temps. Nous nous en tiendrons à ceux où il est permis de soupçonner une intention, une nuance, une inflexion aujourd'hui évanouie.

Voici dès le XII^e^ siècle, un passage de *Perceval* [1] de Chrétien, qui va peut-être nous mettre sur la voie :

> Messire Gauvains s'esmuet
> contre l'escuier qui venoit,
> si li demande *ou il aloit.*
> Et cil qui n'est pas de bon aire
> li dist : « Vasax, qu'as tu afaire
> *ou ge voise ne don je veingne*
> ne de quel voie que je teigne ?
> Li tuens cors ait mal aventure ! 6974-81.

Messire Gauvain, comme il est juste, châtie l'insolent, mais ce qui nous intéresse ici, c'est d'observer la façon dont il avait interpelé le butor. Les textes du XII^e^ siècle et surtout les romans en prose du XIII^e^ nous ouvrent des jours curieux sur les rapports qui existaient en cette époque lointaine entre chevaliers et écuyers. Nous sommes là, il est vrai, dans un monde de fantaisie, mais sous peine de dérouter le lecteur, on ne pouvait tout de même, sur des points en somme secondaires, s'écarter par trop des coutumes de la vie réelle. Or nous voyons que les « écuyers » ne se distinguent guère pour nos auteurs de ceux qu'ils appellent ailleurs « valets » ou « sergents ». Sans qu'on les traite en « garçons » ou domestiques inférieurs, ils sont loin encore d'avoir le prestige des écuyers de la Guerre de Cent Ans. Ils sont tenus à l'égard des chevaliers à une grande déférence et à un cérémonial assez minutieux. En particulier, ils ne peuvent se permettre de leur poser des questions indiscrètes. Mais ils doivent s'attendre à ce qu'un chevalier qui les rencontre dans l'épaisseur des forêts bretonnes leur demande

1. Éd. Baist, sans lieu ni date.

de but en blanc où ils vont et d'où ils viennent[1]. Cette question ne témoigne pas seulement d'une certaine curiosité de la part de qui la pose, elle sert aussi à marquer les distances : c'est le salut à la fois cordial et hautain d'un supérieur à un inférieur. Et bien peu d'écuyers sont d'aussi mauvaise composition que le rustre de Chrétien. Voici qui est plus ordinaire :

Et il n'orent ne gaires alé quant ils encontrerent le vallet qui monseignor Yvain avait mis au chemin. Et Melyans le connut et li demande *dont il vient*. Et il dit qu'il vient de convoier un chevalier qui en sa meson avoit la nuit geu.

Lancelot[2], t. II, 100, 11.

Au XIV^e^ siècle, les hérauts ont dans les armées du temps un rôle actif de messagers, mais leur situation sociale est un peu ce qu'était celle des écuyers au XIII^e^, sauf qu'ils n'ont ni l'espoir ni la possibilité d'en sortir pour s'élever plus haut. Voyons comment un chevalier anglais, messire Hugues de Cavrelée, accueille à Bergues un héraut, anglais lui aussi, qui avait franchi les lignes ennemies avec la permission gracieuse des seigneurs de France :

Et vint devant messire Hue de Cavrelée, qui estoit en son hosteil, lequels li demanda *en hault, que tout l'oïrent* : « *Hiraus, dont viens tu ?* — Monseigneur, dist il, je vieng de l'ost de France. »

Froissart[3], t. XI, 130, 4.

La question est bien naturelle en la circonstance, mais on sent le ton cavalier dont elle est exprimée. La suite répond à ce début. Hugues ne veut pas croire ce que lui rapporte le héraut sur l'importance des forces françaises qui approchent, et il crie sur le même ton :

---

1. « D'où viens-tu ? » est la question la plus fréquente, mais « où vas-tu ? » se rencontre aussi. Nous en avons vu plus haut un exemple dans le *Perceval* de Chrétien. En voici un autre, tiré du *Lancelot*, éd. Sommer, I, 201, 5 : Et erra [Lancelot] entre lui et sa pucele et ses escuiers tant qu'il encontra .j. escuier : « Vallés, fait il, *ou vas tu* ? Ses tu nule novele ? ».

2. *The Vulgate Version of the Arthurian Romances*, ed. by H. O. Sommer. Les tomes I, II, et III de *Lancelot* se trouvent aux volumes III, IV, et V de l'édition.

3. *Chroniques*, éd. G. Raynaud, 1899.

Com tu ies bien tailliés de bien farser une belle bourde ! Or sai jou bien que tu as menti, car je ai veu pluiseurs fois les asamblees des François, mais il ne se trouverent onques vingt et sis mille, non sis mille hommes d'armes.
Ibid., 130, 16.

Messire Hugues est moins courtois que n'avaient été deux siècles auparavant messire Gauvain ou messire Yvain. La question anodine « D'où viens-tu ? » est en voie de devenir une brusque apostrophe où se marquent la colère, la mauvaise humeur, ou simplement l'impatience de quelqu'un qui se croit très au-dessus de celui à qui il s'adresse. La supériorité peut être tout uniment celle de la force physique. Témoin « Labeur » dans les *Vigiles du Roy Charles septième* [1] :

Du temps du bon Roy trespassé
ne doubtoye brigans d'un festu.
Je fusse passé, repassé,
mal abillé ou bien vestu,
qu'on ne m'eust pas dit : « *D'où viens-tu ?* »,
ne demandé que je je portoye ;
chemins de gens estoit battu.
Hélas ! le bon temps que j'avoye !

Les « brigands » sont des mercenaires licenciés ou déserteurs, vivant sur le pays. Ce qui les intéresse, c'est évidemment la bourse du paysan ou les vivres qu'il peut porter sur lui. Le « d'où viens-tu ? » n'est là qu'une notation pittoresque de leur attitude insolente et agressive.

Mais pour la première fois notre question s'accompagne d'une volée de coups ou au moins d'une bourrade. Même situation, mais en un tout autre contexte, dans un monologue de Coquillart [2]. Le maître de la maison revient à un moment inopportun et l'amant monte au grenier se cacher sous le foin. Cependant le maître envoie son page Charlot tirer une botte de foin pour la mule. Mais Charlot ne réussit pas à en soulever une, l'amant blotti dessous s'y agrippant désespérément. Éberlué, le page descend conter son aventure :

1. Cité par P. Clément, *Jacques Cœur et Charles VII*, 1853, t. II, p. 283.
2. Éd. Ch. d'Héricault, 1857, p. 204.

Il trousse ses panneaulx, et s'en va
compter aux autres le deduyt.
Son maistre vint ; j'ouyz le bruit :
« *D'ont viens tu ?* » Clic, clac, sur ses joues
il frappe, il congne et Charlot rit
des grosses dens. « Dea, tu te joues ?
— Hon, hon, hon ! — Quoy dea, tant de moues ! »
Le plus beau ne fut dire mot.

P. 228.

Le maître savait bien d'où venait le page, mais il est mécontent d'avoir tant attendu, et le « d'ont viens tu ? », qui signifie au fond « Qu'est-ce que tu as fait pendant tout ce temps-là ? », n'est que l'annonce bourrue d'une paire de soufflets et de la grêle de coups qui va s'abattre sur le malheureux.

Un peu plus haut, dans le même monologue, on lit :

En ce temps là j'estoye ung homme
franc pour dire : D'ont venez vous ?
Le beau mouchoir, veoir, ou la pomme
en la manche faicte en deux coups ;
le hocqueton, pourpoint dessoubz.

P. 218.

C'est la même phrase, mais ici elle indique l'allure décidée de quelqu'un qui a ses coudées plus que franches en toutes compagnies. L'éditeur explique fort bien par « sans gêne, impudent, plein de désinvolture. » Il faut rapprocher de ces vers un passage très semblable, toujours du même monologue :

Hée ! francz courages et voulentez,
soyez enclins et apprestez,
francz pour dire : « Qui est ceans ? »
Bavez, gallez, raillez, sallez ;
et puis on dira : « Telz et telz
ont grant habondance leans...

P. 206.

C'est-à-dire, comme l'explique l'éditeur : « Soyez gens à vous présenter résolument devant les femmes. »

Tout ceci nous fait comprendre ce que veut dire M. de Baillevent dans son amusant dialogue avec M. de Mallepaye [1] :

1. Voir ce dialogue dans l'éd. P. Jannet des *Œuvres* de Villon, p. 164.

B. Helas ! serons-nous jamais soulx ?
M. Il ne fault que deux ou trois coups
pour nous remonter. B. Doux. M. Droictz. B. Druz.
M. Pour fringuer. B. Pour porter le houx.
M. *Gens...* B. *A dire : D'ond venez vous ?*
M. Francs. B. Fins. M. Froidz. B. Forts. M. Grans. B. Gros.
[M. Escreuz
P. 165.

Les deux aventuriers se grisent des rêves dorés où ils se complaisent. Ils se voient déjà, hautains et la poche garnie, distribuant réprimandes et froncements de sourcils à une timide valetaille, à des inférieurs éblouis.

D'ores et déjà il est clair que ce « dont venez vous ? » ou ce « dont viens tu ? » que nous retrouvons un peu de tout côté dans les livres de la fin du XV^e^ siècle est une phrase favorite de l'époque, une expression à la mode. Comment s'est-elle répandue ainsi ? Faut-il se la représenter passant de bouche en bouche au hasard des conversations et se faisant accueillir peu à peu au delà des cercles qui l'avaient créée ? Il est plus vraisemblable qu'elle doit son origine et son extension à une œuvre écrite, farce ou chanson populaire, où elle apparaissait dans une scène comique qui aura charmé les contemporains et retenu leur attention. Rappelons-nous de notre temps le succès prodigieux de certaines âneries de café-concert passées pendant des années à l'état de « scies », constamment répétées d'un bout à l'autre du pays. Le « d'où venez-vous ? » est certes d'un genre plus relevé, car au moins il a l'excuse d'évoquer une situation ou de dépeindre une attitude, mais il est bien probable qu'il est passé à l'état de locution proverbiale en suivant la même route qu'ont prise sous nos yeux tant de mots ou de phrases lancées par la chanson de café-concert ou autres lieux de distraction. Mais « d'où venez-vous ? » semble avoir été une création plus durable.

Nous retrouvons en effet la phrase au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle. Il est vrai qu'elle y a subi souvent un curieux infléchissement de sens. La voici d'abord dans Rabelais [1]. Pantagruel, qui vient de triompher de Thaumaste dans une longue controverse main-

1. Éd. L. Moland.

tenue exclusivement par signes, emmène son adversaire dîner avec lui. Ils se mettent à festiner :

Et croyez qu'ils beurent à ventre desboutonné (car en ce temps-là on fermoit les ventres à boutons, comme les colletz de present), *jusques à dire : Dond venez vous ?* Saincte dame ! comment ilz tiroient au chevrotin ! et flaccons d'aller, et eux de corner : « Tire, baille, paige, vin ; boutte, de par le diable, boutte. » Il n'y eut celuy qui ne beust vingt cinq ou trente muiz.

Livre II, ch. xx.

Comment entendre les mots soulignés ? Consultons l'excellente traduction de sir Thomas Urquhart [1], qui a si bien rendu la verve et le mouvement de son original.

And believe that they drank as much as their skins could hold, or, as the phrase is, with unbuttoned bellies (for in that age they made fast their bellies with buttons, as we do now the collars of our doublets or jerkins), *even till they neither knew where they were, nor whence they came.* Blessed Lady, how they did carouse it, and pluck, as we say, at the kid's leather ; and flagons to trot, and they to toot, Draw, give, page, some wine here, reach hither, fill with a devil, so ! There was not one but did drink five-and-twenty or thirty pipes.

« Jusqu'à ne plus savoir où ils étaient ni d'où ils venaient. » C'est ainsi que comprend le traducteur anglais, et certes son interprétation peut se soutenir. Si le passage de Rabelais était seul de son espèce, on devrait même lui donner raison, bien qu'il ait dû ajouter quelques mots à son original pour en tirer ce qu'il en tire. Mais l'expression de Rabelais se retrouve ailleurs, et dans des contextes qui excluent toute interprétation de ce genre.

Écoutons la *Satyre Ménippée* [2] :

Vous aviez déjà fait paroistre vos vaillances au Siege de Poitiers que deffendistes bravement, contre l'advis du premier mary de Madame la Lieutenande, Monsieur de Montpezat vostre devancier, qui vous conseilloit de quitter tout et vous en aller, puis fustes à la Bataille de Montcontour : puis

1. J'ai lu cette traduction dans la réimpression publiée à New-York chez Boni et Liveright, 1927, 2 vol. Le passage cité est à la page 356 du t. Ier.

2. Éd. publiée chez Mathias Kerner, Ratisbonne, 1664.

à la Journée de saint Barthélemy, où les compagnons furent pris endormis, et frottez *à dire d'où venez vous* : et encore que Monsieur vostre oncle fust à fueilleter son Breviaire en Italie, si est-ce que le jeu ne se fit sans son entremise, pour en avoir l'approbation du Roy d'Espagne et l'absolution du Pape, touchant le mariage qui servit de leurre et de trapusse aux Huguenots.

P. 175.

Qu'est-ce que peut bien signifier « frottez à dire d'où venez vous ? » Qui est celui qui dit « d'où venez vous ? », le frotteur ou le frotté ? La construction de la phrase ne semble permettre que la seconde interprétation : le frotté marquerait ainsi son étonnement devant cette soudaine irruption. Mais quelle pauvre phrase dans un pareil drame ! Nous ne tenons pas encore le sens.

C'est Voiture qui va nous donner le mot de l'énigme, dans une lettre à M^lle^ de Rambouillet [1] :

Tout de bon, je vous asseure, que quand on ne vous voit pas, on se feroit pendre pour un double : et on se sent sur l'estomac une si grande pesanteur ; qu'il vaudroit peut-estre mieux estre estranglé tout d'un coup. Vous ne sçavez ce que c'est que ce mal, Mademoiselle, vous qui n'avez jamais esté sans vous ; et qui n'avez pas esprouvé la douleur qu'il y a, de se separer de la plus aymable personne du monde. Mais si vous voulez, je vous diray comme cela se fait. Le premier jour on est tout endormy, le second tout assoupy, le troisiesme tout estourdy : et puis quand on commence à se reconnoistre, et que le sentiment est revenu ; on soûpire *à dire d'où venez-vous*. Et soûpir deça : et soûpir delà : et vous en aurez. C'est la plus pitoyable chose du monde.

P. 228.

Voiture est seul, il ne peut dire « d'où venez-vous ? à qui que ce soit. Il ne peut s'agir que d'une attitude qu'il prend lui-même au moment où il écrit. Mais quelle attitude ? Comment se représenter à cet instant précis Voiture hautain, méprisant et prêt à bousculer son entourage, ou comment supposer qu'il se feigne dans cette humeur ? Ici il convient de remarquer que chez Rabelais et Voiture et dans la *Satyre Ménippée* la question est précédée des mêmes mots *à dire* : « boire, frotter, soupirer

1. Éd. publiée chez Augustin Courbé par E. Martin de Pinchesne, 6^e^ éd., 1660.

à dire d'où venez-vous ? » Or une question qui, dans un cadre identique, s'applique à des verbes aussi différents de sens que ces trois-là ne peut avoir conservé sa signification littérale. Force nous est d'écarter toute idée d'interrogation, même factice, et de considérer « à dire d'où venez-vous » comme une simple qualification, à prendre en bloc, des infinitifs qui précèdent. Mais la phrase de Voiture ne peut guère signifier qu'une chose, c'est que dans sa noire tristesse, le malheureux soupire et soupire, soupire d'importance, soupire à fendre l'âme. A vrai dire, Voiture nous le dit assez nettement dans la phrase qui suit. Nous avons donc là tout simplement un intensif. Les deux autres passages s'expliquent fort bien de la même façon. Pantagruel et Thaumaste boivent tant qu'ils peuvent boire, boivent comme des trous ; les « compagnons » de la saint Barthélemy sont frottés vigoureusement, frottés d'importance, frottés de la belle manière [1].

Il est curieux que notre locution ait pris un sens si inattendu. Voici comment nous expliquerions cette singulière transformation. Rappelons-nous le monologue de Coquillart et les regrets de Labeur dans les *Vigiles du Roy Charles Septieme*. Des gens « à dire d'où venez-vous » sont souvent d'humeur impatiente et peu accommodante, ils ont la main vive et sont fort enclins à en faire sentir le poids à ceux qui les entourent ou qu'ils rencontrent, quand ils sont leurs inférieurs en situation sociale ou en force physique. Peu à peu l'idée de différence sociale et de désinvolture hautaine qui colorait souvent la locution s'est effacée et il n'est resté que la nuance d'allure turbulente et tapageuse, de soudain déploiement de vigueur. Dès lors, toute action répétée rapidement et portée à un haut degré d'efficacité pourra être décrite, dans un style humoristique par « à dire d'où venez-vous », sans qu'on soit choqué le moins du monde du peu de convenance de l'expression [2].

---

1. On se demande s'il ne faudrait pas ranger ici un second exemple du *Dialogue de Messieurs de Mallepaye et de Baillevent* assez différent de celui qui est cité plus haut : M. Nous avons faict plaisir à tous. — B. *Chère à dire : D'ont venez vous* ? — M. Esmerillonez. B. Advenans (P. 170). Peut-être peut-on, vu le contexte, risquer une traduction « Visage des plus accueillants ».

2. Voici des vers de Scarron qui éclairent assez bien la genèse du procédé

Du reste le sens traditionnel de notre locution n'a pas disparu complètement devant l'autre. En voici, semble-t-il, un souvenir lointain dans une œuvre de jeunesse de Furetière, de très peu postérieure à l'époque de Voiture, le *Voyage de Mercure*, paru sans nom d'auteur en 1653 [1] : c'est Mercure, descendu sur la terre qui fait la satire de la société française du milieu du XVII[e] siècle ; les femmes, à l'en croire, ont perdu toute pudeur :

> Mesme avec tant d'authorité
> Elles vivent en liberté,
> Qu'un mari passe pour infame
> D'aller aux lieux où va sa femme ;
> Et dès là se nomme jaloux
> Quand il luy dit, *d'où venez vous ?*

Ainsi une courte interrogation, détournée de son sens ordinaire probablement par la fantaisie d'un « enfant sans souci » ou d'un clerc de la basoche, a fait une fortune si durable qu'elle a vécu, infléchie de la sorte, au moins deux siècles et peut-être davantage. Elle a été si populaire qu'à force d'être répétée comme un refrain favori, elle a fini par se fossiliser et prendre la valeur d'un adverbe d'intensité. On peut juger par là du succès qu'elle a obtenu au temps où elle était encore dans toute sa nouveauté. Si bien que cette fin de vers chez Villon, qui nous a paru tout à l'heure de couleur si pâle, a dû avoir pour les lecteurs contemporains une fraîcheur et un attrait que ne peuvent soupçonner les lecteurs d'aujourd'hui. Ceux du XV[e] siècle y retrouvaient un de ces mystérieux mots d'ordre, venus on ne sait d'où et sans grande signification apparente, mais qui volent par le pays et ont le privilège partout où ils résonnent de provoquer le sourire amusé des gens, heureux

---

que nous étudions ici : Ayant tous largement repu — *A dire : Bouche, que veux-tu ?* — Nous nous rendîmes dans le Temple. (*Le Virgile Travesti*, livre troisième, « Bibliothèque Nationale », t. I, p. 160.) On trouverait aujourd'hui des emplois presque aussi surprenants de locutions comme *à tire larigot*, *d'attaque*, *à tour de bras*, *ventre à terre*, *tambour battant*, etc.

1. *Le Voyage de Mercure*, Satyre. Divisé en cinq livres. A Paris, chez Louis Champoudry, 1653, p. 88.

de se sentir à si peu de frais en intelligence tacite avec le voisin et membres conscients d'une même communauté.

Il n'est pas sans intérêt d'ajouter que de tous les exemples où nous avons retrouvé, visiblement bien établie, cette nuance particulière de comique, celui de Villon est le plus ancien. C'est une remarque qu'on a souvent l'occasion de faire quand on étudie le vocabulaire et tout spécialement les tours de phrase de l'auteur du *Lais* et du *Testament*.

*
* *

Revenons au vers d'où nous sommes partis : « Orde paillarde, dont viens tu ? » A le voir de près, le premier hémistiche n'est guère plus clair au premier abord que le second. Bien entendu, l'intention injurieuse ne fait pas de doute, mais en quoi consiste l'injure ?

Conformément à son étymologie, le mot *paillard* a signifié longtemps « un qui couche sur la paille, un vagabond sans feu ni lieu ». Au XV^e^ siècle, ce sens n'est pas oublié, mais le mot est pris le plus souvent au figuré. Un individu qui n'a ni domicile fixe ni métier déclaré est aisément soupçonné de ne reculer pour vivre devant aucune occupation, les moins avouables étant aussi les plus profitables. On conçoit que des gens de cette espèce puissent effrayer les bons et paisibles citoyens. De là le sens d'« homme dangereux » que prend parfois le mot. Dans Commynes [1], un gentilhomme de Gascogne, serviteur du roi d'Angleterre, Louis de Breteilles, très affecté de ce que son maître retire son armée de France pour de l'argent, marque son déplaisir à M. d'Argentan, qui n'a rien de plus pressé que d'en avertir le roi Louis XI.

> Je comptay cecy au roy qui me dist que c'estoit *ung très mauvais paillard* et qu'il le failloit garder de parler.
>
> T. II, p. 70.

Louis XI craint que des murmures de ce genre ne se répandent dans l'armée anglaise et ne viennent compromettre le succès de son plan. « Ah ! l'animal ! s'écrie-t-il, il serait capable de

1. *Mémoires*, éd. J. Calmette, 3 vol., 1924-1925.

nous mettre dans de beaux draps : il faut lui fermer la bouche. »

Ailleurs, le même Commynes, parlant des haines qu'a soulevées Savonarole, écrit :

> Plusieurs de la cité vouloient... qu'on habandonnast du tout le roy, disans que ce n'estoient que abuzions et follies de s'y attendre et que ledit frere Jheronime n'estoit que ung hereticque et *ung paillard* et qu'on le devoit getter en ung sac en la rivière.
>
> T. III, p. 310.

Ni Louis de Breteilles ni même Savonarole ne couchent sur la paille, mais l'un et l'autre, quoique pour des raisons très différentes, sont des gens à craindre. Littré, qui cite le second exemple, rend *paillard* par « mauvais homme ». Et en effet Savonarole a dû apparaître à bien des gens de son temps comme une manière d'« anarchiste » [1].

Plus souvent *paillard* attire l'attention sur la condition infime du *de cujus* : c'est alors un homme de rien, vivant en marge de la société, méprisé et honni par elle. Suivant les contextes et le ton du passage un *paillard* ce sera un gueux, un malandrin, un coquin, une canaille, ou même une fripouille, une crapule, un voyou. On voit combien le mot est riche en possibilités injurieuses. Dans la *Passion* [2] de Gréban, Jésus entre les mains de ses bourreaux est couramment traité par eux de « maistre paillard » (v. 19632), de « paillard fol » (v. 18651), de « paillart » qui « ne veut cheminer » (v. 19286), et aussi de « paillart séducteur » (v. 19438), où apparaît un instant en outre une nuance additionnelle de danger social. On retrouve cette même nuance dans ce bout de dialogue entre Gueulu (le bien nommé) et Joseph d'Arimathie :

> Joseph. — Messeigneurs, allez doulcement :
> quel chose me demandez vous ?
> Gueulu. — Vous le sçarez a vos chers coutz

1. *Paillard*, dans ce sens fort, peut s'appliquer même à des notions abstraites. Dans la *Passion* de Gréban, Notre Dame s'adressant à la Mort paresseuse à venir trouver ceux qui la souhaitent et prompte à surprendre ceux qui voudraient bien la retarder le plus possible, parle de sa *condition paillarde* (v. 25341) c'est-à-dire de « sa nature perverse ».

2. Éd. G. Paris et G. Raynaud, 1878.

avant qu'il soit guaires plus tard ;
vous estes *ung mauvais paillard* :
ce scet on bien, sans plus huer,
de quelz jeulz vous sçavez jouer :
vostre procès est ja tout fait.

28130-137.

Néanmoins, chez Gréban, dans la plupart des emplois du mot, il n'y a qu'un violent terme de mépris où se soulage la colère bestiale d'une brute. « Canaille, vas-tu marcher ? » hurlerait un tortionnaire d'aujourd'hui.

Enfin il est clair qu'on ne peut s'attendre à ce qu'un « paillard », défini comme nous venons de le faire, doive ou puisse mener une vie morale très régulière. De là le sens de « débauché » que prend le mot. C'est le seul qu'il ait conservé dans la langue moderne, qui du reste a modifié assez notablement la valeur du terme. Voici un exemple tiré des *Quinze Joyes de Mariage* [1]. Accusée par son mari de le tromper avec son meilleur ami, une dame s'écrie : « Jà Dieu ne plaise que je vive tant que je soye si *paillarde !* » (p. 75). Mais c'est le second sens, celui d'individu sans aveu et méprisable (qu'on peut du reste appliquer par boutade, colère ou mauvaise humeur à des gens qui ne méritent nullement ce mépris) qui est le plus abondamment représenté au XV^e^ siècle. Même quand il s'agit de qualifier un débauché, l'idée qu'il s'agit d'un individu de bas étage n'est jamais très loin :

Et quelque chose que on die, lit-on dans le *Jouvencel* [2], je ne croyrai jamais que les nobles qui font faulte aux armes, soient descenduz des bons et vaillans peres dont ilz portent le nom ; et fault dire que leurs meres pensoient à quelques *paillars*, quant elles les engendrerent, ou l'ont fait de fait.

T. II, p. 82.

Ces paillards présumés, il va sans dire, ne pouvaient être que des débauchés, mais leur grand tort ici aux yeux de l'écrivain, c'est d'être des gens de rien, de vile extraction et qui ne peuvent que corrompre le sang noble.

1. Éd. P. Jannet, 1857.
2. Éd. C. Favre et L. Lecestre, 1887-1889.

De même dans les *Cent Nouvelles Nouvelles* [1]. Un mari rentrant chez lui découvre des traces qu'il croit sûres de l'infidélité de sa femme :

La doubte qu'il avoit auparavant, avecques l'apparence de present, luy fist sa femme appeller par son nom, et dist : « *Paillarde meschante* que vous estes, je n'en pensoye pas mains huy matin, quand vous contrefeistes la malade ! Où est vostre houllier ?... — Et qu'avez-vous, meschant yvroigne, ce dist-elle, fault-il que je compare le trop de vin que vostre gorge a entonné ? Est-ce la belle salutacion que vous me faictes de m'appeller *paillarde* ? Je veil bien que vous le sachez que je ne suis pas telle ; mais suis trop bonne et trop loyale pour ung tel *paillard* que vous estes.

T. I, p. 221.

Ce qui indigne la commère, ce n'est pas tant le reproche d'inconduite que l'insulte à la bonne opinion qu'elle a de son rang social. Aussi rétorque-t-elle à son mari l'épithète injurieuse et sans impliquer par là le moins du monde qu'il l'ait trompée ou la trompe.

Le verbe *paillarder* connaît les mêmes fluctuations de sens. « De *paillarder* tout elle me destruit » T. 1619, écrit Villon en parlant de la grosse Margot, et le sens est trop clair pour requérir une glose. Mais dans les *Quinze Joyes de Mariage* une bonne dame de meilleure naissance que son mari et qui « ne veult pas abaisser sa lignée » lui dira très bien, quand ils se querellent et « par maniere de menaces que ses amis ne la luy baillerent pas pour la *paillarder* et qu'elle scet bien dont elle est venue » (p. 39). Tout ceci uniquement pour obtenir du bonhomme de mari les « robes » et « ceintures » qu'elle désire. Eh quoi ! elle ne va pas se laisser traiter comme une « paillarde », une créature de rien qu'on prend et qu'on rejette à son gré et qu'on ne se croit pas tenu d'habiller décemment. Ici encore c'est l'orgueil offensé qui parle.

Lequel des sens de *paillart*, Villon a-t-il dans l'esprit quand il enjoint facétieusement à Pernet de la Barre de débuter dans sa mission, par une salutation aussi abrupte : « Orde paillarde, dont viens-tu ? » Certes, quand il écrit dans la Ballade de la Grosse Margot « Je suis *paillart*, la *paillarde* me suit » (v. 1622),

1. Éd. Th. Wright, 1857.

on ne peut douter que le qualificatif ne s'applique en premier lieu aux mœurs que décrit si complaisamment la Ballade. Et pourtant même ici, on entrevoit qu'il s'y ajoute peut-être une idée de déchéance ou de misère sociale : « Je suis un paria, il est juste que je m'acoquine avec la dévergondée. »

« Orde paillarde » du v. 941 est plus énigmatique. Il nous semble pourtant que, tout irrité que soit Villon au souvenir de la trahison de sa belle et bien qu'à l'ordinaire il ne mâche pas ses mots, il hésiterait à traiter de créature perdue une femme qu'il a aimée et que visiblement, malgré ses fanfaronnades, il aime encore. Relisons la ballade qu'il lui adresse, et traduisons-la, car elle n'a pas toujours été bien comprise, faute le plus souvent d'avoir été lue dans un texte correct et bien ponctué :

Beauté perfide qui me coûte si cher, douceur hypocrite, si âpre en fait, amour plus dur que fer sous la dent, que certain de ma ruine, je peux nommer charme déloyal, fait pour perdre un pauvre cœur, orgueil dissimulé qui mène les gens à la mort, yeux sans pitié [1], est-ce que Droit, loin de l'accabler, ne veut pas contre Rigueur secourir un pauvre diable ?

Mieux m'eût valu avoir cherché ailleurs ce secours. Ç'eût été mon honneur. Rien n'eût su m'arracher de cette présence. Et maintenant, il faut m'en éloigner au trot, en fuite et à mon déshonneur. Haro ! haro ! le grand et le petit [2] ! Et qu'est-ce ci ? Vais-je donc mourir sans y pouvoir rien ? Ou Pitié veut-elle, elle aussi, sans l'accabler, secourir un pauvre diable?

Un temps viendra, qui fera sécher, jaunir, flétrir votre fleur épanouie. J'en rirais bien alors, si ma mâchoire en était capable. Il n'en sera rien, hélas ! et ce serait folie de l'essayer. Je serai vieux, vous laide, votre couleur partie. Buvez donc à longs traits tant que court le ruisseau. N'allez pas affliger tout le monde en vous attardant, au lieu de l'accabler, à secourir un pauvre diable.

Prince amoureux, le plus grand des amants, je ne voudrais pas encourir votre mauvais gré, mais tout noble cœur doit, pour Notre Seigneur, sans l'accabler, secourir un pauvre diable.

---

1. Tous ces substantifs sont sujets d'un verbe qui ne viendra pas, car la phrase s'interrompt pour repartir sur nouveaux frais. On peut la compléter ainsi : Beauté perfide..., douceur hypocrite..., yeux sans pitié... [tout cela est ligué contre moi], ou encore [voilà de quoi je me plains]. Il est possible aussi, mais moins indiqué, de voir dans ces substantifs autant de vocatifs, comme l'a fait le ms. *A* (nommer *te* puis 945, qui gens *metz* au mourir 947).

2. Sur le sens de cette phrase, voir l'article que nous lui avons consacré plus loin.

On sent l'amertume de la plainte, ton bien excusable chez un homme qui a été longtemps le jouet d'une coquette. Mais, qu'on y fasse attention, pas un mot qui puisse réellement blesser la cruelle. On lui reproche sa perfidie, sa dureté, son orgueil, mais c'est là le langage de tous les amoureux éconduits. Villon sans doute le marque d'un accent personnel où transparaît une vraie douleur, mais la dame ne peut que sourire de ce témoignage qu'on rend à son pouvoir. Il faut, en effet, qu'elle soit bien puissante et bien dangereuse pour qu'un de ses poursuivants en soit réduit à prendre la fuite. Cette fuite, nous savons qu'elle avait d'autres motifs assez différents, et qu'expliquée comme l'expliquait le poète, elle était alléguée surtout pour le bénéfice du duc d'Orléans, destinataire très probable de la Ballade [1]. Mais il était bien vrai que de toute façon, Villon abandonnait la place et que, vaincu dans ce tournoi un peu ridicule entre un pauvre naïf et une rouée, il s'inclinait, quoique en maugréant, devant celle qui l'avait rendu « récréant ». La dame aux « yeulx sans pitié » sortait indemne de l'aventure et plutôt, à ses yeux et peut-être à ceux de Villon, grandie. Et c'est cette même dame que quelques vers plus haut, il traiterait de « vile débauchée » ! Il y a là impossibilité morale.

On dira que la Ballade et les vers en question n'appartiennent pas au même temps, que l'apostrophe insolente est postérieure sans doute de plusieurs année à la ballade respectueuse et que dans l'intervalle, le désappointement et l'amertume de Villon ont pu se durcir en rancune et en colère. C'est possible en effet. Il y aurait quand même un manque d'art surprenant chez un poète comme Villon dans ce heurt brutal entre un qualificatif infamant et l'image de la dame rigoureuse et hautaine que va sans transition évoquer la Ballade.

Mais il n'y a même pas lieu d'envisager une semblable hypothèse. Du même temps que le vilain mot datent les vers que voici :

---

1. Voir L. Foulet, *Villon et Charles d'Orléans* (Medieval Studies in Memory of Gertrude Schoepperle Loomis), 1927, p. 368-380 et *Littérature française illustrée*, publiée sous la direction de J. Bédier et P. Hazard, 1923, p. 111.

Ce non obstant, pour m'acquitter
envers Amours, plus qu'envers elle,
car onques n'y peuz acquester
d'espoir une seule estincelle
(*Je ne sçay s'a tous si rebelle*
a esté, ce m'est grant esmoy ;
mais, par sainte Marie la belle !
je n'y voy que rire pour moy),

Ceste ballade lui envoye.

926-934.

A-t-on jamais parlé en termes si mesurés d'une « paillarde » ? Sans doute, il y a du dépit dans ces vers, mais un dépit qui se teinte malgré tout de respect. Sa belle peut avoir été perfide (quoiqu'elle ne l'ait pas leurré d'un espoir mensonger, — c'est lui qui le confesse), elle peut être intéressée, en tout cas ce n'est pas une femme qu'on achète pour de l'argent. Et Villon en est encore à savoir s'il a eu un rival plus heureux. Ici de nouveau, la dame n'est atteinte ni dans son honneur ni dans sa réputation.

Il est vrai que dans le même passage, Villon plaisante à son sujet avec une désinvolture fort libre :

Mes plus grans dueilz en sont passez,
plus n'en ay le croppion chault.
Si m'en desmetz aux hoirs Michault.

920-922.

Mais c'est là une de ces boutades dont il est coutumier [1] et par lesquelles, espérant peut-être nous donner le change, il dissimule une émotion sincère dont il a un peu honte devant son lecteur. En tout cas, le trait de la plaisanterie ne porte que contre lui. La dame reste en dehors de cet aveu tout personnel et de ces écarts d'imagination.

Cette « paillarde » n'est pas une débauchée. Qu'est-elle donc ? On ne peut, bien entendu, voir en elle un Savonarole en jupon, menaçant les fondements mêmes de la société de l'époque. Sans compter que Villon n'est pas assez « bourgeois »

1. Voir par exemple *Lais*, 47-48 et *Testament*, 2001-2002.

pour avoir de ces craintes-là. Il ne peut guère être question non plus d'une bassesse de naissance et d'une situation sociale irrégulière. Villon n'est pas assez grand seigneur pour le prendre de si haut. Force nous est de conclure que le mot n'est ici, comme si souvent au XV^e^ siècle, qu'un terme sans doute péjoratif d'intention, mais de sens extrêmement vague, par où s'exhale une mauvaise humeur agressive.

Il serait du reste vain de vouloir demander à l'adjectif *orde* une précision supplémentaire. *Ord* au XV^e^ siècle, comme *sale* au XX^e^ (sale bête, sale imbécile, sale cafard) n'est souvent qu'un intensif qui se borne à accentuer le sens désagréable du substantif avec lequel il fait corps, sans y ajouter aucune indication accessoire. En voici, entre bien d'autres, un bon exemple de la *Passion* de Gréban. Hérode vient d'appeler un de ses serviteurs, Grongnart ! Ledit Grongnart a répondu par un « Hola ? » tout sec, c'est-à-dire en langue d'aujourd'hui « Hein ? » Hérode n'aime pas ces manières-là :

> Quelle *orde beste !*
> C'est bien respondu a l'honneur,
> n'est pas [1] ?
>
> 10831-33.

Entendez : « Est-il malhonnête, cet animal-là ? »

Nous voici donc réduits au seul mot *paillarde*. Encore une fois comment le rendre ? Eh bien, nous aidant du vocabulaire de M^me^ Pernelle, nous proposerions volontiers : « Té voilà, *gaupe*, d'où viens-tu ? » *Drôlesse* serrerait le sens peut-être d'un peu plus près, à condition de n'y pas mettre trop de méchanceté. Mais, gaupe ou drôlesse, si nous avons vidé le mot de sa signification la plus offensante, il reste que le ton lui-même est franchement déplaisant. Villon osera-t-il, même fictivement, se permettre une pareille impolitesse avec la dame « au charme félon ? » Et serons-nous amenés à accepter enfin, quoique sous une forme atténuée, ce contraste sans transition entre une apostrophe au moins très incivile et la description presque fervente d'une belle perfide que nous écartions tout à l'heure comme un manque d'art ?

1. Voir un autre exemple de l'impolitesse de *hola !* en réponse à un appel, plus loin, v. 20448 et suiv.

Nous ne le croyons pas. A notre sens, ce n'est pas à la dame que s'adresse l'apostrophe, mais à sa chambrière. Qu'on relise, en effet, la strophe XCIII. Que signifie « S'il rencontre en son erre Ma damoiselle au nez tortu » (v. 938-9) ? Si par hasard il ne la rencontrait pas en son chemin, Pernet de la Barre devrait-il se tenir pour battu, lui faudrait-il sans plus remettre la ballade dans sa poche et la rapporter tout déconfit à l'envoyeur ? Il est trop clair qu'il est chargé de la porter à la maison même de la destinataire et de la remettre à la belle soit en mains propres soit par l'intermédiaire d'une femme de service qui pourra être ou non la chambrière. Si c'est la chambrière, il aura en outre l'occasion de lui adresser cette belle salutation à laquelle Villon tient tant, puisqu'il en fait une condition du choix de Pernet comme messager. Mais pourquoi Villon envoie-t-il à cette femme un message si peu flatteur ? Il est évident qu'il a contre elle un grief sérieux. On peut supposer qu'il la soupçonne de l'avoir desservi auprès de sa maîtresse, ou même qu'il en est sûr.

Objectera-t-on que ce mot de *demoiselle* ne peut guère s'appliquer à une servante du XV^e^ siècle ? On se tromperait fort, croyons-nous. Dès le XIII^e^ siècle, une chambrière est appelée « ma demoiselle de maison » (nous parlons encore du syndicat des « gens de maison ») dans le roman du *Châtelain de Coucy* [1] (v. 4496-7). Il est vrai que cette chambrière est une parente pauvre de la dame de Faiel, donc noble elle-même. Les exemples de *demoiselle* ainsi employé pour désigner une suivante de « qualité » abondent du XIII^e^ au XVII^e^ siècle. Mais on n'en restera pas là. La chambrière plébéienne d'une dame noble va-t-elle céder bénignement aux grands airs d'une compagne de domesticité mieux née ? Ne voudra-t-elle pas réclamer pour elle aussi ce beau nom de « demoiselle » ? Et de son côté la demoiselle bourgeoise, maîtresse de maison, pourra-t-elle tout à fait tenir son rang sans avoir à ses côtés une « demoiselle » d'un degré plus bas pour la servir. On aura donc non seulement la « demoiselle d'une dame » (par exemple Bonaventure des

1. Éd. Crapelet, 1829. Voir au sujet de cette chambrière bien née une note de Ch.-V. Landois, dans *La Vie en France au Moyen Age*, t. I, 1924, p. 251, note 1.

Périers [1], *Contes et nouvelles récréations*, p. 124), mais aussi la « demoiselle d'une demoiselle » (par exemple Scarron, *L'Héritier ridicule* [2], p. 28). La duchesse Valentine d'Orléans avait une « damoiselle de chambre ». Mais, dans la chambre de la convalescente du *Recueil Général des Caquets de l'Accouchée* [3], une visiteuse très bourgeoise peut se flatter d'une pareille distinction : « Sa damoiselle de chambre, qui estoit derrière sa maistresse, s'advança de parler, et luy dit avec humeur : Mademoiselle... »

Demoiselle *de maison*, demoiselle *de chambre* — et il y faut joindre demoiselle *servant* (par exemple, A. Longnon, *Paris pendant la domination anglaise, 1421-36*, 1878, p. 8) — ces qualifications ne sont présentes que lorsqu'il s'agit d'éviter une équivoque. Elles sont sous-entendues dans la plupart des cas, c'est-à-dire toutes les fois que la situation ou le contexte ne permettent pas de s'y tromper. Ces appellations deviendront de plus en plus fréquentes à mesure qu'on s'approche du XVII[e] siècle ou qu'on y pénètre, mais dès le temps de Villon, elles sont couramment employées. La dame du poète est-elle de naissance noble, n'est-elle qu'une riche bourgeoise, qui pourra le décider aujourd'hui ? Mais il nous semble clair qu'elle avait une « demoiselle » à son service, ou du moins une qui se parait de cette appellation honorable. Il est probable, en effet, que plus d'une chambrière a pris ce titre ou l'a reçu de sa maîtresse [4] sans parvenir à convaincre les amis et connaissances de la maison de la légitimité du terme appliqué à son cas. Nous croyons sentir un peu d'ironie dans le « ma damoiselle » du vers 939. De toute façon, cette chambrière est une « demoiselle » de rang inférieur, une de celles à qui, sans manquer aux convenances ou si l'on est, comme ici, en pleine fantaisie, sans s'écarter par trop des lois de la vraisemblance, on peut dire, en la tutoyant, « d'où viens-tu ? » avec toutes les nuances

1. Éd. P. L. Jacob.

2. *L'Héritier ridicule ou la Dame intéressée* par M. Scarron. A Paris, chez Guillaume de Luyne, 1685.

3. Éd. A. Plicque, 1922, p. 8.

4. Voir par exemple : *Le Livre du Chevalier de la Tour Landry*, éd. A. de Montaiglon, 1854, p. 116 : Il fait venir devant lui *celle que sa femme appelle sa demoiselle* et lui dit : « Ma demoiselle, mal le veistes ce chapperon ». Et il lui fait couper et chaperon et cou.

de morgue ou d'impatience hautaine dont s'enveloppe volontiers, nous le savons, cette question bourrue.

Nous avons cité tout à l'heure Mme Pernelle parlant à la pauvre Flipote. Mais c'est surtout quand elle s'adresse à l'alerte et délurée Dorine qu'il convient de l'entendre :

> Voilà les contes bleus qu'il vous faut pour vous plaire.
> Ma bru, l'on est chez vous contrainte de se taire
> Car *Madame* à jaser tient le dé tout le jour.
> Mais enfin je prétends discourir à mon tour [1].

« Madame », c'est Dorine, c'est-à-dire quelqu'un qu'elle vient de définir « une fille suivante — un peu trop forte en gueule et fort impertinente ». Ce « Madame » ironique et dédaigneux n'est-il pas exactement comparable au « ma damoiselle » de Villon et n'aide-t-il pas le mieux du monde à l'expliquer ? Hypothèse pour hypothèse, nous croyons que celle que nous proposons ici rend plus de justice aux faits qu'on entrevoit et à l'art certain de Villon que celle qui voit dans la « damoiselle » du v. 939 la dame du poète. Il n'est pas jusqu'au « nez tortu » qui ne soit plus à sa place au visage d'une chambrière que tranchant sur le teint de « fleur épanouie » d'une « beauté » même félonne.

VII

Haro, haro, le grant et le mineur. T. 954.

Villon, cruellement traité par une belle indifférente, prend le parti de s'éloigner au plus vite :

> Trotter m'en fault en fuyte et deshonneur.
> Haro, haro, le grant et le mineur !
> T. 953-954.

Que signifie le vers 954 ? De bonne heure les commentateurs se sont efforcés de l'éclaircir. Prompsault, dans son édi-

1. Molière, *Tartuffe*, I, 1.

tion [1], propose une interprétation qui fera fortune : « *Haro*. A mon secours, grands et petits. M. Le Duchat explique ainsi ce vers : « Aux armes, aux armes, le ban et l'arrière-ban, de l'allemand *heer*, ost, armée : *haro le grant*, l'ost du prince ; *haro le mineur*, la harelle ou le peuple en armes. » Cette interprétation me paraît trop savante. » A nous aussi, mais Prompsault, à son insu peut-être, en a retenu l'élément essentiel. Étymologie à part, pour lui comme pour son prédécesseur, le poète appelle à son secours des gens du dehors, non plus sans doute le gros de l'armée féodale, du moins un contingent important de simples particuliers. Cette interprétation assez singulière reparaît dans l'édition P. Jannet [2]. Et elle est accueillie finalement par deux des principaux éditeurs modernes de Villon, M. L. Thuasne [3] et M. F. Neri [4]. Les autres éditeurs que nous avons consultés — A. Longnon dans son édition de 1892 et dans la première des *Classiques français*, M. F.-Éd. Schneegans et M. A. Jeanroy, — ne reproduisent pas l'explication, mais n'en donnent pas d'autre. Si bien que l'interprétation de Prompsault, qui est au fond celle de Le Duchat, peut sembler tenir encore le champ.

Seul M. Thuasne s'est préoccupé de la justifier. Il a cité 3 vers dont chacun joint *menor* à *grant*, apparemment comme dans la Ballade de Villon. Les voici :

Et saichent bien li grant et li menour
(Conon de Béthune)
Or faites pais, li grant et li menor
(Bueve d'Hanstone)
Seigneur, or escoutez, li grant et li menor
(Dans Du Conge, s. v. *menorulus*)

Mais une chose qui frappe immédiatement quand on rapproche ces 3 vers, c'est que dans les trois cas les adjectifs en

1. *Œuvres de maistre François Villon*, 1832. Voir p. 174.
2. *Œuvres complètes de François Villon*, Librairie Ernest Flammarion. La 1re édition, E. Picard, est de 1867. Voir Glossaire-Index, p. 252, s. v. *mineur*.
3. *François Villon, Œuvres*, 1923. Voir t. III, p. 270.
4. *Le Poesie di François Villon*, Turin, 1923. Voir p. 91.

question sont au pluriel. Et c'est bien en effet ce qu'on attend. Dans des phrases de ce genre le singulier est à peine concevable. Qu'on essaie : Et sachent bien le petit et le grand — Or faites paix, le grand et le petit — Seigneur, or écoutez, le grand et le petit. Qui songerait aujourd'hui à s'exprimer ainsi ? Mais il n'y a aucune raison de croire qu'il en ait jamais été autrement en français.

La raison en est sans doute qu'il y a trop peu de substance concrète dans *grand* et *petit*, pris soit au propre soit au figuré, rien qui caractérise suffisamment un individu choisi comme type d'une foule d'autres individus. *Le pauvre* et *le riche* évoquent immédiatement une démarche, une attitude, un aspect. « Entre le pauvre et vous, vous prendrez Dieu pour juge, » a dit Racine. Mais *le grand* et *le petit* ne s'éclairent vraiment que si nous voyons dans chacun de ces termes, non pas un type aux contours définis comme représentant de toute une classe, mais un fourmillement confus de gens sans caractère distinct. C'est dire par là même que, pris ainsi, nous ne les envisageons que sous la forme plurielle. On pourrait sans doute relever des exemples de ces deux adjectifs employés au singulier pour désigner tous les petits ou tous les grands (le petit paiera toujours pour le grand), mais on ne se risque guère à gager que ces exemples ne seraient pas empruntés à la langue de la conversation et qu'ils seraient assez rares même dans la langue écrite. Que quelqu'un crie aujourd'hui dans la rue : « Au secours, le grand et le petit ! », personne ne se sentira appelé à la rescousse, mais tous chercheront instinctivement du regard l'homme de petite taille et l'homme de grande taille désignés si clairement. Et pas un de ceux qui sont là n'aura même un instant l'idée que c'est aux petites gens et aux grands de ce monde que s'adresse l'appel.

Ces considérations s'imposent avec tant de force que Prompsault rend le vers de Villon par « A mon secours, *grands et petits* », P. Jannet par « A l'aide, *grands et petits !* », M. Thuasne par « A l'aide ! à l'aide ! *petits et grands* », M. Neri par : « Olà, olà, *tutti quanti*. » Ainsi partout des pluriels, et à juste titre. Évidemment tous ont pensé que sur ce point l'ancien français avait plus de latitude. Toutefois ils ne l'ont pas prouvé, et nous croyons que la tâche ne serait pas facile. Il en résulte que,

si Villon a employé ici le singulier, c'est que son vers doit s'expliquer autrement.

Nous croyions avoir découvert une explication plus valable. Dans le glossaire de la 2e édition des *Classiques français* (1914), nous définissions ainsi le *haro* du v. 954 : « Clameurs par lesquelles on réclamait du secours contre un danger imminent, l'irruption soudaine de gens d'armes, par exemple ; les Normands « criaient le grand haro quand ils étaient menacés par les Anglais [1] ». Mais nous n'avons convaincu ni M. Thuasne (1923) ni M. Neri (1923) qui ont maintenu, nous l'avons vu, l'explication traditionnelle. Dans la 4e édition des *Classiques* (1932), nous sommes revenu à la charge. Reprenant la définition donnée dans la 2e édition (et la 3e), nous y ajoutions 2 exemples de la fin du XVe siècle : 1. Un exemple d'Éloy d'Amerval [2] :

> *Haro*, comme dit le Normant,
> *Haro, le grand et le petit !*
> P. 145 droite, v. 36-37.

Ce passage avait déjà été mentionné par M. Thuasne, qui y voyait à bon droit un « écho » du vers de Villon. 2. Un exemple tiré du *Mistere de saint Quentin* [3] :

> S'il y a espie ou embusche
> qui vienne avant, je sçay un trau
> pour monter se je ne tresbuche
> et *pour crier le grand harau*.
> 1143-46.

Nous aurions pu citer également une phrase d'une *Réplique de Des Autelz contre Maigret*, enregistrée par Godefroy s. v. *haro* :

> Voyons si Maigret avoit bonne occasion de *crier* ainsi *le grand haro* contre moy.

Il n'y a aucune hardiesse à prétendre qu'au moins deux de ces trois passages sont entièrement indépendants de Villon, et

1. Je ne sais si cette interprétation avait déjà été proposée antérieurement.
2. Éd. Charles Frederick Ward, Iowa City, 1923.
3. Éd. H. Chatelain, 1908.

qu'à supposer même que tous les trois ne fussent que des échos du vers de Villon, cet écho par sa teneur même permettrait encore d'affirmer que chez Villon le mot *grant* au lieu d'indiquer les grands de ce monde, se borne à qualifier le terme *haro*. Il est visible que dans les quatre cas il s'agit du « grand haro », quel que soit du reste le sens du composé ainsi formé. Et nous sommes en mesure aujourd'hui de joindre à notre liste un 5e exemple, de même enseignement que les précédents. Il est de Marot [1] :

> Ha ! le vil blasonneur
> C'est luy qui feit sur les dames d'honneur
> Tous les Adieux, et vous six l'en priastes,
> Puis dessus moy *le grand haro criastes*,
> Sachans de vray que pour vous seulement
> On n'eust crié dessus moy nullement.

Qu'est-ce donc que « le grand haro » ? Il n'est nul besoin de préciser le sens du terme simple. Le mot est fréquent dans les textes d'ancien français, Du Cange s'y est arrêté longuement, et il suffit de se reporter à ce qu'il en dit. Mais « le *grand* haro » est une expression relativement rare. Du Cange ne la connaît pas, ou du moins ne la mentionne pas. Toutefois une citation de Godefroy est suffisamment explicite :

> Il m'est enjoint de par les habitants de la ville de Rouen à *crier* contre vous, sire duc de Bourgogne, qui avez prins le gouvernement du roy et de son royaume, *le grant haro*, lequel signifie l'oppression qu'ilz ont des Anglois. (Monstrelet, *Chronique*.)

On a vu qu'à la fin du siècle Eloy d'Amerval sait fort bien — ce que ne disait pas Villon — que l'expression vient de Normandie, ou y est particulièrement usitée. On notera d'autre part que la *Chronique* de Monstrelet (qui mourra lui-même en 1453) s'arrête à 1444 [2]. L'expression *grand haro*, qu'elle ait été réellement employée par un député de la ville de Rouen ou qu'elle lui ait été prêtée par le chroniqueur, est donc nette-

1. Éd. P. Jannet, t. I, p. 163. Comp. dans la *Toisieme epistre du Coq à l'Asne*, p. 276 : Dessus, dessus à belles pierres — Dessus ce gros vilain marault, — Qui a *crié* sur nous *harault* — Et nous a chassé du pays !

2. Sur Monstrelet, voir A. Molinier, *Les sources de l'Histoire de France*, IV, 1904, nº 3946, p. 192.

ment antérieure à Villon. Mais il est fort possible que Villon ait été un des premiers à s'en servir dans un sens figuré. Nous le trouverions ici une fois de plus à l'avant-garde d'une tradition.

Il n'a pas seulement fait passer une locution significative d'un grand danger du vocabulaire du droit féodal à celui de la ballade amoureuse. Il a joué sur les éléments de cette locution avec une bonne humeur très réelle, et pourtant calculée. C'est qu'au moment où il nous fait la plus grave confidence qu'il nous ait jamais faite et probablement la plus sincère (« c'eût été mon honneur » — et tout le passage), il a peur comme toujours que nous ne le prenions trop au sérieux [1]. N'allons-nous pas nous imaginer que sa voix s'altère et que ses yeux vont se mouiller de larmes ? Il ferait beau voir Villon larmoyant, Villon devenant un objet de compassion. Il peut faire un discret appel à la pitié de celle qu'il a aimée et aime encore, mais grands dieux ! à la pitié de nul autre au monde et surtout pas à celle du lecteur. Vite donc un sourire gouailleur pour sauver sa dignité : « Je fuis ma belle. Au secours ! Haro, le grand haro des Normands ! et, ma foi, pendant que nous y sommes, le petit haro aussi, et tout ce qu'il peut y avoir de haros dans le monde ! » Et là-dessus, sa fierté dûment sauvegardée, il se reprend à son émotion du début de la strophe et s'attendrit sur le sort du pauvre diable qu'il est.

Ce jeu de mots n'est donc ni futile ni déplacé. Il rend une note bien personnelle d'enjouement et de mélancolie. Mais la plaisanterie elle-même est d'un type qui était courant dès lors et n'a pas cessé de l'être. La voici, bien près de l'époque du *Testament*, dans la *Passion* [2] de Gréban : le grand prêtre Anne parle :

---

1. La ballade est adressée à sa belle, mais, composée sans doute à Orléans ou dans le voisinage, il n'a pu encore la lui faire tenir au moment où il écrit le *Testament*, et c'est pourquoi il charge Pernet de la Barre de la lui porter. Il est probable qu'elle a été envoyée d'abord au duc d'Orléans. Mais la meilleure façon de la faire parvenir à sa dame, c'était sans doute de l'enchâsser dans son *Testament* : il savait bien que le poème courrait un jour dans Paris, et dès le début il a dû se représenter cette ballade comme devant être lue aussi par bien d'autres lecteurs que sa cruelle.

2. Éd. G. Paris et G. Raynaud, 1878.

Nous voullons qu'il soit devestu
tout aussi nu qu'ung ver de terre,
et pour prier ne pour requerre
ne luy laissez ne hault ne bas
grans ne moyens ne petis dras
dont il sceut couvrir ung seul point.
24606-11.

Le pluriel *draps* désignait au moyen âge l'ensemble des vêtements, et les « petits draps » étaient ce que nous appelons le caleçon. Il n'y avait ni grands ni moyens draps. L'accumulation fantaisiste de ces épithètes témoigne de la fureur d'Anne et de la rigueur avec laquelle il entend qu'on procède. Mais on peut penser qu'elle est le fait du poète plus encore que du grand prêtre.

Voici une application plus plaisante et plus spontanée du même artifice. Nous sommes chez le baron d'Holbach et c'est Diderot qui conte l'épisode :

Le Baron est malade. C'est la dissenterie et de la fièvre. Je viens de descendre dans le sallon, où lui, le père Hoop, Mme d'Aine et Mme d'Holback prenoient du thé. J'en pris avec eux. Et puis voilà le Baron, à qui la colique n'a pas ôté son ton original et polisson : « Maman, connoissez-vous le grand Lama ? — *Je ne connois ni le grand ni le petit.* — C'est un prêtre du Thibet. — Du Thibet ou d'ailleurs, si c'est un bon prêtre, je le respecte [1].

Dans ce genre de plaisanterie où on oppose *grand* ou *gros* à *petit*, ou *petit* à *grand* ou *gros*, le trait — s'il y en a — sera d'autant plus senti que le rapprochement sera plus inattendu. Si je dis : « Avez-vous jamais pris la grande ceinture ? » et qu'on me réponde : « Non, ni la grande, ni la petite », le jeu de mots est faible, car les deux « ceintures » existent ou existaient encore il n'y a pas longtemps. La réponse suivante : « Madame, avez-vous des petits pois ? — Non, Monsieur, ni petits ni gros » est déjà un peu meilleure, parce qu'il n'y a pas de variété étiquetée « gros pois ». Mais la riposte décidée de Mme d'Aine, attentive et sur ses gardes, car elle s'attend à une plaisanterie risquée de la part de son gendre, est d'un degré plus élevée. C'est que, sous le nom de grand Lama, nous nous représentons un personnage majes-

1. Diderot, *Lettres à Sophie Volland*, éd. A. Babelon, 1938, t. I, p. 157.

tueux et hiératique, et que de le voir brusquement ramené aux proportions d'un petit nabot de lama nous fait l'effet d'une bouffonnerie assez drôle.

La plaisanterie de Villon est du même ordre, et si elle nous paraît moins comique, c'est que nous ne connaissons pas plus le grand haro que le petit, et que le haro lui-même, en tant qu'institution, a disparu depuis des siècles. Il n'y a donc plus pour nous d'effet de contraste. Le mot, il est vrai, s'est conservé — uniquement par le « crier haro sur le baudet » de La Fontaine — mais bien que la locution dans son ensemble soit bien comprise et qu'elle soit souvent employée, le terme qui en était jadis l'élément principal est aujourd'hui à peu près vide de sens. Au XIV^e^ siècle le mot était très vivant, soit au propre — témoin Froissard, par exemple — soit au figuré. On savait fort bien que le haro était un cri de danger, un appel en une heure de crise, et qu'il était le signal d'une arrivée tumultueuse, d'un remue-ménage général. Le grand haro était quelque chose de plus sinistre encore, et l'évocation soudaine à côté de cette clameur d'alarme d'un haro atténué et anodin, d'un avorton de haro a dû amuser les contemporains de Villon au moins autant que la vive répartie de M^me^ d'Aine a certainement fait sourire les hôtes des d'Holbach.

Pour terminer, notons que, si on voit mal pourquoi Villon appellerait à son aide petits et grands, c'est-à-dire des indifférents à qui il ne chaut ni peu ni prou des malheurs d'un pauvre amoureux, il est au contraire très naturel que, se sentant abandonné, il multiplie les appels au secours. La fantaisie qui s'y mêle, c'est le clin d'œil narquois à l'adresse du lecteur trop compatissant, mais la répétition du cri est tout de même à sa façon une invitation plus pressante à sa cruelle de se relâcher de sa rigueur.

VIII

Lieu n'est ou ce marché se tiengne.

Testament 1632

Un vers du huitain 101 du *Testament* a donné de l'embarras à plus d'un commentateur, non pour son sens général qui ne

fait pas difficulté, mais pour sa nuance précise, et surtout pour sa construction qui ne laisse pas de surprendre quelque peu. C'est le vers 1632. Replaçons-le dans son contexte :

Item, a Marion l'Idolle
et la grant Jehanne de Bretaigne
donne tenir publique escolle
ou l'escollier le maistre enseigne.
Lieu n'est ou ce marchié se tiengne,
si non a la grisle de Mehun ;
de quoy je dis : « Fy de l'enseigne,
puis que l'ouvraige est si commun ! »

Toutes les éditions modernes donnent pour le vers 1632 la leçon qu'on vient de lire. En 1913, P. Champion, dans son *François Villon, sa vie et son temps*, interprète ainsi tout le huitain : « L'on trouve encore parmi les filles cette Marion l'Idolle, qui, elle aussi, a bien existé ; une certaine « Jehanne de Bretaigne » à qui le poète laissera le droit de tenir des écoles d'amour. Or il ajoute amèrement : ce commerce se tient partout dans le monde, sauf dans la prison de Meung ; mais comme il faut bien mépriser ce dont on ne peut jouir, François Villon s'écriera : « Fy de l'enseigne ! » (T. II, p. 264). Surpris qu'à une interprétation que nous tenions pour valable répondît si peu un texte qui semblait dire autre chose, nous écrivîmes dans un compte rendu du livre de P. Champion, paru en avril 1914 : « A Jehanne de Bretaigne », interprète M. C. « le poète laissera le droit de tenir des écoles d'amour » et le sens n'est pas douteux. Mais voici qui n'est plus aussi clair. Il ajoute amèrement [continue M. C. commentant les vers 1632-35] : ce commerce se tient partout dans le monde, sauf dans la prison de Meung, mais comme il faut bien mépriser ce dont on ne peut jouir, François Villon s'écriera : « Fy de l'enseigne ! » Impossible pourtant de traduire ainsi les vers 1632-33 qui disent tout juste le contraire. M. C. se servirait-il ici d'un autre texte ? Non, car à la page 112 de son tome I, il cite la strophe tout entière et il donne identiquement le texte [que nous avons reproduit ci-dessus]. (*Romania*, t. XLIII, 1914, p. 257-58.)

Nous avions posé le problème, mais nous n'en avions pas

entrevu la solution. C'est ce qu'on nous fit bien voir. En 1923 nous fûmes redressé à notre tour. Dans le tome III de son édition de Villon, M. L. Thuasne écrivait, à propos des v. 1632-33 du *Testament* : « Ces deux vers, dont le sens est si clair, ont embarrassé un commentateur. A les prendre au pied de la lettre, ils signifient : « Il n'est lieu où se tienne ce marché », c'est-à-dire « ce marché ne se tient nulle part, sinon... ». Mais Villon plaisante ; il faut prendre le premier vers par antiphrase, on a alors le sens exact de sa pensée. « Ce marché se tient partout, si ce n'est à la prison de Meung. » Le scribe de *A*, n'ayant pas saisi l'ironie du passage, mais d'autre part, voulant faire prévaloir cette dernière interprétation et éviter toute équivoque n'a pas hésité à mettre *ne* [*se*] *tiengne*, et pour que le vers fût correct, il a supprimé *ce* devant *marchié* : *Lieu n'est ou marchié ne se tiengne* (p. 435). »

En 1933, dans son *Villon*, M. F. Desonay reprend l'interprétation de M. Thuasne et en donne la théorie : « La contre-vérité, Villon la pratique avec un tel cynisme que, l'habitude devenant une seconde nature, il lui arrive d'écrire exactement blanc pour noir. Les copistes — ou les éditeurs — s'y sont trompés plus d'une fois. Sous prétexte de rétablir le sens, de sauvegarder tout au moins les droits de la logique, ils ont « corrigé » le texte qu'il suffisait de prendre à rebours. Un exemple. Les vers 1632-33 du *Testament* se lisent ainsi dans le manuscrit C (le meilleur) :

Lieu n'est ou ce marchié se tiengne,
Se non a la grisle de Mehun.

Il s'agit de ce commerce spécial que font les filles folles de leur corps. Le sens littéral est évidemment : « Ce marché ne se tient nulle part, sinon à la prison de Meung-sur-Loire ». Mais sachant ce que nous savons du tour de pensée chez Villon, nous aurons compris tout de suite : « Ce marché se tient partout, sauf à Meung. » Cependant le copiste de A n'a pas voulu prendre la responsabilité de cette bourde : il écrira bravement *ne se tiengne*, quitte à supprimer *ce* devant *marchié* pour conserver la mesure du vers. Certains commentateurs se sont montrés, du reste, fort perplexes devant ce témoignage insolent de l'ironie du poète (p. 118). »

Il est certain que Villon a pratiqué l'antiphrase. Ses deux « povres clercs » sont des chanoines bien rentés, des conseillers au Parlement, des propriétaires de maisons dans Paris, et de ses trois « petis enfans tous nus, povres orphelins impourveus », deux sont de riches spéculateurs sur le sel et le troisième est un prêteur sur gages fort bien pourvu de numéraire. Mais qu'on relise le *Lais* et le *Testament*, que de vers, que de strophes où l'expression est directe et limpide, étroitement modelée sur l'idée ! Combien peu de place y tient l'antiphrase ! Nous entendons bien que, pour que le procédé soit efficace, il faut qu'il se détache sur un fond général de contexture transparente. Mais il faut aussi que là même où il est employé il ménage ses effets et la bonne volonté du lecteur. Nous croyons que Villon, qui a usé du procédé, n'en a pas abusé. Et il nous semble que dans la plupart des cas, qu'il affirme ou qu'il nie, il préfère qu'on le prenne au mot. A quel signe reconnaîtra-t-on qu'une négation doit être acceptée au pied de la lettre, ou qu'elle doit être entendue comme une affirmation ? Car enfin, pour nous qui venons si tard, il n'est pas possible qu'il n'y ait des cas douteux. Il y faut, nous dira-t-on, l'esprit de finesse. Sans doute. Mais ici que de pièges ? L'esprit de finesse aurait-il suffi à nous faire découvrir que ces pauvres orphelins n'étaient ni pauvres ni probablement orphelins, que ces pauvres clercs, humbles et « sans estry » étaient en réalité d'opulents chanoines et fort peu ennemis de la procédure ?

Personne ne l'avait soupçonné avant que fussent produits les documents qui sur tous ces points nous ont si bien renseignés. Là du moins nous avons un exemple assuré d'antiphrase, et il est si net qu'il peut nous servir de pierre de touche pour examiner des cas plus incertains, leur demander leurs titres et les accepter ou les rejeter selon la réponse. Aller choisir dans la société de l'époque, et les nommer par leurs noms, de graves chanoines, d'importants conseillers au Parlement mêlés à toutes les grandes affaires du temps, et feindre de voir en eux de pauvres clercs sans ressources dont l'indigence ne peut qu'émouvoir des cœurs compatissants, leur attribuer toutes les qualités qu'ils n'ont pas, leur assigner des legs dérisoires qui seront censés les enrichir, leur léguer tous les jours « plain pot de Saine », alors que vraisemblablement ils boivent du meil-

leur, il y a là une ironie mordante et même cruelle. Les contemporains qui connaissaient légataires et testateur ont dû s'y amuser fort ou s'en indigner suivant le camp d'où ils jugeaient les coups. Pour nous, il nous faut un petit effort pour faire revivre devant nos yeux ces illustres inconnus d'un passé bien mort, et nous sommes tentés un instant de les voir tels que Villon nous les dépeint. Si nous ne réagissions, nous laisserions échapper une bonne partie de cette ironie caustique qui repose sur un contraste, maintenu tout au long de trois strophes, entre des personnages réels et honorés et la peinture malicieuse et méchante que nous en fait un ennemi. En tout cas on ne saurait douter de l'efficacité de cette ironie.

Mais que dans une strophe de 8 vers, où 6 vers sont acceptés par tous sous la forme où ils se présentent au lecteur, dans une strophe que précèdent et suivent nombre d'autres huitains également transparents, on décrète tout à coup que 2 vers doivent, au rebours de tous les autres, être entendus par antiphrase, voilà qui d'entrée de jeu est de nature à nous étonner un peu [1]. Toutefois il se peut qu'on ait raison. Voyons ce qu'il en est :

> Lieu n'est ou ce marchié se tiengne,
> se non en la grisle de Meung.

Il est bien certain qu'à première vue ces vers signifient : « Il n'est lieu où ce marché se tienne. » Mais, nous dit-on, Villon plaisante, et ce qu'il veut dire (quoiqu'il dise le contraire), c'est : « Ce marché se tient en tous lieux, sauf en la prison de Meung ». Eh bien ! nous continuons à penser que cette plaisanrie n'est guère plaisante, et nous demandons ce que le vers a gagné à ce renversement de la construction, ce qu'il aurait perdu si Villon s'en était tenu à l'expression directe de sa pensée. Nous aimerions qu'on nous dise plus précisément en quoi consiste l'ironie de cette négation qui est une affirmation. Nous sommes bien loin ici du procédé si savamment manié par le poète dans le portrait des « deux clercs » où chaque mot porte, où les remarques caustiques dûment préparées et amenées finissent par tomber dru comme grêle sur les malheu-

1. D'autant plus que, dans la même strophe et à 3 vers de distance seulement, l'antiphrase cesse brusquement : l'ouvraige est *si commun*.

reuses victimes de Villon et de Saint-Benoît. Il ne nous paraît pas possible que soudain, sans crier gare, sans nécessité qu'on puisse percevoir et surtout sans que le mouvement général ou passage y doive gagner quoi que ce soit, Villon ait eu recours à une si abrupte et, disons le mot, à une si simplette forme d'ironie. Non que nous contestions du tout au tout le sens qu'on veut donner à ces deux vers. Nous croyons au contraire qu'en le modifiant légèrement et en le nuançant davantage il s'impose. Notre idée est qu'à un sens certain a dû correspondre un texte qui le traduisait sans l'apparence d'une déformation, sans le secours d'aucune antiphrase. Ce n'est pas aux interprétations des commentateurs que nous en avons en premier lieu, mais au texte sur lequel ils les fondent.

C'est qu'en effet l'esprit de finesse, dont nous ne voulons pas médire, s'appliquant à un texte défectueux, ne peut aboutir qu'à des conclusions erronées. De quand date le texte sur lequel nous venons de nous arrêter si longtemps ? Il apparaît pour la première fois dans l'édition donnée en 1911, dans la collection des Classiques français du moyen âge, par « un ancien archiviste », c'est-à-dire par Auguste Longnon. Dans sa grande édition de 1892, publiée chez Lemerre, il lisait tout autrement le vers 1632 :

Lieu n'est où ce marchié ne tiengne.

Nous montrerons tout à l'heure que c'est une leçon excellente. Pour le moment nous voulons faire remarquer que Gaston Paris avait ce texte sous les yeux quand il écrivait en 1901 dans son *François Villon* : « [Villon] autorise Marion l'Idole et la grande Jeanne de Bretagne à tenir école publique de ce commerce qui se pratique en tous les lieux du monde, sinon, ajoute-t-il avec un soupir, sous la grille de Meung (p. 134). » Cette interprétation, nous la reconnaissons aussitôt, c'est celle qu'ont reprise Pierre Champion et à sa suite tous les commentateurs modernes de Villon[1]. Mais Gaston Paris n'a pas parlé

1. Y compris M. A. Jeanroy, dans son édition de Villon publiée en 1934. « Ce genre de « marché » se tient partout, sauf derrière les grilles de la prison de Meung (d'où il sortait) ; aussi n'a-t-il pas besoin d'enseigne (p. 161). » Comme les autres éditeurs modernes, M. Jeanroy lit : « Lieu n'est où ce marché se tiengne. » Il accepte donc tacitement l'antiphrase.

d'antiphrase, et pour cause : il n'y en avait pas dans le texte qu'il utilisait. Pierre Champion n'en a pas parlé davantage, quoiqu'il cite le vers 1632 sous la forme que lui a donnée en 1911 l'ancien archiviste, mais il est probable que son commentaire publié en 1913 est arrêté depuis longtemps déjà, qu'il l'a fondé comme Gaston Paris sur l'édition Longnon de 1892 et qu'il n'a pas fait attention que le texte qu'il cite dans son livre avait — et à une date toute récente — modifié notablement celui qu'il avait dû longtemps méditer.

Ainsi tout le monde a répété Gaston Paris, ou a dit après lui la même chose que lui, mais personne, nous compris (si ce n'est tardivement), ne semble s'être aperçu que de Gaston Paris à ses successeurs, le texte avait subi un changement [1].

Tout se passe comme, si le sens d'un vers étant fixé par la tradition, peu importe désormais la forme sous laquelle ce vers apparaîtra au cours des années : bon gré malgré elle devra se plier à rendre ce sens depuis longtemps consacré.

Longnon n'a pas dit pourquoi il avait corrigé son texte de 1892. Nous ne saurons jamais ce qu'il lui reprochait, mais on peut supposer qu'il ne croyait pas errer beaucoup en substituant au texte traditionnel une leçon tirée de *C*, qui est sans conteste, pour le *Testament* au moins, le meilleur de nos manuscrits de Villon. D'autant plus que la leçon sacrifiée provenait de l'Imprimé de 1489, qui était seul à la donner, et qui passait pour nous offrir un texte très inférieur à celui des manuscrits. Depuis ce temps, il est vrai, on a réhabilité *I* en partie [2], et sans nier qu'il ait commis des erreurs grossières, on a fait remarquer qu'une vingtaine de leçons du *Testament*, acceptées par tous les éditeurs, reposaient en fait sur son témoignage isolé [3].

---

1. M. Thuasne omet toute mention de la leçon de *I*. Dans son édition de Villon publiée en 1923, M. F. Neri a conservé le texte ancien : « Lieu n'est où ce marchié ne tiengne », mais il ne dit pas comment il entend le vers.

2. Voir P. Champion, *François Villon, sa vie et son temps*, 2e éd., 1933, Avant-Propos, p. XVI, et aussi du même, la notice sur *La plus ancienne édition de François Villon*, qui accompagne la reproduction fac-similé de l'éd. Levet, publiée en 1924, aux Éditions des Quatre Chemins.

3. Voir L. Foulet, *Valeur de l'édition Levet*, *Romania*, t. LVI, 1930, p. 400 et suiv.

On ne saurait donc nous opposer la question préalable, si nous entreprenons ici de comparer la leçon de *I*, donnée par toutes les éditions qui se sont succédé de 1489 à 1892, avec la leçon de *C*, reproduite par toutes les éditions modernes à partir de 1911, afin de déterminer, s'il est possible, laquelle est la meilleure. Voyons d'abord ce que disent les deux autres manuscrits. *F* donne « ou marchié ne tiengne » [1], et *A* « ou m. ne se tiengne ». *F* n'ayant que 7 syllabes est incorrect, mais il redonne au moins le *ne* de *I*. *A* a bien le *ne* de *I*, mais il croit bien faire d'y ajouter le *se* de *C*, quitte à supprimer le démonstratif *ce* du début. On peut conjecturer que *F* appartient plutôt à la tradition de *I*, et que *A* a eu connaissance des deux traditions et a tâché sans succès de les accorder. Et tous deux, *A* et *F*, laissent le substantif *marchié* indéterminé, ce qui lui enlève tout sens perceptible. En somme l'examen des variantes accessoires ne nous avance pas beaucoup.

Il nous reste deux leçons qui s'opposent l'une à l'autre, deux leçons inconciliables, et c'est seulement par un examen de leur sens respectif que nous verrons si chacune peut se soutenir, sans qu'on puisse désigner celle qui émane de l'auteur lui-même, ou si l'une l'emporte tellement sur l'autre qu'elle doive lui être préférée. Nous ne nous arrêterons pas davantage à la leçon de *C*. Nous n'avons pas caché que nous la trouvions peu digne du talent de Villon. Toutefois, si elle était seule en possession du champ, il faudrait bien s'y résigner et accepter les conséquences.

Mais elle n'est pas seule. Il y a la leçon de *I* que se sont transmise tous les éditeurs de la fin du XV^e^ siècle à la fin du XIX^e^, de Marot à l'édition Longnon de 1892, en passant par Coustelier, Prompsault et Jannet. Que signifie-t-elle ? Un seul d'entre eux s'est posé la question, ou tout au moins a tenté d'y

---

1. Au t. I, p. 248 de son édition de Villon, M. Thuasne, citant les variantes de *F* et de *A* pour le v. 1632, dit : « *ce* manque dans *F*. » L'indication est inexacte : par rapport au texte de M. Thuasne, elle laisse entendre que *F* a « Lieu n'est ou m. *se* tiengne », alors qu'il donne : « Lieu n'est ou m. *ne* tiegne ». La même indication se trouvait dans l'édition Longnon de 1892, mais là elle était juste.

répondre. C'est Prompsault dans l'édition des Œuvres de Villon qu'il a publiée en 1832. En note au v. 1632, et sans indiquer aucune variante (il connaissait pourtant *C*), il écrit : « Il n'y a pas de lieu où elle ne fasse son commerce. » Il admet donc une inversion dans la phrase, comprend « il n'y a pas de lieu où [elle] ne tienne ce marché », et rapporte évidemment « elle » à la grande Jeanne de Bretagne. Dans ce cas, on peut se demander pourquoi le singulier « tiengne » du v. 1632, car le legs de Villon s'adresse à Marion tout autant qu'à Jeanne. Mais ceci ne ferait pas une difficulté sérieuse. On trouverait ailleurs des exemples d'un pareil raccourci, Jeanne citée la dernière représentant les deux femmes. Mais le fait est que Prompsault a passé à côté du sens, qui est tout autre.

Tenir du v. 1632 est un verbe neutre, et son sujet, *marchié*, ne signifie pas commerce où l'on achète et vend, mais accord conclu entre le maître et l'élève. On ne semble pas avoir remarqué, en interprétant par antiphrase le v. 1632 des éditions modernes, toute la valeur du mot « école » dans la strophe, et comment il oriente tout le développement [1]. Et c'est là pourtant, selon nous, qu'est le sourire de l'écolier Villon et son ironie. Il prend un vrai plaisir à camper devant nous Marion l'Idole et la grande Jeanne de Bretagne faisant figure et œuvre d'institutrices zélées. Grâce à son legs généreux, elles vont être à même d'ouvrir une école, école publique par-dessus le marché, comme qui dirait une manière de petite université. Mais l'enseignement y sera d'un genre bien nouveau — et bien ancien : c'est une école où maître et élève s'entendent à merveille, car l'élève en sait autant que le maître, quand il ne

1. *Tenir école de*, au sens de « être passé maître en fait de » est une expression assez antérieure à Villon. Elle a été très populaire, et n'a pas disparu de la langue littéraire. C'est une des 25 locutions par lesquelles Henri Étienne (*De la précellence du langage français*, éd. L. Humbert, p. 251-52) rend la notion exprimée en grec par ἔμπειρος et cinq autres mots grecs. Après la grosse Margot, Marion l'Idole et la grande Jeanne de Bretagne se sont présentées à la pensée de Villon comme maîtresses passées en fait d'amour vénal. Puis l'expression *tenir école*, qui s'employait aussi, et depuis longtemps au sens propre, lui a suggéré l'idée d'une véritable école qu'elles tiendraient toutes deux, mais d'une école où l'écolier enseigne le maître.

lui en remontre pas. Entente et accord qui s'observent partout[1], ajoute-t-il avec un soupir de regret, sauf à la prison de Meung. Que Marion et Jeanne ni leurs pareilles n'aillent donc pas se déranger. Nul besoin d'accrocher une enseigne à leur porte. L'ouvrage est trop commun : l'école est partout.

Le sens que nous donnons ici à *tenir* est encore courant. « Est-ce que notre promenade tient toujours ? », c'est-à-dire : « Sommes-nous toujours décidés à faire cette promenade que nous avons projetée ? » Il est dûment enregistré par Littré, s. v. *tenir* 52e : Subsister sans aucun changement ni altération en parlant d'un traité, d'une convention, d'un marché. Prenant cette définition à la lettre, on peut entendre que dans Villon *tenir* ne s'applique pas à un unique « accord » conclu entre élève et maître, mais que le « contrat » dure en ce sens qu'il se renouvelle sans cesse entre de nouveaux partenaires. Mais cette notion de durée persistante qui, selon Littré, est impliquée dans ce sens de *tenir*, ne doit pas nécessairement être interprétée à la rigueur. En fait, elle peut se réduire à l'occasion à fort peu de chose, si bien que « il n'est lieu où ce marché ne tienne » pourrait en venir à signifier simplement : « Il n'est lieu où cet accord ne se conclue. » Nous aurions l'intransitif correspondant à l'actif « tenir un marché », que Littré enregistre sous le n° 26 et qu'il traduit par « exécuter un marché ». Il y a dans les œuvres de Marot une épigramme fort libre (CLXXXVI écrite en réponse à l'épigramme CXXI)[2] ; si l'on veut bien s'y reporter, on verra que « Faisons marché qui tienne » (v. 6) indique un « contrat » analogue à celui que Villon nous décrit et qui ne suppose pas une durée bien plus longue que celle que nous admettons comme possible pour « l'accord » du v. 1632 du *Testament*. Le plus probable, c'est que les deux nuances de *tenir*, en fait assez voisines, se fondent en une seule pour Villon, et c'est cette fusion que

1. De l'image de l'école tenue par Marion et Jeanne Villon passe insensiblement à l'idée de cet accord conclu entre écolier et maître, de cette entente qui s'observe partout et où il n'est plus nécessairement question des deux donzelles ni de leurs semblables. Villon peut être cynique et il l'est souvent : ce n'est pas une raison pour exagérer son cynisme.

2. Éd. P. Jannet, t. III, p. 76.

nous avons tenté de rendre par « entente et accord qui s'observent partout ».

Cet emploi intransitif du verbe *tenir* était autrefois, en pareil cas, plus fréquent qu'aujourd'hui. On lit dans *Jean de Paris* [1] : « Très hault et puissant seigneur, je veulx tenir de point en point ce que mon père vous a dit, car *les premières promesses doivent tenir.* » Nous dirions plutôt « doivent être tenues », à moins que nous ne tournions par l'actif : « on doit tenir les premières promesses ».

Quant au mot *marché*, il suggère volontiers aujourd'hui, quoique non exclusivement, l'échange d'une marchandise contre une rémunération, soit en espèce, soit en nature. Dans la langue d'autrefois l'acceptation en était plus étendue. Il s'employait couramment pour désigner « toute espèce de convention ». C'est la définition qu'en donne Littré, s. v. *marché* 12°, s'appuyant sur deux exemples significatifs, l'un de La Fontaine, l'autre de Mme de Sévigné. En voici d'autres exemples :

Dans Froissart [2], à propos d'assiégés qui promettent de se rendre dans un délai déterminé, s'ils ne sont pas secourus auparavant :

Li connestable de France fut adont si bien consilliés que dou rechevoir ces trettiés et chiaus de Brest en composition, mais que de *tenir leur journée et eur marchié* il delivrassent bons ostages, autrement non.

VIII, 41, 19.

Li dus n'en volt de riens aler au contraire, mès en rescrisi au connestable que ou nom de Dieu il le acceptast ou cas que cil de Derval, pour *tenir ce marchié*, liveroient bons plèges [3].

VIII, 135, 2.

D'autres exemples nous ramènent singulièrement plus près de Villon :

1. Éd. A. de Montaiglon, p. 112.

2. Éd. de la Société d'Histoire de France.

3. Citons encore ce passage de Montaigne (éd. Motheau et Jouaust, livre Ier, chap. XXIV, t. I, p. 179) : « A quoy Cinna s'estant escrié qu'il estoit bien esloigné d'une si meschante pensée : « Tu ne me tiens pas, Cinna, ce que tu m'avois promis, suyvit Auguste ; tu m'avois asseuré que je ne serois pas interrompu... Et le voyant transi de ces nouvelles et en silence, non plus *pour tenir le marché de se taire*, mais de la presse de sa conscience : « Pourqoy, adjouta il, le fais-tu ? »

Marché se porta entre eulx deux [berger et bergère] une foiz entre les aultres, à la semonce de nature, qui desjà les avoit elevez en eage de cognoistre que c'est de ce monde... [et la suite, qui est très claire].

Cent Nouvelles Nouvelles, p. 351 [1].

[Une femme qui sait que son mari a un rendez-vous avec une fille de chambre [avec laquelle il avait fait un « accord », p. 148] laissa ses haultz patins et s'en courut le plus tost qu'elle peut au lieu où elle ne vouloit que *le marché se feist sans ellè*.]

L'Heptaméron, II, 150 [2].

Et ajoutons-y l'exemple de Marot cité plus haut. Il renferme comme on l'a vu, l'expression même qui nous intéresse, « marché qui tienne ». Appliquée à d'autres « contrats » qu'à celui qui a retenu l'attention de Marot et de Villon, la locution est courante du XV^e^ au XVII^e^ siècle, et elle serait encore possible aujourd'hui. En voici quelques exemples anciens :

La femme. — Mais desormais en diligence
tout le mesnage je feray,
aussi la servante seray,
comme par droit il appartient;
Jaquinot. — Heureux suis *se le marché tient*,
car je vivray sans nul soucy.

Farce nouvelle du Cuvier, 329-334 [3].

Or bien, dit l'autre, je suis content, mais il faut que tu gardes de laisser venir toutes les eaues des rivières dedans la mer, car je ne *marchande* pas de boire ceulx-là. — Ah! vrayement, dit l'autre, je ne les saurois garder de venir; nous ne ferons ja nous deux *marché qui tienne*.

Le Grand Parangon des Nouvelles Nouvelles, éd. Mabille, 1869, p. 65-66.

Je viens maintenant à vous, Monsieur de Guise, fils de bon pere et de bonne mere, que les Propheties ont de long-temps destiné aux Royaumes et Empires, et vous ont surnommé Pepin le Brief : vous voy-là sur le point d'estre un grand Charlemagne, vostre grand bis-ayeul, *si marché tient*.

Satyre Menippée, éd. de Ratisbonne, 1664, p. 125.

---

1. Éd. Garnier.

2. *L'Heptaméron des Nouvelles* de Marguerite d'Angoulême, Roine de Navarre, éd. B. Pifteau, t. II, p. 150.

3. Éd. Picot et Chr. Nyrop., *Nouveau Recueil des farces françaises des XV^e^ et XVI^e^ siècles*, 1880, p. 44.

Ils conviennent du prix, et se mettent en quête,
Trouvent l'ours qui s'avance et vient vers eux au trot.
Voilà mes gens frappés comme d'un coup de foudre.
Le marché ne tint pas ; il fallut le résoudre.
La Fontaine, *L'Ours et les deux compagnons*, 12-15[1].

Maître Jean. — Je te dirai ton rôle et tu sauras le mien.
Je me tiens presque sûr de certaine entreprise.
Qui fera ta fortune, au moins ma part promise.
Panurge. — Oui, de quelque côté qu'elle réussira,
Si tu fais mon hymen, *notre marché tiendra*.
Pousset de Montauban, *Les Aventures et le Mariage de Panurge* [2].

Voilà, croyons-nous, le texte de *I* justifié à la fois dans sa teneur et dans sa signification. Il mérite, semble-t-il, d'être réintroduit dans nos éditions, et au fond, si la grande et légitime autorité de Longnon n'avait fait passer dans ces éditions la leçon de *C*, il est permis de croire que, par la suite, on ne se fût guère avisé de l'aller chercher dans la table des variantes. Le texte de *I* ne donne pas un sens fort différent de celui qui est courant depuis Gaston Paris ; il nous paraît pourtant que comparé à celui que nous offre *C* interprété par antiphrase, il est moins abrupt, plus nuancé, plus ironique, plus près enfin de la manière de Villon. Au lecteur de juger.

IX

Un lecteur de Villon au XVIII[e] siècle.

Villon a été peu lu au XVII[e] siècle. Même Boileau qui lui a consacré deux vers rapides dans son *Art Poétique* ne semble le connaître que par ouï-dire. L'édition de Marot, qui depuis 1533 avait remplacé celle de Levet, avait dû au bout d'un siècle et plus devenir assez rare. Mais en 1723 l'édition Coustelier vint de nouveau mettre Villon à la portée de ceux qui se souciaient de remonter jusqu'au XV[e] siècle dans leurs lectures. Ces gens étaient-ils nombreux ? Le petit volume de Coustelier, élégamment imprimé et présenté, a-t-il trouvé beaucoup d'ache-

1. Fable XX du livre V (1668). Éd. L. Clément, 1906, p. 187.
2. Éd. Marion F. Chevalier, 1933, p. 134. Cette comédie date de 1674.

teurs ? Ceux qui l'ont acheté l'ont-ils lu ? Il est difficile aujourd'hui de répondre à ces questions. On peut dire toutefois que la nouvelle édition n'a pas passé tout à fait inaperçue.

En voici un témoignage que nous offre un poème du premier quart du XVIII^e siècle où on nous conte sur le mode héroï-comique, avec des détails vrais et des enjolivements fantaisistes, la vie et la mort du fameux Dominique Cartouche. Nous avons sous les yeux une « nouvelle édition » du *Vice Puni* « revue, corrigée et augmentée par l'Auteur », imprimée à Anvers en 1725 et se vendant à Paris chez Pierre Prault, Quai de Gesvres, au Paradis. On a l'impression qu'elle a suivi d'assez près la première édition, qui avait dû avoir du succès, puisque l'auteur se plaint, dans un Avertissement, d'une impression furtive qui « se débite depuis quelque temps ». L'auteur n'a pas mis son nom en tête de son livre, mais il n'est pas resté inconnu pour cela. Le chantre de Cartouche s'appelait Grandval, « musicien qui a souvent travaillé pour la Comédie Françoise à Paris, et qui a fait d'assés bonnes choses pour des divertissemens en musique pour ladite Comédie » [1]. Ce musicien était, semble-t-il, un lettré qui cite d'abondance les auteurs latins et grecs, qui connaît et goûte Corneille, Racine, La Fontaine, Boileau à tel point qu'il les fait fréquemment collaborer à ses envols poétiques. C'est ce que « l'Auteur » explique congrûment au « Lecteur » :

« J'ai affecté (au reste) de prendre quantité de Vers, des meilleures Pieces de theatre et autres Ouvrages, que j'ai semés le plus qu'il m'a esté possible dans mon Poëme, pour en relever le peu de merite. Heureux ! s'ils produisent l'effet que je m'en suis promis. Ils sont en très-grand nombre, tant pris en entier, que parodiés ou imités ; et j'ai souhaité pouvoir en composer les trois quarts et demi de mon Livre ; je me suis contenté de les mettre en lettres italiques ; ils sont assez connus, et j'aurois crû, ami Lecteur, te faire injure de citer les endroits d'où je les ai tirés. »

Veut-on un échantillon de ces emprunts ? Écoutez le vaillant Cartouche haranguant ses troupes en un moment de grand péril :

1. Indication manuscrite que porte sur la page de garde l'exemplaire par nous consulté, qui appartient à la bibliothèque de M. Joseph Aynard.

Cartouche, à ce discours, dit, nous sommes trahis ;
Allons ! de la vigueur, courage, mes amis,
Tenons ferme : il descent, s'approche de la porte,
Insulte fierement leur nombreuse Cohorte.
Paroissez, leur dit-il, Archers, Recors, Exemts,
Et tout ce que la Pousse [1] *a nourri de Vaillans.*
Unissez-vous ensemble, et faites une Armée,
Vous allez éprouver ma Force accoutumée,
p. 11.

Grandval n'a pas seulement cultivé le grand siècle et les classiques d'Athènes et de Rome. Il est curieux d'antiquités purement françaises. Un de ses personnages, lieutenant de Cartouche, le sage Rodomont s'écrie :

La lecture me rend l'esprit universel ;
Je lis les Faits joyeux du bon Pantagruel ;
Je sais presque par cœur l'histoire veritable
Des quatre Fils Aymon, et de Robert le Diable.
p. 76.

Ailleurs, à côté du « chantre d'Alexandre » on invoque « celui de Roland » (p. 75). Un des fidèles de Cartouche qui veut retenir à Paris son chef, un instant indécis, lui dit :

Il n'appartient qu'à Vous d'enfanter des miracles :
Marchez à notre tête avec ce Camp volant,
Vous serez redoutable à l'égal de Roland.
p. 6.

Et Cartouche, trahi par l'un des siens, maudit du fond de son cachot celui qui l'a livré aux exempts :

Infâme ! Scelerat ! Ganelon le Felon.
p. 94.

Il n'est donc pas étonnant que Grandval se soit adressé à Villon aussi. Il l'a lu de si près qu'il emprunte au *Testament* la matière d'une vingtaine de vers, dont quelques-uns, on va s'en apercevoir, reproduisent également d'assez près la forme de

1. Corps des Archers (Note de l'auteur).

leur modèle. Cartouche, rassemblant une troupe de soldats licenciés et errant dans Paris, leur explique que « le Vol est un noble métier » et ajoute :

Dans le tems qu'Alexandre alloit du monde entier,
Ne faire qu'un Etat et s'en rendre le Maître,
Certain Diomedés devant lui vint paroître.
Avec un Brigantin, il alloit pirater.
On fit tant qu'à la fin on le sût atraper ;
Aussi-tôt que le Roi le vit chargé de chaînes,
De tes crimes dit-il, tu vas subir les peines.
Je te tiens donc, Voleur, sans foi, loi, ni vertu ;
L'autre répond : pourquoi Voleur me nommes-tu ?
Si comme toi j'avois une puissante Armée,
Bien loin de voir ainsi ma valeur diffamée,
Le peuple chanteroit mes Exploits glorieux :
Mais parce que je suis sorti d'obscurs Ayeux,
Que toute ma ressource est dans mon savoir-faire,
On ose me traiter de Brigand, de Corsaire.
Il est vrai j'ai failli, mais dans la pauvreté,
(Dit-on communément) ne gît pas loïauté.
Tu me tiens, je sai trop qu'il faut que je périsse :
Ordonne, sans trembler j'attendrai mon suplice.
Quant il eut achevé, le vaillant Empereur
Estima ses Exploits, admira son grand cœur,
Lui fit une fortune éclatante et durable [1].

p. 32.

On voit ici toute la distance qui sépare un rimailleur d'un poète de race. Mais ce qui nous intéresse davantage, c'est que c'était bien le lieu pour quelques italiques, et qu'il n'y en a pas. Non sans doute que Grandval ait voulu dissimuler un plagiat. Il pensait probablement que pour la plupart de ses lecteurs Villon était un inconnu, et en soulignant les vers reproduits trop littéralement il aurait craint de proposer à leur sagacité des énigmes peu déchiffrables. Par là il ne nous renseigne pas seulement sur ses propres lectures, ce qui a son petit intérêt, mais, ce qui vaut mieux, il nous permet, sans s'en douter, bien entendu, d'apprécier au juste le degré d'obscurité qui enveloppe encore l'œuvre de Villon.

1. Cf. *Testament*, 129-160.

Un homme qui imite de si près un poème du XV^e^ siècle ne peut avoir manqué de jeter à l'occasion un regard curieux sur la langue de l'époque, et un homme qui lit Villon n'a pu ignorer que Villon a écrit des ballades en jargon. En fait Grandval est si familier avec les termes d'argot qu'il en a parsemé la vie et les discours de Cartouche. Et pour ne pas déconcerter le lecteur il a inséré à la fin de son livre un « Dictionnaire Argot-François » où il a fait entrer, du reste, bien d'autres mots que ceux qu'il a lui-même employés. Il y a ajouté un « Dictionnaire François-Argot » : on dirait qu'il ne veut pas seulement nous enseigner à comprendre l'argot mais à le parler. Ces deux dictionnaires sont fort instructifs, et d'ailleurs sont bien connus : Sainéan en a fait état dans son livre sur l'argot. Beaucoup de ces mots nous aident à comprendre des emplois modernes. Mais, ce qui est plus précieux pour nous, c'est que pas mal d'entre eux nous permettent de voir plus clairement le sens ou la nuance d'emplois médiévaux.

Par exemple, on savait bien ce que veut dire *prois* dans la langue du XIII^e^ siècle, et à qui a lu le *Jeu de la Feuillée* [1], la définition « le Cu » donnée par Grandval n'apprend rien de nouveau. Mais son témoignage est tout de même à recueillir, car il rend très clair que le vocable en question était déjà au temps d'Adam de la Halle un mot d'argot, qui vient prendre place ainsi à côté de nombre d'autres termes argotiques que renferme le *Jeu*. C'est une menue contribution à l'étude d'ensemble qu'on nous donnera quelque jour sur l'emploi de l'argot dans les œuvres dramatiques du XIII^e^ siècle.

Le Dictionnaire de Grandval nous aiderait-il à interpréter tel ou tel emploi de Villon ? Peut-être. A titre d'hypothèse nous proposons le rapprochement qu'on va lire. Quelques vers du *Testament* sont un peu énigmatiques à la fin du huitain 103 et au début du huitain 104. Les voici :

> Se je parle ung peu poictevin,
> ice m'ont deux dames apris.

---

1. V. 1091, éd. E. Langlois. Granval écrit *proye*.

Elles sont tres belles et gentes,
demourans a Saint Generou
pres Saint Julien de Voventes,
marche de Bretaigne ou Poictou.
Mais i ne dit proprement ou
yquelles passent tous les jours.

Villon veut celer ses amours poitevines et il y a assez bien réussi, car que faire des indications topographiques qu'il nous donne ? Saint-Générou, qui est dans les Deux-Sèvres en Poitou, est distant d'au moins 26 lieues de Saint-Julien de Voventes, qui est en Bretagne dans la Loire-Inférieure. Singulière façon de nous renseigner que de dire qu'une bourgade est près d'une autre, quand il y a plus de 100 kilomètres de distance entre les deux. Au XV^e^ siècle cela fait un joli bout de chemin pour un « mercerot de Rennes ». Tous ces noms de pays auraient-ils un sens autre que celui qui apparaît à première lecture ? En tout cas, pour l'un d'eux tout au moins il n'est pas impossible de découvrir une intention, et c'est Grandval qui va nous y aider.

On lit dans le Dictionnaire Argot-François, à la page 111, l'article suivant : le Poitou, *Non, Rien*. Ce qui est confirmé, à la page 118, par le Dictionnaire François-Argot : *Rien*, le Flou, Floutière — Brenicle, le Poitou. (L'article *Non*, page 117, donne seulement comme équivalent Brenicle.) Peut-être est-ce le sens de Niort dans l'expression connue *Aller à Niort*, « nier »[1] qui a rejailli de la ville sur la province. En tout cas, qu'il s'agisse bien de cette province dans la pensée de Grandval, l'article *le* suffit à le montrer. Le sens argotique de *Poitou* étant assuré par le témoignage du Dictionnaire, on peut se demander si, dans le vers de Villon, « la marche de Poitou » n'est pas un territoire fictif, non existant, façon polie ou narquoise de faire entendre qu'on n'a pas l'intention de donner une désignation géographique plus précise.

Nous avons retrouvé un emploi analogue de *Poitou* dans un passage qui n'est pas très postérieur à Villon et où, rencontre curieuse, Villon lui-même est nommé :

1. Voir Littré, s. v. *Niort*, et Tobler, *V. B. zur Franz. Gramm.*, II, 2^e^ éd., p. 219.

Vous blasonnez toujours mes parens, dit une femme acariâtre à son mari. Le grant dyable y ait part de Bourgongne, ilz en sont par saint George des Boisseaulx nobles comme fut jamais François Villon, et saichez qu'il y en a eu des gens de bien, d'advocats et autres, licentiez, moynes ; et dont nous seroient venus *tant de biens assis en Poytou* et de tant de chevaulx et subjection en Bourgongne ? Allez y veoir si le saurez. Je iray, dit il, vraiement, et vous taisez et me laissez en paix.

Ce texte d'une interpolation tardive des *Quinze Joies de Mariage*[1] n'est pas très clair. En particulier, les allusions qui se cachent sous les termes de « grant dyable de Bourgongne » et de « saint George des Boisseaulx » nous échappent. Mais l'intention de la querelleuse quand elle parle de « tant de bien assis en Poytou » ne paraît pas douteuse. Que le sot de mari comprenne ou ne comprenne pas, il s'agit de biens « assis » dans un pays non existant.

Enfin, voici dans un texte à peu près contemporain de celui que nous venons de citer, le *Livre de la Deablerie* d'Eloy d'Amerval[2], publié en 1508 mais commencé dès 1497, un passage très clair qui confirme le rapprochement que nous avons fait entre « Niort » de la locution « aller à Niort » et « le Poitou », et qui montre d'autre part que vers la fin du XV^e^ siècle l'emploi du nom de cette province était courant pour désigner soit un pays fictif, non existant, soit un pays où l'on dit non : les deux nuances se tiennent de près. Eloy nous conte comment, pour soutenir les frais de leurs nombreux procès, d'enragés plaideurs vendent prés, vignes, maisons et en plus « empruntent de tout côté ». Mais que les prêteurs ouvrent l'œil et ne lâchent leur argent que devant de bons et sûrs témoins, car ils ont affaire à de

si faulx paisans
Que, quant ilz leur demanderont
Et les termes venus seront,

1. *Les Quinze Joyes de Mariage*, éd. Jannet, 1553, p. 170. Le passage en question, nous dit l'éditeur, a été inséré dans la « quarte Joye » par une édition in-8° imprimée à Paris qui est, « avec quelques additions déplorables », une reproduction de l'édition Trepperel, laquelle est de « 1499 au plus tard ».

2. Éd. C. F. Ward, 1923.

Ilz s'en yront. Scez-tu bien ou?
Au gentil pays de Poitou.
Dieu te doint bonjour à Nyort?
p. 131 droite.

On entend les bons apôtres. Moi, vous devoir de l'argent? Allons donc! Allez conter vos sornettes à d'autres.

Ainsi le Dictionnaire Argot-François semble bien nous avoir donné une indication juste. Si nous ne nous trompons pas dans l'hypothèse qu'il nous a suggérée pour expliquer la « marche de Poitou » du *Testament*, il faudra remercier un musicien du XVIII^e^ siècle de nous avoir aidé à interpréter un vers de Villon.

X

La césure du décasyllabe chez Villon et Charles d'Orléans.

Dans la 4^e^ édition du *Villon* des Classiques français du moyen âge, les vers 11-12 de l'Épitaphe Villon (*PD* XIV) se lisent ainsi :

Se freres vous clamons, pas n'en devez
Avoir desdaing.

Ce texte se fonde sur le témoignage concordant de 3 des 4 manuscrits qui donnent la pièce, *F I J* (sauf que *I* a : pas ne devez). Dans le 4^e^ manuscrit, l'ordre des mots est différent au début du vers 11 : Se vous clamons freres. C'est la leçon qu'a adoptée M. Thuasne dans son édition. L'ordre « se freres vous clamons » est à première vue plus satisfaisant, car il met en tête le mot important et reproduit un tour fréquent dans la langue du moyen âge. D'autre part, dans le seul manuscrit divergent, *C*, la pièce, quoique d'une écriture extrêmement régulière et agréable à l'œil, a été copiée avec beaucoup de négligence (à moins que la faute n'en soit à l'original de *C*). Au lieu de « Excusez nous, puis que sommes transis » au v. 15, *C* est le seul à donner : « Intercedez doncques de cuer rassis » où, le mot « rassis » ayant été repris à la rime du vers précédent « Que tous hommes n'ont pas bon sens rassis », la

seconde partie du vers ne signifie pas grand' chose. Au v. 18 « Nous preservant de l'infernale fouldre » devient « Et nous preserve de l'infernale fouldre », ce qui pourrait passer pour le sens, mais introduit dans le vers une césure épique assez suspecte. Enfin dans les vers 30-31

> Prince Jhesus, qui sur tous a maistrie,
> Garde qu'Enfer n'ait de nous seigneurie.

C a mêlé les deux vers et nous offre la même répétition fautive de rime qu'aux v. 14-15 :

> Prince Jhesus qui seur tous seigneurie
> Gardés qu'Enfer n'ait de nous seigneurie

sauf qu'ici des deux mots répétés l'un est un verbe, l'autre un substantif.

Pourtant, malgré ces évidentes négligences de *C*, on peut dire en sa faveur que l'ordre « Se vous clamons freres » semble donner au vers une coupe plus régulière, et c'est probablement la raison pour laquelle M. Thuasne l'a accueilli. Toutefois, on suppose par là que la coupe 4-6 est non seulement la coupe normale du décasyllabe, ce qui ne saurait faire doute, mais qu'elle en est aussi la coupe exclusive, ce qui est beaucoup moins sûr. Qu'en est-il au juste ? Nous sommes ainsi amenés à examiner d'ensemble la question de la césure dans les Poésies Diverses et dans les pièces lyriques insérées dans le *Testament*. Il sera utile dans cette recherche de comparer la pratique de Villon à celle du plus grand de ses contemporains, un poète qu'il a connu et sans doute lu de près, Charles d'Orléans.

*
* *

Quelles sont les règles qui gouvernent chez l'un et l'autre l'emploi de la césure ? Supposons d'abord que, comme c'est en général le cas dans le décasyllabe traditionnel, la césure tombe toujours après la 4e syllabe. Ce qui frappe au premier regard, quand on lit les œuvres de Charles d'Orléans ou de Villon, c'est que cette syllabe, au lieu d'avoir en tout temps pleine sonorité, peut parfaitement n'offrir en fait de voyelle

qu'un *e* sourd. Cet *e* sourd peut même à lui seul, sans le secours d'aucune consonne (si ce n'est, quand le sens le réclame, *s* signe du pluriel ou de la 2e personne du singulier des verbes), constituer le tout de la syllabe :

En ma *chambre* s'en vint un bien matin
Charles d'Orléans, Éd. Champion, p. 2, *Retenue d'Amours*, v. 23.
Ne te *doubtes*, se dist elle, de moy.
Id. v. 81.
Maladi*e* m'est en santé donnee.
156, Ball., *C*, 20.
Emperier*e* des infernaux palus.
Villon, éd. Longnon-Foulet, *T*, 874.
De bien boir*e* ne fu oncques fetart.
T, 1251.
Procreee lassus ou ciel empire.
P D, XV, 19.

Ces *e* sourds, frappés d'un accent au moins léger, car il est difficile de concevoir qu'il en puisse être autrement à la césure, sont fréquents chez l'un et l'autre poète. Dans les 519 vers décasyllabiques de Villon, il y en a 60 exemples, et dans 519 vers du même rythme pris dans l'édition Champion des *Poésies* de Charles d'Orléans à partir de la Ballade I (p. 17), il y en a 71. A en juger par ces chiffres, il semble que Charles d'Orléans incline encore un peu plus que Villon vers ce type de césure.

Ni l'un ni l'autre, on le sait, ne sont ici des initiateurs. Ce traitement de l'*e* sourd à la césure n'est pas une nouveauté, c'est un vestige du passé. C'est ce qu'on a appelé la césure lyrique. Mais ce qui nous paraît assez naturel chez les trouvères des âges précédents nous surprend chez des poètes dont la langue est si près de la nôtre. Si l'*e* sourd compte encore dans la mesure de nos vers, ni les classiques ni les romantiques n'ont pu se permettre de le placer à la césure. Il est certain que dès le xve siècle, l'*e* sourd final est très effacé, mais le procédé de Villon et de Charles d'Orléans nous montre que l'amuissement de cet *e* était bien loin encore, dans la langue courante de leur temps, d'avoir atteint l'état où il est parvenu aujourd'hui.

Pour Charles d'Orléans, l'*e* sourd final est si bien capable de

reprendre, au commandement du poète, une vigueur inaccoutumée qu'il n'hésite pas à le mettre à la césure, c'est-à-dire à la 4e syllabe du vers, devant un mot commençant par une voyelle et à le maintenir dans cette position en lui conservant la plénitude de sa valeur. Jamais d'élision dans ce cas. On s'explique facilement le fait, quand l'*e* est la voyelle d'un monosyllabe qui serait accentué même dans le parler de la conversation [1] :

Avecques *ce*, il vous fera serment
12, Retenué, 141.
Avecques *ce*, humblement vous mercie
118, Songe en compl., 539.

Mais, quand il s'agit de la voyelle finale d'un mot de plusieurs syllabes, le procédé est autrement surprenant. Et pourtant les exemples ne manquent pas :

Ou a *elle il* vault mieulx de toy rendre
9, Retenue, 257.
Sur ung *livre, en* me faisant promettre
14, Id., 382.
J'en fais *juge Amour*, le puissant roy
88, Ball., LXII, 31.
Deceu d'*elle : a* vous je m'en raport
102, Songe en compl., 95.
Sans *faintise, ou* excusacion
105, Id., 172.
En *novembre, ou* lieu de Nonchaloir
118, Id., 548.
Que *souloye oudit* pays trouver
122, Ball., LXXV, 4.
A ma *Dame ; ayez* en souvenance
134, Ball., LXXXIII, 11.
Tout le *monde en* a la congnoissance
259, Compl., I, 43.
De *fenestre assez* superlative
301, Rond., XIX, 10.
Cheminee, au derrain, trouvera
314, Rond., XLII, 9.

1. Cf. Villon : « Pour *ce*, amez tant que vouldrez » *T* 625, où l'*e* accentué de *ce* est en hiatus devant *amez*.

Helaz ! *voire, et* ne font pas se tour
430, Rond., CCLXIV, 17.

Nous ne savons si, avant ou après Charles d'Orléans, on a relevé des exemples de ce type. Tobler, qui a étudié si soigneusement la question de la mesure des vers et de la césure en français ancien et moderne, n'en mentionne aucun [1]. Dans les pièces lyriques que renferme le manuscrit du duc d'Orléans, nous ne trouvons en dehors des siens que 3 exemples du procédé. L'un est du jeune duc de Bourbon, grand ami de Charles d'Orléans, avec qui il entretenait une véritable correspondance poétique :

De mon *aspre et* immortel malheur
496, Rond., CCCLVII, 4.

Les deux autres proviennent de pièces anonymes :

Et en *chartre en* ung tresbeau vergier
197, Ball., CXXIII^{g}, 4.
Qui me *loue il* m'est injurieux
191, Ball., CXXIII^{b}, 25.

Nous avons dit plus haut qu'à notre avis la césure lyrique suppose une accentuation de l'*e* sourd, légère si l'on veut, mais telle qu'aucun *e* muet n'en pourrait supporter aujourd'hui. Charles d'Orléans nous en fournit une preuve assez nette. Il établit dans sa pratique une différence marquée entre au moins deux catégories d'*e* sourds. D'une part, l'*e* final des substantifs, des adjectifs de toute nature et des verbes ; d'autre part, l'*e* des monosyllabes atones qui précèdent le verbe *me, te, se, le*. Le premier *e*, il considère qu'il peut toujours prendre en vers une valeur tonique supérieure à celle qu'il a dans la langue courante de la conversation. Pour le second, il le tient incapable, non pas d'être prononcé distinctement, mais de recevoir même le plus faible accent rythmique. Il l'écartera donc de la césure et préférera, le cas échéant, faire une légère violence à l'ordre habituel des mots :

Veillesse *fait mẽ joudr* a telz jeux.
182, Ball., CXX, 22.
Les papes *font te sœoir*, seul, sans presse
260, Compl., I, 49.

1. A. Tobler, *Le vers français*, traduction K. Breul et L. Sudre, 1885.

Partout ailleurs, quand *faire* est suivi d'un infinitif, le pronom régime vient à sa place normale, qui est encore celle qu'il a aujourd'hui :

Je te feray avoir d'eulx accointance
2, Retenue, 49.
Ou temps passé, quant Nature *me fist*
En ce monde *venir*, elle me mist...
1, Retenue, 1-2.

Il est clair que dans les deux vers cités plus haut, Charles d'Orléans a voulu éviter « *Veillesse me fait* jouer », et « Les *papes te font* seoir [1] » où *me* et *te* auraient dû jouer un rôle qui est tout à fait en dehors de leurs moyens [2]. Mais il n'hésitera pas, bien entendu, à écrire :

Quant *Jennesse me tint* en sa maison
2, Retenue, 21.

où *me*, quoique placé également après un *e* sourd, n'est plus à la césure. On voit combien le poète est respectueux des différences qu'observe la langue dans le système de ses sons. On peut en conclure que là où il relève légèrement la valeur tonique d'un *e* sourd, c'est que la pratique de ses contemporains n'y opposait pas un refus formel.

On peut voir un autre exemple de l'importance qu'il attache au rôle de l'*e* sourd dans la versification au fait qu'il bannit complètement de ses vers la césure dite épique, c'est-à-dire celle qui admet après la 4e syllabe un *e* final atone qui ne compte pas plus dans la mesure que l'*e* sourd placé en fin de vers, après la 10e syllabe. Et chez lui ce n'est pas seulement un

1. Le cas est un peu différent dans « Combien que j'ay loyaument *lui promis* » (6, Retenue, 168), où la construction normale est également évitée pour des raisons métriques; car, à l'époque de Charles d'Orléans, *je* pouvait encore être accentué. Ici, en effet, *je* aurait été placé à la césure entre deux monosyllabes « Combien *que je lui* ay... », le premier renfermant un *e* sourd, le second étant une forme atone de pronom.

2. Il faut donc bien distinguer entre ce cas et celui que nous avons dans « Soussy ? Je te pry, tien *te* quoy » (330, Rond., LXXI, 2) et « Avez vous dit, laissez *me* dire » (418, Rond., CCXXIV, refr.), où *me* et *te* sont des formes toniques.

point de vue de poète lyrique désireux d'accommoder la mesure de ses vers au rythme du chant ou de la musique. Il pensait sans doute aussi qu'on n'avait pas le droit, si partout ailleurs qu'à la rime on comptait l'*e* sourd final comme syllabe distincte, de le supprimer arbitrairement après la 4e syllabe. Et pourtant tel de ses familiers ne s'en faisait pas faute. Le jeune duc de Bourbon, s'adressant tantôt à ses amis, lui compris, tantôt à lui seulement, écrivait :

Ma povre vi(e), sans respit ne recours
497, Rond., CCCLVII, 11.
(Que Dieu ne vue(ille) que feray je sans per?
500, Rond., CCCLXIII, 6.
Mais a ma Dam(e) hardiement en souviengne.
500, Id., 11.

Mais écoutez la fine réponse où le duc Charles, tout en compatissant aux douleurs d'amour que souffre le pauvre Bourbon, lui donne une jolie leçon de versification :

A voz amours hardiement en souviengne,
Duc de Bourbon; se mourez par rigueur,
Jamais n'auront ung si bon serviteur
Ne qui vers eulz tant loyaument se tiengne.

Dieu ne vueille que tel meschief adviengne,
Ils perdroient leur regnon de doulceur.
501, Rond., 1-6.

Dans les vers soulignés, le même tour et à peu près les mêmes termes sont repris, mais il n'y a plus de syllabe redondante à la césure.

Cette syllabe redondante, on apprendra plus tard, le cas échéant, à s'en débarrasser. Marot est le premier qui s'y soit appliqué systématiquement, quoiqu'il n'y soit pas arrivé du premier coup. Et cette pratique, qui en somme a remplacé l'usage de la césure épique, devient bientôt une règle rigoureuse qui se conservera jusqu'à nos jours. Mais, comme on sait, on en trouve des exemples sporadiques bien avant le début du XVIe siècle [1]. Charles d'Orléans, dans tout le recueil de ses vers, n'en offre que 3 exemples :

1. Sur tous ces points, voir le livre cité plus haut d'A. Toble.

Je hé ma *vie et* desire ma mort
9, Retenue, 232.
De legier *pleure a* qui la lippe pend.
313, Rond., XLII, refr.
Me *recommande a* vous, tant que je puis.
216, Songe en compl., 443.

Il semble qu'il écarte plutôt ce type de césure, qui ne s'accorde guère, en effet, avec un procédé qu'il préfère de beaucoup, celui qui admet le hiatus après l'*e* sourd placé à la 4e syllabe. Dans le cercle des amis et correspondants du duc d'Orléans, tel qu'il apparaît dans le recueil de ses poésies, on est plus accueillant pour cette pratique. Dans le petit groupe de leurs œuvres qui y est inséré, il n'y en a pas moins de 6 exemples :

Tant plus *mengue, et* tant plus je me affame
Anonyme, 192, Ball., CXXIIIc, 2.
Mon tresbon *hoste et* ma tresdoulce hostesse
Charles de Nevers, 291, Rond., II, refr.
Et tres *soingneuse et* bonne compaignie
Id., 292, id., 6.
Qu'Onneur, *Fortune, ou* Amour les avance
Chastellain, 351, Rond., CVI, 7.
Se d'*aventure il* vous oyt, je vous tien
Gilles des Ormes, 368, Rond., CCCIX, 5.
Mais qu'il ne *tourne a* aucun prejudice
Id., 539, Rond., CCCCXXVI, 2.

Qu'en est-il de Villon ? On a vu plus haut qu'il est un peu moins porté que Charles d'Orléans à employer la césure lyrique. D'autre part, dans ses 519 décasyllabes il élide 3 fois à la césure un *e* sourd final, c'est-à-dire autant de fois que Charles d'Orléans le fait en un recueil beaucoup plus vaste :

Ou gist il n'*entre escler* ne tourbillon[1]
P D, IX, 18.
L'un est blanc, *l'autre est* noir, c'est la distance[2]
P D, XI, 16.

1. *C* lit : « Ou gist il n'entre *n'escler* ne tourbillon », ce qui donne une césure épique contraire à la pratique de Villon.

2. M. Thuasne lit : « L'ung est blanc, noir l'autre, c'est la distance », mais

Se feusses ung *povre idiot* et folet[1]
P D, XI, 22.

Mais il est plus significatif encore qu'il n'ait pas un seul exemple d'*e* sourd en hiatus à la 4e syllabe[2]. Sur tous ces points, il est plus moderne que Charles d'Orléans.

A-t-il admis la césure épique ? A première vue on pourrait croire qu'il en présente deux exemples bien nets :

Ne me tendroi(ent) non une matinee
T, 1497.
Que j'en prendroi(e), ce cuide, l'aventure[3]
P D, X, 24.

Il serait pourtant très risqué d'interpréter ainsi ces deux vers. Le vers 1497 du *Testament* ne saurait se séparer du v. 120 :

En meurté ne me vouldroi(ent) veoir

Ici nous avons un octosyllabe et il ne peut plus s'agir de césure. La suppression d'un *e* sourd dans le corps d'un octosyllabe et à vrai dire de tout autre vers, en dehors de la césure et de la fin de vers, est insolite. A notre sens, cette anomalie ne peut s'expliquer que d'une façon. Nous avons là un témoignage intéressant d'un changement de prononciation qui a dû se produire dans le cours du XVe siècle, et même selon toute

il y là une coupe bien irrégulière, et du reste la leçon n'est fournie par aucun manuscrit.

1. L'*s* de *feusses* tombe dans la prononciation et l'*e* final s'élide devant *ung*. Voir *Romania*, LVI, 1930, p. 410.

2. M. Thuasne lit au vers 1251 du *Testament* : « De bien *boire oncques* ne fu fetart. » Ce serait là une exception unique dans toute l'œuvre de Villon. Mais cette leçon n'est donnée que par *I*. Les manuscrits *A C F* s'accordent tous trois à donner « De bien *boire ne* fu oncques fetart », ce qui est évidemment la bonne leçon. M. Thuasne ne mentionne aucune variante pour le v. 1251.

3. On a souvent donné d'une façon inexacte les variantes de ce vers. Voici le texte des 3 manuscrits qui renferment la pièce, *H*, *I*, *P* : *H* Que j'en prendroie se croy bien l'aventure — *I* Que j'en prendroye ce cuide l'adventure — *P* Que j'en prendroye se croy ge l'aventure. — « Que j'en *prendrois* », que donne Longnon dans l'édition de 1892, est la leçon de Marot et de l'édition Jannet.

probabilité bien avant [1]. A la finale des imparfaits et conditionnels la terminaison *ent*, depuis longtemps très affaiblie, a fini par s'amuir si complètement que, dans la première moitié du XVI^e^ siècle, même les poètes ont été impuissants à la faire revivre dans leurs vers. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les poèmes de Marot pour voir qu'il ne compte jamais cette syllabe finale et ne fait pas de différence au point de vue du rythme entre le singulier et le pluriel de la 3^e^ personne de ces temps :

Et me sembloit, ou j'ai bien mauvais yeulx,
Que leur esprit estoit seditieux.
Ilz *nourrissoient* leurs grans troupeaux de songes,
De ergos, d'utrum, de quare, de mensonges.
Et de celà ils *faisoient* du pain bis,
Que bien *amoyent* leurs seduites brebis ;
Mais de maigreur *estoyent* enlangorées ;
Plus en *beuvoyent*, plus estoyent alterées ;
Plus en *mangeoyent*, plus en *vouloyent* manger,
Et l'ame et corps *estoyent* en grand danger :
Et ne *sçauroient* ennemis estrangers
Pis les traicter que *faisoyent* leurs bergers.
Éd. P. Jannet, t. I, p. 85.

Sans doute, à l'époque de Villon, l'évolution est moins avancée : les poètes se croient encore tenus de compter dans leurs vers la syllabe finale des imparfaits et des conditionnels, ou en tout cas ils se persuadent aisément qu'ils ont toujours le droit de le faire. Mais la langue courante avait depuis bien années dépassé cette étape, et c'en est un écho que nous recueillons dans les vers 120 et 1497 du *Testament*. Il a bien fallu que quelqu'un commence : Villon s'en est chargé.

Le cas du v. 24 de la Requeste a Mons. de Bourbon est très analogue. A la 1^re^ personne de l'imparfait et du conditionnel, le même amuissement de l'*e* final s'est produit. On est passé de bonne heure de j'*alloye* à j'*alloy*, que sur l'analogie de la 2^e^ personne, on a transformé en j'*alloys*, j'*allois*. Mais qu'on ait écrit j'*alloy*, j'*allois* ou j'*alloye*, comme le permettait encore Ronsard, il n'y a plus guère là au milieu du XV^e^ siècle qu'une

1. Voir Tobler, *ouvr. cité*, p. 47.

question de graphie : sous une forme ou sous l'autre, le mot compte pour deux syllabes au lieu de trois, tout au moins dans la langue courante. Les poètes peuvent encore maintenir l'ancien *e* final et Charles d'Orléans pour sa part n'y manque jamais. Il le mettra même souvent à la césure du décasyllabe :

Je *cuidoye* que tu fusses si fort
9, Retenue, 247.

Mais on sera de moins en moins tenté de suivre de si loin le parler de la conversation, on voudra hâter le pas pour ne pas rester avec les retardataires. On devine plus d'une fois comme une gêne chez Villon, qui d'une part se voudrait respectueux de la tradition littéraire et d'autre part répugne un peu à l'idée de faire revivre trop souvent un *e* qui pour lui est sinon mort, du moins mourant. Il est intéressant de voir comment il se tire de la difficulté. En premier lieu il évite dans une large mesure, à l'imparfait de l'indicatif et au conditionnel, la 1re et la 2e personne du singulier et la 3e du pluriel, c'est-à-dire toutes celles qui offrent le malencontreux *e* sourd ou muet. La langue de son temps lui en offre souvent la possibilité, car elle lui permet en bien des cas de remplacer l'indicatif imparfait ou le conditionnel par l'imparfait du subjonctif, dont les finales ne posent aucun problème. C'est ainsi que, dans l'ensemble de son œuvre, sur 10 phrases où la conjonction *se* indique une condition difficile ou impossible à réaliser, une seule nous offre l'indicatif :

S'ilz *estoient* prins a un piege
T, 1138.

Les 9 autres offrent le subjonctif :

Se je *peusse* vendre de ma santé
P D, X, 21.

Et de même *T*, 143, 201, 680, 960, 1484, *P D*, XI, 22, XII, 38, XVI, 9 et 25. Il est des cas naturellement où l'imparfait de l'indicatif ne peut s'éviter. Il y en a 10 exemples dans l'œuvre de Villon :

Mais quoi ! je *fuyoie* l'escolle
T, 205.

De même *T*, 226, 496, 511, 673, 675, 676, 801, 1752, 1754. Et encore, 4 de ces exemples, *T*, 673, 675, 1752, 1754 sont en fin de vers, où de toute façon l'*e* final ne compte pas, et dans un 5e exemple l'*e* final est élidé :

Que je *suivoye* au temps jadis
T, 226.

D'autre part, le subjonctif imparfait au sens du conditionnel se présente dans 16 cas :

Voulentiers *beusse* a son escot
T, 1956.

De même *L* 310, *T* 124, 144, 166, 204, 467, 679, 1486, 1840, 1956, 1988, *P D*, VIII, 74 et 98, *P D*, XI, 23, XVI, 26. Le conditionnel ordinaire n'apparaît que 7 fois. Il est bon de nous arrêter un instant à ces 7 exemples de conditionnel. Nous y rencontrons une autre façon de surmonter l'obstacle de l'*e*. On peut l'élider sur la voyelle initiale du mot suivant :

Vostre mal grĕ ne *vouldroye encourir*
T, 967.

ou plus simplement encore ne pas le compter dans la mesure du vers ; et dans ce cas on peut placer cet *e* après la césure par une fausse imitation de l'ancienne césure épique :

Ne me tendroi(ent) non une matinee
T, 1497.
Que j'en prendroi(e), ce cuide, l'aventure
P D, X, 24.

ou, comme nous l'avons vu, rejetant ce prétexte peu plausible, glisser hardiment l'*e* dans le corps même du vers :

En meurté ne me vouldroi(ent) veoir
T, 120.

Restent 3 exemples du conditionnel où l'*e* doit apparemment être prononcé. Mais ils ne sont pas tous inattaquables :

Plus tost y *mettroient* du leur
T, 1948.

Aucun manuscrit ne donne exactement ce texte, pas même *I* dont il est censé provenir. Voici la leçon des manuscrits :

A car plus tost y mettront du leur
F plus tost y mectront du leur
C plus tost y mecteront du leur
I plustost y mecteroient du leur.

Ainsi 3 manuscrits, et les plus importants, s'accordent pour donner le futur du verbe *mettre*. Mais le vers sera faux, si l'on n'y remédie d'une façon ou de l'autre. Il reste faux dans *F*. *A* rétablit la mesure en insérant *car* en tête du vers, *C* en insérant un *e* devant la terminaison du futur (ce qui n'est qu'un retour à une tradition bien connue). *I* a une syllabe de trop, à moins qu'on ne supprime l'*e* qui suit le *t*, comme on l'a fait dans toutes les éditions, ou qu'on ne fasse la terminaison *-oient* muette. De tout ceci on peut conclure ou que Villon avait employé un futur de 3 syllabes, *metteront*, ou un conditionnel *mecteroient* apparemment de 4 syllabes, mais avec la dernière muette, comme dans « en meurté ne me vouldroient veoir ». L'*e* sourd disparaît donc de toute façon.

Car, pour ung mal, lors j'en *feroye* dix
P D, XII, 40.

Le texte des éditions reproduit la leçon de *C*, celle de *P* n'en diffère guère (car pour ung mal lors en feroye dix), mais *A* offre une leçon bien différente :

Car pour ung mal certes j'en feroie dix

car l'*e* final de *feroye* cesse de compter dans la mesure. Quelle est la leçon du poète lui-même, « lors j'en feroye » ou « certes j'en feroy(e) » ? Les deux sont également possibles, mais enfin c'est encore un *e* final du conditionnel dont on ne peut pas affirmer que Villon ait voulu le faire compter dans la mesure.

Finalement il ne reste qu'un cas où nous soyons sûrs que Villon ait entendu prononcer cet *e* :

Bien est verté que j'ay amé
Et *ameroie* voulentiers.
T, 193-94.

Cet unique conditionnel ne pèse pas lourd devant les 16 exemples d'imparfait du subjonctif. Sans doute le subjonctif ainsi employé a une dignité qui convient à la langue poétique et que n'a jamais eue la forme en *-oie*. Mais ceci ne suffirait pas à expliquer une pareille prépondérance. Remarquons en outre qu'il n'y a aucun cas d'imparfait de l'indicatif à la 1re ou à la 2e personne du singulier dans les pièces écrites en décasyllabes, et qu'ainsi Villon n'a même pas eu l'occasion — que d'après tout ce que nous venons de voir, il aurait certainement écartée — de faire porter l'accent de la césure sur l'*e* final d'un temps comme *je fuyoie, je suyvoie*. Il n'y a pas de raison, bien au contraire, de croire qu'il ait procédé autrement avec le conditionnel.

C'est pourquoi les éditeurs modernes ont eu tort, semble-t-il, de corriger, d'après une suggestion de Gaston Paris, « que j'en prendroi(e), ce cuide, l'aventure » (*P D*, X, 24) en « qu'en prendroie, ce cuide... ». C'est imposer arbitrairement à Villon un code de règles que Charles d'Orléans appliquait encore avec aisance, mais qui commence à peser aux plus jeunes de ses contemporains ou de ses successeurs. Il est visible que de la génération de Charles d'Orléans à celle de Villon, la prononciation a subi un changement important. Villon se conforme souvent aux prescriptions anciennes, mais bien souvent aussi, à la fois par ce qu'il évite et par ce qu'il se permet, il annonce la pratique de Marot et de toute la poésie postérieure. Et ce n'est pas seulement en matière de prononciation, mais aussi de tours de phrases et de locutions qu'on observe cette rupture d'une génération avec celles qui l'ont précédée. Faisons confiance aux manuscrits et ne vieillissons pas le poète outre mesure.

*
* *

Jusqu'ici nous avons considéré la césure comme un léger relèvement de la voix qui marque un des temps forts du rythme, et en conséquence nous nous sommes attaché à déterminer le caractère de la voyelle ainsi frappée de cet accent rythmique. Mais la qualité de la voyelle tonique n'est pas le tout, ni peut-être l'essentiel de la césure. Pour qu'un temps fort ressorte dans une langue comme le français où l'accent d'intensité est faible, il importe qu'il coïncide avec un arrêt

du sens, exigence particulièrement impérieuse à la césure. C'est cet aspect de la question que nous voudrions examiner maintenant.

Il n'y a pas de césure dans l'octosyllabe, ce vers favori du moyen âge. Il serait difficile en effet que dans une succession de vers si courts, le poète pût s'arranger pour observer toujours après le même nombre de syllabes un arrêt du sens. Deux syllabes de plus permettent une latitude plus grande, mais ne font pas entièrement disparaître la difficulté. On peut donc s'attendre à ce que parfois dans le décasyllabe le sens ne soit que bien faiblement suspendu après la césure. Et en effet, les vers de ce type ne sont rares ni chez Charles d'Orléans ni chez Villon.

En voici des exemples caractéristiques :

CHARLES D'ORLÉANS S'il veut aprés/son lignage retraire
7, Retenue, 176.
Pour ce, parler/de Beauté n'ozeroye
305, Rond., XXVI, 3.
Un peu avant/la nouvelle saison
2, Retenue, 22.

VILLON Dame serez/de mon cuer sans débat
T, 1386.
Se j'ayme et sers/la belle de bon hait
T, 1591.
Obscur fors ce/qui est tout evident
P D, VII, 12.
Tout se paiera/ensemble, c'est droiture
P D, X, 15.
Considerez que je feusse transsy
foye poumon/et rate, qui respire
P D, XV, 25-26.

On trouve ce type de césure faible en particulier avec les formes des verbes *estre* et *avoir*, qu'ils soient employés comme auxiliaires ou à titre indépendant. C'est sans doute que ces verbes ont encore au XV^e^ siècle plus d'individualité qu'ils n'en ont aujourd'hui et qu'en conséquence la voix peut s'y arrêter plus longuement qu'il ne serait possible dans notre parler moderne :

CHARLES D'ORLÉANS Ce portier fut/appellé Compaignie
5, Retenue, 121.

Pour ce je suy/venu cy au jour d'uy
6, Retenue, 148.
Chascun jour j'ay/plus de mille propos
320, Rond., LIV, 11.
Combien qu'il a/plusieurs qui font les lours
359, Rond., CXXI, 3.
Combien que j'ay/loyaument lui promis
6, Retenue, 168.
Confort qui m'a/conduit la droite voye
117, Songe en compl., 518.

VILLON

Le temps qui est/passé ça en arriere
P D, XII, 14.
Dont les dens a/plus longues que ratteaux
P D, IX, 26.
A prince n'a/un denier emprunté
P D, X, 11.
La pluye nous a/debuez et lavez
P D, XIV, 20.
Ou la teste as/plus dure qu'ung jalet
P D, XI, 25.

Une fois Villon a poussé la liberté jusqu'à séparer par la césure l'adjectif démonstratif du groupe adjectif-nom auquel il est lié, bien qu'il soit à peu près impossible ici d'observer même un minime arrêt du sens :

Se Franc Gontier et sa compaigne Helaine
Eussent *ceste*/doulce vie hantee
T, 1483-4.

Cette leçon est donnée par *A* et *I*, la strophe manque dans *F. C*, comme dans le vers des Poésies diverses (XIV, 11) dont nous sommes parti au début de cette étude, a bien mieux marqué la césure, mais malheureusement son vers est faux, — et si faux qu'il est impossible de le remettre sur ses pieds :

Eussent toujours/celle douce vie amee

Bon gré, mal gré, il nous faut conserver la leçon de *A*, *I*, du reste par ailleurs parfaitement naturelle. Ceci nous autoriserait sans doute à accepter au v. *P D*, XIV, 11, la coupe

Se freres vous/clamons, pas n'en devez

mais nous croyons qu'il y a une meilleure façon de rythmer le vers, on le verra tout à l'heure. Le vers *T*, 1484 « Eussent ceste doulce vie hantee » reste donc seul de son espèce. Villon n'est pas allé plus loin dans cette voie, et dans ses œuvres, comme dans celles de Charles d'Orléans, la 4e syllabe du décasyllabe ne tombe jamais au milieu d'un mot. Il est visible que pour eux et en théorie le vers de dix syllabes est toujours de la forme 4-6.

Mais la théorie et l'intention sont une chose, et la pratique et l'exécution en sont une autre. Quand le sens n'est qu'à peine suspendu après la 4e syllabe, il peut arriver qu'il se produise plus loin dans le vers un repos si marqué qu'il efface le léger arrêt de la césure. Que le poète le veuille ou ne le veuille pas, le rythme de son vers est alors différent : le décasyllabe sera de la forme 6-4 (que la tradition n'ignore pas) ou de la forme 5-5. Mais nous croyons que dans la majorité des cas de ce genre, le poète le veut bel et bien, qu'il est très conscient de ce changement de rythme, et que, pourvu que les apparences de la forme 4-6 soient préservées, il se permet de dessein délibéré des variations qui satisfont son sens du rythme et brisent la monotonie d'une mesure toujours la même. Les romantiques et même les classiques ont connu un procédé analogue. De ce point de vue les décasyllabes de Charles d'Orléans et de Villon mériteraient une étude détaillée et minutieuse. Nous nous contenterons de citer un certain nombre de vers qui sont indubitablement, à notre avis, de la forme 5-5 ou de la forme 6-4.

Nous écartons tous les vers du type « Qui bien se veult garder d'amoureux tours » (102, Songe en compl., 129), où on pourrait hésiter entre la coupe 4-6 et la coupe 6-4. Quand les six dernières syllabes sont comme ici étroitement liées par le sens, il est plus indiqué et plus sûr d'admettre la coupe 4-6. Mais il arrive souvent qu'en l'absence d'une liaison de ce genre, il y a après la 5e ou la 6e syllabe, un arrêt du sens si marqué qu'on est forcé d'y voir la coupe principale du vers. Chez Charles d'Orléans, les décasyllabes de la forme 5-5 sont fréquents, bien qu'avant lui et après lui ce type de vers ait été rare [1]. En voici quelques exemples :

1. Voir Tobler, *ouvr. cité*, p. 116.

Auquel vueilliez donner foy et fiance
En ce que lui ay/chargié en creance
117, Songe en compl., 523-4.

Mettre le plus léger arrêt du sens après *luy* est aussi impossible que d'en mettre un après *ceste* dans le vers de Villon. Mais ici au moins le vers se construit facilement avec une pause après la 5e syllabe :

Recommandez moy/, sans point l'oublier
134, Ball., LXXXIII, 10.
Vous ne povez mieulx/vostre cuer destruire
162, Songe en compl., 84.
Car vous n'aurés lors/a quoy vous deduire
102, Songe en compl., 85.
Ne m'espargniez donc/en rien de rudesse [1]
36, Ball., XVIII, 36.
Combien qu'aucuns cuers/ne demandent mieulx
12, Retenue, 326.
Le siziesme point/et le derrenier
13, Retenue, 371.
Souviengne toy comment voult ordonner
Que criasses Montjoye, par liesse,
Et qu'en escu d'azur deusses porter
Trois fleurs de lis d'or/, et pour hardiesse
Fermer en toy, t'envoya sa Haultesse
L'auriflamme...
259, Compl., IV, 27-32.

La coupe 5-5 semble souvent délibérément recherchée par Charles d'Orléans. Villon au contraire ne s'y intéresse pas. Nous n'en trouvons que deux exemples chez lui, et qui ne sont pas des plus sûrs :

L'ame du bon feu/maistre Jehan Cotart
T, 1245, refr.

On pourrait couper aussi après *bon*, mais cela ne met pas aussi

1. Cf. « Ne doy je bien doncques joye mener » (62, Ball., XLII, 8), qui est de la forme 6-4.

bien en valeur les sonorités éclatantes de cet écho magnifique « maistre Jehan Cotart ! »

Le laisserez la/, le povre Villon !
P D, IX, refr.

Mais on peut mettre le repos principal à la 4e syllabe et rejeter *la*, fortement accentué et prononcé d'un ton de dépit ironique, dans la seconde partie du vers.

Au contraire Villon a autant de goût pour le décasyllabe de la forme 6-4 que Charles d'Orléans, et Charles d'Orléans s'y plaît fort. En voici des exemples, pris chez l'un et l'autre :

CHARLES D'ORLÉANS Ou temps passé, quant Nature me fist
en ce monde venir/, elle me mist...
1, Retenue, 1-2.
Par tout je vois criant/ : « Confort, Confort ! »
446, Rond., CCLXXI, 3.
L'escolle peut tenir/de courtoisie
26, Ball., IX, 15.
Vostre tousjours soye/, jennes ou vieulx
29, Ball., XI, 27.
Destourbé m'a longtemps/, soit tort ou droit,
De voir France que mon cœur amer doit.
123, Ball., LXXV, 24.
Ne parlez plus de ce,/ je vous en prie.
136, Ball., LXXXV, 11.
Maistre Estienne Le Gout/, nominatif
301, Rond., XIX, refr.
Ou Amour tient sa court/et se soulace
4, Retenue, 106.
Ce premier jour de may/, plein de liesse [1]
62, Ball., XLII, 2.

VILLON La joye avoir me fay/, haulte Deesse
T, 899.
Sur mol duvet assis/, ung gras chanoine
T, 1473.

1. Il ne faut pas compter parmi les décasyllabes de la forme 6-4 le vers : « Que voulez que vous die a briefs mos ? » (320, Rond., LIV, 5.) (Même texte dans l'éd. d'Héricault, t. II, p. 137.) Il y manque une syllabe, car « briefs » ne peut être, et n'est ailleurs chez Charles d'Orléans, qu'un monosyllabe. Il faut sans doute lire : « Que voulez [vous] que vous die a briefs mos ? »

A son costé gisant/dame Sidoine
T, 1475.
De gros pain bis vivent/, d'orge, d'avoine
T, 1492.
Par les costés se prent/, « c'est Antecrist »
Crie [1]...
T, 1606-7.
Vente, gresle, gelle/, j'ay mon pain cuit
T, 1621.
Nous n'avons jour certain/en la sepmaine
P D, I, 28.
Nous deffuyons onneur/, il nous deffuit
T, 1626.
Rien ne m'est seur que la chose incertaine ;
Obscur, fors ce qui est/tout evident
P D, VII, 11-12.
Or la langue seule/ne peut souffrir
P D, XV, 7.
Sans eulx argent je n'ay/, icy n'aux changes
P D, XV, 33.

A cette liste de décasyllabes de la forme 6-4 que nous offrent les vers de Villon, nous pouvons maintenant, en toute sûreté de conscience, ajouter le v. 11 de la Ballade des Pendus [2]. Il s'y trouvera en bonne compagnie :

Se freres vous clamons/pas n'en devez
Avoir desdaing.

Rien ne nous empêche plus d'accepter la leçon des manuscrits F, I, J. Nous avons fait un long détour pour en arriver là, mais qui n'a pas été inutile si, en dehors de ce résultat un peu mince, nous avons réussi à donner une idée plus exacte et plus claire de certains aspects de la versification des deux plus grands poètes du XV^e^ siècle et à noter avec plus de précision les différences qui sur quelques points importants séparent leur pratique.

1. Si on ponctue : « Par les costés se prend cest Antechrist », nous avons un vers du type normal 4-6.

2. Il faut encore y ajouter, entre autres, le vers « L'ung est blanc, l'autre est noir, c'est la distance » (*P D*, XI, 16), sur lequel voir la note 2 de la p. 130.

XI

1. Leçons introduites par erreur dans le texte de Villon.

Pendant longtemps quiconque voulait se faire une idée de la façon dont le texte de Villon a été établi, n'avait à sa disposition que la liste de variantes communiquées par les éditeurs. Cette liste a toujours été fort incomplète et trop souvent les variantes qu'elle donnait, étaient fautives ou attribuées à tort à tel manuscrit qui ne les connaissait pas. De plus, certaines de ces erreurs ou de ces attributions inexactes passaient dans d'autres éditions et se propageaient indéfiniment. Enfin les différents éditeurs n'étaient pas toujours d'accord sur les variantes qu'ils avaient vérifiées. Si bien qu'en présence de ces indications contradictoires ou visiblement fausses, le lecteur curieux restait perplexe. Il est aujourd'hui bien mieux partagé, car la plupart des manuscrits de Villon ont été reproduits par la photographie en d'excellentes éditions accessibles à tous. C'est ainsi que F, I, B, C ont paru successivement en des fac-similés que chacun peut consulter[1]. Parmi les manuscrits vraiment importants seul A a été laissé de côté. Il est à souhaiter qu'on le reproduise un jour comme les quatre que nous venons de nommer, car il en vaut la peine.

Il est donc facile aujourd'hui pour qui veut s'en donner la peine de relever dans les fac-similés telle variante qui n'a pas encore été signalée, de redresser telle mauvaise lecture qui s'est

---

1. *Le Petit et le Grant Testament de François Villon, les cinq ballades en jargon et des poésies du cercle de Villon, etc. ; reproduction fac-similé du manuscrit de Stockholm, avec une introduction de* Marcel Schwob, Paris, Champion, 1905, in-4. — *Le grant testament Villon et le petit. Son codicille. Le jargon et ses balades* [Reproduction fac-similé de l'édition de Pierre Levet, Paris, 1489...]. Avec une notice de Pierre Champion : *La plus ancienne édition de François Villon*, Paris, éditions des Quatre-Chemins, 1924, in-8. — *Deux manuscrits de François Villon (Bibliothèque Nationale, Fonds français 1661 et 20041) reproduits en phototypie avec une notice sur les manuscrits du poète par* A. Jeanroy et E. Droz, Paris, Droz, 1932.

perpétuée dans les éditions, et à l'occasion même de se rendre compte que telle leçon acceptée couramment ne repose sur le témoignage d'aucun manuscrit. Il va de soi qu'il ne faut pas compter là sur des découvertes bien marquantes. L'essentiel a été fait, mais il est vrai qu'il reste encore à glaner. Quand il s'agit d'un poète comme Villon, même les glanures ont leur prix. Nous ne nous arrêtons dans cet article qu'aux leçons qui sont entièrement du fait des éditeurs.

T., 601. Or firent selon *le* Decret
Leurs amys, et bien y appert.

Cette leçon est celle de l'édition Longnon-Lemerre de 1892. Elle se trouvait déjà dans l'édition Jannet. Il faut noter l'importance de cette édition Jannet-La Monnoye, publiée en 1867 : elle a transmis aux éditeurs du XIX^e^ siècle le texte de *I*, amendé par Marot et corrigé parfois à l'aide de *C*. Longnon donnait comme unique variante « *A* se decret », ce qui laissait entendre que *C F I* lisaient « le decret ». Ce texte a passé dans toutes les éditions postérieures, accompagné parfois de l'indication de la variante de *A*. En réalité *I* porte « se d. » comme *A*, et quant à *C F*, ils donnent « ce d. ». Ainsi les quatre manuscrits sont d'accord pour lire *ce decret*, et c'est ce texte qu'il nous faut bien accepter, et qu'il est prudent d'accepter, quoiqu'il nous surprenne un peu ; car les v. 601-602 ne sont pas faciles à interpréter (voir le commentaire de M. Thuasne, dans son édition de Villon, t. II, p. 204), et il est possible que ce changement de *le* en *ce* puisse aider un jour à en éclairer le sens. En attendant, peut-on supposer que « ce décret » signifie « ce décret bien connu » ?

T, 1062. *Elles* sont tres belles et gentes

L'édition Jannet donne « Filles sont très belles et gentes », qui est le texte de *I*. Longnon, dans son édition de 1892, corrige en « Elles sont très belles et gentes ». Aux Variantes, il indique : « Filles sont *I*, A ! elles sont belles *A*, sont belles *C*. » Il faut donc comprendre que son texte est fondé sur *C* et *F* (à la réserve que *C* fait disparaître « très »). M. Thuasne redonne le texte et les variantes de Longnon, sauf qu'il donne en entier la première partie du vers de *C* : « *elles* sont belles. »

La 4e édition des Classiques français reproduit aussi le texte de Longnon et ne fournit aucune variante pour ce vers. Mais la vérité est que ni *F* ni *C* n'ont le texte qu'on leur attribue expressément ou tacitement : tous deux débutent par *Illes* [1] :

F Illes sont tres belles et gentes
C Illes sont belles et gentes

Il est à peu près certain que *F* nous rend la leçon originale. Il y a intérêt à conserver cet *illes*, qui étant dissyllabe ne saurait être le *il(s)* masculin employé si souvent au moyen âge (et même de nos jours) pour désigner des femmes. Dans la pensée de Villon, il y a là un spécimen du dialecte poitevin.

T, 1472. Lequel a tort ? Or en *dispute*

Longnon donne ce texte en 1892 (il était déjà aussi dans l'édition Jannet), et ajoute aux Variantes : « discute *A I.* » M. Thuasne a reproduit texte et variante. La 4e édition des Classiques français a également le même texte, mais ajoute *F* aux manuscrits qui ont « discute ». Ainsi Longnon et M. Thuasne laissaient entendre que *C F* portait « dispute », et la 4e édition des Classiques français laisse entendre que *C* a cette même variante. En réalité *C F A* et *I* ont tous identiquement « Or en discute ». On peut regretter l'autre mot qui évoque joliment pour nous une réunion de graves philosophes discourant savamment pour et contre sur la question posée par Villon. Toutefois nous ne sommes pas sûrs de la nuance exacte du mot *discuter* en ancien français, et ici comme partout ailleurs, il faut conserver la leçon des manuscrits quand elle donne un sens. Nous ne croyons pas de toute façon que le verbe soit un impératif, comme le pense M. Thuasne. Nous y voyons un indicatif qu'on peut rendre ainsi : « Lequel a tort ? Eh bien ! je vais discuter le problème (dans la ballade qui suit). » C'est un sens très acceptable.

---

1. Notre attention a été attirée sur cette leçon de *F* et de *C* qui nous avait échappé par M. Emil van der Borch, alors (mars 1938) étudiant en droit à l'Université de Groningue. Nous lui devons plusieurs autres indications relatives au texte des manuscrits de Villon, et nous désirons l'en remercier ici.

T, 1493. De gros pain bis vivent, *d'orge, d'avoine*

Longnon en 1892, après Jannet, donne « d'orge, d'avoine » et comme variante : « et avoyne A. » Ainsi, d'après lui, *C* et *I* (la strophe manque dans *F*) avaient le texte de son édition. La 4e édition des Classiques français avec le même texte ajoute une variante de *I* et laisse ainsi supposer que *C* en tout cas donne le texte de l'édition. Or, vérification faite, *C* comme *I* porte « d'orge *et* d'avoyne. » On a donc le choix entre deux leçons authentiques, toutes deux excellentes : De gros pain bis vivent, d'orge et avoyne *A* et De gros pain bis vivent, d'orge et d'avoyne *C I*. La première dit plus clairement que l'orge et l'avoine étaient mélangées, la deuxième ne se commet pas et peut être entendue dans les deux sens. La leçon adoptée jusqu'ici était plus dramatique, mais elle force un peu la note : Villon sourit ici, il ne déclame pas.

P D, VII, 27. Et qui me nuyst, croy qu'il m'ayde à *povoir*.

L'unique manuscrit qui entre en ligne de compte pour établir le texte de cette pièce, le manuscrit La Vallière, BN, fr. 25458, donne « croy qui m'ayde a pourvoir [1] ». La leçon des éditions modernes provient de Longnon, qui lui-même a dû la prendre dans l'édition Jannet. Longnon donne une variante « qui m'ayde *O V* » (*O* n'est qu'une transcription de *V*), mais ne mentionne pas de variante à « povoir ». On peut donc conclure que la correction lui a semblé si naturelle qu'il n'a pas cru devoir la signaler. Depuis on a reconnu qu'il y avait eu modification du texte (éd. Thuasne, 4e édition des Classiques français), mais on a maintenu tout de même le texte modifié, et M. Thuasne en a donné une explication : « aider a povoir, aider avec efficacité » (t. II, p. 562). La raison pour laquelle on n'est pas revenu au texte de *V* — que M. P. Champion a du reste conservé dans son édition de Charles d'Orléans (p. 194, Ball. CCXXXe, 27) — c'est sans doute qu'on ne s'est

1. Mme Grace Frank, *Modern Language Notes*, 1932, p. 502, souhaite que dans les éditions de Villon, on conserve la graphie du manuscrit La Vallière, qui est peut-être celle du poète même. Elle croit aussi (*ibid.*, p. 502, n. 18) que dans le poème on a changé certaines leçons (comme p. ex. *manne* au lieu de *manna*) sans nécessité. Nous sommes de son avis.

pas rendu compte de la construction de la phrase. Elle est pourtant d'un type courant : « croy qui m'ayde a pourvoir » correspond à la phrase moderne « je crois qu'il aide à me pourvoir ». *Pourvoir* quelqu'un au sens de « lui prêter secours, le fournir en numéraire » se retrouve ailleurs chez Villon :

Car les aultres, Dieu *les pourvoye*.
T, 1205.
Prince, trois jours ne vueillez m'escondire
Pour *moy pourveoir* et aux miens « a Dieu » dire
P D, XV, 32.

La Fontaine connaît cet emploi :

Ma femme ne veut pas que je parte sans elle ;
Il me reste à *pourvoir un arrière-neveu ;*
Souffréz qu'à mon logis j'ajoute encore une aile.
La Mort et le Mourant, *Fables*, VIII, 1.

Et à vrai dire, quoique moins fréquent, il n'a pas disparu de la langue. Il faut conserver le texte de notre unique manuscrit.

En dernier lieu, nous ajouterons un cas où une correction s'impose, et en fait a été introduite dans le texte, mais à vrai dire sans qu'on l'ait voulu ni même su. C'est une erreur, sinon pareille à celles que nous venons de relever, du moins du même ordre.

P D, X, 29. Mais s'une fois la vraye *m'*apparoist

Le texte de ce vers apparaît ainsi dès l'édition Jannet et a été admis par tous les éditeurs. Avec raison. Mais d'où vient-il ? Les indications données aux variantes de toutes les éditions sont inexactes ou incomplètes. Longnon, en 1892, dit : « Mais si une *I*, se une *R* (ce dernier manuscrit porte *voye*) ; la vroye apparoist *P*. » On peut conclure de là que *I*, *R* et *P* donnent « m'apparoist », ce qui n'est pas : aucun de ces manuscrits n'a le *m'* qui précède le verbe. Voici le texte de *I* et de *R* :

Mais si une fois la voie il apparoist

et celui de *P* :

Mais sy une fois la vroye apparoist

M. Thuasne a les mêmes indications, sauf qu'il ne mentionne

pas *R* (qui du reste n'a aucune autorité). La 4e édition des Classiques français a ajouté le texte de *H* (manuscrit Rohan) :

Maïs se une fois la vraye si apparest

Mais toujours pas de *me* devant « apparoist ». Cette addition indispensable au sens, semble-t-il, est de Marot, et c'est de lui qu'elle nous est arrivée directement ou plus probablement par l'intermédiaire de l'édition Jannet. On a bien fait d'accepter sa correction, mais il est bon d'y voir en effet une correction et de lui en attribuer le mérite.

C'est ici le lieu de mentionner que dans le Debat du Cueur et du Corps de Villon, le vers 16 : « L'ung est blanc, l'autre est noir, c'est la distance » nous vient également de Marot. Nos manuscrits nous offrent le moyen de retrouver ce texte, mais aucun d'eux ne nous le donne tel quel. Les talents d'éditeur n'ont peut-être pas été suffisamment appréciés chez Marot.

Il est vrai qu'on lui a parfois attribué des corrections qui ne sont pas dues à lui ou ne devraient pas l'être, ainsi le texte excellent du vers *P D*, X, 3 : « Françoys Villon que Travail a dompté. » Il est vrai que les manuscrits *I, P, R* donnent en effet une leçon doublement fautive « qui travail a doubté » et que le bon texte nous est venu de Marot, soit en droite ligne soit par le canal de l'édition Jannet. Mais il se trouve déjà, comme l'a laissé entendre la 4e édition des Classiques français, dans le manuscrit *H*, certainement antérieur à Marot. Marot a-t-il recueilli une tradition dérivant de *H*, ou a-t-il opéré la correction de lui-même, nous n'entreprendrons pas de le décider. En tout cas, notre texte qui reproduit la leçon d'un manuscrit ancien n'a pas besoin d'être justifié autrement.

2. Leçons du Testament et du Debat du Cuer et du Corps de Villon fondées sur le seul témoignage de I.

De Marot jusqu'aux critiques de notre temps, on a généralement jugé avec beaucoup de sévérité l'œuvre du premier

éditeur de Villon, Levet (1489)[1]. Il semble qu'on soit disposé aujourd'hui à se montrer moins rigoureux[2]. On s'est aperçu que Levet a collaboré à nos éditions modernes plus efficacement qu'on ne l'avait cru. Nous avons donné autrefois une liste de plus d'une vingtaine de passages du *Testament* et des Pièces Diverses où nous sommes redevables de notre texte à Levet et rien qu'à lui[3]. Nous voudrions ici augmenter cette liste de quelques unités qui nous avaient échappé.

T, 1326-27. Au fort triste est le sommeillier
Qui *fait aisier jeune en* jeunesse

L'édition Jannet (1867) donnait « Qui fait aise jeune en jeunesse » d'après le manuscrit *C*. Longnon, en 1892, reprend ce texte, et indique comme variantes « Qui fait jeune cuer en jeunesse » *A*, Qui fait oisel *F*, aiser *I*. » Mais dans la 1re édition des Classiques français par « un Ancien Archiviste », il corrige pour revenir au texte I « Qui fait aisier jeune en jeunesse ». Peut-être a-t-il suivi là un conseil que donnait déjà Byvanck, en 1882, dans son édition du *Lais*[4]. Quoi qu'il en soit, tous les éditeurs depuis, ont reproduit la leçon adoptée par Longnon. Un seul, M. Thuasne, a ajouté des variantes : « Qui fait jeune cuer en *A*, Qui fait oisel jeune en *F*[5]. » Ce sont celles que donnait Longnon en 1892, mais par rapport à un texte différent. Les variantes de l'édition Thuasne laissent croire que *C* fournit la leçon *aisier* du texte adopté, aussi bien que I. Il n'en est rien : *C*, comme nous l'avons vu plus haut, lit *aise*. Le texte actuel des éditions, qui semble bien le meilleur qu'on puisse choisir, est donc fondé sur l'unique témoignage de *I*.

T, 1065. Marche de Bretaigne *ou Poictou*

---

1. Voir en particulier ce que nous en avons dit nous-même autrefois, *Romania*, XLII, 1913, p. 491-92.

2. Voir P. Champion, Notice sur *La plus ancienne édition de François Villon*, qui accompagne la reproduction fac-similé de l'éd. Levet, publiée en 1924, aux Éditions des Quatre Chemins, et *François Villon, sa vie et son temps*, 2e éd. 1933, Avant-Propos, p. XVI.

3. *Romania*, LVI, 1930, p. 400 et suiv.

4. Éd. du *Petit Testament*, 1882, p. 85.

5. Bijvanck lisait dans *F* « Qui fait oser », mais à tort, le *l* final étant bien distinct : il est bien vrai toutefois que la leçon de *F* est « osel » plutôt que « oisel ».

Jannet et après lui Longnon donnent « de Bretaigne ou Poictou ». Aux variantes, on lit dans l'édition Longnon : « Marches *I*, et Poictou *A*, et Poitou *F* », ce qui donne à croire que *I* et *C* ont le texte adopté dans l'édition pour la seconde partie du vers. M. Thuasne a le même texte (qui est celui de toutes les éditions) et les mêmes variantes. Mais *C* n'a pas « de Bretaigne ou Poictou », il lit : « de Bretaigne a Poictou », ce qui donne un très bon sens, quoique le texte des éditions nous semble meilleur [1]. Ce qui nous intéresse ici, c'est que ce texte est fondé sur le seul témoignage de *I*.

P D, XI, 46. N'atens pas tant que tourne a desplaisance

Longnon, dans son édition de 1892, donne pour ce vers la leçon « N'atens pas tant que viengne a desplaisance », qui a été maintenue dans l'édition de l'Ancien archiviste. *Viengne* ne se trouve dans aucun manuscrit. Dans la 2e édition des Classiques français nous avons corrigé en « tourne », leçon de *I*. Nous indiquions comme variantes « pas trop qu'il ne tiengne [*J* arrête le vers ici] a plaisance *F J* ». Cette leçon et ces variantes ont passé dans la 3e et la 4e édition des Classiques français. L'une et les autres sont exactes. M. Thuasne a le même texte que nous, mais il note simplement aux Variantes : « N'attens par trop qu'il ne tiengne *F J* ». Il en résulterait que *F* et *J* terminent le vers par « desplaisance ». Mais il n'en est pas ainsi. Voici le texte de ces deux manuscrits :

F N'atens pas trop qu'il ne tiengne a plaisance
J N'attens pas trop qu'il ne tiengne [vers arrêté ici]

La leçon des éditions modernes, — qui n'est qu'un retour à celle de l'édition Jannet, — est donc fondée entièrement et uniquement sur *I*.

P D, XVI, 19. Procree lassus *ou* ciel empire

1. Nous imprimerions volontiers « Marche de Bretaigne... ou Poictou ». Voir ci-dessus, p. 121, notre note IX sur *Un lecteur de Villon au XVIIIe siècle*.

Tel est le texte de toutes les éditions modernes, mais on a donné en général des indications inexactes sur les variantes. Voici, en dehors de *P* qui a un vers refait, le texte des trois autres manuscrits :

Preciee lassus ou ciel empire *I*
Procree lassus au ciel empire *J*
Procree lassus ou saint empire *F*

On voit que là aussi, dans la seconde partie du vers, c'est le texte de *I* qui a été suivi par les éditeurs. Mais il faut dire que le texte de *J* n'est pas très différent et est tout aussi bon.

L. Foulet.

MÉLANGES

GIRONDIN *AULANÁ*, *AULANAR*; *JAUGRÁ*

J'ai lu ces mots, inconnus à Raynouard [1], à Mistral [2] et à E. Lévy [3], dans des actes du troisième quart du XVI[e] siècle relatifs à des biens sis dans la paroisse de Saint-Germain-de-Puch, canton de Branne, arrondissement de Libourne (Gironde). Ces actes, en ce moment entre mes mains, sont rédigés en français, et si l'on y trouve des mots de forme méridionale, c'est sans doute que la pratique notariale de la région ne connaissait pas à ceux-ci d'équivalent français : il y aurait, de ce point de vue aussi, intérêt à rechercher dans les pièces d'archives en français les mots régionaux conservés.

1. — *Aulana* figure dans un acte notarié constatant la prise de possession d'un bien-fonds par dame Catherine de Gassies, femme de Jean de Nancy et agissant au nom de celui-ci ; l'acte est du 18 août 1568 et nous a été conservé dans une « copie conforme » du XVII[e] siècle ; le mot s'y présente trois fois ; je donnerai tout au long l'un des passages où il se rencontre, et qui décrit les modalités d'une prise de possession de fait [4].

1. Le *Lexique roman* ne connaît (s. v. AVELANA) que *aulana* « noisette » et n'a rien qui puisse se rattacher à *jaugra*.

2. Le *Trésor du Félibrige* connaît *aulan* et *aulano* « noisette » (s. v. AVELAN et AVELANO), mais n'a rien pour *jaugra*.

3. Emil Levy, *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch*, n'ajoute rien à Raynouard pour *aulana*, mais a (t. IV, p. 250) un article *JAUGAR? *oder* JANGAR ?, que nous examinerons ci-dessous, p. 153.

4. Cf. Jos. Brissaud, *Manuel d'histoire du droit français* (1904), p. 1283, n. 2, où est cité, d'après Pasquier, un acte de 1326, pour la région de Toulouse, contenant la description d'une prise de possession de fait.

...Plus sur toute icelle piece de terre et *aulana* située en lad. paroisse au lieu appelé au Tritin...

...la d. dame... a pris et aprehendé la vraye possession reelle actuelle et corporelle des d. lieux dessus confrontez et designez, et ce par l'entree et issüe d'iceux et par la prise de certaines poignees de terre par moy dit notaire a la d. Gassies donnees en signe de vraye possession et par celle prinse des main de moy d. notaire, et aussi la d. Gassies pour avoir rompu plusieurs esserments des vis de la d. vignes, coupees plusieurs branchees tant du d. *aulana* que des arbres etant ez dittes terres et avoir prins plusieurs autres poignees de terre des d. vignes, *aulana*, et terre labourable esquels d. lieux sus confrontez et designez la d. Gassies a demeuré tant que bon luy a semblé, au veu et seu de tous ceux qui l'ont voulu voir et sçavoir, nul a ce contredisant, et fait plusieurs autres actes possessoires en signe de vraye possession reellement prinse et aprehendee, et de la prise de possession reelle et choses sus dittes la d. de Gassies au d. nom a requis a moy dit notaire acte pour luy servir en temps et lieu que de raison, que lui ay octroyé par le deu de mon office.

Il est évident que *aulana* désigne ici un terrain planté d'arbres, et qu'on ne saurait y voir le subst. féminin *auláno* « noisette » < abellána; nous y reconnaîtrons un *aulaná*, accentué sur la dernière syllabe, qu'il faut joindre à la liste des mots gascons en *-á* désignant un lieu où abonde un arbre ou une plante, liste dressée par Antoine Thomas [1] dans les *Mélanges Léonce Couture*, p. 263-265, et qu'il a reproduite en 1904 dans ses *Nouveaux Essais de philologie française*, p. 282-283. *Aulaná* est un terrain plante d'*aulans* [2], c'est-à-dire de noisetiers ou coudriers, c'est une « coudraie ». Pour la forme, *aulaná* est un dérivé en -aris -are, parallèle à l'espagnol *avellanar* dont l'aire se trouve ainsi étendue très loin au Nord des Pyrénées. La forme aquitaine plus ancienne était *aulanar*; il est notable que nous la rencontrions, à peu près à la même date qu'*aulana*, dans un acte de vente de même provenance :

...Sçavoir est ung trens [3] en boys taillis et *aulanar* (25 mars 1562).

---

1. Principalement d'après le *Dictionnaire béarnais* de Lespy et Raymond.

2. Cf. Simin Palay, *Dictionnaire du béarnais et du gascon modernes*, t. I, p. 98 : « *aulàn* (Bay. et L.); s. m. — noisetier, noisette. »

3. Sur *trens* « parcelle, morceau », lu parfois à tort *treus*, voir G. Millardet, *Recueil de textes des anciens dialectes landais*, Glossaire, p. 294, *s. v.*

La coexistence dans nos actes de formes avec *r* final conservé et avec *r* amuï en syllabe tonique est conforme à ce que nous savons de la date tardive de la normalisation de ces formes dans un sens ou dans l'autre [1].

2. — C'est dans un acte de vente, de même provenance, daté du 25 janvier 1584 que j'ai relevé le mot *jaugra* comme nom commun et comme toponyme :

...Plus un petit loppin de terre estant partye labourable et autre partye en *jaugra* scitué audit villaige du Prat au lieu appellé au *Jaugra*.

Jaugra, désignant une terre non labourable, se rattache sans aucun doute au substantif *jaugue*, qui, dans la Gironde et les Landes, est le nom de l'ajonc ou genêt épineux (*Ulex europaeus* L) [2], arbrisseau des terrains secs et arides [3]. La forme *jaugra* apparaît, ainsi que précédemment *aulaná*, comme un dérivé en *-á* < *-aris -are* avec le sens de « lieu où abonde l'ajonc », de « genétière ».

Antoine Thomas avait déjà [4] relevé dans Lespy et Raymond

---

1. Voir J. Ronjat, *Grammaire istorique des parlers provençaux modernes* t. I, 2, § 390-392, et t. II, § 695.

2. La carte AJONC de l'*Atlas linguistique de la France* (c. 21) donne en Gironde les formes suivantes : 548 *ayaugŭ*, 549 *jaog*, 650 *jaugè*, 641, 643, 653 et 662 *jaogè*, et dans les Landes : 664 *jaugè*, 672 *jaogè*, 674 et 680 *yaogè* ; le *Petit Atlas linguistique d'une région des Landes* de G. Millardet, carte 8, connaît les formes *jawgè* et *yawgè*.

Nous ne pouvons traiter ici de l'origine de ces formes, dont l'aire est, on le voit, très réduite, mais il y a lieu de rappeler l'existence en Maine-et-Loire (point 433 de l'*ALF*, dans l'aire de *jan*, *jon* et *ajon*, etc., d'une forme *jagèlœ*, déjà indiquée par E. Edmont à Rolland (*Flore populaire*, t. IV, p. 82).

3. Le *Dictionnaire* de S. Palay, qui enregistre *jaugà* dans les Landes, traduit ce mot par « lieu humide où croissent les joncs et les ajoncs » et renvoie à *augà*, enregistré pour Bayonne et traduit par « terrain marécageux » (cf. Antoine Thomas, *loc. cit.* : *auga* « terrain couvert d'algues »), avec toute une série de mots apparentés par le sens et la forme. Il y a là une confusion certaine, mais je ne suis pas en mesure de vérifier présentement dans quelle mesure elle est du fait du parler.

4. *Loc. cit.*, p. 283.

le mot *jauga* « terrain couvert d'ajoncs », et G. Millardet en a signalé un exemple du début du XVI^e^ siècle [1] :

> ...lanes, pastenx, pratz ribeyres, iuncars, *iaugas*, ayges et rius... (Bail par le commandeur du Temple de Bordeaux ...de terres situées à Contis, 8 mars 1515, n. s.);

nous avons cité plus haut [2] l'article *jaugà* du *Dictionnaire* de S. Palay.

D'autre part, E. Levy a enregistré, d'après les *Archives historiques de la Gironde*, X, 498, un triple exemple de *jauguar* ou *jangar* désignant un terrain distinct d'une terre labourable (*terra*) et d'un bois de saules ou de peupliers blancs (*aubareda*) : il s'agit évidemment là encore d'un dérivé, et du même dérivé, de *jaugue*.

La référence donnée par E. Levy n'est pas très explicite et ne comporte pas de date et sa citation est un peu trop tronquée. Vérification faite, il s'agit d'une reconnaissance féodale en faveur du commandeur de l'hôpital Saint-Antoine de Bordeaux, en date du 21 novembre 1408, et relative à la paroisse du Taillan (arrondissement de Bordeaux). La pièce appartenait aux Archives du château du Taillan, à M. le général vicomte de Borelly, quand elle a été imprimée dans les *Archives historiques de la Gironde* d'après une transcription de Léo Drouyn. On y a lu :

> Et plus, tot aquet treus (*à corriger en* trens) de terra, d'aubareda et de *jauguar*..., qui son, l'un pres de l'autre, au loc apperat a La Mota, ayssi cum son entre l'aubareda et *jauguar* deudit Arnaud Faur, d'una part, et la terra, aubareda et *jaugar* deu deyt Ayquem Faur, d'autra part.

On reconnaîtra dans *jaugar*, du XV^e^ siècle, et *jaugá*, encore vivant, un couple parallèle au couple *aulanar-aulanà* établi précédemment.

Si E. Levy hésitait entre les lectures *jaugar* et *jangar*, c'est sans doute sous l'influence de l'article JANGARIA de Du Cange. Cet article est une addition de Carpentier, d'après une pièce

1. *Recueil de textes...*, p. 218.
2. P. 154, n. 3.

de 1329 (Reg. 66. Chartoph. reg. ch. 288), dont il cite ce passage : « Vineae, prata, nemora, landae, *Jangaria*, ripperiæ, riparia, molendina, etc. », avec l'interprétation « pro Juncariæ ».

Je n'ai pu voir encore cette pièce, les Registres du Trésor des Chartes n'étant pas accessibles au moment où je rédige cette note, mais l'inventaire analytique manuscrit de Jules Viard (Archives, Inv. 903, t. I), pour le registre *JJ 66, donne les informations utiles de date et de lieu que je transcris ci-dessous :

Fol. 76 v° (n° 218). Paris, décembre 1329. — Philippe VI confirme des lettres du 24 avril 1329 données sous le sceau de l'archidiacre de Blaye par lesquelles Alpais de Beaumont, demoiselle, fille de Guillaume de Beaumont, damoiseau, donne à Brun « de Saya » le jeune, damoiseau, son cousin, tout ce qu'elle peut posséder dans la ville et les dépendances de l'abbaye de Guitres et dans le territoire de Fronsac, et à Brunet « de Saya », fils dudit Brun, le lieu de Beaumont, sis en la paroisse du Sablon près de Saint-Denis... au diocèse de Bordeaux, avec tous ses droits et dépendances.

Guitres, Fronsac, Sablon, Saint-Denis de Piles, sont dans l'arrondissement de Libourne, dans la même région par conséquent que les documents de Saint-Germain-du-Puch.

Il n'y a pas lieu de retenir l'interprétation de Carpentier, *jangaria* = *juncaria*, ni la lecture *jangaria*, que nous rectifierons à coup sûr en *jaugaria*, dérivé de **jauga* = girondin *jaugue* et désignant un terrain couvert d'ajoncs ; il ne s'agit pas de « jonchère », mais de « *jauguière », c'est-à-dire de « genétière ». Nous retrouverons tout à l'heure le type *jaugaria-*jauguière* ; notons dès maintenant que les lettres de 1329 remontent sensiblement dans le passé les témoignages relatifs à *jaugue* et à sa famille aquitaine.

Mais il reste à expliquer la forme *jaugrá* avec *r* intérieur précédant le suffixe *-á*. Je pense que nous avons là le résultat d'une accumulation de suffixes analogue à celle que j'ai jadis étudiée ici-même [1] à propos du français *aveneril-avenrie*, etc. J'ai montré que *ăveneril* n'était pas un dérivé direct de avena à l'aide d'un suffixe composé -arilis, mais un dérivé de *avenière* avec le suffixe *-il* < ile : *avenière* désignant le champ

1. *Romania*, XXXVII (1908), 439-444.

d'avoine, *avenerił* est le terroir que des champs d'avoine occupent ou ont occupé ou pourraient avantageusement occuper. De même, entre *jaugue* « genêt épineux » et *jaugrá* « terrain à genêts, terrain pour genêtière », j'interpose un premier dérivé **jauguière* ou **jauguiéra*, qui est justement le *jaugaria* mal lu par Carpentier, au sens de « champ de genêts, genêtière » [1]. *Jaugrá* suppose une forme antérieure *jauguerá* [2] faite sur *jauguiéra* : l'*e* libre intérieur atone s'est absorbé dans l'*r* suivant qui a pu faire ainsi groupe combiné avec le *g* précédent [3].

Nous avons affaire, on le voit, à une double dérivation de *jaugue* « ajonc, genêt épineux » :

a) *jaugar* > *jaugá* « terrain couvert de genêts ».

b) **jauguiéra* « genêtière », attesté par le *jaugaria* de 1329, d'où sort *jauguerá* « terre à genêtière », réduit à *jaugrá*.

De savoir si les différences possibles de sens entre ces divers dérivés ont été toujours comprises et utilisées, la rareté et la brièveté de nos exemples ne nous le permettent pas.

Mario Roques.

ANC. FR. *A LA FORCLOSE*

L'article *forclose* du *Dictionnaire* de Godefroy ne semble pas avoir jamais attiré l'attention. Il est pourtant particulièrement inexact.

Godefroy a tout d'abord relevé un exemple de *forclose*, substantif féminin, dans le roman de *Gilles de Chin*, et il le traduit sans sourciller, je veux dire sans indiquer au moins d'un point d'interrogation le caractère aventureux de son interprétation,

1. Cf. *eusiera* « bois de chênes verts » (de *euse*), *caniera* « lieu planté de roseaux », *milhiera* « champ de millet », *jonquiera*, etc.

2. Bien que s'étant produite dans d'autres conditions, cette forme est matériellement semblable aux formes *nouguera* « terrain couvert de noyers », *pounera* « pommeraie », relevées par Ant. Thomas, *loc. cit.*, et qui sont dérivées de *nouguier*, *poumier*.

3. Voir J. Ronjat, *op. cit.*, t. III, § 182. Notre *jaugra* de 1584 montre que cet amuïssement n'est pas de date aussi récente que paraît le croire Ronjat.

par « clôture extérieure, barrière, ce qui barre le chemin ». Voyons ce qu'il en est.

Nous sommes à la seconde journée du grand tournoi de Maastricht. « Ceux de là » sont très nombreux. Heureusement « ceux de ça » comptent dans leurs rangs Gilles de Chin et son compagnon d'armes Gérard Malfillâtre. Le comte de Clèves et celui de Looz, conjuguant leurs efforts, serrent de près le duc de Lembourg. Mais l'intervention du duc de Louvain, du comte de Namur et du comte de Duras rétablit la situation. Le comte de Salm (?) fait même reculer « ceux de là » d'un grand arpent, et le comte de Juliers, Audefroi, ramène le tournoi jusqu'à un bosquet de sapins. A ce moment se placent les exploits de nos deux héros. Gilles de Chin s'attaque au comte de Berg, le renverse et s'empare de son destrier Miserins qu'il envoie en lieu sûr, près des bagages. Quant à Gérard, le poète nous dit :

Gerars Malfillastres, li frans, 944
Li biax, li gentix, li soufrans
Lors i a fait une *forclose*,
Si que cil qui bien faire l'ose :
Le conte de Cleve feri
Si durement qu'il l'abati.
Le bon cheval donna son hoste
Qui dalez lui estoit encoste ;
Si compeignon autretel font,
Gilles escrie « Berlaimont »,
Et Gerars « le Castel » escrie.

On ne peut arriver à concevoir comment ce texte a pu suggérer à Godefroy la traduction qu'il propose. Il est bien évident que *forclose* désigne ici une manœuvre particulière en usage dans les tournois (ou dans les combats), une méthode d'attaque, une certaine tactique. Le contexte ne permet pas de préciser davantage. Tout au plus, le vers 947, s'il n'est pas simplement amené par la rime, nous apprend-il que cette manœuvre était considérée comme particulièrement hardie.

Je ne connais pas beaucoup d'autres exemples du substantif *forclose* employé seul.

Un même passage du roman de *Durmart le Galois* nous en fournit cependant deux où le sens apparaît clairement.

La petite troupe du héros fait front à l'ennemi sur une

chaussée qui sépare deux marais et peut ainsi combattre, sans crainte d'être tournée ou prise par les flancs.

Plus de .VII. arpens mesurés 11632
Poons aler seurement,
Nos n'avons garde de lor gent
Facent *forclose* ne cenbel
Entre nos et nostre chastel,
Car li marés est trop parfons.....
.....Ils n'eussent pas tant duré 13727
S'il as plains chans fussent trové;
Mais entre .II. marés estoient,
Nule *forclose* ne dotoient.
Can on ne les puet mie outrer
Ne forclore ne sormonter,
Il n'ont garde(r) fors devant auz.

Mais nous possédons quelques exemples de la locution *a la forclose*, que Godefroy traduit également à tort par « finalement », et le verbe *forclore* se rencontre assez souvent. Examinons, en premier lieu, l'emploi de *a la forclose* au vers 5648 des *Enfances Ogier*. Il s'agit cette fois d'une bataille, non plus d'un tournoi. Le poète a déjà longuement décrit le début du combat qui, devant Rome occupée par les païens, met aux prises les troupes de Charlemagne et celles de Corsuble. Mais il n'a guère su varier son récit, et il s'est contenté de rapporter, les uns à la suite des autres, les grands coups que les champions chrétiens assènent à leurs adversaires. Toutefois, au vers 5643, il essaie de réveiller un peu l'intérêt, et, marquant le début d'un nouvel épisode ou d'une nouvelle phase de la lutte, il déclare :

Grans fu la noise et li cris et li hus, 5643
La n'ot mestier coars ne esperdus,
Car ainc plus fiers estours ne fu veus
Ne n'iert jamais, de ce ne parolt nus.
Rois Karaheus ne se tint mie mus,
A la forclose ert as nos gens meus,
Car por ce faire ot esté esleu.
Au lés senestre les estoit sus corus,
A mains des nos fu le jor chier vendus
Li hardemens qu'en son cuer ert creus.

La note de Scheler (p. 303) qui suit l'interprétation habituelle : « *A la forclose*, plus souvent *a la parclose* ou *a la parfin*, finalement » fait certainement contre-sens. Nous ne sommes pas du tout à la fin du combat, bien au contraire, puisque l'apparition de Karaheus, dont on n'a pas encore parlé, et qui est pourtant l'adversaire le plus redoutable des chrétiens, fait rebondir l'action. Au reste, le récit de la bataille a commencé au vers 5281 et s'étendra jusqu'au vers 6259. Au vers 5648 nous sommes donc loin des derniers épisodes. En fait, la lutte longtemps encore va rester indécise. De plus, avec l'interprétation traditionnelle, le vers 5650 s'explique mal. Il faut donc voir ici aussi dans l'expression *a la forclose* la désignation d'une manœuvre militaire, et le vers 5650 permet d'entrevoir qu'il s'agit d'une sorte de mouvement tournant, destiné soit à prendre l'ennemi à revers pour le couper de ses bases, soit, si la manœuvre est moins complètement exécutée, comme ici, à l'attaquer de flanc. On notera (v. 5652) que cette manœuvre, de même que dans *Gilles de Chin*, est présentée comme exigeant de celui à qui elle est confiée une hardiesse peu commune.

En tout cas, un texte de *Durmart le Gallois*, où apparaît cette fois le verbe *forclore*, met bien en lumière la valeur technique de l'expression. Ce texte se rencontre au cours de la longue description du tournoi des Blanches Mores, et l'auteur nous dit :

N'onques ne vit om a tornoi 8098
Maniere de chevalerie
Qui la ne fust cel jor fornie,
Et de combatre et de joster
Et de *forclore* et d'encontrer
Et de fuir et de chacier
Et de perdre et de gaaignier,
Bel ataindre et bel demorer,
Bien soffrir et bien recovrer,
Bel assenbler et bel partir,
Tot ce puet om iloc veir.

Remarquons, en outre, que les « manières de chevalerie » sont ici opposées deux à deux. On peut donc penser que *forclore* est le contraire d'*encontrer*, et en conclure que si *encontrer*

signifie « aborder son adversaire de front », *forclore* voudra dire « l'aborder de flanc ou par derrière, en cherchant à le séparer de ses compagnons et à lui couper la retraite ».

Ceci posé, tous les exemples de *a la forclose* deviennent clairs et prennent leur vraie valeur. Dans le *Conte du Graal* de Chrétien, par exemple, « uns chevaliers auques chenuz » explique à Clamadeus comment il pourra s'emparer du château de Beaurepaire, défendu par Perceval et quelques hommes exténués par les privations. Il s'agit d'attirer la garnison de la place à une certaine distance et de l'amuser par une « couverture » d'une vingtaine de combattants, pendant que le gros de la troupe exécutera une manœuvre d'encerclement. Perceval et ses compagnons seront alors pris à revers :

Vint chevaliers por çanbeler — Hilka 2414
Anvoierons devant la porte.
Li chevaliers, qui se deporte
A Blancheflor, sa dolce amie,
Voldra feire chevalerie
Plus que il sofrir ne porra,
Si iert pris ou il i morra,
Que po d'aïe li feront
Li autre qui foible seront.
Si n'i feront li vint neant,
Fors qu'il les iront fauneant,
Tant que nos par ceste valee
Vandrons sur ax si an anblee,
Ses aceindrons *a la forclose* ;

c'est-à-dire « nous déboucherons sur eux de cette vallée si furtivement, si inopinément que nous les envelopperons par notre manœuvre ».

Dans le spirituel fabliau *de Barat et Haimet* (Montaiglon et Raynaud, IV, 93 ss.), deux larrons ont réussi à voler une pièce de lard dans la maison de Travers, leur ancien associé, et ils s'enfuient, dans la nuit, le long d'un même sentier. Travers, désireux de récupérer son bien, rejoint celui des deux voleurs qui est chargé de la proie, et qui, alourdi par le butin, est resté quelque peu en arrière de son complice. Il se fait passer, à la faveur de l'obscurité, pour son camarade désireux de soulager le porteur fatigué, et reprend ainsi son lard. Puis il s'efforce de

regagner son logis. Mais les deux voleurs volés s'aperçoivent bien vite du tour qu'on leur a joué, et l'un d'eux, Barat, revenant en hâte sur ses pas, devance Travers par un détour, de façon à se placer sur son chemin. Il revient alors vers lui, après avoir mis sa chemise sur sa tête, afin de se faire passer pour sa femme, et lui rend la monnaie de sa pièce, c'est-à-dire lui enlève une seconde fois le lard que Travers pensait bien avoir définitivement sauvé. Voici comment Jean de Boves, l'auteur du fabliau, décrit la manœuvre :

« Je cuidoie que tu l'eüsses, 318
Fet cil, se Dieus me doint santé.
Mes Travers nous a enchanté,
C'est cil qui le bacon en porte.
Mes je li ferai une estorte,
Se je puis, avant qu'il ajorne. »
Grant aleüre s'en retorne
C'onques n'i quist plus longue atente.
Travers aloit une autre sente
Tout belement et tout en pes,
Si con cil qui ne cuidoit mes
Avoir garde de nule chose.
Barat li vint *a la forclose*,
Qui de corre ot la pel moillie.
Sa chemise avoit despoillie,
Sor son chief la mist toute blanche ;
Trestout en autretel samblance
Con s'il fust fame se deporte...

Le texte de Montaiglon et Raynaud, qui suit le ms. 837, porte au vers 350 *a la parclose*, qui peut se comprendre, mais qui n'est qu'une platitude. Godefroy a relevé la variante du ms. 19152 (qui se trouve également dans le ms. de Berne), et c'est, à mon avis, la bonne leçon. En tout cas, elle donne un sens beaucoup plus plein. C'est, en effet, grâce à un véritable mouvement tournant que Barat réussit à couper le chemin de retraite de Travers.

Autre exemple emprunté au *Roman de Garin le Loherain* (éd. P. Paris, II, p. 172). Nous sommes devant Bordeaux assiégé par les Lorrains. Fromondin ayant été armé chevalier, les deux partis se sont réciproquement défiés, et la bataille fait

rage devant les lices. Begues de Belin brûle du désir de rencontrer Fromont. Mais celui-ci, qui désapprouve la violence de son oncle Bernart de Naisil et de son fils Guillaume de Monclin, ne prend pas part à la lutte. Il reste en arrière de la ligne de combat proprement dite, à la hauteur des « sergents », avec l'intention seulement de « recueillir » les siens et de soutenir leur retraite, au cas où le sort du combat ne leur serait pas favorable. Cependant Begues veut à tout prix rencontrer son ennemi, et voici ce que le poète nous dit :

Son escuier apela Rigaudin :
« Alez savoir, dist li dus, biaus amis,
Se Fromons est en l'estor esbaudis. »
Et cil respont : « Si m'aïst Diex, nenil ;
A ses serjans se tient, ce m'est avis.
— Or, chevalier, dist Begues li marchis,
A lui irons, cui que doie abelir.
Vostre baniere baissiez la, biaus amis. »
A la forclose li dus Begues en vint,
En sa compaigne chevaliers plus de mil.
Son escuier apela, si li dist :
« Tenez, dreciez vostre baniere ici ! »
Fromont le conte fu la novele oï,
Loherenc vienent por ses serjans laidir...

Et la lutte commence entre les gens de Fromont et ceux de Begues. Ce texte est d'interprétation difficile. Voici pourtant, je crois, comment on peut le comprendre. Pour atteindre Fromont, qui est posté en arrière des combattants, Begues doit ou traverser la mêlée des premières lignes ou la tourner. La première manœuvre est naturellement impossible, à moins de mettre entièrement en déroute l'armée ennemie, et, dans ce cas, la bataille serait terminée. Il ne lui reste que la seconde. Begues s'écarte donc quelque peu avec ses hommes du centre de la lutte et rentre dans le combat, soit par le flanc, soit même par l'arrière. C'est ce mouvement qui est désigné par le vers « *A la forclose* li dus Begues en vint ». Pour qu'il ait quelque chance de réussir, il faut naturellement que son exécution passe inaperçue (ne tenons pas compte du grossissement épique des mille chevaliers), et voilà pourquoi Begues fait d'abord abaisser sa bannière, pour ne la relever que lorsqu'il se juge en

position d'attaque [1]. *A la forclose* signifie donc ici très vraisemblablement « en exécutant un mouvement d'enveloppement, en essayant de prendre l'ennemi à revers ou par le flanc ».

Notre interprétation donne sans doute la solution d'un passage obscur du *Vair Palefroi*. Il s'agit du héros de la nouvelle :

Cil estoit loez de la gent 54
Tout la ou il estoit venuz ;
Si estoit son pris conneüz
Que cil qui ne le connoissoient
Por les biens qui de lui nessoient
En amoient la renonmee.
Quant il avoit la teste armee,
Quant il ert au tornoiement,
N'avoit soing de dosnoiement
Ne de jouer *a la forclose* :
La ou la presse ert plus enclose
Se feroit tout de plain eslais.

Les éditeurs (Montaiglon, MM. Långfors, dont je suis ici le texte, et Jeanroy, dans une note à la 3e édition des *Classiques français du moyen âge*) ont été trompés par Godefroy et ont vu, au vers 63, un exemple de *forclose* employé au sens de « barrière ». Pour eux, *jouer a la forclose* signifie quelque chose comme « perdre son temps à des bagatelles, en badinant avec les dames le long de la barrière qui sépare les spectateurs et les spectatrices des combattants du tournoi ». Mais nous savons maintenant qu'il s'agit d'une erreur du *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, et il faut trouver autre chose. Je pense que le vers 63 devient clair, si on le rapproche, non pas du vers précédent, mais du vers suivant. Rappelons-nous l'opposition que l'auteur du *Durmart* établit entre *forclore* et *encontrer*

1. Nous avons vu plus haut que dans le *Conte du Graal* la manœuvre se fait aussi *an enblee*. Je me suis aperçu après coup que Gaston Paris n'était pas satisfait non plus de la traduction de *a la forclose* par « finalement ». Dans son Godefroy conservé à l'École des Hautes Études, il a barré la glose « finalement » et l'a remplacée par « en se cachant ». Je pense que cette seconde traduction est également une erreur, qui a sans doute sa source dans le vers de Chrétien. Cependant elle a au moins l'avantage d'offrir un sens dans le contexte de *Garin*, et c'est peut-être ce qui avait décidé le maître à l'adopter.

(*supra*, v. 8102) : il y a là deux méthodes de se comporter dans un tournoi ; le Guillaume du *Vair Palefroi* n'employait jamais que la seconde. Et l'on comprend pourquoi : la *forclose* était sans doute un coup licite et couramment pratiqué, mais elle ne relevait peut-être pas du franc jeu qu'on était en droit d'exiger d'un chevalier parfait. Si l'on pense que les tournois étaient, au XIII^e siècle, pour beaucoup de petits seigneurs plus ou moins coureurs de grands chemins, des occasions de gagner leur vie par les prises ou les rançons, on conçoit que le procédé qui consistait à tomber sur son adversaire à l'improviste et à le capturer, ou même, simplement, à le désarçonner et à s'emparer de son cheval sans crier gare, ait été fort apprécié de certains. Mais on conçoit aussi que des personnages plus soucieux de leur réputation de vaillance que de leur profit, surtout dans les romans, aient évité d'y avoir recours. Guillaume était de ceux-là : « La ou la presse ert plus enclose Se feroit tout de plain eslais ». Il reste évidemment que la liaison entre les vers 62 et 63 est très forte, et que l'auteur paraît bien établir un rapport d'idée entre *dosnoiement* et *jouer a la forclose*. Mais l'importance de cette liaison peut être diminuée, je pense, si l'on donne à *dosnoiement* [1] un sens légèrement atténué, et si l'on comprend les vers 62-63 comme suit : « Quand il était engagé dans un tournoi, il n'avait plus de préoccupations étrangères à la bataille, c'est-à-dire il ne pensait plus qu'au combat, et il ne cherchait pas non plus à se tirer d'affaire à son avantage, en employant des moyens faciles. »

Les exemples de *a la forclose* (qui sont au reste assez peu nombreux au total) ne se prêtent pas tous à une interprétation détaillée : cela est dû à l'imprécision ou à la confusion des écrivains du moyen âge, quand ils décrivent un tournoi ou une bataille. C'est ainsi qu'il n'y a pas grand'chose à tirer du vers 7105 du *Durmart*. Voici cependant deux autres exemples où, en dépit d'une situation générale peu claire, un mot du contexte permet de vérifier que notre interprétation est la bonne. Le premier nous est encore fourni par le roman de *Durmart*, v. 7815, où il apparaît sous la forme *a forclos* :

---

1. Cf. l'emploi de *donnoy* au vers 1347 de la *Passion du Palatinus*.

Tot entor a forclos en vont,
Ceaz outrent qui devers eaz sont
Et des astres .vc. ou plus.

La réunion de *tot entor* et de *a forclos* me paraît exclure toute espèce de doute sur la valeur de *a forclos*. Il en est de même pour le second exemple, emprunté au *Tornoiement des Dames* (vv. 109 ss. de l'édition Jeanroy, *Romania*, XXVIII, 240 ss.):

Une route vint de la
A larron;
Amisse *a forclose* va
Environ
Et sa lance peçoia
En blason.

Ici encore, le rapprochement de *a forclose* et de *environ* me paraît concluant.

Le dernier emploi que je puisse citer de notre locution se trouve à la fin du roman de *Gilles de Chin* (v. 5509), auquel nous revenons après cette exploration. Il s'agit de la mort du héros :

Ainsi Gilles de Chin ouvra, 5504
Tote sa vie se pena
De son pris querre et amonter
Et de ses amis honorer,
Quant Fortune, qui ne repose,
Li vint devant *a la forclose*;
Si l'embati en enferté,
Onques puis sez cors n'ot santé.
S'avons oï dire por voir
Chiaus qui le durent bien savoir
Que il fu a Rollecourt mors
D'une lance qu'il ot u cors,
Ferue a une grant mellee
U il dona maiute colee.

Dans ce texte, la rencontre de *a la forclose* et de *venir devant* fait quelque difficulté. Toutefois, on notera que, même ici, le sens est bien meilleur si l'on comprend « la fortune le saisit par derrière, c'est-à-dire à l'improviste, par surprise », et il faut entendre *venir devant* au sens abstrait de « attaquer ». Il reste

que *venir devant a la forclose* n'est pas d'une langue très élégante ; mais l'auteur de *Gilles de Chin* est de toute façon un assez piètre écrivain.

Enfin notre interprétation a l'avantage de lier par le sens, comme ils le sont par la forme, le verbe *forclore* et la locution *a la forclose*. *Forclore* désigne, en effet, assez souvent en ancien français la manœuvre par laquelle on coupe la retraite à son adversaire en le prenant à revers.

On en trouvera quelques exemples dans Godefroy, où les diverses nuances du mot sont d'ailleurs mal classées. Je me contenterai de citer ici deux autres textes qui me paraissent particulièrement clairs.

A la fin de *Meraugis*, Gauvain dirige une sortie de la garnison de Monhaut contre les troupes de Gorvain. Parmi ces troupes se trouvent les chevaliers de la Table Ronde qui croient que Gauvain les a trahis et qui sont particulièrement enflammés de colère. Et voici ce qui se passe :

Tant se sont iluec combatu
Que cil de la table le roi —
Plus de .ccc. en .i. conroi,
Qui heent mon seignor Gauvain —
Lor saillent des tentes au plain
Plus tost qu'oiseaus ne puet descendre.
Por mon seignor Gauvain sosprendre
Sont entre l'ost et la chauciee
Coru devant une trenchiee. —
Por quoi ? — Cil dou chastel estoient
Issu ; par aillors ne pooient
Reperier en la forterece
Fors parmi ceus qui de proece
Sont loé de toz chevaliers.
Mes sire Gauvains toz premiers
Les voit et Meraugis les vit.
Lors a mes sire Gauvains dit :
« Retornon ! nos somes *forclos*.
Se par force ne sont desclos
Cil qui la viennent, c'est noienz
De retorner ja mes laienz. »

Le second exemple est emprunté au *Roman de Troie*. Au cours d'une sorte de conseil de guerre, les Grecs décident, eux

aussi, d'attirer les Troyens loin de leurs murs, puis de faire saisir par une troupe secrètement postée à cet effet les portes de la ville :

Quant les portes avrons saisies 2327
Et de nos chevaliers guarnies,
Aprés lor dos nos apoindrons ;
En itel sen les *forsclorons*,
Sorpris seront de grant maniere,
Quant escrié seront derriere ;
Estrangement seront enclos,
Quant nos les assaudrons as dos.

Ce sens de *forclore* découle tout naturellement de la formation du mot et n'offre aucune difficulté. *A la forclose* n'est que la locution adverbiale correspondante. Quant à la manœuvre ainsi désignée, elle est, dans la tactique simpliste du moyen âge, le mouvement complémentaire du *cembel*. Par le *cembel* ou « fausse attaque, feinte destinée à exciter l'adversaire et à lui faire quitter sa position » on attirait l'ennemi ; par la *forclose*, on prenait à revers l'imprudent qui s'était trop avancé [1].

Il faut donc traduire désormais notre expression par « de flanc » ou « à revers » ou même « en exécutant un mouvement tournant », et cesser d'y voir, comme on l'a fait jusqu'ici, un simple synonyme de *a la parclose*, *a la parfin* ou *à la parsomme*.

F. Lecoy.

LE « MABINOGI » DE *PWYLL, PRINCE DE DYVET* ET LA LÉGENDE D'AMI ET AMILE

On se souvient que dans la légende d'Ami et Amile le ressort principal de l'action est la substitution de l'un des deux compagnons à l'autre, substitution que rend possible leur parfaite ressemblance. C'est donc Ami qui livre victorieusement contre le traître Hardré le duel judiciaire [2] où devait figurer

1. Cf. les vv. 2414 ss. du *Conte du Graal* cités plus haut.

2. Nous nous permettons de renvoyer à F. Bar, *Les Epîtres latines de Raoul le Tourtier...*, Paris, Droz, 1937, pp. 48-55, 80, 85-86, 106-107.

Amile, accusé d'avoir attenté à l'honneur de la fille de son souverain. Pendant ce temps, à Blaye, Amile joue le personnage de son ami, mais respecte scrupuleusement l'épouse de celui-ci, allant jusqu'à placer une épée [1] entre elle et lui dans le lit conjugal où il est substitué par la force des choses à l'époux. Une fois le combat terminé et la princesse — Béliarde ou Bélissent selon les versions — mariée au vainqueur, ou plus exactement à Amile, qui est censé être le vainqueur du duel, les deux compagnons se retrouvent, puis chacun reprend sa véritable personnalité. C'est le service rendu par Ami dans des circonstances aussi graves, où avec l'honneur d'Amile était en jeu celui d'une fille de roi, qui justifiera plus tard le sacrifice des enfants d'Amile, qui les égorgera pour guérir Ami de la lèpre ; ce sacrifice sera d'ailleurs récompensé par la résurrection des enfants.

Le roman gallois de *Pwyll, prince de Dyvet* [2] contient un épisode qui, au motif de l'épée près, ressemble fort à ceux que nous venons de résumer. Un jour que le prince Pwyll était à la chasse, il vit des chiens d'aspect étrange qui s'étaient emparés d'un cerf. Les ayant chassés, il donna la curée à sa propre meute. Survint un inconnu qui lui fit reproche de son manque de courtoisie, puis se fit connaître comme étant Arawn, un des rois de l'autre monde [3]. Il avait un service à demander à Pwyll, c'était d'aller combattre à sa place un autre prince de l'au-delà. Il donna à Pwyll son propre aspect, et prit le sien ;

---

1. Sur ce thème, qu'a rendu célèbre l'épisode de la forêt du Morois dans la légende de Tristan et Iseut, v. B. Keller ; *L'épée symbole et gardienne de chasteté, Romania*, XXXVI, 1907, pp. 36 ss., et le répertoire de Stith Thompson cité ci-dessous. — Sur les autres motifs « populaires » que renferme la légende d'Ami et Amile, consulter notamment : Gédéon Huet, *Ami et Amile : les origines de la légende, Le Moyen Age*, 2e série, t. XXI, 1919, pp. 162-186 ; — Angelo Monteverdi, *Rodolfo Tortario e la sua epistola « Ad Bernardum »*, *Studj Romanzi*, vol. XIX, 1928 ; — Mac-Edward Leach, introduction à son édition du poème en moyen anglais intitulé *Amis and Amiloun*, Early English Texts Society, *Original series*, 203, 1935 (paru en 1937).

2. Traduit par Joseph Loth, *Les Mabinogion*, I (t. III du *Cours de Littérature Celtique* de H. d'Arbois de Jubainville), Paris, 1889, pp. 27-63.

3. L'autre monde est désigné sous le nom d'Annwvyn.

ils se considérèrent de plus, à partir de ce moment, comme frères d'armes. Le souverain de Dyvet fut vainqueur, cela s'entend. Au cours de son séjour en Annwvyn, il se montra, auprès de l'épouse d'Arawn, de la plus parfaite discrétion. Ce dernier, cependant, gouvernait la principauté de Dyvet pour le plus grand bonheur des sujets de Pwyll. Au bout d'un an, chacun des deux souverains, humain et fée, reprit son propre rôle. Leur amitié, grâce à la courtoise réserve de Pwyll, devint fort étroite.

Il ne semble pas que les récits de substitutions de cet ordre soient très fréquents. Le répertoire de Stith Thompson n'en donne que peu d'exemples [1], entendons peu d'exemples de substitutions de mari faites avec le consentement du véritable et légitime époux [2]. On conçoit qu'il soit délicat pour un narrateur d'éviter en pareille matière, soit le ridicule, soit l'invraisemblance. C'est pourquoi semblables récits doivent avoir été moins fréquents que ceux qui ont pour sujet des manœuvres d'imposteurs des deux sexes, en matière conjugale. A en juger par le classement de Stith Thompson, ce folkloriste n'a rencontré que trois contes analogues aux deux légendes qui ont été ci-dessus analysées : de ces contes, l'un est américain, l'autre africain, le troisième hindou [3]. Ce n'est malheureusement que de ce dernier que nous avons pu prendre connaissance [4] : l'original en est un texte sanskrit, de date non précisée. Le héros du conte est un brahmane jeune et beau, du nom de Késata, qui s'est engagé à rendre service à un autre brahmane : celui-

1. *Motif-Index of Folk-literature*, Helsinki, 1932-1936, divisions K 1317, K 1843 ss., K 1911 ss. Certains récits, où un mari se substitue quelqu'un, p. ex. un serviteur, pour échapper à un danger qui le menace à son foyer, paraissent assez éloignés des nôtres.

2. Le conte des *Deux Frères*, que l'on rapproche fréquemment d'*Ami et Amile*, dont il contient plusieurs thèmes, notamment celui de l'épée, en diffère sur ce point, qu'il s'agit d'une substitution involontaire (M.-E. Leach).

3. Stith Thompson, *Tales of the North American Indians*, Cambridge, U. S. A., 1929, 329 n. — Callaway, *Nursery Tales... of the Zulus*, Natal et Londres, 1868 ; — N. M. Penzer, *The Ocean of Story*, Londres, 1923, 10 vol., IX, 55.

4. Les contes indiens d'Amérique en question manquent à la B. N., tandis que la référence à Callaway, « I, 181 ss. » paraît inexacte.

ci est âgé et a un fils fort laid ; ce qu'il demande à Késata, c'est de remplacer son fils à la cérémonie du mariage de ce dernier. Durant la nuit de noces, Késata détourne sa tête de celle qu'il a épousée pour le compte d'autrui, et reste pensif. Là-dessus se greffe un autre épisode où se manifeste à nouveau la fidélité du héros à la parole donnée : avant la cérémonie nuptiale, il avait rencontré un démon (un Rákshasa) qui avait manifesté l'intention de le dévorer ; Késata s'était engagé à revenir se mettre en son pouvoir. Donc, quand il croit la mariée endormie, il va retrouver ce démon sur le bord de l'eau ; mais la jeune femme le suit, et par ruse triomphe du monstre. Or, le lendemain, le vieux brahmane s'arrange pour la séparer de Késata. Celui-ci connaît d'autres aventures : il voit notamment tomber du ciel un certain Kandarpa qui, lui, s'est trouvé marié parce qu'un fiancé manquait à la célébration de ses noces. Il a été lui aussi séparé de son épouse, que retrouvera Késata. Le héros du récit sera finalement bel et bien marié, car la jeune épouse a refusé le fils du vieux brahmane. On voit qu'un tel récit, apparenté à ceux de la légende d'Ami et Amile et du mabinogi, ne leur est point identique : si la substitution de l'époux a lieu dans de bonnes intentions et pour rendre service à celui-ci, à la suite d'une sollicitation, si l'épousée est respectée, par contre il n'est pas question, bien au contraire, d'utiliser une ressemblance ! Le remplacement a lieu d'autre part au début d'un mariage. Enfin et surtout, celui qui devait être le marié ne rentre jamais dans ses droits.

Les deux récits du moyen âge occidental semblent donc bien former un groupe à part : tous deux contiennent, bien qu'avec des circonstances différentes, une autre substitution, cause ou contre-partie de la substitution conjugale : celle d'Ami à Amile comme champion, celle de Pwyll à Arawn comme guerrier. Ce dernier motif, tel que le traite le mabinogi, est familier aux esprits des Celtes : les fées ont plus d'une fois besoin de l'aide d'un homme pour combattre leurs ennemis de race surnaturelle [1]. On pourrait donc conjecturer que c'est pure coïncidence

1. C'est ainsi que Cûchulainn, le héros d'Ulster, ira combattre la fée guerrière Aiffé pour le compte de « l'Ombreuse », sorcière d'Albion, et qu'une autre fois il ira au pays mystérieux situé dans l'île d'un lac, aider

ou affinité lointaine si nous trouvons dans les deux narrations des thèmes semblables. C'est cependant assez malaisé à admettre, puisqu'il s'agit d'une « chaîne », d'une suite de motifs. Or, il existe un *Ami et Amile* gallois [1]. Comme c'est une simple traduction de la *Vita Amici et Amelii* [2] l'emprunt d'un texte à l'autre, si emprunt il y a, ne saurait avoir eu lieu que dans un sens. Pourquoi le conteur de *Pwyll* n'aurait-il pas connu *Amlyn et Amic* et ne l'aurait-il pas librement imité, en homme de talent qu'il était, en supprimant le thème de l'épée et en donnant à celui du champion substitué un cadre qui devait plaire à ses lecteurs? Sans doute a-t-on dit [3] que des « contes comme *Amlyn et Amic*.., [sont] évidemment d'origine étrangère, et introduits tardivement en Galles », mais le même « Llyvr Coch », c'est-à-dire « Livre Rouge » [4], qui contient les mabinogion nous a transmis l'*Ami et Amile* gallois. Les deux ordres de récits — indigènes et importés — s'adressaient donc au même public. Il paraît vraisemblable que le romancier, qui écrivit d'une plume assez alerte la narration fantastique de *Pwyll, prince de Dyvet*, a su utiliser une version, dont il disposait en sa propre langue, de la légende des deux amis.

Francis Bar.

---

contre ses adversaires Labraid-main-vive-sur-épée, mari et beau-frère de deux belles fées (d'Arbois de Jubainville, *L'épopée celtique en Irlande*, Paris, 1892 ; G. Dottin, *L'épopée irlandaise*, Paris, 1926). Ces aventures se terminent d'ailleurs par des conquêtes amoureuses ; c'est, peut-on dire, tout le contraire dans le cas de Pwyll.

1. *Amlyn et Amic*, p. p. H. Gaidoz, *Revue Celtique*, IV, 208 ss. Ce texte, qui nous a été signalé par M. Vendryes, est sans rapport direct avec l'*Amis and Amiloun* anglais.

2. Version cléricale provenant de l'Église de Mortara, selon toute vraisemblance (Bédier, *Lég. ép.*, II, pp. 172-173) ; elle a été publiée par Eug. Kölbing, dans son éd. d'*Amis and Amiloun*, *Altenglische Bibliothek*, t. II, Leipzig, Heilbronn, 1884, pp. XCVII-CX.

3. Lady Charl. Guest, *The Mabinogion*, Londres, 1838, t. I, p. XVIII.

4. « Sorte de corpus de la littérature galloise » selon l'expression de J. Loth, ce manuscrit est conservé à Jesus College, Oxford.

CORRECTIONS

EN MARGE D'UN CARTULAIRE

En publiant le *Cartulaire de l'abbaye de Marquette*[1], M. Vanhaeck a fait œuvre très méritoire et son labeur tenace et désintéressé nous a mis en mains un ensemble copieux de pièces, pour la plupart originales, qui présentent un grand intérêt pour le juriste, le sociologue et l'historien. Le philologue y trouvera aussi son compte avec les traits essentiels du picard et des termes techniques ou rares se rapportant à la vie administrative et judiciaire ou à la vie rurale.

Les documents sont imprimés avec un soin méticuleux, les particularités graphiques précisément indiquées, et toutes les formes qui ont inquiété l'éditeur sont suivies d'un *sic* entre parenthèses : conscience louable sans doute, mais aussi parfois scrupules excessifs. Il n'y avait pas lieu de manifester de la surprise devant des faits picards tels que nous en trouvons dans les exemples que voici[2]. P. 216 : *doivent le tiere devant dite semeir et esmioudreir a leur volenté et le grain mescouneir* (sic) *a leur coust...* (1267) ; la graphie *sc* ou *ssc* est pour *ss* ; on a de même p. 199 *si monte et abasce...*, p. 205 *les pischons qui del vivier isscoient* ; d'autre part, la diphtongue *ei* provenant de *a* tonique libre est assez fréquente dans des documents du Nord de la France ; elle se trouve aussi en Normandie, en Wallonie, en Cham-

1. Maurice Vanhaeck, *Cartulaire de l'abbaye de Marquette*, 3 vol. in-8° ; I. XIII^e siècle, XXXI-312 p. ; II. XIV^e siècle, X-p. 319-648 ; III. XV^e siècle, II-p. 649-1030 ; Lille, 1937, 1938, 1940.

2. Nous abrégeons comme suit les ouvrages plusieurs fois cités : K. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, I³-V, 1925 (= Nyrop) ; M. K. Pope, *From Latin to modern French*, 1934 (= Pope) ; P. Fouché *Le verbe français*, 1931 (= Fouché) ; J. Verdam, *Middelnederlandsch Handwoordenboek*, 1911 (= Verdam) ; M. Valkhoff. *Les mots français d'origine néerlandaise*, 1931 (= Valkhoff) ; J. Haust, *Dictionnaire liégeois*, 1933 (= Haust, *D. L.*) ; *Aucassin et Nicolette*, éd. H. Suchier (= *Aucassin et Nicolette*).

pagne, en Lorraine et en Bourgogne, voir Ch. Bruneau, *La diphtongaison des voyelles françaises*, *Zeitschrift für romanische Philologie*, LVII, 183. — P. 291 : *parmi un denir* (sic) *de cens par an..* (1292), et p. 492 : *Jehan le Frison, escuir* (lire *escuier*)... (1343) ; les formes *denir* et *escuir* sont correctes, *ie* se réduisant à *i* en picard ; on a également p. 287 *li cisne et li cisnot... viguent dlefois en nos iauwes* et p. 661 *pryé et requir as dis juges*, cf. dans *Aucassin et Nicolette destrir*, 10, 21 et *civres*, 10, 7 ; wallon et lorrain présentent la même particularité, voir J. Haust, *Médicinaire liégois*, 32, et Schwan-Behrens, *Grammaire de l'ancien français*, III, 31 et 99. — P. 322 : *empeechiet des viages et de tes* (sic) *droitures ke mesire Eullars de Pouques a medame Marie, sa feme, i ont...*, et un peu plus bas : *de tes cas u sanlans*... (1307) ; *tes* est pour *tels* ; la désinence *-els* du francien venant du latin *-alis* a subi, en picard, des traitements variés : tantôt *l* se vocalise pour donner *eus* et des formes en *-eus* se rencontrent, en particulier, dans la partie septentrionale du domaine ; tantôt, *l* tombe devant l'*s* de flexion et ce fait se constate sur une aire assez étendue qui comprend notamment la région picarde et wallonne ; dans le Nord de la France *-es* alterne avec *-eus* dès la seconde moitié du XIIIe siècle ; à côté des passages cités plus haut, nous avons dans notre *Cartulaire*, p. 246 : *lesqueus choses*... (1275), et p. 275 *as plais genereus*... (1285). — P. 370 : *a le fin que li dis Jehans et se femme... puissent et doicent* (sic) *ghoïr de leur dit marquiet*... (1322) et p. 710 : *que jamais a nul jour je ne my hoir y puissons ne ne doions* (sic) *aucune cose avoir*... (1413) ; *doions* est la forme phonétique du subj. pr. de *devoir* ; *doicent* est une forme analogique, voir Fouché, 149 et 205. — P. 388 : *a leur prius* (sic) *et a leurs fres*... (1327) ; l'expression signifie « à leurs risques et à leurs frais » ; on a une variante de *prius*, p. 473 *a ses prieus* (sic) *et a ses fres*... (1341) ; ces deux textes montrent l'alternance des sons *u* et *eu* dans la même région et presque à la même époque ; *prius* est une forme syncopée de *perius*, provenant de la vocalisation de *l* de *perils*. — P. 394 : *que jamais ne querra art, escampe ne enghien par quo* (sic) *li dis Gilles en soit jamais adamagié*... (1328) ; de même p. 1016 : *et dot* (lire *doit*) *tout en acquittier et en dechargier ledit Jehan Waignon*... (1495) ; la diphtongue descendante *oi* pouvait être réduite en picard à son premier élément ; on a encore p. 223 *en le parroce de Marke*, p. 283 *encontre le bos de Nieppe*, p. 833 *chesnes et autres arbres crossans*, p. 440 *que elles fevoent bien... et que il se warderoent bien de mesprendre...* ; même évolution en wallon, voir Haust, *Médicinaire liégeois*, 34 ; par un phénomène inverse, on trouve parfois *oi* pour *o* : p. 994 *trois pars de demi capon donner a aumoisnes* (sic), *transporter et quitter a ycelle eglise*... (1484) ; ici également le (*sic*) est inutile. — P. 745 : *si chasiez que doublez encourir en nostre indignacion*... (1420) ; M. V. ajoute en note, à propos de *chasiez* : « Lecture douteuse ; le mot lui-même aurait, contrairement aux règles, été mis pour *sachiez* » ; en réalité *chasiez* est une métathèse pour *sachiez* ; le sens est : « sachez que vous risquez de

provoquer notre indignation ; d'autres métathèses seront relevées plus loin, en voici une assez curieuse dans G. Espinas, *Une guerre sociale*, 67 : *dont cius se courça et en parla feneleskement* ; ce dernier adverbe est pour *feleneskement*, variante de *felonessement* « méchamment ». — P. 784 : *tant de la senerie* (sic) *des quesnes comme de l'abbeye de Marquettes...* (1424) ; *senerie* est pour *segnerie*, autre forme de *seignourie* ; l'alternance de *n* et de *n* mouillé sans être usuelle, se constate dans les textes picards ; voir G. Espinas, *La vie urbaine de Douai*, III, 272 ; *sineur Engerant Brunamont...*, III, 321 : *a homes de sen linage...* — P. 824 : *La riviere de le Marque entrant es guez et premiers fossés que* (sic) *em partie cloent le basse court du lieu...* (1431) ; de même p. 505 : *a le semonse de Jaquemon le Cuvelier... que* (lire *qui*) *bien se tint à paiiés de ses drois...* (1347) ; l'ancien français, et surtout le picard et le lorrain, emploient *que* comme sujet, cf. L. Foulet, *Petite syntaxe de l'ancien français*, 176. — P. 854 : *lientenant... de honeralle* (sic) *home et saige Gilles de Tangri...* (1438) ; de même p. 863 : *lequel arentemeut, quant fais sera, nous tenons et tenrons pour ferme et estalle...* (1440) ; les suffixes -abulu, -abula, -abile ont donné en picard des résultats divers : *b* devient d'abord *v* ; à ce stade, ou bien *v* s'assimile à *l* qui suit, d'où *honeralle*, *estalle*, ou bien il se vocalise pour former la diphtongue *au* avec l'*a* qui précède ; pour la répartition de ces formes, voir Carl Theodor Gossen, *Die Pikardie als Sprachlandschaft des Mittelalters*, 69-73. — P. 862 : *tenus tant de la priauté* (sic) *de Faumont comme de notre justiche et seignourie...* (1440) ; *priauté* signifie « prieuré » ; la diphtongue *au* pour *ou* est un picardisme connu ; *priauté* est donc pour *priouté* et *priouté* est une des graphies de *priorté*, voir Godefroy, VI, 412b. — P. 990 : *pour certaines causes a ce le* (sic) *mouvans* et pour *l'amour naturelle qu'elle avoit a feu messire Jehan de Dadizelle...* (1482) ; *le*, en picard article et pronom personnel féminin, est correct ici.

*
* *

Les pièces publiées par M. V. sont soit des originaux soit des copies. La plupart des originaux sont des chirographes sur parchemin dont la facture est généralement soignée et correcte. Les fautes y sont assez rares. Elles sont plus nombreuses dans les copies, surtout quand ces copies sont tardives.

M. Vanhaeck a voulu remédier aux altérations qu'il constatait, et, dans bien des cas, il a proposé des corrections judicieuses, mais il rectifie parfois des formes très acceptables et, à plusieurs reprises, il omet de faire les rectifications nécessaires.

Voici quelques passages où la leçon des manuscrits devait être conservée. P. 199 : *et de ces deniers... doit on despendre en couvent a faire pitance en boire et en mignier* (lire *mingier*) *au jour de leur obit...* (1863) ; la correction est inutile, voir notre article des *Mélanges Jean Haust* sur *l'n mouillé en ancien picard*, où nous avons établi l'existence de doublets comme *mingier-mignier*.

— P. 329 : *et demora li dite tiere... si come ille* (lire *elle* ?) *est kierkie de blé...* (1308) ; de même p. 405 ; *et doit rechevoir li ditte demisielle cheste reute tout le cours de sa vie... et empriés sen dechiés, ille* (lire *elle*) *demora a pitanches...* (1330) ; *ille* est une forme collatérale de *elle* ; dans *l'Escoufle, ille* « elle » rime trois fois avec *fille*, v. 2704, 4108, 4124. — P. 360 : *et les autres cens... doit on prendre en l'autre pieche de tiere... au kius* (ou *kuis*) *et a le volenté de le dite Caterine...* (1330) ; *kius* est seul correct ; c'est une forme picarde signifiant « choix » voir Tobler-Lommatzsch, II, 409 où sont cités, entre autres exemples, les v. 25142-3 de la *Chronique de Philippe Mousket : S'ont li Valencenois eslius Douze hommes trestous a lor kius.* — P. 394 : *lequele tiere on tient dou roy de l'esquevingnaie* (lire *esquevinage*) de Hallevin... (1328) ; c'est *esquevingnaje* qu'il faut lire. — P. 417 : *et desirans de sainte eglise exauchier et acroistre anchois de ameuisier* (lire *amenuisier*)... (1333) ; nous lirons *amenisier* dont Godefroy, VIII, 103[a], cite plusieurs exemples ; forme analogue p. 800 *par le maniere qui s'ensit ; ui* peut se réduire à *i*, voir notre article sur les *Alternances phonétiques en picard, Romania*, LIII, 151-2. — P. 417 : *nous ens* (ou *eus*) *u non de men dit seigneur...* (1333) ; parenthèse à supprimer : *ens u non* signifie « au nom de » et la locution est usuelle en picard. — P. 432 : *que les dictes religieuses... gardés et deffendés de toutes forches, oppressions, inquestacions molestacions...* (1334) ; à propos de *inquestacions* M. V. remarque : « écrit *inqetacions* avec signe d'abréviation sur les lettres *inq* » ; l'abréviation est mal résolue : il faut imprimer *inquietacions* « vexations », voir Godefroy, IV, 588[c] ; p. 427 le mot est traduit par *inquietationibus...* — P. 440 ; *li vostres requemand Galeran de Vauls, baillius d'Amiens...* (1335) ; pour *requemand*, M. V. signale un signe d'abréviation, sous forme de longue virgule, après la lettre *d* ; il est évident qu'il faut lire *requemandé* « recommandé », voir Godefroy, X, 502[a]. — P. 499 *seur le dite information adouvrir...* (1344) ; M. V. remarque que le texte porte *ad* et *ouvrir* ; c'est la bonne leçon, nous dirions aujourd'hui : « sur le fait d'ouvrir cette information » ; cette construction de *a* + infinitif est bien comme les tournures du type préposition + régime + infinitif, voir *Aucassin et Nicolette* 22, 19 *por les ex a crever* et *Poème moral*, éd. A. Bayot, LXXV ; nous en avons relevé plusieurs exemples dans notre *Cartulaire* : p. 343 *pour plus grant seureté a avoir a le dite demisiele...* (1315), p. 362 *pour le dit empeechement a faire oster...* (1320), p. 470 *pour pieur markiet a eskiver...* (1341) ; toutefois la construction ordinaire, préposition + régime + infinitif, y est beaucoup plus fréquente ; voir Tobler-Lommatzch, I, 22-24. — P. 706 : *toutes fois et quantes fois que ce reveroit* (lire *revenroit*) *en leurs mains...* (1412) ; correction inutile ; on trouve souvent *r* pour *rr* dans nos textes, p. 82 *Ki ces lettres veront... no tiere de Gorghemes*, p. 219 *pora fere se volenté...* ; *reveroit* est pour *reverroit*, lui-même pour *revenroit* ; le conditionnel de *tenir* présente des formes analogues : p. 251 *Robiers devant dis tenroit tout l'assenement...* (1276) et p. 668 *chiens ou celle qui le teroient, le*

dit lieu et manoir... (1404). — P. 726 : *il mist a le court un inlendy, sounas sa dite demande*... (1417); pour *sounas*, M. V. note « *souas* avec trait horizontal sur l'*u* » ; l'abréviation est mal interprétée ; lire *souans*, participe présent de *souir*, variante du verbe *sivre* « suivre », voir Godefroy, X, 679c. — P. 726 : *sains* (lire *sans*) *che que eulx y mesissent nul contredit*... (1417) ; *ai* de *sains* sert à marquer la prononciation *in* ; on a de même p. 91 *pour raindre a sou droit hoir*... (1241) ; correction également inutile p. 549 *sens* (lire *sans*) *venir au contraire*... (1364). — P. 733 : *vendre, executer et adenirer tel foer et tel vente*... (1417) ; le texte porte, selon M. V., *foe r tel* ; il suffit de rattacher *r* au mot précédent pour avoir la locution usuelle *tel foer tel vente*, qui s'emploie pour une vente au cours fixé. — P. 748 : *qui accatet l'avoit au lues* (lire *a l'ues*), *au profit et pour la dicte abbeye*... (1420) ; — rectification superflue : *ues* de opus présente les variantes les plus diverses ; *a ues* ou *a l'ues* signifie « à l'avantage de » ; par la suite *l'* s'est agglutiné au substantif pour donner *lues loes*, d'où la locution correcte *au lues*, cf. E. Hautcœur, *Cartulaire de Flines*, 814 *sont contens de renoncer au loex et prouffit de le dite chappelle* ; on retrouve l'expression dans notre *cartulaire* p. 926 *au loex et prouffit des dictes dames*... (1450). — P. 788 : *non mie que a nous et noz commandemens ne volsissent* (adde *resister*) *et soient prestes de tous jours obeir*... (1426) ; l'addition n'est pas nécessaire : *obeir* est régi à la fois par *volsissent* et par *soient prestes* ; le sens est donc : « non point qu'elles ne voulussent obéir et ne soient toujours prêtes à obéir à nous et à nos commandements ». — P. 913 : *tout lequet arrentement*... *Jehan du Wez comparant promist et eubt en couvens*... *a bien tenir, interiner* (lire, semble-t-il, *entretenir*) *furnir et raemplir de point en point*... (1447) ; *interiner* « accomplir » convient ici parfaitement, voir Godefroy, III, 261c, et IX, 482b. — P. 964 : *sur quanques meffaire pouent* (lire *povoir*)... (1468) ; le sens est clair : « sur tout ce qu'ils peuvent faire de mal » ; *pouent*, 3e pers. pl. de l'indicatif présent de *povoir* est à garder ; la forme phonétique est *pueent*, mais *ue* devant *e* atone se réduit à *u* en picard, d'où *puent, pouent*, voir Pope, p. 488. — P. 993 : *ne peullent* (lire *peuvent*) *prendre aultres terres pour laissier les terres de ma dicte damme*... (1484). — *Peullent* est attesté en ancien et moyen français : c'est une réfection de l'ind. pr. de *pouvoir* sur celui de *vouloir*, voir Fouché, p. 421, qui remarque que *peulent* apparaît encore au XVIe siècle. — P. 997 : *maistres et manibours* (lire *mainbours*) *de la table du St esprit des pauvres de Radingen*... (1484) ; c'est *mambour* qui convient ; ce mot vient de l'ancien néerlandais *mamboer* ou *momboor*, ce qui exclut la présence d'un *i* ; pour l'origine, voir Franck-van Wijk, *Etymologisch Woordenboek der nederlandsche Taal*, s. v. *mondig*.

Un certain nombre de corrections n'ont pas été faites, qui pourtant s'imposaient. Dans plusieurs cas, le signe d'abréviation manquait dans le manuscrit, mais il était aisé d'y suppléer. Voici quelques exemples. — P. 279 : *l livres de Paris qu'eles avoient rechius d'une maison de Gant*... (1285) ; lire *de*

parisis ; deux lignes plus bas on a : *XXXV livres de paresis*. — P. 497 : *et de chou euret* (sic) *il tel tesmoignage*... (1344) ; lire *eurent* : de même p. 599 *il avoiiet fait sceurté* est pour *il avoiient*. — P. 509 : *se au jour de la premiere quisaine qu'il en seroient ajournet*... (1348) ; lire *quinsaine*, comme p. 485 *se il ne venoient devens le tierche qvinzaine*... — P. 623 : *et d'iceulx tant vendre et adener tel feur, tel vente*... (1932) ; lire *adenerer* « convertir en deniers ».

Dans d'autres passages, des formules juridiques, qui se reproduisent régulièrement, étaient faciles à rétablir. P. 497 : *et de tout quankes il y tient a cyme et a rachiene*... (1334) ; l'expression exacte et complète se retrouve à plusieurs reprises, par exemple, p. 337 *tout cou ki i tient a clau, a keville a chiment ou a racine*... (1312) ; elle est répétée p. 442, 448, 464, 474, 534..., on en a la traduction latine p. 701 : *cum universis et singulis que in illis sunt clavata, chementata et plantata seu trabata*... (1411). — P. 529 : *et en quita et quite et clama madame le abbeesse*... (1355) lire *et quite clama* ; l'expression usuelle est *quiter et quite clamer* qui est parfois traduite en latin : p. 496 *dicta Maria quittavit, qnitticlamavit et quitticlamat*... (1344) ; la locution *crier quitte* est encore vivante dans le Nord de la France. — P. 630 *lesquels tieres et aunois dessus dits, les quatre cois et les mollons, tenus de mondit seigneur*... (1936) ; une altération analogue se constate p. 624 *les quatre corps et les moillons*... (1394) ; il faut rétablir la formule originelle, qui se trouve, en particulier, p. 442 *les quatre cors et le moilon*... (1335) ; elle signifie « les quatre coins et le milieu » et s'emploie pour désigner tout l'ensemble d'une propriété ; devenue archaïque, elle n'était plus toujours bien comprise ; de plus *moilon* « milieu » fut confondu avec *moilon* « moellon » ; de là, l'emploi fautif du pluriel. — P. 843 : *ne queront ne quere ne feront art, argien, causse, voye, barat, moiien ne cavilacion nulle*... (1433) ; lire *angien*, variante de *engien* ; la clause habituelle est ici très développée ; sous sa forme primitive, elle ne comprenait que deux termes, cf. p. 302 *jura en sains k'il jamais*... *contre ceste vendeme n'ira ne ne querra art ne engien par quoi li abbeesse ne li couvent en soint a damage*... (1296) ; on en a même l'équivalent latin, p. 265 *quod artem vel ingenium contra premissa veniendi non querent*... (1281).

Pour une série d'inadvertances qu'il faut imputer au scribe, si du moins la transcription a toujours été faite correctement, de menues retouches auraient donné un texte irréprochable ; nous laissons de côté les coquilles évidentes, ne citant que les erreurs les plus caractéristiques. — P. 338 : *et ensi l'ont dit li dit vendeur en couvent a tenir solempneument*... (1327) : lire *l'ont li dit vendeur*. On a également un mot répété à tort p. 597 : *et li nous li aloent dessus nommé volous*... (1384) : lire *et nous li aloent*... — P. 388 : *comme de sen boin about en asenement*... (1327) : lire *about et asenement* ; les deux termes, à peu près synonymes, signifient « garantie, hypothèque » ; c'est une expression redoublée dont on a beaucoup d'exemples. — P. 402 : *c'est en somme par vingt*

cincq l. douze sols et la rente monte vingt l. trois III (sic) *deniers par an, ainsi doivent les dites religieuses au restat pour deux ans dix livres, dix sept sols et six deniers*...(1330) ; lire *par an vingt cincq l. douze sols et la rente monte vingt l. trois sols III deniers*...; la différence entre 25 l. 12 sols et 20 l. 3 sols, 3 deniers est de 5 livres, 8 sols, 9 deniers, ce qui, pour deux ans, fait bien un reliquat de 10 l., 17 s., 6 d. — P. 468 : *li requerch que le don dessus dit elle loeche, greeoe et approeveche aussi*... (1341) ; *greeoe* est une forme barbare, au lieu de *greece* ; les subjonctifs picards en *-che* et *-ce*, réguliers dans *fache* et *senche* de faciam et sentiam, se sont étendus à un grand nombre de verbes du premier et du second groupe, voir Fouché, p. 205. — P. 515 : *et se assenti li dis Buridans a ce que li dit arbitre peuissent dire leur dit, sentence ou ordenance en attre ou en moustier*... *et se non, que il le peuisseoit ralongier de XV jours*...(1350) ; lire *il le peuissent ralongier*. — P. 534 : *s'en desyreterent, desviestirent et desaisirent pour areter, viestir et saisir les dites religieuses*... (1359) ; la correction *pour aÿreter* est nécessaire ; on a quelques lignes plus bas : *jou en aÿretay, viestis et saisis le dit Henry*... P. 607 : *sans et que en temps ad venir il puist porter prejudice a nostre dit seigneur*... (1389) ; lire *sans ce que*, cf. p. 635 *sans ce que*... *icelles lettres fussent en rien quasseez*... — P. 615 : *la moitié au jour de la Toussains et l'autre moitié au jour des brandrons*... (1391) ; lire *Brandons* qui est imprimé correctement ; p. 673 *aux termes de Toussains et de Brandons darain passés* ; les *Brandons* désignaient le premier dimanche de carême ; dans le même sens, on employait encore le mot *behourdis*, cf. p. 456 *et pour seureté de la dite rente a payer au jour du behourdis chacun an* ; l'identité des deux termes est prouvée par un passage d'une lettre de rémission de 1593, *Arch. Nat.* JJ 145, ch. 398 : *le premier dimanche de quaresme appelé les Brandons ou behourdiz*, cité par Du Cange, I, 688c ; *behort* signifie « combat à la lance » ; la coutume s'était établie de simuler une lutte avec des bâtons le premier dimanche de carême, d'où le nom de *behourdis* donné à ce jour de fête ; à cette même date, les jeunes gens se répandaient à travers la campagne avec des torches de paille enflammée, des *brandons* ; voir Wartburg *FEW*, I, 357b et 499a. — P. 657 : *a le fin que les foussiers et hiretiers*... *heussent paiiet rentes et lois*... *si quiet qu'il heusseut a amender*... (1402) ; lire *si quier*, forme picarde pour *cher* ; le sens est donc : « si élevée que fût l'amende » ; le même mot a été mal interprété p. 955 *que elles paiassent en dedens sept jours et sept nuis, si qu'i er que il avoient a despechier leurs héritages* ; lire également *si quier* « quel que fût le prix à payer pour libérer les biens grevés d'une rente ». — P. 778 : *ou cas que l'un paiement ratrainsist l'autre*... (1423) ; lire *ratainsist* ; la rente était payable par moitié à la saint Remy et à Pâques ; on envisage ici le cas où deux termes seraient échus et non payés ; cf. p. 274 *s'il avenist que li uns paiemens ratainsist l'autre paiement de le rente devant dite*... — P. 889 : *la quelle se donra la nuyt saint Pierre et saint Pol qui sont après le jour saint Jehan Baptiste en esté, au quel jour qu'ils esquierent*... (1443) ; lire *an quel jour qu'ilx esquiecent* « quel que soit le jour où ils

tombent » ; correction appuyée par une expression analogue se trouvant quelques lignes plus haut : *en quel jour qu'il esquieche ; esquieche* et *esquiece* sont des formes du subj. pr. du verbe *escheoir* ; selon Fouché, 159, elles proviendraient d'un croisement entre *chiee* de cadam et *jace* de jaceam ; ne seraient-ce pas plutôt des formes analogiques refaites sur l'indicatif présent, comme *loeche, greece, approeveche*, que nous avons relevées plus haut. — P. 1012 : *si aveuge a tenir de Dieu et de mon dit signour en foi et en omaige...* (1494) ; *aveuge* doit être lu *aveue ge* « j'avoue » ; cf. p. 607 *si le advueue je a tenir de mon dit seigneur*.

Nous citerons, pour terminer, quelques passages que nous n'avons pu ni élucider ni amender. P. 308 : *que li abbeesse... puist lever et emporter et empuische tous les plantins qui sont orendroit ou dit kemin...* (1298). — P. 394 : *en eust fait sourtiet et chertain about sour chiunc bonniers d'iretage...* (1328). — P. 398 : *courant ens eselettes de Waskehal...* (1329) ; il faut lire sans doute *ens es elettes*, mais l'expression reste obscure. — P. 517 : *un bonnier de terre tenant au demi bonnier dessus dit et au pice des plathes devant le maison qui fu Jehan des Pres...* (1350). — P. 596 : *diis et wiit cens de frans aloes... tenans as terres les rigales Jacques de Los d'une part, le terre les signeurs de saint Piere, les paiiekiaus et le terre Grart Goumer, d'autre part...* (1384). — P. 606 : *esquelz deffois le pesquerie et tout le tonlieu qui y hitent appartient a men dit fief...* (1389). — P. 947 : *ledit Remy Poulle a appelé en nostre court de parlement ou le procès est encore indicii...* (1460). — P. 998 : *si l'avouons tenir notre pouvoir due* (sic) *de la dicte abbaye...* (1484).

***

Il y a dans l'édition de M. V. des erreurs d'accentuation et de ponctuation, et aussi de mauvaises lectures.

M. V. n'a pas toujours reconnu le *-ie* picard = *iee*. Ainsi, p. 235 : *come li malsons est devant et deriere, wide et herbergié...* (1271) ; lire *herbergie*. — P. 284 : *sour les tieres devant dites desramees et esrachiés de no fief...* (1288) ; lire *esrachies*. — P. 294 : *et toutes les mesures devant dites dounees et laisciés as personnes et as lius deseure nommés soint deskierkiés de le rente...* (1293) : lire *laiscies* et *deskierkies*. Par contre, le participe passé masculin en *-ié* ou *-é* dans lequel l'*é* final est tonique, doit être accentué ; M. V. l'oublie quelquefois. — P. 365 : *de tous fourfais et de tous empeechemens dont il seroit ou poroit estre tenus, kierkies ou empeechies...* (1320) ; lire *kierkiés ou empeechiés...* — P. 696 : *lesquelx capons les diz rentiers ont acoustume de paiier aux dittes complaingnantes...* (1410) ; lire *acoustumé*. — P. 799 : *les dis cinq cens de hiretage... estoient et demourroient chargies de la dicte rente...* (1429) ; lire *chargiés*. Quand les noms terminés par *e* tonique suivi d'une consonne perdent cette consonne devant l'*s* de flexion, l'*e* doit être accentué ; ainsi p. 91 : *la partie des fies est a antandre des huinages...* (1241) ; lirs *des fiés* « fiefs ». —

P. 266 : *a paiier a nos bries de Hassnede...* (1282) ; lire *briés* « registres de comptes », voir Wartburg, *FEW*, I, 520a. — P. 259 : *chis wairs fu fais a Douai en le maison Jehan Cautlet et si i fu Jehans Cautles...* (1280) ; lire *Cautlés*. — M. V. a été embarrassé par un passage assez curieux p. 847 : *toutes les dettes qui te appareront a nous etre dues par rolles ou rolles* (sic)... (1435) ; lire *par rolles ou rollés* « par rôles ou rôlets ».

Pour la ponctuation, voici plusieurs passages caractéristiques où elle doit être rectifiée. P. 231 : *et en tous preus et en toutes coustenghes, prendans, metans, rechevans...* (1270) ; lire *en toutes coustenghes prendans...*, « en prenant, mettant, recevant tous profits et toutes dépenses » ; pour la construction qui consiste à transformer un gérondif précédé d'une préposition avec régime intercalé en participe présent variable, si le régime est au pluriel, voir A. Tobler, *Vermischte Beitraege...*, 13, 51, 53. — P. 281 : *et toute ceste couvenence... a me sire Mahius connut par se foit, fiencié* (ou *fiancie*)... (1287), lire *par se foit fiencie* « en engageant sa parole ». — P. 295 : *laitres oviertes, lesqueles li dis Jehans Platiaus warde com avoués, Jakemon, sen fil...* (1293) ; lire *com avoués Jakemon, sen fil* « comme avoué de Jacques, son fils », avec *Jakemon* cas-régime non prépositionnel de *Jakemes* < Jacomus, cf. E. Richter, *Beitraege zur Geschichte der Romanismen*, I, p. 93. — P. 257 : *un bounier de tiere... gisant enclos a leur court a kans dales Faumont nous maison pour deus sols*... (1279) ; lire *a kans, dalés Faumont, nous maison, pour deus sols* « près de Faumont, notre maison » ; *nous* est une graphie de *nos*, pour *no* formes picardes de *nostre*. — P. 363 : *sour une masure qui fu Lozet, puis fu Elissent Meskine, Ernoul de le Bare...* (1320) ; lire *fu Elissent, meskine Ernoul de le Bare* « appartint à Elissent, servante d'Ernoul de le Bare ». — P. 377 : *Sachent tout que jou mi bien conseilliet par grant deliberation a preudommes dignes de foy...* (1324) ; lire *que jou, mi bien conseilliet, par grant deliberation, a preudommes...* ; *mi bien conseilliet* est une proposition participe et le verbe de la proposition principale ne vient que huit lignes plus bas : *ai conneut et connois* ; on a une construction analogue p. 415 ; *liquel juge, eaus sur che conseilliés, et relation euwe entre eaus... disent par loy...* — P. 825 : *saulf toutesvoies aus dittes parties leurs reproches et salvations sur ce qui* (sic) *faire et bailler les vouldra...* (1431) ; ainsi présentée, cette phrase n'a pas de sens ; nous plaçons une virgule après *ce* et nous comprenons : « en réservant pour les parties leurs récusations et leurs réponses aux objections sur ce point, si on veut les faire et donner » ; pour *qui* sans antécédent avec le sens de « si l'on », cf. G. Espinas, *La vie urbaine de Douai*, III, 231 : *c'on les venge en le place ki assise est por les cauciers de vacke vendre... sor perdre les cauciers, ki ailleurs les venderoit ne porteroit a vendre* (1250). — P. 833 : *ma dessus nommee dame... pourra venir et lui retraire ausdis pleges... pour d'eux estre recompenssee et plainement païe et contentee a le voulenté de madame. Et avec ce pour tous coulx, dommaiges...* (1432) ; remplacer, après *madame*, le point par une virgule : « ma dame pourra se dédommager sur les garants et leurs biens, pour en être entièrement payée et aussi pour tous les frais qui en résulteraient... ».

*
* *

Parmi les erreurs de lecture nous signalerons tout d'abord de mauvaises séparations de syllabes. P. 92 : *pour ce qu'il n'avoit mie a age a ce jor...* (1241) ; lire *aage*, p. 93 *pour ce qu'il n'avoit mie aage...* — P. 275 : *en la trie de Ferlenghiem...* (1285) ; M. V. ajoute en note : « autre lecture possible *l'atrie* » ; c'est la seule forme correcte ; dans la notice de la pièce latine à la p. 494, M. V. signale qu'un procès-verbal notarié fut dressé « devant l'*atrium* de Saint-Pierre de Lille » ; le mot latin, dont *atrie* est la transposition savante, désigna d'abord le porche de l'église, le parvis, puis le cimetière qui s'était établi autour de l'église ; *atre*, avec ce dernier sens, est normand, picard, wallon, champenois et lorrain, voir J. Jud, *L'histoire de la terminologie ecclésiastique*, *Revue de linguistique romane*, X, p. 55 du tirage à part, et Wartburg, *FEW*, I, 167[a]. — P. 322 : *pour la iretanche faire...* (1307) ; lire *l'aïretanche* comme quelques lignes plus haut : *pour le dite aïretanche* ; *aïretanche* est une métathèse pour *aheritanche* « saisine, possession » ; même erreur p. 670 *l'en viesty et saisy et a ireta* pour *aïreta*. — P. 317 : *a donnet a sourrente... sen manoir...* (1303) ; lire *sourrente* « rente supplémentaire » ; voir Godefroy, VII, 539[c] ; un peu plus bas, le mot est correctement imprimé. — P. 327 : *par les passé* (sic) *de quarante ans...* (1308) ; lire *par l'espace de...* — P. 360 : *Pieres de l'Espiere et demisielle Jakemine, se feme, au doi par avoet...* (1320) ; lire *andoi* « tous deux » ; même correction p. 381, ou M. V. remarque, en note : « *audoi* dans le texte » ; p. 385 le mot est convenablement imprimé. — P. 406 : *et avoec che en saisinei de iestre restabli de pluiseurs prises...* (1330) ; lire *ensaisinei* ; *ensaisiner*, non enregistré par Godefroy, qui donne seulement *ensaisir*, III, 227[b], signifie « mettre en possession de, habiliter pour » ; sur la finale *ei*, de *a* tonique libre, voir plus haut. — P. 454 : *sans rendre compte ne pour compt as dis vendeurs...* (1337) ; lire *pourcompte* « règlement de compte », voir Godefroy, VI, 288[b] : c'est une expression redoublée où les deux termes sont à peu près synonymes ; p. 355 le mot est bien interprété : *sans rendre cont ne pourcont a nulle personne vivant*. — P. 467 : *hors mis espaisiés et des agiés...* (1341) ; lire *desagiés* « mineurs », cf. R. Monier, *Le livre Roisin*, p. 14 *proec que li enfans fust desaagiés...* — P. 565 : *item demi bonnier d'ampnoit tenant as annois des Pres...* (1366) ; lire *dampnoit* « endommagé » ; participe faible, analogique de part. en -ectum, *beneoit* de benedictu, *coilloit* de collectu, cf. Fouché, p. 368. — P. 590 : *et fu a ycelui jour faite relation d'elle seute et ajournement avoir esté bien fait...* (1380) ; lire *del le seute* ; pour expliquer *del le* « de la », il faut partir du picard *le*, article féminin ; combiné avec *à* et *de*, *le*, à la fois masculin et féminin donne *al* et *del* des deux genres : on a, par exemple p. 323, *al usage de le loy* et p. 994 *al augmentation d'ycelui* ; p. 95 *K'il tenoit del alues le conte de Flandres* et *l'an del Incarnation* ; pour distinguer les formes féminines, on

en vint à ajouter à *al* et *del* l'article féminin : p. 704 *par boin et loïal marchiet al la dicte demissielle... et al le kierque et empechement de quatorze sols parsis...* ; p. 591 *a l'enaontre del le deplainte du procureur del le dessus dicte eglise.* — P. 601 : *en my pour suiant pour me deffaute...* (1384) ; lire *en my poursuiant* « en me poursuivant » ; sur l'emploi de *my* pour *moi*, voir L. Foulet, *Petite syntaxe*, 125... — P. 669 : *les despens que pour ce seroient fait et en genre...* (1404) ; lire *engenré* « produits ». — P. 726 : *en demanderent en queste iestre mené...* (1417) ; lire *enqueste*. — P. 732 : *vingt deux sols six deniers tournois l'an a dies au jour dou Noel...* (1417) ; lire *adiés* « toujours ». — P. 838 : *que du dit procés ilz en feissent boin jugement, si avant qu'ilz le sour pooient...* (1432) ; lire *sourpooient* et voir Godefroy, VII, 538ª, *sourpooir* « pouvoir complètement ». — P. 862 : *parmi dix livres monnoie de Flandres, telle qu'il cour a communalment...* (1440) ; lire *il coura* ; *il* renvoie au féminin *monnoie*, comme aujourd'hui encore, dans le Nord de la France, on entend couramment *i* pour *il* se rapportant à une femme ; d'autre part, le non-redoublement de *r* est un fait usuel ; le sens est donc « telle qu'elle aura cours », cf. p. 322 *de la monnoie ki courra pour deniers en le ville de Lille...* (1307). — P. 876 : *par lez lettres de loy sur ce faictes et passees par laus, en date du IIIe jour de fevrier...* (1442) ; lire *passees, parlans en date...* ; *parler* est employé dans son sens propre p. 322 *dont il ont lettres parlans de leur kouvenenches* ; puis *lettres parlans*, comme ici, signifie, « conçues, écrites » ; exemple analogue p. 323 *a delivrer... lettres de le court de Tournay fortes et bien parlans...* (1307). — P. 939 : *et en ce faisant heuisent les dittes partiez... pour ofert verifier et prouver les fais...* (1459) ; lire *pourofert* et voir Godefroy, VI, 297c, *porofrir* « proposer ». — P. 955 : *en callengant tes heritages des defallans... de les avoer a jugiés, ratrés et racorporés au gros du fief, table et quierue de mes dites dames...* (1466) ; lire *ajugiés* « déclarés par jugement », voir Godefroy, I, 207c.

Inversement, des syllabes, élidées ou non, sont parfois rattachées, à tort, au mot suivant. — P. 234 : *comme lor plantins si estent au jour d'hui...* (1270) et p. 302 *ki si agrea et consenti...* (1296) ; lire *s'i estent... s'i agrea*. — P. 240 : *pour refaire l'escluze... qui va aligné a une grande sauc a tieste...* (1273) ; lire *a ligne* « en droite ligne ». — P. 302 : *aures dou douwaire le demisiele de le Rive...* (1296) ; lire *au res dou d.* « à l'exception du douaire » ; *au res ke de* a le même sens, cf. p. 354 *au res ke de le grange* ; *au res de* signifie d'abord « au niveau de », puis « à l'exclusion de ». — P. 343 : *matere ne oquoison par quoi li dite demisiele Katerine en soit adamagé de auques ne de nient...* (1315) ; il ne peut s'agir ici du part. de *adamagier* (correctement interprété p. 394 *escampe ne enghien par quo li dis Gilles en soit jamais adamagié*), mais de l'expression *a damage* qui se rencontre encore, p. ex. p. 395 ; même rectification à faire p. 454, 471, 529, 546. — P. 394 : *et dautel valeur comme cils estoit...* (1328) ; lire *d'autel v.* « de semblable v. » ; même correction p. 598 et 720. — P. 471 : *paiier les rentes que on en doit si a tamps et deure que la dite eglize n'i*

praingne damage... (1341) ; lire *et d'eure* ; *a tamps et d'eure* est une expression redoublée qui signifie « ponctuellement » ; *d'heure* « à temps » se retrouve dans Commynes, éd. J. Calmette, III, 135 *et si le roy y eust envoyé d'heure, il eust pris le chasteau...* ; l'éditeur rattache à tort *d'heure* à *d'ores*, conservé dans *d'ores et déjà* et *dorénavant*, et le traduit inexactement par « sur l'heure ». — P. 529 *et aicelli cause...* (1335) ; lire *a icelli cause* « pour cette raison » ; de même p. 625 *a ycelui* et non *aycelui prtmerain respit...* — P. 569 : *pour pieur markiet aesciver...* (1367) ; lire *a esciver* ; sur ce tour, voir plus haut. — P. 626 *dessi ahuy...* (1395) ; lire *a huy* « jusqu'à aujourd'hui », voir Godefroy, II, 443c. — P. 958 *et les apiellay haut et atret par. III fois...* (1466) ; lire *a tret* « lentement, posément », voir Godefroy, VIII, 5a.

La distinction de *i* et de *j* n'est pas régulièrement observée : p. 642, 705 et 737, M. V. imprime correctement *conjoins*, mais le cas est assez rare, et on lit, par exemple, p. 246 *seriant*, p. 284 *obleions*, p. 330 *adiointe*, p. 386 *aiourner*, p. 544 *preindice* pour *prejudice*, p. 744 *enioignans*, p. 922 *ioissant*. Cela est assez gênant et peut causer des erreurs à l'éditeur même ; ainsi, p. 341, il lit *et le remist et raionist a sen fief et a se kierue...* (1313), et se demande en note si *raionist* n'est pas dérivé plus ou moins directement du mot *rain* ; il aurait facilement reconnu dans *rajoinst* la 3e pers. sing. du passé simple de *rajoindre* « réunir » ; corriger également p. 485 *raioins* en *rajoins*. D'autre part, dans la cursive, certaines consonnes se ressemblent et prêtent à confusion ; p. ex. *b* et *v*, que M. V. n'a pas toujours distingué ; ainsi, p. 563 : *Le baillius li demanda en qui il s'en volloit bouker, il dist qu'il s'en bouquoit en Collart Corbeil...* (1366) ; lire *vouker*, *vouquoit* : *se vouker* signifie « en appeler à, invoquer comme appui ou garant » ; cf. R. M. Monier, *Les Lois des Enquêtes et Jugements des Pairs du Castel de Lille*, p. 47 : *il se vouquoit es hommes le roy*. — D'autres méprises sont possibles pour *c* et *t*. M. V. imprime p. 95 *et si ai quitet a cele abie tout tel droit ke jo avoie en tout le tenement celui avoec Willaume...* (1243) ; *celui avoec* ne présente pas de sens ; nous lisons *celui avoet* et nous comprenons : « tout le droit que j'avais sur toute la propriété de cet avoué Guillaume.. » De même p. 499 : *par quoy... elles ou li dis responsaules fussent relevé des interprecacions* (sic) *qui em poroient venir...* (1344) ; lire *interpretations* « jugements », voir Godefroy, VI, 601a. D'autre part, M. V. imprime plus d'une fois *t* pour *c* : p. 291 *et ceste mesure et cient verges de wastine nous luer promettons a warandir...* (1292) ; lire *cienc verges* ; *cienc* est une variante de *ciunc*, forme picarde de *cinq* ; on a de même p. 593 *se tienrent*, p. 353 *se tieunrent*, p. 316 *se tiunrent* « se tinrent ». — P. 303 *connois jou ke jou eut men siervice...* (1296) ; lire *jou euc* ; avec la finale picarde de la 1re pers. sing. de l'ind. prèsent et du passé simple en *c* ou *ch*. Pour la même raison, il faut corriger p. 651 *jou en semonst* en *semonsc*, p. 656 *me transportay et comparut* en *comparuc*, p. 658 *je m'en plains et dolut* en *doluc*, p. 683 *j'ay consenti et consent* en *consenc*, p. 719 *je me tiens content et bien paié et en quite et promet* en *promec*, p. 904 *dont je me tiongt* en *tiongc*,

p. 918 *que je me tiengt* en *tiengc*, p. 946 *savoir fait que la dicte planche et passage je ne puis ni doit... en faic... doic*. Dans d'autres cas encore, *c* doit remplacer *t* : p. 338 *par l'aïuwe d'un tiert...* (1312), lire *tierc* ; p. 406 *dedens le pourtaint dou manoir...* (1330), lire *pourcaint* « enceinte », voir Godefroy, VI, 283[a] ; p. 498 *unes lettres saines et entieres non ratees ne cantelees...* (1344) ; lire *cancelees* « barrées, biffées », voir Godefroy, II, 50[c], et Wartburg *FEW*, II, 172[a]. A la p. 634 *par espetial... après le jour saint Jehan De coluste...* (1396) ; lire *par especial... saint Jehan Decolasce* ; *sc* est une graphie de *ss* ou *c* ; *Decolasce* est emprunté à Decollatio ; on a d'abord dit *le feste saint Jehan de se decolasse*, puis *saint Jehan decolasse*, voir Godefroy, II, 447[a] et Wartburg *FEW*, III, 26[a]. — P. 652 : *que le principal cause fust estatee par loy de sy a dont que ly dis gharans aroit pris fin...* (1401) ; lire *escacee* « rejetée » ; même verbe dans *Le livre Roisin*, éd. R. Monier, p. 118 : *il seroit parjures et criés a le breteske et escassés de se bourgesie* « privé de sa qualité de bourgeois », même correction à faire p. 792 *et sour che fu toute la ditte cause, prochés et dilatoire remis, et restaté bien et deuement*, où il faut lire *rescacé* « reporté », voir Godefroy, III, 360[a] et Wartburg, *FEW*, II, 322[b]. — P. 858 : *les eaues se retenoient illecq et demouroient derriere en sy grant fluenté et haulteur que les prez et hiretaiges... en estoient noyez et gastez...* (1438) ; lire *fluence* « courant » ; *fluence* emprunté au latin fluentia manque à Godefroy et à Wartburg. — La lettre *h* peut causer également des méprises : p. 260 *Pieres de Courte keuse...* (1280), lire *Courte Heuse*, voir Godefroy, VI, 473[c] ; p. 484 *excepté fourfaitures esqueles il pooient adont iestre en heu...* (1343) ; lire *enkeu*, part. passé de *encheoir* « tomber dans, être exposé à », voir Godefroy, III, 100[c], et Wartburg *FEW*, II, 26[b]. P. 659 *que je alaisse sur tous les dis hiretages... et feisse, les biens saus, le sceute et saisine as heus des dis hiretages, se tieus y avoit...* (1402), lire *as lieus* « sur les lieux » ; dans le glossaire de son édition des *Lois et Enquêtes des Jugements des Pairs du castel de Lille*, R. Monier définit ainsi le mot *sceute* : « acte de procédure accompli au début de l'instance, après la plainte, consistant dans la proclamation orale de la demande que l'on veut porter à la connaissance des intéressés » ; cette formalité devait être faite à l'endroit même où se trouvait l'objet en litige ; cf. *Lois des pairs du Castel*, p. 126 : *au faire le sceute, il y fault deux hommes de fief et un sergant, et fault qu'elle soit faite dedens le mains de le XV[e], ains sur le fief et, se lieu y a ou gent demeurent, au lieu...* — Signalons enfin la confusion possible de *s* et *f*, dont nous avons relevé quelques exemples ; p. 465 *cascuns pour le tout et par soit* (sic), *fianchié...* (1340), lire *par foii fianchie* « en engageant leur parole », locution si usuelle qu'on s'étonne qu'elle ait pu être méconnue ; p. 669 *moiennant de rendre, refonder les despens que pour ce seroient fait...* (1403), lire *resouder* « rembourser », voir Godefroy, VII, 105[b] ; p. 752 *qu'il nous y sauroit exposer trop grant somme de deniers a le reparer et retenir...* (1421), lire *fauroit* « faudrait ».

Dans l'écriture cursive, il n'est pas toujours facile de bien interpréter une

suite de jambages ; nous examinerons successivement le cas de deux, trois, quatre et cinq jambages. *Deux jambages* : *u* pour *ii* et inversement. — P. 403 : *restat pour sus* (sic) *ans quarante neuf sols*... (1330) ; lire *siis ans* ; le redoublement de l'*i* apparaît souvent dans nos textes, p. ex., p. 229, *chiers amiis*... *pour le pourfiit*... *wiit rasieres*... *sur le bieke devant diite*. — P. 492 : *le sussisme jour d'octobre*... (1343) ; lire *le siisisme* « sixième ». — P. 703 : *se comparurent*... *Mikiel de Becque*... *et demissielle Marie de Warenghien, se chiere compaingne et espeuse et aveucq eulx demissielle Pironne de le Walle, vesve de feu Baulduin le Francq, homme fulg de la dicte demissielle de Warenghien*... (1412) ; *fulg* a embarrassé M. V. qui en donne l'explication suivante : « Ce mot semble signifier ici époux en premières noces, décédé après avoir été veuf remarié, à moins qu'il ne signifie simplement décédé, présentant ainsi quelque analogie avec le mot *feu* dans le sens de défunt » ; ce terme nous a aussi longtemps intrigué, voici l'interprétation que nous en proposons : nous lirions *fiilg*, donc *filg*, avec redoublement de l'*i*, qui est fréquent ; *lg* est une notation de *l* mouillé, comme p. 723 *du les viers le solelg de midy* et p. 796 *ayans le bailg, gouvernement et administration*... Mais que peut signifier l'expression *homme fiilg de la dicte demissielle de Warenghien* ? Nous la traduisons par « mari, alors qu'il était jeune encore, de ladite demoiselle de Warenghien ». Du Cange, IV, 224 c enregistre homo dans le sens de « mari » : Homo, pro marito, quomodo *homme* Galli dicimus ; de même, III, 498a, il relève filius avec l'acception de « juvenis masculus ». En définitive, Bauduin le Francq avait épousé en premières noces Marie de Warenghien ; les époux s'étaient séparés : Bauduin le Francq s'était remarié à Pironne de le Walle et Marie de Warenghien à Mikiel de Becque. — P. 867 : *sans laquelle voye ne pooye aruer, mener ne ramener quelque chose a la dicte briquetrye*... (1441) ; lire *ariier* pour *aroiier* « préparer, disposer » ; voir Godefroy, I, 387a, et Wartburg, *FEW*, I, 144b. Par contre, on trouve *ii* pour *u* ; p. 278 *on i devoit avoir voie quant li tiere ert aviestie parmi restor et awiit pour nient*... (1285) ; lire *a wut* ; *wut* est une variante de *wuit* « vide », voir Godefroy, VIII, 316a ; sur l'alternance *ui-u*, voir *Romania*, LIII, 151 ; la locution *a wut* s'oppose à l'expression : *quant li tiere ert aviestie*, voir Godefroy, VIII, 312a ; nous comprenons donc : « on doit y avoir passage, moyennant indemnité, quand la terre est ensemencée, et, pour rien, quand elle est en friche ». Une fois *n* est imprimé pour *ii* : p. 306 *mains le wnttisme part ke Jehans Milars tient*... (1297) ; lire *le wiitisme* « huitième », cf. p. 229 *wiit rasieres*... A plusieurs reprises nous avons relevé *n* pour *u*. — P. 234 : *ke nus autres*... *n'i puist peschier a roit, ne a ponsoir, ne a trayant, ne a autre engien nul*... (1270), lire *ponsoir* pour *poussoir* « engin de pêche », voir Godefroy, VI, 359a. — P. 260 : *il poroit retenir l'assenement devant dit*... *sans chou qu'il le fesist avant chou qu'ele ne ses oirs i mesist la main par devise*... (1280) ; lire *sauf chou que* « avec la restriction que » ; le sens est donc : « à condition de le faire, avant qu'elle ou son héritier n'y mît la main » ; la

locution se retrouve p. 268 *tout si bien... doivent venir et demorer a l'abie de Markete... sauf chou que cascuns d'aus deus puet donner et ausmousner pour s'arme, jusques a quatre livres d'Artois alleurs, se lui plaist...* — P. 378 : *je weil et otrie que nous soions enkent... en dis livres de tournois de paine...* (1324) ; lire *enkeüt* « passibles d'une amende de dix l. t. » ; sur *encheoir*, voir plus haut ; même correction, p. 657. — P. 434 : *premiers, d'un fonch de blanques biestes...* (1334) ; lire *fouch* « troupeau », voir Godefroy, IV, 48 b, et Wartburg, *FEW*, III, 843 b. — P. 556 : *par ceans qui dont en estoient possessant...* (1364) ; lire *ceaus* « ceux ». — P. 706 : *s'il leur plaist censir ou liener* (sic) *a III ans...* ; p. 716 *s'il leur plaist censir ou liener* (sic, pour *aliener*) *a III ans...* (1415) ; lire dans les deux cas *lieuer*, signifiant « donner à louage », voir Godefroy, V, 14 c, et X, 95 c. — P. 834 : *pour tous coulx, dommaiges et interest du ponissant ad ce servans...* (1432) ; lire *pouissant* pour *poissant* « mandataire, représentant » ; Du Cange, VI, 437 a, enregistre l'expression potens nuncius qu'il traduit par « procurator mandato instructus ». — P. 859 : *que... fust par nous declaré, mis et assis limitacion, gange et ensengne de la haulteur que l'en pooit et devoit tenir les dittes eaues...* (1438) ; lire *gauge*, forme picarde de *jauge* ; ce terme technique signifie d'abord « capacité d'un récipient », puis « instrument servant à mesurer » ; ici, il désigne une marque extérieure employée pour fixer le niveau de l'eau de la rivière ; ce sens est précisé quelques lignes plus bas : *avons mis et assis limitacion par l'ensengne d'un cren fait d'un martel en une pierre.* — Inversement, on trouve, en plus d'un passage, *u* pour *n*. — P. 342 : *et che dou de tant de fois que li dite demisiele Kuterine... le donroit li doit li dessus dis Bertons rendre...* (1315) ; lire *che don* « toutes les fois que ladite demoiselle ferait ce don ». — P. 353 : *et cascune a par li, et a toutes ensaule...* (1318) ; lire *ensanle*, forme picarde de *ensemble*. — P. 440 : *et leur eut baillay copie sour men sael...* (1335) ; lire *ent* devenu *en*, du latin inde. — P. 448 : *au peril et al ameurissement de leur dites rentes...* (1336) ; lire *amenrissement* « amoindrissement » ; de même, p. 808 *prejudiciees ou amuries* doit être rectifié en *amenries*. — P. 521 : *et paierau les dis XV s. de rente par an...* (1352) ; lire *paieran* pour *paiera an* « on paiera » ; homo atone avait donné *on* et accentué *uem* ; *uem* passant par *wen* et *wan* s'était réduit à *en* et *an*, voir Pope, p. 182. — P. 631 : *filz meursedans de feu Willaume...* (1396) ; lire *menrre d'ans* « mineurs » ; *menrre* est une forme picarde pour *mendre*, qui figure dans un mandement du roi de France, Philippe VI, au bailli d'Amiens, p. 513, *sa fille adont mendre d'ans...* — P. 678 : *quant on peut veir les estoilles apriès le soleil esconset...* (1405) ; lire *esconset* « couché », voir Wartburg, *FEW*, I, 9 a. — P. 776 : *puist iestre reprins... poursievy et meué ad fin...* (1422) ; lire *mené ad fin*. — Dans plusieurs mots on trouve *u* pour *v*. — P. 91 : *commant il le pooit faire comme veues homs...* (1241) ; lire *veves* « veuf » ; *veve*, de vidua, était, dès la 1re moitié du XIIIe siècle un adjectif uniforme et pouvait, comme ici, qualifier le mot *homs* ; la prédominance du genre féminin s'expliquerait par le

fait qu'une femme qui avait perdu son mari se trouvait dans une condition sociale plus défavorable. — P. 223 *et monstrerent leur poureté apierte...* (1269) ; lire *povreté*. — P. 394 : *liquels hiretages... fu deseureis et partis par fait de loy et fait deseuranche l'un de l'autre...* (1328) : lire *desevreis* et *desevranche* « séparé » et « séparation », voir Godefroy, II, 653 c et 652 c. — P. 902 : *sur l'iretaige de Pierart Descamps, taurenier...* (1446) ; pour *taurenier*, M. V. ajoute en note : « pourrait être lu *tauremer* ; Godefroy, VII, 775 c, donne au mot *tournier* le sens de tourneur » ; en réalité, il faut lire *tavrenier* pour *tavernier* « marchand de vin » ; la métathèse de consonne + *er* en consonne + *re* est fréquente dans les textes picards, voir *Aucassin et Nicolette*, p. 72. — Par contre, on a *v* pour *u*, p. 454 : *et en eurent telle ayve que a loy appertient...* (1337) ; lire *ayue*, terme juridique d'un emploi fréquent ; dans le glossaire du *Livre Roisin*, M. R. Monier en donne la définition suivante : « titre probatoire à l'aide duquel on obtenait l'appui des magistrats communaux, en particulier pour prouver l'existence ou le paiement d'une créance » ; pour l'étymologie, voir Wartburg, *FEW*, I, 34 a. Nous avons aussi relevé *n* pour *v*, p. 651 : *ou cas que procés l'en conneroit faire...* (1401) ; lire *converoit* « conviendrait » pour *converroit, convenroit*. Enfin *v* se présente pour *n*, p. 772 : *donner et presenter a icelui nostre bailli ou lieutenant de bailli deux los de vin en une kesve...* (1422) ; lire *kesne*, variante de *quenne* « récipient pour les liquides » ; sur ce mot, voir notre *Jean Molinet*, 159 et 253.

Trois jambages : *in* pour *ni*. — P. 432 : *que les dictes religieuses, leurs biens, choses, possessions et maisines gardés et deffendés de toutes forches...* (1334) ; lire *maisnies* « serviteurs, domestiques, suite », forme picarde de *maisniee* ; même correction p. 626 et 744. — P. 655 : *et veinssent devers vous...* (1402), lire *venissent* ; de même, p. 866 *bien que il teinssent le tout...* et p. 962 *qu'il entreteinst l'eau de la rivière...* sont à lire *tenissent* et *entretenist*. — Inversement on a *ni* pour *in*, p. 250 : *se li uns paiemens ratanit l'autre...* et p. 341 : *le remist et raionist a sen fief...*, qu'il faut corriger en *rataint* et *rajoinst*. On relève une fois *ui* pour *in*, p. 727 : *comme prumiere rente apriés la rente suignourans...* (1417) ; lire *singnourans* « seigneurial », voir Godefroy, VII, 360 b ; par contre, p. 492 *le wintisme* est pour *le wuitisme* « huitième ». — Dans plusieurs cas, *ui* est mis à la place de *iu*. — P. 193 : *cuinc cens livres...* (1261) lire *ciunc* « cinq » ; de même, p. 535, *chuincquante* est pour *chiuncquante* ; sur des graphies similaires, voir plus haut. — P. 280 : *entre mon seigneur Mahui de le Buskaille...* (1287) ; lire *Mahiu*, bien interprété à la ligne suivante : *mesire Mahius* ; *iu* alterne dans nos textes avec *ieu*, *Mahiu* équivaut à *Mahieu*. — P. 298 : *sour autres siet quartiers de tiere ahanuile...* (1295) ; lire *ahaniule* « labourable » ; le suffixe -ibilem a d'abord donné en picard *-ivle*, correctement rendu, p. 293, *de tiere ahanivle*, et ensuite *-iule* ; de même, du suffixe -abilem, on avait eu primitivement, en picard, *-avle*, bien reproduit, p. 275, *sour un bonier de leur tiere ahanavle...* (1285) ; dans

un document de 1349 figure l'expression suivante : p. 511 *estavelis soufissaument pour bien fere et a loy...* ; la forme *estavelis* montre que la diphtongue *au* n'était pas encore définitivement admise vers le milieu du XIVe siècle dans le Nord de la France. — P. 452 : *aporter le dite rente a leurs couls fres et peruils...* (1337) ; lire *periuls*, forme hypercorrecte où *l* déjà vocalisé en *u* est redoublé ; de même, p. 523 *cuils ou cils qui aront cause* doit être lu *ciuls...* — Plus d'une fois on rencontre *m* pour *in*. — P. 341 : *che seroit... boms hiretages de le dite eglize...* (1313) ; lire *boins* ; cette forme accentuée, peu à peu supplantée par la forme atone *bon*, se maintint plus tardivement dans le picard, voir Pope, p. 216. — P. 653 : *par tamps souffissant et vallable a boine possession et saisine avoir acquise et retenu pasiblement et desramement a le veue et sceue de toux ceulx qui l'ont volu voir et savoir...* (1402) ; lire *desrainement* « en dernier lieu », cf. p. 696 *et darrainement au veu et au sceu de sire Jehan de le Cousture...* — P. 855 : *lesquels ils ont rapportés et werpis par ram et par baston...* (1438) ; lire *par rain*, expression consacrée symbolisant le transfert d'une propriété, voir Du Cange, IV, 411 b. De même, il faut corriger p. 721 *et amsy* en *ainsy*, p. 881 *amçois* en *ainçois*, p. 938 *sams rappiel* en *sains r.*, p. 1001 *remcorporé* en *reincorporé* (1485), dont Godefroy, X, 527b, ne cite qu'un exemple de Cotgrave (1611).

Quatre jambages. Nous avons relevé d'abord *nu* pour *mi*. — P. 242 : *as jours que nus* (lire *tenus*) *i sunt...* (1273) ; lire simplement *mis* ; on a, p. 230, un passage identique : *as jours qué mis i sunt*. Puis *vu* pour *uv* : p. 675 *une ovulee de demy havot de fourment et ung cappon de rente par an...* (1404) ; lire *ouvlee*, forme picarde de *oublee*, de oblata ; cf. p. 464 *a demy ouvelee, demy cappon et demy denier par an de rente...* (1340) ; *ouvlée* signifie d'abord « hostie non consacrée », puis « gâteau », ensuite « offrande » ou « redevance » et c'est le sens qui convient ici, enfin « mesure de grains » ; voir Godefroy, V, 663a, et Du Cange, VI, 6c. Nous avons aussi *nn* pour *uv* : p. 753 *il ara franc les esgous de ses tois et sonnrondes tout du long de son heritage...* (1421) ; M. V. essaie d'expliquer *sonnronde* dans une note : « Godefroy, VII, 470b, donne pour le mot *sommeron* : bout, extrémité, sommet, pointe ; le terme *somironde* semble avoir le même sens. » Il s'agit, en fait, de *souvronde* « partie du toit qui est en saillie et par où l'eau s'écoule dans les gouttières », voir Godefroy, VII, 412a ; pour l'origine, voir Meyer-Lübke, *REW*3, 8438a ; J. Haust, *D. L.*, enregistre le mot sous la forme *sofrande*. Enfin *uv* pour *nn* : p. 726 *ainsy ou sauvablement fist ledit procureur ledit rafresquissement...* (1417) ; lire *sannablement* « semblablement » ; à *semblable* correspond en picard *sanlable* ou, par assimilation de *l*, *sannable* ; Godefroy, X, 658b, cite des exemples de *sannable* dans Froissart.

Cinq jambages : *uiv* pour *inn* : p. 778 *il paira III sols par an audit cappelain ou asuivera le dicte cappelerie de Marque d'un demi ferton de rente...* (1423) ; lire *asinnera* « gratifiera », voir Godefroy, VIII, 213b. Enfin *inn* pour *uni*, p. 842 : *l'autre moitié qui monte ausy vingt sols au jour de Pasque aqueminn-*

nans... (1433); lire *aquemunians*; l'expression désigne le jour de Pâques, spécialement indiqué pous recevoir le sacrement de l'Eucharistie; voir Du Cange, VI, 191 b : *Pasques communicans, Pasques communiant, dies resurrectionis dominicae*; on trouve également *communiaux*, cf. p. 653 *pour le terme de Pasques communiaulx*; sur les verbes *communier* et *acommunier* voir Godefroy, II, 199 b, IX, 136 c, I, 66 b.

Il nous reste à présenter quelques remarques sur les noms propres. Comme es noms communs, les noms de personnes avaient une déclinaison à deux cas. Quand le radical se termine par *c, ch, f, p, st* ou *t*, ces consonnes tombent devant l'*s* de flexion. Cette règle devait rester appliquée dans nos textes jusque dans la seconde moitié du XIVe siècle, car la langue juridique est volontiers archaïsante. En voici un exemple : p. 259 *chis wairs fu fais a Douai a le maison Jehan Caullet et si i fus Jehans Caullés comme justice*... (1280). Le principe est même observé dans des pièces en latin : p. 428 *Nicolaus dictus Noyses... pro parte Nicholai dicti Noyset*... Dès lors, on comprend mal la note de la page 428 : « *Noyses* écrit souvent aussi *Noyset*; nous avons adopté cette dernière orthographe qui était celle en usage dans l'abbaye. » On a, de même, p. 263 *Magister Balduinus dictus Marcos*... et M. V. observe que Baudouin Marcos est mentionné dans le *Cartulaire de saint Pierre de Lille*, et il ajoute : « La forme *Marcos* nous a paru se rencontrer plus souvent, du moins dans nos documents, que celle de *Marcot* qu'a préférée Mgr Hautcœur. » Comme la forme du cas-régime a seule survécu généralement, Mgr Hautcœur avait raison. De même, faut-il remplacer *Jean Boskés* par *Boskel* dans la notice de la pièce CCCXCII. Dans le picard, on avait *Ysabiaus* comme cas-sujet et, comme cas-régime *Ysabiel*; à propos du passage de la page 316 *par coi li dite demisiele Ysabiel de Crois soit a damage*... (1302), M. V. observe que ce prénom ne se trouve jamais en entier, quand il s'agit d'un nominatif, mais il est évident qu'il faut lire ici *Ysabiaus*, tout comme p. 331 *Nous suer Agniès... d'une part et Ysabiaus, demisiele de Bondues, d'autre part, faisons savoir*... Plusieurs noms avaient un accusatif en *-on*; par suite, on a régulièrement, p. 277 : *Pieres devant dit doit estre quittes...; entre nous d'une part et Pieron Magret d'autre part*... (1285), mais p. 178 *et doit P[ieron] devant dit*... est à lire *et doit P[ieres]*.

Pour terminer, nous citerons quelques passages où des noms communs et une forme verbale ont été pris pour des noms propres. — P. 278 : *nos a paiet LXVII s. en d. ses de Sautes*... (1285); M. V. a presque trouvé une explication correcte, quand il dit en note : « lire probablement *de soltes*, c'est-à-dire payés, ainsi que l'indique le passage correspondant de l'acte similaire du 24 mai 1285 »; mais il ajoute : « autre lecture possible : *de Santes*, arrondt Lille, canton Haubourdin. » En fait, *sautes* est une forme picarde de *soutes*, participe passé de *soudre* « payer » et signifie « soulte », voir Godefroy, X, 684 b; il s'agit ici de l'échange d'une rente en argent contre une rente en nature et, pour qu'il y ait valeur égale, l'un des contractants doit payer une

soulte de 67 sols. — P. 299 : *en le main frere Gillion le Markant...* (1296) ; lire *le markant* ; en effet, p. 282, à propos de l'expression *par l'assens dou markant*, M. V. remarque, avec raison, que le mot *markant* semble signifier le frère convers chargé de faire des acquisitions au nom de l'abbaye. — P. 817 : *gissans ases priés de le crois de Templemare, la u on bengnist les Pasques...* (1430) ; lire *les pasques,* désignant « les rameaux de buis ». Le mot est encore vivant dans le Nord de la France, dans la région de Mons et de Liége. Il est enregistré avec ce sens par Hécart, Sigart et J. Haust, *D. L.* ; remarquons aussi que *bengnist* présente un *n* mouillé insolite : dans le picard l'*n* mouillé perd parfois sa mouillure et inversement il apparaît parfois à contre-temps. — P. 855 : *le riviere de le Marque... passant desoubz le pont de Marque en Peule, le pont de Bouvines, les poncheaux de Noielle et d'Anstain, le pont de Tressin, les escluses d'Anappe, l'Empeschent, les poncheaux de Wasquehal...* (1438) ; lire *les escluses d'Anappe l'empeschent,...* « les écluses d'Annape entravant son cours », sens confirmé quelques lignes plus bas : *et ne doit* [*la dicte riviere*] *estre empeschie en son cours ancien oultre les destrois anchiennement acoustumez...* — P. 932 : *tenans iceulx V cens a le terre des hoirs et enfans de Lambert de Luuoit du lez devers escoche et du lez vers bise a le terre Tristan Carpentier...* (1456) ; lire *devers Escoche* ; l'Écosse est ici mentionnée pour marquer la direction Nord-Nord-Ouest ; on dit encore couramment dans la région valenciennoise : le vent est en Écosse ; quant à la bise, c'est le vent sec et froid du Nord-Est.

*
* *

Nous dresserons maintenant une liste alphabétique de mots et d'expressions techniques ou rares du *Cartulaire de Marquette*. Le commentaire qui a pu en être proposé n'est pas toujours satisfaisant ; assez souvent aucune explication n'a été donnée par l'éditeur et nous croyons expédient d'en proposer une ; parfois, faute de pouvoir élucider le terme, nous nous bornons à l'enregistrer.

Afaitoier. — P. 790 : *pour ycelles dittes sourentes purgiies, nettiies et affettoiies...* (1427) ; nous avons ici un groupe ternaire de verbes à peu près synonymes. M. V. explique, en note, que *affettoiies* doit être rattaché à *affaiter* « apprivoiser un oiseau de proie », et, d'une manière plus générale « travailler, façonner ». En réalité, *affettoiier* est une variante de *afaitier*, qu'on retrouve, dans le même groupe, p. 467 *avoit toutes les dittes rentes purgies, nettiies et afaities...* (1341). *Afaitier* signifie « arranger, régler, acquitter, payer » ; voir J. Haust, *D. L.*, s. v. *afaitl*, Godefroy, I, 127 b, et Wartburg, *FEW*, I, 48 b.

Aler camp et voie. — P. 337 : *sire Mahius de le Buskaille capelains de Marke, en boin sens et en boine memore, alans camp et voie...* (1312) ; l'expression signifie « aller par champs et par chemin » ; le verbe est ici construit

avec un complément d'objet direct ; pour des exemples analogues, voir Tobler-Lommatzsch, I, 293. Dans notre passage, la locution est prise au sens figuré et veut dire « jouissant d'une excellente santé ».

Aloe, aloent. — P. 528 : *Bauduins Orghés sergans des frans alloes du roy... par devant my et alloeus du roy...* (1355). Dans la notice qui précède le document, M. V. écrit : « Devant Baudouin Orghes, sergent des francs alloeux du roi de sa Salle de Lille et les alloeux du roi... » En tête de l'acte DXXXIII, il note encore : « Devant Baudouin Orghe, sergent des francs alleux de la ville de Lille et les alleux du roi... » Rectifions d'abord l'orthographe de *alloeus*, qu'il faut lire *alloeus* ; Godefroy, I, 236 [a], enregistre *alouens* qu'il définit par « espèce d'officiers de justice » et dans une pièce analysée du *Cartulaire de saint Pierre de Lille*, p. p. E. Hautcœur, p. 769, se lit la mention suivante : *par devant mi et aloens a men dit signeur a le cause du dit bail...* (1369). D'autre part, M. V. n'a pas vu que *aloe* et *aloent* sont deux termes différents. *Aloe* désigne l'alleu que la langue féodale oppose généralement aux divers usufruits, censives ou fiefs, voir J. Calmette, *La société féodale*, 118. Par contre, l'*aloent* est le juge qui préside aux transactions concernant les alleux et qui, de ce fait, reçoit une rétribution ; cf. p. 595 : *par devant my et les frans aloens, juges des frans aloes de la dicte baronnie de Cisoing...* (1384). Ces juges étaient aussi appelés *aloyers*, voir E. Hautcœur, *Cartulaire de Flines*, 97, *et per illos per quos intratur in hujusmodi allodia, qui dicuntur vulgariter aloyer, intravimus bene et ad legem...* (1253). On se servait enfin du terme *aloué*, voir G. Espinas, *Les Origines du droit d'association...*, II, 170 : *la furent comme aloué Jehans du Caufor...* ; à propos du mot *aloué*, cf. notre étude *Sur un livre récent* (*Mémoires de l'Académie d'Arras*, 1944, p. 225).

Avaloir. — P. 747 : *sur le moulin ad blet, avaloirs et cliiers de Marque, appartenans a la dicte abbeye...* (1420), *avaloir* désigne un espace réservé à la pêche au bas de la chute d'eau d'un moulin ; cet endroit était limité par des pieux entrelacés de branchages, appelés *cliiers*, pour empêcher le poisson de s'échapper ; *cliiers* est une forme picarde de *cleiiers*, dérivée de *claie*, voir Wartburg, *FEW*, II, 776 [a] ; pour *avaloir*, cf. Godefroy, I, 507 [c] ; on avait aussi *avalaison*, Godefroy, I, 506 [b] ; Du Cange cite, en plus, *avalage*, I, 461 [c] et *avalee*, I, 95 [c] : tous ces noms viennent de *aval* « en bas, en descendant ».

Aucquier. — P. 643 : *tous les dis hirtages en tel point que au jour de le dite plainte seroient trouvé, fuissent nut ou avestit, aucquiet, planté ou hebregiet...* (1400). Parfois *aucquier* prend un *h* initial, graphie sans importance : p. 704 *tout ainsy que le dit lieu et manoir seroit haucquiés, herbregiés, pourplantez et advironnez...* (1412). Parfois encore, dans le corps du mot, l'explosive sourde fait place à la sonore : p. 861 *ung lieu [et] masnoir aughiet, plantet et herberghiet...* (1439). On trouve même un dérivé *aukage* « plantation » dans E. Hautcœur, *Cartulaire de saint Pierre*, II, 783 : *en carpentage, plantin, aukage et fumage...*, et un composé *desaukier* « déplanter » dans notre

Cartulaire, p. 381 : *li dite Agniés ne poet ne ne doit le dit hyretage desaukier ne empirier*... (1325) ; voir aussi Godefroy, II, 539 b ; *aucquier* ne fait pas double emploi avec *planter* ; il signifie « planter d'arbres fruitiers », cf. E. Hautcœur, *Cartulaire de Flines*, 853 : *une masure et gardinage aucquié d'arbres portant fruit*. Quelle peut être l'origine de *aucquier* ? Dans le groupe *o* ouvert + *l* + consonne, la vocalisation de *l* produisit la diphtongue *ou* qui devint *au* en picard et wallon. On peut donc partir d'une forme *olcare, d'où viendraient le francien *ouchier* et le picard *auquier*. Il semble qu'on puisse rattacher *olcare au gaulois olca (Grégoire de Tours) enregistré par G. Dottin, *La langue gauloise*, p. 276, avec le sens de « champ fertile » ; voir Meyer-Lübke, *REW* 3, 6050, et E. Gamillscheg, *EWFS* 656 b. Godefroy, V, 647 c, donne de nombreux exemples de *osche* « jardin fermé de haies » et signale que le mot est encore très usité dans le Centre, le Poitou et la Vendée.

Avenac. — P. 240 : *deux muis de blet cascun an, tel ke nos moulins de Marke le rent de mouture sans avenac*... (1273). *Avenac* de avenaciu signifie « farine d'avoine » ; *avenas* est relevé avec le même sens dans le glossaire des œuvres d'Eustache Deschamps *SATF*, X, 11 b ; voir aussi Wartburg, *FEW*, I, 187 b.

Bieke. — P. 228 : *quatre bouniers de tiere, ciunc quartrons mains, ki gisent selonc le tiere de Markete, sor le bieke*... (1270). Le sens du mot est précisé p. 881 : *a l'endroit du dit fossé ou beque de Gavre*... (1442) ; Godefroy, I, 615 b, le traduit à tort par « égout » ; c'est la transcription de l'ancien néerlandais *beke*, féminin, « ruisseau », voir Franck-Wijk *s. v. Beek* et Kluge-Goetz *s. v. Bach* ; il vit encore dans le Nord de la France dans des noms de personnes comme *Delebecque*.

Biel. — P. 303 : *De toutes ces cozes, connois jou ke jou eut* [lire *euc*] *mon siervice plainement dont je me tieng bien apaiiés et mi home et mi jugeur en eurent leur biel*... (1926). En note, M. V. remarque que *biel* désigne peut-être une pièce de monnaie ayant servi d'honoraires. Il s'agit simplement de l'adjectif *bel* substantivé « profit, avantage », voir Tobler-Lommatzsch, I, 909, puis « rétribution, gratification ». Dans un autre passage, p. 323, *biel* est joint à *droit*, qui a une acception analogue : *et s'en eurent li houme seszé livres pour leur biel et pour leur drois*... (1307). On trouve encore aujourd'hui le terme *abondroit* « gratification, pourboire », dans le picard et dans le wallon : Vermesse Abondrot, « profit, pourboire » à rapprocher de *dringuelle* ; Sigart A bon droit, » profits particuliers d'une place, d'une charge » ; Hécart Abondro, « pourboire qu'on donne aux ouvriers » ; J. Haust, *D. L.*, Abondreut, plur., « casuel, profits particuliers » ; voir Wartburg, *FEW*, III, 89 b.

Bonnaque. — P. 897 : *deux cens de pret gisans dehors le porte des Malades emprés le bonnaque* (sic) *appartenant a Jehan le Cherf le filz*... (1446). Nous n'avons pu préciser ni le sens ni l'origine de ce mot.

BOURGHIEL. — P. 456 : *treize rasieres de bled... a livrer et payer au bourghiel de Frelinghien...* (1337). *Bourghiel* ne peut signifier ici « petit bourg », cf. Godefroy, I, 705 b, et Wartburg, *FEW*, I, 634 b ; nous avons, en effet, un passage tout à fait semblable, p. 689 : *dix rasieres de blet de rente... a livrer bar mesure au burc de Marquettes cascun an...* (1409) ; il y a une parenté évidente entre *burc* et *bourghiel*, celui-ci étant un diminutif de celui-là. Que peut signifier *burc?* Godefroy l'enregistre, I, 759 a, et lui donne le sens de « mur qui entoure une fontaine, un puits ». Ce terme se retrouve dans *Les Lois des Pairs du Castel de Lille*, éd. R. Monier, p. 24, 63, 195, parmi une liste de biens immobiliers et nous avons proposé de le traduire par « massif de maçonnerie défendant soit l'accès d'un puits, soit l'entrée d'une cave ». Il faudrait admettre qu'il existait dans chaque localité un bloc de maçonnerie sur lequel se mesuraient les quantités de blé qui étaient dues comme rente. Le mot *burc* est la transcription du moyen-néerlandais *boorch*, *burch*, autre forme du germanique *burg* ; voir Franck-Wijk *s. v. burcht* « lieu fortifié » : nous aurions ici un exemple de rétrécissement de sens.

CARIEMAUS (PASQUES). — P. 725 : *le moitiet au jour de Pasques cariemaus et l'autre moitiet a le Toussains ensievant...* (1417). Le jour de Pâques ou jour de la Résurrection avait reçu au moyen âge divers qualificatifs : *Pasques communians* ou *communiaux*, *Pasques charneux*, *les grans Pasques* ou *Pasques les grans*, *Pasques neuves* ou *commençant*, parce que l'année commençait à cette date ; le dimanche des Rameaux était *Pasques flories* et celui de Quasimodo, *Pasques closes*. Il y a plus : dans un article très fouillé sur *L'histoire de la terminologie ecclésiastique*, *Revue de Linguistique romane*, X, 43-44 du tirage à part, M. J. Jud a montré que le mot Pascha, en Italie et en Espagne, s'était étendu à d'autres fêtes importantes comme la Pentecôte, l'Épiphanie, la Noël ; cette particularité n'était pas non plus ignorée dans le Nord de la France, puisque *Pasques cariemaus*, métathèse pour *caremiaus*, désigne le premier dimanche de carême.

CARLERIE. — P. 772 : *une aultre bonne qui est assez pres de la maison de le carlerie de la dicte abbeie...* (1422). Selon M. V. le mot *caruel* signifie « carreau, pavé » et *carlerie* pourrait désigner l'atelier où l'on travaillait les pierres en général, pour l'usage de l'abbaye. En réalité, *carlerie* est dérivé de *carlier* « charron » se rattachant à carrus et veut dire « charronnage » ; voir Godefroy, II, 74 a, et Wartburg, *FEW*, II, 433 a.

CENELIERE. — P. 129 : *li ceveliere de Markete et li prieuse ont quittet a Huon... tout l'autre yretage...* (1247). M. V. remarque, en note, que *ceveliere* semble signifier ici abbesse, sans doute par analogie avec le mot masculin chevalier qui signifie parfois seigneur ; il est un peu mieux inspiré quand il écrit p. 702 : *soer Yzabiel d'Outkerque, nonne et au present ceveliere* (lire *celeriere*) *de nostre egglise...* (1385). En fait, il faut imprimer dans les deux passages *ceneliere*, métathèse de *celeniere*, doublet de *celeriere* « religieuse qui, dans un couvent, est préposée au cellier, aux provisions », voir Godefroy,

IX, 15 b, et Wartburg, *FEW*, II, 575 a. On peut en rapprocher d'autres doublets analogues : *capellerie-capellenie* et *castellerie-castellenie* ; on a, en effet, p. 602 : *pour l'office et pourfit de le dicte caplenie...* (1385) ; *caplenie* est une métathèse de *capelnie* pour *capellenie* ; pour *capellerie*, voir Godefroy, II, 60 b ; pour le couple *castellerie-castellenie*, voir Godefroy, II, 85 c, et IX, 58 a.

Chaingle. — P. 234 : *cil del abeye pueent lor chaingles ki dedens les tiermes devant dis sunt selonc l'eauwe de la Deule taillier et retenir et replanter...* (1270). *Chaingle*, de cingula signifie proprement « ceinture, enceinte », puis « limite » ; quand une propriété était bornée par un cours d'eau, les bords en pouvaient être plantés ; par suite, *chaingle* a désigné la limite d'un terrain, marquée spécialement par une plantation de basse futaie, voir Godefroy, II, 13 c, et Wartburg, II, 683 a.

Cliier. — Voir Avaloir.

Cliquart. — P. 742 : *en telle monnoie que florins de dudier ? appiellés cliquars pour quarante chiunc gros le piece...* (1419). Le *cliquart* ou *clinquart* est une monnaie d'or de la maison des ducs de Bourgogne ; selon A. Blanchet et A. Dieudonné, *Manuel de numismatique française*, IV, 190, « Philippe le Bon inaugure, le 8 novembre 1426, l'écu d'or de Hollande, dit Klinkaert, au type du duc assis, tenant l'écusson, de 60 gros » ; or, notre texte, datant de 1419, mentionne un *cliquart* de 45 gros et prouve que l'institution du duc Philippe serait un peu antérieure. D'après M, Valkhoff, 94, *cliquart* est le moyen-néerlandais *clinkart*, proprement « pièce qui sonne, klinkt ».

Cochenerie. — P. 187 : *domum... sitam in piscaria Valencenensi et annuum reditum decem solidorum... pro fundo cujusdam domus site prope crucem en le Cochenerie...* (1259) ; de même p. 129 *une maison seant en le kocenerie...* (1247). Dans l'argument de la première pièce, M. V. traduit *piscaria* par « pêcherie » ; il s'agit de « poissonnerie » ; cf. 129 : *le maison en le piscenerie, ki fu signeur Jehan le Dan...* (1247). D'autre part *cochenerie* est pour *cochonerie*, dérivé de *cochon* ou *cosson* « revendeur » ; la *cochenerie* est « le quartier des revendeurs » ; voir Godefroy, II, 322 b, et Wartburg, *FEW*, II, 832 a.

Cogniscance. — P. 524 : *en tesmoing de ce ont eschevin ceste letre seellee du seel as cogniscances de le ville en Lille...* (1353). C'est un terme juridique désignant d'abord un acte judiciaire, un jugement et, par suite, les honoraires attribués aux juges, cf. p. 273 *et entra ens Robiers de le Rue bien et par loi... par le gret Jehan de le Warewane ki en eut sen biel et li jugeur devant dit leur conniscances* (1285).

Coste et Ligne. — P. 893 : *ung fief, justice et seignourie que je, Ysabel de Hocron, de ma coste et ligne, ay gisans en le dicte paroisse...* (1445). Formule juridique, formée de deux termes synonymes : la ligne désigne la série des membres d'une même famille ; aujourd'hui encore nous distinguons la ligne directe et la ligne collatérale ; *coste* a un sens voisin : les deux termes évoquent l'idée d'une suite ininterrompue ; voir Godefroy, II, 322 c.

COURER. — P. 456 : *treize rasieres de bled... bien vanné et couret du vent...* (1337). *Courer* est une variante de *curer* « purifier, nettoyer », voir Godefroy, II, 404[c] et IX, 267[a], Tobler-Lommatzsch, II, 1159

DAM. — P. 881 : *que dores en avant l'en ne abate ou abaisse en nulle maniere les diz cours d'eaue, dam ou escluses estans sur le dit fossé ou beque...* (1442). *Dam* signifie « batardeau, digue » et est emprunté au moyen-néerlandais, comme l'établit M. Valkoff, 106 ; si nous citons le mot, c'est que notre exemple remonte à la première moitié du XV[e] siècle.

DEFFOIS. — P. 606 : *item y a a men dit fief yauwe que on dict de deffois...* (1389). Il s'agit ici de cours d'eau où la pêche était interdite ; le mot s'appliquait également à des terres ou à des bois dont l'accès était défendu, voir Godefroy, II, 463[b] ; il se rattache, non pas à defensio, comme M. V. le dit en note, mais à defensum ; voir Wartburg, *FEW*, III, 29[a].

DESAUKIER. — Voir AUCQUIER.

DEHIRER, DEHIREMENT. — P. 296 : *ad cause de laquelle fondacion et autrement dehirement* (sic), *icelles ont pluiseurs beaux drois, rentes, possessions et revenues... et entre les autres leur compete et sont dehirés pluiseurs rentes hiretables...* (1410). *Dehirement* et *dehirer* font difficulté. Remarquons d'abord que, dans l'ancien français, la particule *de* a, comme en latin, une valeur augmentative, alors que *des* donne au verbe un sens opposé ; il suffit de comparer *publier* et *depublier*, *rompture* et *derompture* d'une part, *ayreter* et *desayreter*, *alaitier* et *desalaitier*, *auquier* et *desaukier*, d'autre part. Godefroy, II, 591[c] enregistre *deshoirer* « déshériter » ; on avait, par contre *dehoirer* « hériter » ; or, le picard présente *i* pour *ei* ou *oi* dans des mots comme *esbaniier*, *otriier* et Godefroy cite, IX, 761[c], un exemple de *ir* pour *hoir* « héritier » ; on obtient ainsi le verbe *dehirer* « hériter » et le substantif *dehirement* « héritage ».

DESCOINTIER. — P. 788 : *nous, ches choses, considerees, voulons les dittes suppliantes et leur eglise tenir et garder en leurs drois... et non soufrir que par le dit Sequedin ou aultres elles soient aucunement descointies...* (1426), M. V. traduit *descointies* par « arrachées, privées » et renvoie au verbe *descoignier*, Godefroy, II, 559[a]. Le sens est entrevu, mais la forme mal interprétée. *Descointier* forme doublet avec *desacointier* enregistré par Godefroy, II, 530[b], et Tobler-Lommatzsch, II, 1453 ; *descointier* signifie « faire rompre des relations, éloigner une personne d'une autre » et, par suite « priver, frustrer ». Des doublets analogues ne sont pas rares dans l'ancienne langue : *desareer-desxeer*, Godefroy, II, 535[c] et 639[c] ; *desassieger — dessieger*, Godefroy, II, 537[b] et 649[b] ; *desatachier-destachier*, Godefroy, II, 537[c] et IX, 361[a] ; *desavestir-desvestir*, Godefroy, II, 541[c], et IX, 366[c] ; *desavoier-desvoier*, Godefroy, II, 542[a] et 681[b] ; cf. Meyer-Lübke, *Historische Grammatik der französischen Sprache*, II, 153.

DOYERE. — P. 424 : *nous, comme doyere dudit chastiel et chastelenie de Nyeppe...* (1333). Le sens n'est pas douteux : il s'agit ici de Jeanne de Bre-

tagne, dame de Cassel, pourvue du douaire constitué par le château et la châtellenie de Nieppe ; toutefois le mot *doyere* appelle plusieurs remarques : *doyere* est le cas-sujet dont *doeor*, enregistré par Godefroy, II, 735 a, est le cas-régime ; *doyere* est un nom masculin, qui s'applique ici à une femme ; sur le développement du *yod* de *doyere* entre voyelles en hiatus, voir Pope, p. 162, et Nyrop, I, p. 272.

Enfruit. — P. 609 : *pour de le dicte rente, terre et pret dessus dit goïr des enfruis, pourffis, emolumens et revenues qui en poront venir...* (1389). *Enfruit* veut dire « usufruit » ; il est indiqué, en effet, au cours du document que les terrains en question reviendront à l'abbaye *apriés le dechés et trespas du darrain vivant des dis viagiers* ; Du Cange, IV, 338 a, traduit infructus par « usus fructus », et cite l'exemple suivant : *Facientes praedictos abbatem et conventum veros possessores de omnibus praemissis, solum infructu sibi retento.*

Engrangier. — P. 241 : *chil ki le rente devant dite paioient disoient que li deseure dite eglise avoit le mesure cangie et engrangie, a lequele il devoient paier lor rente et disoient ke a celé mesure il ne devoient nient paier mais a une autre plus petite...* (1273). *Engrangier*, c'est « agrandir », voir Godefroy, III, 177 c ; c'est une autre forme de *engraignier*, Godefroy, III, 176 b ; nous avons étudié et expliqué des doublets identiques dans *Les Mélanges Jean Haust*, sur *l'n mouillé en ancien picard*, p. 127-138.

Ente. — P. 865 : *et avoec che planter sur ycelui lieu et gardin et tenir en verdeur et nature pour porter fruit jusques au nombre de XXVIII, que entes, que poiriers...* (1440). *Ente* signifie d'abord « greffe », puis « arbre greffé », voir Godefroy, III, 251 a ; ici, il s'oppose à *poirier* et veut dire « pommier ». Le mot vit encore sporadiquement dans le Nord de la France ; Haigneré l'enregistre avec l'acception suivante : « jeune arbre à fruit, élevé et greffé en pépinière, pour être transplanté en saison » ; Vermesse lui donne le sens de « pomme » ; dans la région valenciennoise, nous avons entendu appeler *bonne ente* une variété de pommier.

Escluze. — P. 205 : *se il ne fasoient escluses de tiere par que li ewe et li pisçons ne peussent aller seur leur fiés et sour leur terres...* (1263). *Escluse* désigne d'abord, comme ici, un remblai de terre séparant l'eau d'un cours d'eau ou d'un vivier des terrains avoisinants ; ce remblai est souvent planté d'arbres et surtout de saules, cf. p. 234 : *et viegne au pont ki la est au cor de lor escluse porplantee de saus...* (1270) ; puis le mot exprime, comme aujourd'hui, l'aménagement qui permet de retenir ou d'évacuer l'eau d'une rivière ou d'un canal, cf. p. 881 : *que toutes les escluses estans sur le dit fossé soyent tenues ouvertes entre le IIII mars et la saint Martin...* (1442). Parfois le dispositif de l'écluse est plus nettement décrit, ainsi p. 606 : *Item a men dit fief ung trau et portes en la riviere de le Liis, auquel trau les nefs passent et y a certain tonlieu que les nefs et le marchandise que ils portent doivent...* (1389).

Escopre. — P. 999 : *toutes les cordes, martiaux, leviers, escopres, cuviers, havos et mesures estans audit molin...* (1486). Cette énumération donne

quelques indications sur la technique de la meunerie au moyen âge ; *escopre* signifie « ciseau, burin » ; nous avons relevé ce terme dans un document des *Archives du Nord*, B 5068, fol. 4 v° : *A Baudart le Parquir, fevre, pour avoir rencauchiet* [« réparé »] *et racheré* [« aiguisé »] *le grant escoppre du molin et pour avoir aussi racheré le noiel de la palette et pour reswissier* [« aiguiser de nouveau »] *les martiaux dont on bat les meules, c sols...* (1418) ; voir aussi Godefroy, III, 362[a]. Le mot vient de scalprum qui, selon Ernout-Meillet avait pris divers sens spéciaux dans les langues techniques, cf. Meyer-Lübke, *REW*, 7645 ; la graphie *o* pour *au* ne fait pas difficulté, voir Nyrop, I, 242, qui en dehors de *échoppe*, forme moderne de *escopre*, cite encore *côcher*, *hoqueton*, *échôme*.

Espondic. — P. 498 : *m'a... donné et octroyé congé et licence de prendre en la riviere de le Marque certaine quantité de terres pour remplir un espondit estant sur mon heritage du fief de le Tour joignant a la dicte riviere...* (1461). Lire *espondic* d'après Godefroy, III, 545[c] ; ce terme désigne un remblai formant rebord le long d'une rivière, pour éviter les inondations ; c'est un dérivé de *espondè* dont le premier sens est « bord du lit ou d'une table », de sponda « bois de lit ».

Esseve. — P. 190 : *le voie del pret ausi que on claimme le voie de l'esseue...* (1260). M. Piétresson de Saint Aubin (*Revue du Nord*, 1937, p. 293) corrige *esseue* en *essene* : ni l'un ni l'autre ne présentent de sens ; il faut lire *esseve* « canal servant à l'écoulement de l'eau », déverbal de *essever* « faire couler », voir Godefroy, III, 571[c], et Wartburg, *FEW*, III, 258[b].

Estain. — P. 752 : *par condition qu'il-estoupera toutes fenestres, treilles et veues ayant regard sur le court de nostre dit hostel et tenra tousjours clos et estain... tout le dit heritage devers nostre dicte court...* (1421). Le sens s'impose : *estain* veut dire « bouché, fermé » ; c'est un de ces adjectifs verbaux qui, comme dit fort bien J. Jud, *Romania*, LXII, 1936, p. 154, « maintiennent le lien formel et sémantique avec le verbe apparenté ». Or, le premier sens signalé pour *estanchier* par Godefroy, III, 598[a], est « boucher, fermer ». D'autre part, Godefroy, III, 597[b], a un premier article *estanc* avec les variantes *estenc*, *estain*, *entenk* et un second article *estain*, *estein*, III, 592[a] : il faudrait les fondre en un seul et reviser le sens des exemples cités.

Estimaux. — P. 529 : *en fust ahiretee, viestie et sasie as plais des Estimaus...* (1355) *Les Estimaus* étaient une juridiction particulière d'où relevaient tous les francs alleux tenus de la Salle de Lille. Cette Salle était elle-même la juridiction comtale et, temporairement royale, de la châtellenie de Lille ; d'elle dépendaient beaucoup de juridictions inférieures et la justice y était rendue par des hommes de fief, voir R. Monier, *Les lois des Pairs du Castel de Lille*, 268. On avait également la forme *Timaux*, cf. p. 287 : *la furent eskievin des Tymaus...* (1290) ; comment l'expliquer ? Nous avons relevé une expression qui nous donne la solution : p. 217 *le jour d'Estimaux...* (1267) : la première syllabe du mot *estimaux* s'est agglutinée à la préposition qui la précédait, d'où : *le jour des Timaux*.

Fie. — P. 229 : *et s'il ne les rakatoient devens celui premier an et tout a une fie, ensi ke dit est, rakater ne les pueent a nul jour mais...* (1296). L'expression *a une fie* veut dire « en une fois » ; autre locution similaire p. 199 : *et de ces deniers devant dis doit on faire l'obit Jehan le Neveut et Elysent, se femme, yretaulement, cescun a se fie...* (1263), « chacun à son tour » ; *fie* est une forme picarde de *fiee, feiee*, de *vicata dérivé de *vices*.

Giston. — P. 594 : *que dosres en avant il n'envoient aucun chevaulx, fauconniers, braconniers, chiens ou varlés quelxconques, ne prengnent leur giston ne aucuns vivres en ladicte abbaye...* (1384). *Giston* veut dire « logement » ; c'est la transcription du latin médiéval gistum, que Du Cange, IV, 72[a], enregistre avec le sens suivant : « Hospitum susceptio, Gall. giste ». *Giston* rentre dans la catégorie des mots savants gardant la nasale finale ; dans ceux-ci -um devient *-on* et, dans des formes plus modernes, reste -um : *dicton, rogaton, toton*, mais *factum, factotum*, voir Nyrop, I, p. 314.

Gourle. — P. 495 : *dictus frater Jacobus supra unam mensam sibi paratam traxit quemdam saccum de corio dictum gourle...* (1344). Le sens est nettement indiqué : il s'agit d'un « sac de cuir » ; voir Godefroy, IV, 313[b]. L'origine reste incertaine ; Meyer-Lübke, *REW* [3], 3925, rattache le mot à l'ancien haut allemand *gurtil* « ceinture ».

Grebion. — P. 920 : *touchant les revenus et profits d'une dime qu'on appelle le grebion d'Orchies...* (1449) ; p. 806 : *trois muids de bled et six muids d'avoine... sur la disme et grebion de la mairie d'Orchies et des detenteurs et et occupeurs d'icelle...* (1429). Le sens apparaît nettement, mais l'origine du mot reste obscure.

Guerote. — P. 616 : *depuis les trois ans dessus diz il n'avoit eu aucune guerot en notre dit pays de Flandres...* (1391). Lire *guerote* « petite guerre ».

Halot. — P. 466 : *et ne doit li dis Robiers coper ou dit liu, fors la ou hape et fermens a courut, a droite taille, et halos a tieste espinchier a III ans...* (1341). Un *halot* est un « saule à tête », voir notre *Jean Molinet*, 227.

Hamede. — P. 292 : *avons, quitté tout quite a tousjours mais de caucie et de hamede de tout le harnas qui par ledite ville de Lille pasera, soient kar ou karetes u autre voiture...* (1292). *Hamede* signifie « barrière » et, par suite « redevance à payer pour la franchir », voir Godefroy, IV, 409[a]. Le mot était employé comme nom de lieu et de personne et il survit sous la forme *amade* comme terme de blason. Franck-Wijk admet que le moyen-néerlandais *hameide* vient de l'ancien français *hamede* qui serait, selon toute vraisemblance, de provenance germanique. Par contre, Meyer-Lübke, *REW* [3], 4016, rattache le mot français à l'ancien flamand *hameyde*. D. Behrens, *Beitraege zur franz. Wortgeschichte*, 130, remarque avec raison que, dans les deux cas, l'origine reste obscure, bien que la parenté des formes française et flamande ne prête pas au moindre doute.

Herstrate. — P. 544 : *elles avoient fait fuwir et venir leurs yauwes parmi nostre grand chemin que on dist en flamenc herstrate...* (1362). Verdam, en effet, enregistre *heerstrate* avec le sens de « grand chemin, large route ».

HOT. — P. 980 : *ledit Ricque de Haze... a cachié ung hot de bestes a cornes parmi ledit pont...* (1476). *Hot* veut dire ici « troupeau » ; il signifie « groupe » dans un autre passage, p. 771 : *assez pres d'un hot d'hormiaux, la on a accoustumé de tenir les plaix de la dicte abbeie.* Nous avons essayé de montrer, *Romania*, LXV, 29, que *hot* vient de hostis qui avait pris le sens de exercitus ; nous pouvons ajouter que le même développement sémantique se constate dans un vers de La Fontaine, *Fables*, IV, 16 : *Régiments de dindons, enfin bonne provende.*

HUERS (TOUT). — P. 488 : *li rente d'icellui termie non toute huers paiie, les dites religieuses se poroient... traire en court...* (1343). L'expression *tout huers* (*hors*) où *tout* reste variable signifie « entièrement, complètement », voir Godefroy, IV, 498 b, qui en cite trois exemples, dont deux de Froissart ; pour l'origine et le sens, cf. Wartburg, *FEW*, III, 700 b.

HUYNAGE. — P. 93 : *et cele partie des fiés est a antandre des huynages qui sont de mes fiez de Haynaut que cil devant dis Gautiers quitte a celle eglise de Marquete...* (1241). La pièce latine qui suit explique le mot *huynage*, p. 93 : *in elemosinam contulimus et perpetuo quitavimus abbatie monialium de Marquete, Cysterciensis ordinis, totum winagium quod nobis debebant trauseundo per terram nostram...* (1241). Il résulte de là que *huynage* et *winage* sont identiques ; de même, dans notre *Jean Molinet*, 228, nous avons relevé le doublet *huicquet-wiket* : c'est une des alternances phonétiques que nous avons étudiées, *Romania*, LIII, 151-176. On a une autre alternance dans le groupe *guinage-winage*, voir Godefroy, IV, 386 a, et dans *guibet-wibet*, Godefroy, IV, 381 a. Le sens de *winage* est précisé par Du Cange, IV, 134 a : « praestatio quae domino exsolvitur pro securo transitu vel mercium exportatione per terram illius » ; il s'agit donc d'un droit de passage, d'un péage. D'où vient *winage* ? On peut le rattacher, selon nous, à *guion*, cas-régime de *guis* dérivé du verbe *guier* « guider » : *guion* aurait donné *guionage*, *wionage*, *wienage*, *winage*. D'après Gamillscheg, *EWFS*, 498 b, *guier* lui-même viendrait du francique **witan* « montrer en indiquant une direction » ; *winage* aurait d'abord signifié « sauf-conduit », puis « droit de passage ». Le doublet *guidage-widage* « droit de passage » que nous avons signalé, *Romania*, LXI, 500, appuierait notre étymologie.

LAST. — P. 10 : *unum last alletium* [lire *allecium*] *quod singulis annis accipere debent apud Mardic in festo beati Martini...* (1228). Du Cange, V, 33 c, précise le sens du mot : « LASTA, LASTUS, LESTUS, LAST, LEST, *voces onus, pondus, sarcinam in genere denotantes, sed quae in specie certis quibusdam mensuris ac ponderibus aptantur* » ; voir Godefroy, IV, 762 a ; *last* est emprunté au moyen-néerlandais ; Verdam l'enregistre avec, entre autres, l'acception suivante : « mesure de poids et de capacité pour les grains, le poisson, la tourbe, la pierre, le beurre, le lait, etc... » ; voir aussi Valkhoff, 179.

LEVANT. — P. 295 : *autres personnes vivans et morans... relevront les dites tieres au dit abbet au levant de XX s. paresis le bonnier...* (1293). On retrouve

la même expression dans le *Cartulaire de Flines*, p. p. E. Hautcœur, p. 362 : *a donnet a rente I bonnier et demi de tiere... au levant de XXVIII s. le bonnier...* (1295). Du Cange, V, 71 a, explique levamen par « quod alias relevium in re feudali » et cite l'exemple suivant : *Faciunt homagium abbati vel fidelitatem et solvunt pro levamine 60 s. vel amplius*. Selon J. Calmette, *La société féodale*, 44, le fief, à la mort du vassal fait retour au suzerain et « doit être relevé gisant ». De là, résulte non seulement l'obligation d'un nouvel hommage et d'une nouvelle investiture, mais encore le paiement d'un droit de mutation : c'est ce qu'on appelle le droit de relief et c'est ici le sens du mot *levant*.

Lo. — P. 555 : *li dit conjoint entendoient a purgier auchuns hiretages lo li eglize et religieuses dessus dites pooient avoir auchun droit...* (1364). M. V. estime que *lo* peut signifier « loi » et qu'il faudrait entendre « suivant la loi de ». En réalité *lo* est une graphie de *lau* pour *la u* « là où » ; voir Godefroy, IV, 737 b ; parfois même *la* est employé pour *la u* ; cf. p. 338 : *pour le droit del hiretage mettre la il appartenroit...* (1312).

Lot. — P. 348 : *trois los de fin argent qu'il avoit cascun an de rente sour l'iretage qui fu Gillion de Gamans...* (1317). Selon Dieudonné et Blanchet, *Manuel de numismatique*, IV, 12, l'unité de poids est d'abord la livre de Charlemagne, puis le marc, à partir du premier quart du XII^e siècle. La valeur du marc, variable selon les régions, oscillait entre 215 gr. et 244 gr. 7529 ; le marc de Paris supplanta de bonne heure tous les marcs locaux, mais le denier poids de ce marc était moins usité que le denier esterlin qui pesait 1 gr. 52. Le marc comprenait 8, 9 ou 16 onces selon les localités ; le ferton représentait le quart du marc et le lot valait la moitié de l'once. Quelle est l'origine du mot *lot* ? Dans ses *Étymologies françaises et wallonnes*, p. 172, Jean Haust étudie *louwete* « petit poids ancien valant 7 gr. 65 » ; il le rattache au moyen-bas-allemand *lôt*, *lode* « plomb » ; Meyer-Lübke adopte, *REW* 3, 5128, la même étymologie pour *lot*. Ce dernier mot désignait également une mesure de capacité pour le vin et la bière ; le *lot* contenait 4 pintes et valait environ 2 l. 09 à Lille et 2 l. 30 à Gand, voir P. Thomas, *Textes historiques sur Lille*, p. 613. L'extension de sens peut s'expliquer : à l'origine le récipient était sans doute en plomb.

Maiole. — P. 254 : *XLVI sols de rente a deus paiemens, a paier le moitiet a le saint Martin en ivier et l'autre moitiet a le maiole...* (1278). Le sens est précisé dans un autre passage, p. 274 : *le moitiet a le saint Martin en ivier et l'autre moitiet au jour de mai apriès sivant...* (1285). La Saint-Martin d'hiver est le 11 novembre ; six mois plus tard, le 11 mai, c'est l'anniversaire de la mort de Mayeul, abbé de Cluny, qui expira le 11 mai 994, au prieuré de Souvigny, voir D. Ursmer-Berlière, *L'Ordre monastique*, p. 173 ; *maiole* est la transcription du nom latinisé *Maiolus*. On trouve dans H. Grotefend, *Taschenbuch der Zeitrechnung*, p. 76, la mention suivante : *Majoli abb. Clun. confessoris Mai 11*.

MOUSTIER. — P. 316 : *les X chens de tiere... gisans de cha le moustier de le Magdelaine en une piece entre l'iretage le priestre de le Magdelaine d'une part et l'iretage ki fu Colart Brosin... d'autre part...* (1302). M. V. remarque qu'aucun monastère n'existait sur le territoire de La Madeleine, près de Lille et affirme que *moustier* doit signifier ici « meunier ». M. Mahn (*Revue du Nord*, XXV, 133, note 5) observe avec raison que *moustier* signifie aussi bien « église » que « monastère », voir, en effet, Godefroy, V, 430 b. Enfin J. Jud (*Histoire de la terminologie ecclésiastique, Revue de Linguistique romane*, X, p. 11, du tirage à part) montre que *moutier* avait d'abord désigné l'église conventuelle, puis était passé au sens d'église paroissiale.

OMPLE. — P. 610 : *que li hoir du dit Henry... relievent des dites religieuses les dis sept bonniers de terre de omple rente...* (1389) ; cf. 690 : *omple relief pour le mort de cascun hiretier...* (1409). *Omple* veut dire « simple » ; voir Godefroy, V, 598 c, qui le traduit par « uni », bien que ce sens ne s'applique pas à tous les exemples cités ; V. Gay, *Glossaire*, II, 170 a, l'explique comme une « étoffe de qualité particulière ». A. Lombard propose comme origine *umplus pour *uniplus d'après simplus, duplus, triplus ; le passage de um- à om- serait un fait dialectal du Nord de la France ; le mot *umplus aurait appartenu au vocabulaire technique spécial de la même région, voir *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, XXXIX, fascicule 3, p. 86. Par contre, E. G. Wahlgren (*Studia Neophilologica*, VIII, 1, 14) décompose *linomple* en *lin omple* ; *omple* ne serait autre que la prononciation dans les parlers du Nord-Est de *ample*, emprunt savant au latin amplus, au sens de « magnifique, riche ». Ces explications sont résumées et discutées, *Romania*, LXVI, p. 423-424. Selon nous, *omple*, a signifié en premier lieu « simple », puis « uni, lisse », et ce sens dérivé se serait appliqué surtout aux tissus. Cela étant, nous penchons pour l'étymologie proposée par A. Lombard. Les dérivés de noms de nombre en -plus ou -plex ne sont pas rares en latin ; dans Walde-Hofmann, *Lateinisches Etymologisches Woerterbuch*, s. v. *duplus*, sont enregistrées les formes *simplus*, *triplus*, *quadruplus*, *quincuplus*, *septuplus*, *octuplus*, *decuplus*, *centuplus*. D'autre part, les lexiques alphabétiques latins-français publiés par Mario Roques fournissent aussi d'utiles indications : *duplus* « doubles », I, p. 23 ; *dupplux-dupplex* « double », I, p. 318 ; *duplex-duplus* « double », II, p. 112 ; *triplex* « treble », I, p. 501 ; *triplex-triplus* « tribles », II, p. 424 ; *quadruplex* « de quatre doubles », I, p. 55, il est à noter que dans cette expression *double* signifie « fois », voir Tobler-Lommatzsch, II, 1971-2 ; *quadruplum* « de IIII doubles », I, p. 451 ; *quadruplex-quadruplus* « quadruples », II, p. 341 ; *septuplum-septenplex* « sept doubles », I, p. 472 ; *septuplus* « de sept ploiz », II, p. 375 ; *octuplus* « de VIII plois », II, p. 285 ; *decuplus* « dix doubles », I, p. 18 ; *decuplum* « diz doubles », I, p. 140 ; *decemplus* « X doubles », I, p. 304. Dans ces conditions, ne peut-on concevoir, comme l'a fait à peu près A. Lombard, qu'à côté des autres formes on ait refait un *unusplus, *unuplus d'où *omple* serait venu ?

ONLANT. — P. 214 : *ei concessimus dicum et onlant que adjacent dicte terre a dicto monasterio in perpetuum libere possidenda...* (1266). *Onlant* signifie « terre en friche » et est emprunté au moyen-néerlandais. Verdam enregistre *onlant* avec le sens de « mauvaise terre, terrain marécageux » ; le préfixe néerlandais *on-*, allemand *un-*, a une valeur négative ; il exprime le contraire de ce que signifie le mot auquel il se joint.

ORDENES (JURER SOUS SES). — P. 281 : *et jura sur sains et sour ses ordenes, comme priestres, in verbo domini et mist main a sen pis...* (1287). Il s'agit d'un chapelain qui prête serment : *jurer sur sains* veut dire « jurer en touchant les saints évangiles ou des reliques » ; *jurer sous ses ordenes* est expliqué par Du Cange, IV, 458c : « *jurare super ordines suos vel in ordine suo* et *sub periculo ordinis sui* : *Formula juramenti a sacerdotibus* et *monachis, imo a conversis et laïcis in monasteriis degentibus usurpata.* »

PALLE ET WASON. — P. 958 : *que... je levasse le palle et wason des dittes tieres et que il ajugoient les dites tieres et biens... au droit et prouffit de la dicte eglise et abeye...* (1466). Toute aliénation de biens se présentait, à l'origine, sous forme symbolique : le vendeur remettait à l'acheteur un objet quelconque qui était censé représenter la propriété aliénée. Selon J. Calmette, *La société féodale*, 123, le gage remis devant témoins avait une telle force probante que, même s'il n'y avait pas eu d'acte écrit, la vente était consommée. On trouve souvent la formule *par rain et par baston*, cf. p. 451 *et s'en deshireta li dicte demizielle Maroie bien et a loy par avoet et par quatre deniers et par rain ou par baston...* (1337) « par une branche ou par un bâton ». Dans notre passage, *palle et wason* signifient « fétu de paille et touffe de gazon » ; *palle* est une forme picarde, sans *l* mouillé ; on a de même, p. 190 : *sans talle, sans courouee et sans nul autre service...* (1260), et p. 231 : *le demars apriés le saint Martin le boullant...* (1270), « la saint Martin d'été ».

PARJURET DELUNS. — P. 268 : *le parjüret deluns apriés closes Pasques...* (1282). M. V. donne une explication d'ordre liturgique : selon lui « *le parjuret deluns* serait ici le lendemain des *Closes Pasques*, le lundi de ceux qui ont manqué à leurs devoirs de chrétiens en ne faisant pas leurs Pâques ». Il est curieux de constater que l'expression soit encore vivante dans le Nord de la France, puisqu'on la trouve dans Vermesse, Cochet, Hécart, pour désigner le lundi qui suit l'Épiphanie : elle s'expliquerait par le parjure des rois Mages qui ne donnèrent pas à Hérode des nouvelles du Christ. Mais le *lundi parjuré* ne vient pas seulement après l'Épiphanie ou la Quasimodo ; Godefroy, V, 771c, cite un texte de 1231 qui le place le lendemain de la Pentecôte. Nous avons même relevé un document qui le mentionne après la saint Remy et après la Noël : *Arch. Nord* B 1586, fol. 226 : *si a li cuens chascuns an, a lē parjuré deluns de le saint Remy, des ples ke tout chil ki sont aviestit doient, 1 denier blank chascuns, et a le parjuré lundi del Noel autant, et a le parjuré lundi de Pasques autant...* (1285). En conséquence, nous nous rallions à l'explication d'ordre juridique qu'a proposée M. Tailliar, *Recueil d'actes des XIIe et*

XIII^e siècles, p. 413 : « On appelle lundi des parjurés le jour où on juge ceux qui ont violé les trêves jurées par eux. » Ce commentaire est étayé par un passage reproduit par le même Tailliar, p. 444 : *ke vous soiiez au plait des parjurés le deluns tau vespre...* (XIII^e siècle).

PARTIT. — P. 619 : *deux solz huyt deniers et un partit en argent...* (1392). Le *partit* est une petite pièce d'argent, représentant une fraction de denier, inférieure à la maille qui valait un demi-denier ; voir Du Cange, V, 188 b, qui définit le *partit* « *minutioris monetae species* » et cite comme exemple : *trente sauls blans par ans vallent tournois XXXII sauls, 1 denier, une maille et 1 partit...* (1350).

PILLEWILLE. — P. 495 : *ac sacculo praedicto exnudato seu apperto, traxit ab eo quoddam genus pecunie monetate dictum pillewilles, ut dicebatur, et sterlingos..* (1344). Godefroy, VI, 160 b, enregistre *pilleville*, *pillevuille*, signifiant, selon lui « monnaie des évêques de Toul ». Remarquons d'abord qu'il n'est pas rare de trouver la graphie *w* pour *v* dans l'ancien picard, cf. E. Hautcœur, *Cartulaire de Flines*, p. 243 *d'awainne et de capons*, p. 262 *saint Luch le ewangeliste* ; G. Espinas, *La vie urbaine de Douai*, III, p 278, *la u ele waura*, p. 243 *a cest wendage...* D'autre part, nous trouvons l'explication de *pilleville* dans Dieudonné et Blanchet, *Manuel de numismatique*, IV, 200 : « La comtesse Marguerite de Constantinople créa, en 1275, en Hainaut, des *gros* au cavalier ; on les appelait *chevaliers* ou *pillevilles*, ce qui était le même nom dans une intention moins flatteuse ; ils pesaient 2 gr. 70 environ d'argent fin et furent émis pour 2 deniers esterlings ou 8 deniers tournois ; ils furent frappés longtemps et imités dans le Nord et dans le Sud-Est, jusqu'à Orange. » Nous pouvons ajouter qu'ils furent reproduits également à Toul et à Venise ; l'exemple cité par Godefroy mentionne, en effet, des *pillevuilles venitiens et thoulais* ; de plus, dans la Table du Trésor des Chartes des *Archives du Nord* dressée par Max Bruchet, est relevé, sous la cote B 611, un document portant interdiction, en 1314, des *pillewilles vénitiens et toulois*.

RABAT. — P. 233 : *les deus fosseaus ke on apele montees, ki issent dou cours de la Deule... et après en avalant aval eauwe tout ce ki est juskes au rabat ki est desous le pourpris de l'abeye de Markete...* (1270). On peut rapprocher un autre passage, p. 840 : *ens ung fosset ou montee gissans en le paroche de Marquete emprés des portes et rabat de le riviere de le Deule...* (1433). Le terme *rabat* signifie « écluse », mais s'applique spécialement aux portes qui, en se fermant ou en s'ouvrant, permettent d'élever ou de *rabattre* « rabaisser » le niveau de l'eau ; voir, pour d'autres exemples, Godefroy, VI, 529 a.

RAHIERE. — P. 240 : *juskes au ventelle de le rahiere dou moulin enviers le wes devant dit et si devons le tiere faire meneir u kariier a no cousl et il doivent pieche de tiere livrer, quant li escluze ara mestier de refaire...* (1273). Du Cange définit *rayere*, VII, 6 c : « Raeria *molendini moles qua retinentur aquae vel emittuntur, ut opus est, ad rotas versandas* » et cite un exemple extrait d'une vieille coutume d'Arras : *en moulin a eau, le beffroy, le gisant et le rayere sont*

reputez heritages [« biens immobiliers »] *et le demourant meuble.* Quant au mot *ventelle*, il désigne l'ouverture pratiquée dans un ouvrage soutenant une retenue d'eau et fermée par une vanne et, par extension, la vanne elle-même ; Gamillscheg, *EWFS*, 882 b propose comme base le moyen-néerlandais **windeile*, mais M. Valkhoff remarque avec raison que **wint-dele* est hypothétique et que cette étymologie est peu probable. Pourquoi ne pas admettre avec le *Dict. Gén.* que *ventelle* est un dérivé de *vent* ?

RAIN... (PAR). — Voir PALLE ET WASON.

REDAUVELETÉ. — P. 470 : *promissent et heurent en couvent... a toute le dite terre deservir et droiturer par deviers le seignur de plés, de reliés, de toutes redauveletés ou debites...* (1341). Le sens de « redevance » s'impose ; la forme est intéressante : *redauveleté* est une métathèse pour *redevauleté*, lui-même pour *redevableté*. En picard le *b* du suffixe *-able* devient d'abord *v* qui se vocalise ensuite en *u* pour former la diphtongue *au* ; cette vocalisation était faite vers le milieu du XIVe siècle pour *redevauleté*, sans quoi la métathèse n'aurait pas été possible. Elle n'existait pas encore pour d'autres mots où le son de la fricative est marqué par l'*e* muet qui la suit, cf. p. 511 : *estavelis sousfissaument pour bien fere et a loy les choses qui chi apriés s'ensivent...* (1349).

RUME. — P. 982 : *nous, religieuses de Marquete seront* [lire *serons*] *tenues de recevoir en telle porcion que povont* [lire *povons*] *avoir en ung rume illec estant... toutes les eaues qui venront et cherront du chiel et cheans entre nos dis hiretages contighus...* (1477). Le *rume* est un fossé pour l'écoulement des eaux ; il était pavé, cf. p. 983 : *nous doyen et chapitre serons tenus de contribuer a la despense du pavement dudit rume pour moittié...* ; de plus, des précautions étaient prises pour qu'on n'y jetât pas d'immondices : p. 982, on ne peut *mettre ne jetter aucunes ordures ou immondicitez deschendans d'aucuns des lieux desdis hiretages, par quoy corruption ou punaisie en puist venir audit rume.* Dans le *Livre Roisin*, éd. R. Monier, p. 71, des prescriptions aussi rigoureuses sont édictées pour le *rume* qui se trouve également à proximité de l'enceinte de la ville : *Et quiconques fait avant cambre* [« latrines », voir *Romania*, LIX, 590] *ou rume de le ville, ou qui soit plus priés dou rume de le vile que a X piés priés, il est a LX s. de fourfet.* D'où vient *rume* ? M. Valkhoff, p. 215, rattache *rum* « espace, rang » au moyen-néerlandais *rume* « espace, cale » et ajoute que *rume* « fossé » est peut être le même mot. Il manque un chaînon sémantique, mais il n'est pas impossible de le découvrir. Nous avons signalé, d'une part, les précautions sévères qui permettent de croire que le *rume* était souvent boueux ou fangeux. D'autre part, le néerlandais moderne connaît *ruiming* « vidange » et *ruimer* « vidangeur ». N'y aurait-il pas existé un **ruim* « vidange, fange » qui expliquerait *rume* « fossé bourbeux » ?

TABLE. — P. 707 : *il estoit venu et esceu aux dictes religieuses... treze cens de hiretage ou environ que ledit Ingherant avoit et tenoit en son vivant de Dieu*

et des dictes religieuses... et les avoit le baillieu... ratrais remis et racorporés a la table, kierue et gros du fief des dictes religieuses... (1413). Nous avons ici une forme usuelle à groupe ternaire de verbes et de substantifs : les uns comme les autres sont à peu près synonymes. Selon Du Cange, VIII, 6c, tabula signifie « *dominium*, gall. *domaine*, *alias table* » ; à propos de carruagium, dans Du Cange, II, 191a, Carpentier ajoute « *sumitur maxime pro terris, quae propria caruca arantur, dominium* ». Enfin le *gros du fief* désigne l'ensemble des biens, de la propriété.

Timaux. — Voir estimaux.

Tholpenninc. — P. 544 : *fait passer et aler franchement en la dicte yauwe et parmy la herstrate dessus dicte sans ent payer a nous ne a nostre dit watergrave nostre droit thonlieu que on dist tholpenninc...* (1362). Le sens et l'origine sont évidents.

Yvel. — P. 857 : *et les saulx de l'eau remettre a leur limitacion ancienne et droit yvel...* (1438). M. V. traduit exactement *yvel* par « niveau », mais renvoie par erreur à Godefroy, IV, 619c ; en cet endroit Godefroy enregistre, en effet, *ivel* « égal » venant de aequale. La forme *ivel* « niveau » est toute différente : elle est due à l'action combinée de l'article défini et de l'article indéfini. D'après Ernout-Meillet, *Dict. étym. de la langue latine*, libra signifie soit livre, poids de 12 onces, soit balance, puis instrument destiné à prendre la hauteur relative entre deux endroits, niveau ; de libra, pris dans le second sens, serait dérivé libella ou *libellus qui a donné *livel* « niveau », voir Godefroy, V, 5a. On a eu d'abord *le livel*, puis, par dissimilation, *le nivel*, voir Godefroy, X, 203b. D'autre part, on a dit *un nivel* et, par déglutination, *un ivel*. De la même manière, sur le pluriel de *nataux* « jours de grande fête » on avait refait un singulier *natau* et l'on avait eu *un natau*, puis *un atau*, voir *Romania*, LIX, 591 ; de même s'explique *aufrage* pour *naufrage*, cf. Jean Molinet, *Les Faictz et Dictz* (SATF), III, 1055.

Noël Dupire.

COMPTES RENDUS

Mélanges de philologie, de littérature et d'histoire ancienne offerts à Alfred ERNOUT ; Paris, Klincksieck, 1940 ; in-8, XIV-408 pages avec portrait ; — **Mémorial des Études latines publié à l'occasion du vingtième anniversaire de la Société et de la** Revue des Études latines, **offert par la Société à son fondateur** J. MAROUZEAU ; Paris, « Les Belles Lettres », 1943 ; in-8, 688 pages, avec portrait.

Je réunis ici ces deux « hommages » parce que, malgré la différence des dates inscrites aux titres, ils ont été distribués à peu près en même temps et parce qu'ils sont adressés en même temps à deux latinistes de la Faculté des Lettres de Paris, eux-mêmes à peu près contemporains et dont les activités et les publications de caractère très divers honorent également l'enseignement parisien et la science française. La *Romania* tient à se joindre à ce double hommage. Le contenu de ces recueils est, on le conçoit, en général étranger à nos études. On trouvera cependant dans l'article donné par M. A. Dain aux *Mélanges Ernout* (p. 121-128) sur les *Appellations grecques du feu grégeois* d'intéressantes indications sur cet « engin de guerre » qui était « bien démodé » à l'époque où il « terrifiait encore les compagnons, braves, mais inexpérimentés de saint Louis et de Joinville. — Dans le même recueil (p. 171-176) l'article de M. H. L. Herescu, *Le langage et ses démons : « je pourrais peut-être »*, donne des parallèles latins à une formule où le double potentiel peut paraître superfétatoire et l'est sans doute dans l'usage familier de ce tour, mais correspond en réalité à la rencontre d'une possibilité conditionnée, donc incertaine, et d'une incertitude sur cette possibilité, la condition même étant réalisée. — Dans le recueil Marouzeau nous signalerons (p. 162-169) la note de M. A. Burger, *Pour une théorie du roman commun*, qui critique justement le terme et la notion même de latin vulgaire ; sa définition du « roman commun » est très acceptable et la formule peut-être utile, encore qu'il y ait des faits du roman commun qui sont généraux et d'autres au contraire limités à des parties du domaine, soit

en raison de différences chronologiques ou géographiques dans l'évolution du latin-roman, soit par le fait que des phénomènes contradictoires ont pu coexister dans un même état de ce langage. — Aux p. 256-270, M. R. Bossuat donne un *Aperçu des études relatives au latin médiéval* qui définit de façon utile ce domaine divers, et dont les limites sont quelque peu factices, et marque les entreprises scientifiques qui s'y sont développées et les résultats généraux acquis, mais il marque non moins utilement l'énormité de la tâche qui reste à accomplir et la nécessité de mettre de l'ordre et de la cohérence dans des essais et des méthodes arbitraires et disparates.

M. R.

Félix Lecoy, **Recherches sur le** *Libro de Buen Amor* **de Juan Ruiz, archiprêtre de Hita** ; Paris, Droz, 1938 ; in-8, 374 pages.

M. Lecoy m'a fait l'amical honneur d'inscrire mon nom en tête de ce livre, présenté comme thèse de doctorat à la Faculté des Lettres de Paris et qui lui a valu les justes éloges de son jury. Je souhaitais me borner à lui exprimer mes remerciements et laisser à un critique plus précisément informé des récentes études sur l'histoire littéraire du moyen âge espagnol le soin d'examiner dans le détail ses recherches sur l'œuvre de Juan Ruiz ; les circonstances ne l'ont pas permis et je n'ai pas voulu tarder davantage à signaler un livre dont l'intérêt déborde le cadre des études hispaniques.

L'ensemble de la thèse, après une analyse précise et détaillée du *Libro de Buen Amor* qui en marque la diversité de matière et les heurts de composition, se divise en deux parties. La première, *La tradition du texte*, est de caractère philologique, mais elle s'oriente naturellement vers des conclusions d'ordre littéraire. Elle étudie d'abord les trois manuscrits, dont deux fragmentaires, qui nous ont transmis le *Libro* et qui sont tous trois de la fin du XIVe siècle. Il paraît certain que l'œuvre a circulé en un assez grand nombre d'exemplaires et, dès avant l'époque de nos mss, l'on en avait fait une traduction portugaise dont nous avons quelques restes. Les trois manuscrits du *Libro* se rattachent à deux traditions, plus exactement à deux éditions données par l'auteur à treize ans d'intervalle, la première en 1330, représentée par les deux manuscrits fragmentaires, la seconde en 1343 représentée par le manuscrit dit de Salamanque (*S*) aujourd'hui ms. 2, i, 4, de la Bibliothèque du Palais Royal à Madrid, qui est aussi le moins incomplet ; certaines de ses lacunes peuvent d'ailleurs se combler grâce au ms. *G*. L'édition de l'archiprêtre de Hita, publiée par Jean Ducamin dans la *Bibliothèque méridionale* (1re série, t. VI), fait connaître le texte des trois manuscrits : il reste à faire l'édition critique ; les observations de M. L. sur la valeur relative des trois copies sont une utile préparation de cette édition souhaitée.

M. Lecoy étudie ensuite avec précision la versification de Jean Ruiz sous ses deux formes : quatrains d'alexandrins monorimes (*cuaderna via*) et pièces

lyriques où l'octosyllabe domine avec des combinaisons variées de rimes ou d'autres mètres. L'étude des rimes est accompagnée d'un tableau complet des rimes du *Libro*. L'examen du compte des syllabes pose une question délicate, celle du mélange de vers irréguliers à hémistiches de 8 syllabes et des alexandrins réguliers à hémistiches de 7 syllabes : cette « fluctuation » se présente tout au long du *Libro de Buen Amor*, mais avec une densité variable qui, étant en général de 8 à 9 % d'hémistiches de huit, peut dans certaines parties descendre jusqu'à 3 % ou au contraire monter jusqu'à 80 %; dans quelques cas, il semble que le changement d'allure rythmique corresponde à une modification dans le caractère du développement. Je pense, avec M. Lecoy, qu'il est difficile de ne voir là que hasard ou erreur : le poète avait à sa disposition deux rythmes et, bien ou mal, les utilisait consciemment. Cette « indécision dans le rythme » doit-elle son origine, comme le suggère M. L., au fait que la *cuaderna via*, d'origine française, — car ce n'est pas autre chose que le quatrain d'alexandrins, si fréquent dans le genre des *dits* par exemple, — était en contradiction avec les tendances rythmiques de l'espagnol, si bien que les poètes en auraient pris plus ou moins à leur aise avec la forme même qu'ils prétendaient importer ou imiter ? Je croirais plutôt qu'il y a là moins une licence sans raison qu'un propos délibéré d'employer deux formes rythmiques : souci de variété, fioriture élégante, procédé de mise en relief de certains vers ou même désir d'élargir le rythme pour l'accommoder à une idée plus solennelle. M. Lecoy rapproche légitimement la fluctuation des rythmes chez Juan Ruiz du mélange des alexandrins et des décasyllabes dans l'*Entrée d'Espagne* et dans les poèmes provençaux d'Apt, et, se référant aussi aux incertitudes de l'octosyllabe anglo-normand, il attribuerait volontiers cette indécision rythmique aux difficultés de l'adaptation étrangère. Je pense qu'il vaut mieux séparer ici l'histoire de l'octosyllabe anglo-normand de celle du décasyllabe mêlé d'alexandrins en provençal et en franco-italien ou de l'alexandrin à deux longueurs de l'espagnol, mais l'on pourrait tenir compte du fait que Juan Ruiz, les auteurs de l'*Entrée d'Espagne*, du *Ronsasvals* ou du *Roland à Saragosse*, appartiennent à la même époque et que les uns et les autres composent dans des régions qui ne sont pas sans relations artistiques : l'on serait ainsi amené à penser que le mélange des rythmes (12 et 10, ou 16 et 14) serait une mode technique du XIVe siècle, répandue chez les imitateurs méridionaux des grands vers des laisses épiques ou des quatrains moraux vulgarisés par la poésie française.

Comme le fera plus tard Villon dans le *Testament*, Juan Ruiz a inséré dans les récits du *Libro de Buen Amor* un certain nombre de pièces lyriques composées peut-être indépendamment et il en a publié (ou on en a réuni dans les manuscrits) d'autres en appendice au *Libro* ; c'est ainsi que ce qu'on a appelé le *Codicille* de Villon s'ajoute au *Testament*. L'ensemble comprend vingt pièces, profanes ou religieuses, et montre une variété de rythmes et de combinaisons qui atteste, pour Juan Ruiz et avant lui, une pratique

ancienne de la lyrique savante : « les vingt pièces de l'Archiprêtre... à leurs qualités intrinsèques... ajoutent l'honneur d'être de véritables reliques. » De ces pièces, certaines ne se plient pas à une régularité syllabique à laquelle on s'est cependant efforcé de les soumettre à grand renfort de corrections violentes ; M. L. montre qu'elles s'expliquent par un système de versification accentuelle et non syllabique, où le rythme est donné par le retour d'accents séparés par des intervalles égaux dans les vers successifs :

Melezína de coydádos
Que me guárdes limpia rósa
En un cárcel peligrósa.

Mélange des mètres, mélange des quatrains et des formes lyriques, mélange du vers syllabique et du vers accentuel, constituent une technique poétique complexe dont la maîtrise ne s'acquiert pas sans longs apprentissages.

A l'étude de la versification, M. Lecoy a joint une étude de la langue de Juan Ruiz d'après les rimes, nécessairement limitée à la phonétique et à quelques traits de morphologie, travail utile pour la préparation d'une édition, mais qui n'ajoute pas à notre connaissance de l'auteur.

La deuxième partie, *Les sources du poème*, étudie d'abord « Juan Ruiz fabuliste », car il n'y a pas moins de 25 fables dans le *Libro*, où elles jouent souvent le rôle d'arguments ou de preuves à l'appui dans une discussion ; ce sont pour la plupart des fables ésopiques, proches en général du *Romulus* de Walter l'Anglais répandu en Espagne ; mais un petit nombre d'autres sont des contes orientaux ou des contes d'animaux connus par ailleurs. M. L. passe à « Juan Ruiz conteur » de contes moraux, de contes à rire et de contes érudits ; puis aux « développements moraux », enfin à « l'inspiration goliardique », très sensible dans le récit par Juan Ruiz de la journée du clerc amoureux, dans l'assemblée burlesque des clercs de Talavera qui ont reçu l'ordre de se séparer de leurs concubines, dans les allusions à la toute-puissance de l'argent : il y a là un chapitre très neuf et de grande importance pour l'appréciation du *Libro*. Suivent deux chapitres qui se complètent : « le Triomphe de l'amour », que l'Archiprêtre a célébré à l'aide d'un curieux amalgame de thèmes ou de détails pris de toute main, mais avec une fraîcheur, un éclat et une verve qui font de tous ces emprunts un tableau original et vivant ; « l'inspiration ovidienne », puisée dans l'*Art d'aimer* et dans la comédie élégiaque latine du *Pamphilus*, que Juan Ruiz suit pas à pas, en le développant et en lui donnant plus de vie et de réalité, dans tout l'épisode amoureux de don Melón, de doña Endrina et de la complaisante Trotaconventos.

La *Conclusion* de M. L. est longuement développée (p. 329-364) : ce n'est pas seulement la reprise et l'organisation des constatations partielles des chapitres précédents, mais, avec l'appui d'informations étendues sur les littératures latine ou de langue vulgaire et la civilisation médiévale, un portrait

de Juan Ruiz et un tableau du milieu où il a vécu. L'Archiprêtre de Hita n'est ni un « poète érudit et savant », ni un « homme sans culture », ni un esprit puissamment original, ni un plagiaire des succès littéraires français : il a une culture de clerc, culture théologique sommaire, culture littéraire plus étendue, même pour la littérature en langue vulgaire ; on a imaginé sans preuve ni vraisemblance qu'il savait l'arabe ; il est très probable qu'il ne savait pas le français et qu'il n'a pas subi d'influence littéraire française directe, même pas celle du *Roman de la Rose* ; sans doute étudiant à Tolède, il a vécu dans un monde de clercs, monde mêlé, « grouillant », international, où il a pu attraper des bribes de médecine et de droit, mais où il a pu surtout prendre contact avec la littérature joyeuse et amère tour à tour des « vagants ». C'est un clerc poète, chez qui la clergie alimente la poésie, en même temps qu'elle fait vivre correctement l'homme ; ce n'est pas lui-même un goliard, un déclassé, pas plus que Gautier de Châtillon ou Pierre de Blois. Il a écrit à des époques diverses et sans doute pour des publics divers : M. Lecoy incline à croire que son adaptation du *Pamphilus* a pu être d'abord un jeu d'écolier inséré plus tard dans une œuvre d'ensemble ; à cette œuvre, diverse et multiple, Juan Ruiz a imposé un plan, qui semble extérieur, mais qui n'en relève pas moins d'une conception générale. Cette conception, c'est celle d'un « art d'aimer » : le titre du *Libro de Buen Amor* n'est pas mensonger, il couvre bien ce qu'il annonce, un livre d'amour, d'amour humain, à la fois courtois et charnel, éloigné de l'amour quintessencié jusqu'à lui préférer le scandale, mais ne renonçant pas pour cela à des développements de moralisateur. Ici l'auteur déploie à coup sûr moins de qualités ; on le voit sans peine abandonner ses leçons morales pour « traduire la joie immense qu'il éprouvait à vivre et à contempler la vie autour de lui ».

Le livre de M. Lecoy a le mérite de ne rien avancer qui ne soit fondé sur des faits patiemment établis ou sur des interprétations vraisemblables et naturelles, de se dégager des constructions livresques et de faire revivre Juan Ruiz avec la complexité, les contradictions et les insuffisances d'un homme réel, dans un milieu réel ; c'est un bel essai et un bon exemple.

M. R.

Alexandre Micha, **La tradition manuscrite des romans de Chrétien de Troyes** ; Paris, E. Droz, 1939 ; in-8, 202 pages ; — **Prolégomènes à une édition de** *Cligès* ; Paris, 1938 ; in-8, 67 pages.

Ce volume et cette brochure sont les thèses pour le doctorat ès lettres soutenues par l'auteur en avril 1939 devant la Faculté des Lettres de Paris ; l'on ne peut que louer le courage et la méritoire patience de M. Micha qui a collationné un grand nombre de copies, recueilli et examiné une masse

imposante de variantes et fait utilement effort pour en déterminer la portée et le poids sans idée préconçue et sans à peu près. M. M. ne nous a pas donné tous ses matériaux et l'on comprend qu'il ait reculé devant l'impression de toutes les variantes, même abstraction faite des variantes de graphie ; mais on peut se demander s'il n'a pas ainsi compromis les résultats de son grand labeur, s'il n'aura pas condamné par là tout autre curieux de la tradition manuscrite de Chrétien à renouveler son effort, puisqu'on pourra, on devra toujours se demander si telle variante, qu'il n'a pas expressément citée, ne voyant pas quelle conclusion en tirer, ne justifierait pas un autre classement que le sien : le dénombrement complet n'est pas seulement une nécessité de méthode pour la découverte, c'est aussi une nécessité de garantie pour la vérification et l'usage ultérieur des conclusions. A la vérité, outre les variantes qu'il rapporte, M. M. donne souvent, dans des notes discrètes, des séries de références (sans citation de texte) à des cas analogues à ceux qu'il étudie : il laisse ainsi un grand travail de recherche à faire à ses lecteurs, sans leur donner la certitude que l'ensemble de ses citations et références est vraiment exhaustif. Un tableau continu de variantes dans l'ordre du texte de chaque roman eût évité toute incertitude. M. M. peut sans doute nous renvoyer aux appareils critiques des éditions de W. Foerster, mais il sait d'expérience qu'ils sont d'utilisation difficile et ne méritent pas entière confiance : M. Herbert K. Stone, dans une note que M. M. ne paraît pas avoir connue, encore qu'elle ait paru ici-même (LXIII, 398-401) en 1937, et qu'il n'a pas en tout cas méditée, en a administré, pour le roman de *la Charrette*, la preuve indiscutable.

M. Micha a limité son examen aux cinq romans dont l'attribution à Chrétien de Troyes n'est pas contestable : *Erec*, *Cligès*, *Yvain*, *Charrette*, *Perceval*. Il a légitimement négligé *Philomena*, qui nous est parvenu par une tradition secondaire toute spéciale, et *Guillaume d'Angleterre*, dont on ne peut assurer qu'il soit du même Chrétien que les romans. Pour ces cinq poèmes, il a utilisé tous les mss connus, même les fragments, mais je ne puis déterminer d'après son exposé si, des manuscrits conservés à l'étranger, en dehors de celui de Turin, fortement endommagé par l'incendie, et de celui de l'Escurial qu'il n'a pu voir en raison des événements, il a eu une connaissance directe : pour les manuscrits d'Angleterre, Italie ou Suisse, nous restons dans l'incertitude et nous pouvons craindre que l'édition de Foerster soit la base, imparfaite, de l'étude. Aux 31 manuscrits et aux 9 fragments connus de M. Micha, il est probable que des trouvailles nouvelles en ajouteront d'autres ; nous souhaiterions qu'ils fussent aussi instructifs que les fragments d'Annonay. Ce n'est malheureusement pas encore le cas pour des fragments que je puis dès maintenant ajouter à la liste de M. Micha et que j'ai pu faire entrer à la Bibliothèque de l'Institut de France grâce à la généreuse complaisance de leur inventeur, M. l'abbé Charrault, curé doyen de Montsauche (Nièvre) : il s'agit de deux feuillets doubles qui servaient de

couverture à un terrier de 1515 de la seigneurie d'Island ; le manuscrit dont ils proviennent était, d'après l'écriture, du XIIIe siècle, manuscrit soigné sans être une copie de luxe ; les feuillets ont été rognés par le relieur, d'où quelques lacunes dans le contenu qui correspond, en gros, aux vers 3433-3764 de *Cligès* (ce fragment est donc un feuillet intérieur de cahier, à texte continu) et aux vers 3615-3774 et 4741-4900 de *la Charrette*[1].

De tous ces manuscrits, M. Micha donne des descriptions où il y a quelques inutilités (p. 31, 51, 52 p. ex. et plus encore la notice sur B. N. fr. 1638, qui est l'*Yvain* de Pierre Sala), quelques singularités (comp. p. 53 et 60 la référence au *Jahrbuch* de Lemcke), quelque inexpérience (p. ex. pour la disposition des indications de date et de dialecte des mss, comp. p. 38, 39, 40, 52, 55, 60), des inadvertances (p. ex., p. 33, le Bible Gujot), et un peu partout hésitation sur la façon d'écrire le nom de Foerster.

Après les descriptions de mss viennent, roman par roman, des essais de classement, pour lesquels M. M. ne veut se servir ni de la méthode des fautes communes, inapplicable en l'espèce, car il n'y a pas de faute certaine qui se retrouve dans des manuscrits divers de Chrétien, ni la méthode statistique de dom Quentin, dont la rigueur arithmétique n'est pas applicable à des textes proprement littéraires et qui d'ailleurs ne peut pas aboutir à des conclusions précises. Il en résulte que M. M. établit des groupes de mss ayant des analogies et non des familles à filiation. Mais surtout, le grand nombre des copies qui ont dû être faites des romans de Chrétien, le petit nombre de ceux qui nous restent et la disparition des intermédiaires, font que les frontières de ces groupes sont très indécises, que les manuscrits d'un groupe s'allient souvent à un ou plusieurs manuscrits d'autres groupes et qu'un même manuscrit se rapproche d'un groupe pour une partie de son contenu et d'un autre pour une autre partie ; en dernière analyse, la « contamination », fléau des classements, doit être constamment supposée ou invoquée, et M. M. a été amené à présenter ou à reprendre une série d'hypothèses sur les causes et les conditions possibles de contamination, y compris l'existence de véritables éditions *variorum* de Chrétien ou la copie d'après des modèles dépecés par quaternions avec mélange des quaternions de modèles divers ; pour cette dernière hypothèse, je renvoie M. M. au beau travail de M. Jean Destrez sur *La Pecia* (1935), qu'il paraît avoir ignoré.

M. Micha, à travers toutes ces difficultés, parvient à établir des groupes

---

1. La *Romania* donnera prochainement la transcription de ces fragments, dont les leçons composites paraissent présenter quelques variantes inédites. Je voudrais dire ici que M. l'abbé Charrault, qui avait patiemment réuni une importante collection de documents locaux sur le canton de Montsauche, a vu tous ses papiers détruits sans en rien pouvoir sauver au cours d'une expédition « punitive » exécutée, en 1944, par les « occupants » contre Montsauche, selon l'abominable manière dont tant de nos villes ou villages ont souffert jusqu'à en périr.

qui ne sont pas invraisemblables, mais, pour ce faire, il est bien obligé de recourir, sinon exactement au jeu des fautes communes, du moins à la considération des probables innovations communes, et celles-ci ne se déterminent pas sans des incertitudes dont voici des exemples pris dans le roman d'*Erec*.

Aux v. 6416-19 on lit dans la grande édition de Foerster :

Le jor devant estoit seingniez [li rois]
An ses chambres priveemant,
Ansamble lui tant solemant
Cinc çanz barons de sa maison ;

M. M. (p. 94-95) suppose une lacune au milieu de ce quatrain : « les deux derniers vers n'ont de lien avec les deux premiers qu'au prix d'une lourdeur (2e sujet, juxtaposé à *li rois*, sujet) et d'une bizarrerie : cette saignée simultanée de 500 barons surprend bien un peu ! » Sans doute, mais où M. M. voit-il cette ridicule saignée générale ? Aurait-il examiné ce passage sans le replacer dans le contexte, pratique dangereuse ? Les deux derniers vers se raccordent fort bien aux précédents : ils en développent et précisent le *priveemant*, par une construction absolue très normale, peut-être avec un sourire comme l'indiquent les vers suivants :

Onques mes en nule seison
Ne fu trovez li rois si seus.

Un peu plus loin (p. 100-101), pour le v. 5164, M. M. s'est laissé convaincre par Foerster que cinq manuscrits appartenant à trois groupes divers sont réunis par un jeu de contamination pour une rédaction fautive : « Enide et Guivret font manger Erec épuisé par ses blessures et

Vin et eve meslé li donent,

qui se lit dans nos 5 mss : *Vin e eve boivre* (*a boire PV*) *li donent*. Or cette idée du mélange est importante en elle-même et elle est expliquée au v. suivant : *Car li purs et trop forz et rades*. » Mais qui ne voit que *meslé*, s'il est possible, n'est pas nécessaire en raison même du vers suivant ? Si le vin « pur » est exclu, c'est bien au vin « mêlé, trempé ou baptisé », comme on voudra dire, qu'il faut recourir, ce qui s'appelle encore aujourd'hui « du vin et de l'eau », et *meslé*, précision inutile, pourrait bien être l'innovation ; je note en passant qu'on ne voit clairement, ni chez Foerster, ni chez M. M., si cette leçon se trouve dans deux manuscrits ou dans le seul manuscrit-base de Foerster.

P. 366-67, pour montrer que des leçons qu'il qualifie d' « équivalentes »,

c'est-à-dire « à peu près interchangeables... ne sont pas toujours *égales en valeur* », M. M. cite les v. 650-51

Fiz sui d'un riche roi puissant
Mes pere li rois Lac a non (mss *HCVAE*) Erec filz le roi Lac ai non (mss *PB*)

et il préfère la leçon de gauche à celle de droite : « Bien qu'il n'y ait rien de sérieux à reprocher à la leçon de *PB*, on préférera, je pense, celle de *HCVAE* qui évite la reprise du mot *filz* et qui est plus naturellement rédigée. » Mais *filz* n'a pas exactement la même fonction dans les deux vers : dans le premier il est attribut, dans le second il fait partie du nom propre comme dans *Fitz James*. Erec s'appelle *Erec le fil Lac* (v. 19) et le v. 3880 reproduit exactement la leçon contestée de *PB* : *Erec filz le roi Lac ai non* (Foerster a tort de mettre *filz le roi Lac* entre virgules) ; comment dans ces conditions « préférer » l'autre leçon ? On ne peut là que se résigner à ignorer.

Ses premiers groupements établis, M. M. passe à l'étude des manuscrits pris isolément pour en déterminer les caractères, les tendances du remanieur ou du copiste, en un mot la « psychologie ». C'est, en effet, un travail nécessaire pour juger de la portée des variantes ; M. M. s'y est appliqué avec beaucoup de soin et ses observations auront de ce côté une utilité durable ; il a d'ailleurs bien marqué l'impossibilité de dégager pour chaque copiste des tendances générales persistant tout au long de la copie : même s'il s'agit d'une révision constituant une véritable édition, le travail du remanieur a un caractère machinal et superficiel qui interdit de chercher à chaque variante une raison précise et réfléchie. On ne peut guère espérer qu'une impression du caractère général de la copie.

M. Micha a examiné spécialement les manuscrits qui contiennent à la fois deux ou plusieurs des romans de Chrétien et il a recherché si la tradition se présentait pour ces recueils collectifs dans d'autres conditions que pour les copies isolées. Il n'en est rien ; les divers romans d'un recueil collectif peuvent appartenir à des groupes différents et présenter des croisements qui leur sont propres ; cela revient à dire que ces collectifs ne reproduisent pas une collection antérieure, mais sont établis à l'aide de copies de romans séparés et ne donnent aucune indication particulière de groupements.

Nous arrivons ainsi à la conclusion nécessaire du livre : que résulte-t-il de toutes ces comparaisons pour l'édition du texte de Chrétien ? Le système de M. M. peut se résumer ainsi : pour chaque roman, la détermination des groupes permet d'établir qu'ils sont plus ou moins éloignés de la forme originale ; dans chaque groupe, les manuscrits paraissent plus ou moins fidèles à l'archétype du groupe ; si on choisit le manuscrit le moins suspect de modifications personnelles dans le groupe le plus conservateur, l'on aura le manuscrit le plus digne de représenter le texte original : ce sera pour chaque

roman le manuscrit-base de l'édition. Il est clair que ces deux déterminations du meilleur groupe et du meilleur manuscrit du groupe comportent une assez forte dose d'arbitraire, et d'autre part, M. M. ne me paraît pas tenir assez de compte de l'inconvénient qu'il pourrait y avoir à choisir comme manuscrit-base un manuscrit peut-être assez pauvre d'innovations personnelles, mais qui serait écrit dans un dialecte nettement différent de celui de l'écrivain.

Quoi qu'il en soit, le résultat auquel arrive M. Micha est que le manuscrit à choisir comme base pour *Erec*, *Cligès*, *la Charrette et Perceval* est le ms. B. N. fr. 794, c'est-à-dire le ms. Cangé, celui que Guyot copia à Paris, devant « Nostre Dame del Val » sainte Marie ou Val des Écoliers, dans la première partie du XIIIe siècle, en un langage d'allure champenoise, avec une telle simplicité, une telle régularité graphique que M. Charles Beaulieux a pu le prendre comme type de l'orthographe française du XIIe siècle dans son *Histoire de la formation de l'orthographe française* (1927), p. 42 sqq., ce que M. M. a eu tort de ne pas indiquer dans sa notice du ms. 794. Le choix de ce manuscrit-base pour ces quatre romans aurait l'avantage d'éviter la diversité d'aspect graphique qui résulte dans le système de Foerster du choix de mss-base différents. Cependant pour *Yvain*, M. M., tout en déclarant que « B. N. 794 est très digne d'intérêt », ce qui n'a peut-être pas un sens très précis, pense qu'on « obtiendra un bon texte en partant de B. N. 1433 (+ Annonay) comme base », encore que ce ms. ait plus de « réfections individuelles » que le 794, et cette dernière observation n'est pas sans inquiéter quelque peu.

D'après ce résumé rapide, on peut bien voir en quoi le système de M. M. se distingue de celui de Foerster, dont il n'admet ni les choix obligés de telles ou telles leçons par la loi mécanique du classement, ni les textes composites, mosaïques d'emprunts à des manuscrits ou même à des groupes différents. L'on peut penser que M. M. est ainsi amené à se rapprocher du système auquel J. Bédier était en fin de compte arrivé : la reproduction d'un ms. considéré comme le meilleur représentant d'une tradition, qui ne laisse pas peut-être retrouver exactement l'original, mais qui est au moins une réalité. Mais M. M. tient à distinguer son système de celui de J. Bédier, qu'il trahit d'ailleurs quelque peu en s'imaginant que celui-ci ne fondait pas son choix du ms. à reproduire sur un travail de comparaison de groupes et d'analyse « psychologique » aussi fouillé que celui auquel nous venons d'assister.

M. Micha, à deux ou trois reprises, a exposé son système, son « principe d'édition », dans sa thèse principale, notamment p. 391-392, et dans sa thèse secondaire, *Prolégomènes à... Cligès*, p. 23-24; et c'est d'après cette dernière brochure que nous le résumerons. Toute la nouveauté du système de M. M., par rapport à celui de J. Bédier bien compris, c'est que l'usage du ms.-base serait soumis non pas à correction, mais à « contrôle » : « on ne

s'abandonnera pas sans frein de sûreté à ce ms. élu qui a souffert comme tous les autres de la réfection à outrance ; on choisira... une ou deux bonnes copies aptes à ce rôle... ». A vrai dire, il y a là plus de qualificatifs que de précisions, mais voyons comment on utilisera ces « contrôleurs ». Si on examine « les principes d'édition » formulés p. 25, on constate qu'on doit garder le ms.-base, « à moins de non-sens caractérisé », même contre une leçon concordante de tous les manuscrits y compris ceux du groupe du ms.-base, si son texte est meilleur que celui des autres, — « ce que ne fait pas W. Foerster », remarque M. M. —, sauf dans le cas où, le ms.-base étant ainsi isolé contre tous les autres, son « texte n'est que l'équivalent de tous les autres, et surtout des contrôleurs », auquel cas « on le rejette — ce que ne fait pas M. Bédier ».

Et voilà tout le mystère, mais nous voilà aussi en plein arbitraire, et pour quelle utilité? On corrigera le ms.-base, si sa leçon est seulement « équivalente » à celle des autres : c'est donc que tous les autres ne forment pas un seul groupe, sans cela nous n'aurions qu'*une* leçon des autres contre une leçon du ms.-base et il n'y aurait pas lieu de préférer la première à la seconde qui lui serait « équivalente ». Mais si tous les mss, autres que le ms.-base, ne forment pas un seul groupe, leur accord nous fournit une leçon antérieure, qui est la leçon de l'archétype même du groupe auquel appartient le ms.-base, et c'est alors celui-ci qui est suspect de « réfection individuelle », même si la leçon qu'il présente est « meilleure » à notre goût, ce qui ne lui confère pas le brevet d'originalité. Ainsi le système de correction réduite propre à M. M. nous paraît se ruiner lui-même, et nous sommes ramenés à garder la leçon du ms.-base, pour lui-même, en tant que bon spécimen ; « à moins de non-sens caractérisé », soit, et là en effet les « contrôleurs », surtout s'ils sont très proches du ms.-base, peuvent nous aider à substituer au non-sens une leçon plausible, dont cependant nous ne sommes pas nécessairement sûrs qu'elle soit autre chose qu'une bonne correction ancienne.

Subsidiairement, M. M. indique que « toutes les leçons du ms.-base seront scrupuleusement reproduites en note », et c'est en effet indispensable, mais c'est là affaire de pratique et non pas question de principe, élément de système.

Après ces critiques théoriques arrivons, pour finir, à l'exemple d'édition que nous donne M. Micha en application de son système. Il a pris dans *Cligès* les v. 3063-3394, pour lesquels il donne d'abord une collation totale, sauf les variantes orthographiques, encore, dit-il, « que les leçons de B. N° 794 (et Annonay), B. N. 1374, B. N. 1450, B. N. 12560 (et même B. N° 1430) seules soient utiles à l'éditeur ». Il a réparti ses dix manuscrits ou fragments en 3 groupes α, β, γ, mais avec influence de β sur γ, sans d'ailleurs que le schéma de classement soit fixe d'un bout à l'autre du roman ; pour ma part, je ne suis pas sûr que cette division tripartite ne doive pas céder la

place à une division bipartite, avec un groupe issu à la fois des deux autres, ce qui pourrait se représenter par

et ôterait tout intérêt au groupe hybride pour la reconstruction de *O*.

Nous savons déjà que M. M. prend comme ms.-base pour *Cligès* le ms. B. N. fr. 794 ; il l'a donc reproduit dans son essai d'édition sauf, si je compte exactement, en 8 endroits, où il le corrige bien qu'il soit appuyé par le témoignage d'autres mss, en particulier plusieurs fois par le fragment d'Annonay. Je ne pense pas que ces corrections soient toutes les huit légitimes. Voici pour certaines mes objections ou mes réserves.

V. 3113-14. Le ms.-base, appuyé par un ou deux autres mss a :

De tel nature est max d'amors
Qu'il vient de joie et de dolçors

M. Micha imprime :

De tel nature est max d'amor
Qu'il i a joie et dolor,

le mot *dolors* étant dans un seul ms. et la rime se trouvant inutilement modifiée, et il commente : « *vient de joie* ne peut être gardé : Thessala analyse la nature, et non les origines du mal d'amour. » Mais le texte du ms.-base est excellent : Fenice demande quel est ce mal qui lui est si doux ; Thessala répond que le mal d'amour est justement de cette sorte, car c'est un mal qui naît de sources délicieuses, et il n'y a rien à changer à cette réponse ni dans la forme, ni dans le fond, sauf à discuter sur la valeur de *que*, explicatif ou relatif de *tel*.

V. 3126. *Dame*, dit Fenice à Thessala que plus loin elle appelle *Mestre*. M. M. juge que *Dame* est une impropriété, encore qu'un autre ms. dise de même. Mais pourquoi ne serait-ce pas une courtoisie intentionnelle de Fenice ? Excès de politesse n'est pas impropriété.

V. 3254. Thessala trible sa poison
Espices i met a foison
Por adolcir et atrenprer,
Bien les fet batre et destranprer,

M. M. veut au dernier vers corriger *les* en *le* : « c'est le breuvage qu'elle bat, non les épices. » L'on pensera que ce sont au contraire les épices que l'on broie, ou que l'on remue et que l'on fait dissoudre ou détremper.

V. 3279-80. Si li [à Thessala] a quis et demandé
Por coi Thessala l'a mandé

M. M. est étonné de la reprise du nom de Thessala déjà représenté par *li*, et il corrige en

Por coi ele l'avoit mandé

en retrouvant par une modification du temps de l'auxiliaire et un renforcement du style indirect la syllabe qui lui manque. Mais il suffit de garder la forme semi-directe du discours pour que le nom de Thessala, nécessairement prononcé par Cligès, soit exprimé, et conservé.

Les autres corrections se défendraient mieux ; mais il est déjà grave que quatre sur huit paraissent inutiles ; les « contrôles » excessifs se déconsidèrent : M. M. pourra s'en souvenir en établissant une édition.

M. R.

Vilho Puttonen, **Études sur Martial d'Auvergne, suivies du texte critique de quelques Arrêts d'Amours ;** Helsinki, 1943 ; in-8, 305 p. (Thèse soutenue à l'Université d'Helsinki le 27 février 1943).

Martial d'Auvergne, dont Mlle Luise Götz avait publié les *Arrêts d'Amour* en 1932 et la *Danse des femmes* en 1934, a fait l'objet ces derniers temps de plusieurs travaux. Tandis que je présentais à l'École des chartes une thèse sur *Martial d'Auvergne et les Vigiles de Charles VII*, M. Arthur Långfors attirait l'attention de plusieurs de ses élèves d'Helsinki sur l'auteur des *Arrêts* ; c'est ainsi que M. P. a soutenu la thèse dont je rends compte, que M. Tauno Markkanen a publié son article *Le XLVIIe Arrêt d'Amour* dans les *Neuphilologische Mitteilungen*, 1943, n° 5/6, et que M. Yrjö Nousiainen prépare une étude sur les *Arrêts d'Amour* et particulièrement sur les éléments de l'œuvre « rentrant dans le cadre de l'histoire de la civilisation ».

Dans sa thèse, qu'il avoue être « de caractère préparatoire et provisoire » en raison des « conditions exceptionnelles dans lesquelles elle a été exécutée », M. P. s'est proposé d'abord d'établir le texte critique des *Arrêts*, tentative absolument nouvelle, dont Mlle Götz n'avait donné que la parodie ; puis subsidiairement de réunir des renseignements actuellement épars sur « les autres problèmes que suscite Martial d'Auvergne ». La thèse compte 300 p. ; les p. 6-57 sont consacrées à l'étude de ces « autres problèmes », qui sont d'ordre biographique (homonymes du poète, origine de la famille, date de naissance, métier, vie privée) et littéraire (*Vigiles de Ch. VII*,

Louanges de la Vierge, *Danse des femmes*, *Amant rendu cordelier*, *Confession de la belle fille*).

Biographie. — M. P. ne s'est pas proposé de restaurer ni de produire des documents nouveaux [1], mais de classer les résultats acquis, notamment par les recherches d'Antoine Thomas. Quant aux homonymes du poète, je suppose avec M. P. que les nos 1-6 de sa classification (1. Martial d'Auv. maître en 1420-1422 ; 2. notaire en 1426 ; 3. notaire et procureur depuis 1437 ; 4. curateur de Denis Hesselin en 1445 ; 5. marguillier de Saint-Germain-le-Vieux en 1454-1458 ; 6. procureur à la Cour des aides en 1462 et 1464) sont un seul et même homme, le père du poète. Cependant, sous les apparences d'ordre de cette numérotation, se cachent une confusion et des inutilités. Sous le no 2, les paragraphes 2 et 3 ont trait au no 1 qui n'apparaît qu'en 1421 ; c'est une erreur de le citer en date de 1426 ; le no 5 était procureur en Parlement et se confond ainsi avec les nos 2 et 3. P. 12 : il n'est pas légitime de distinguer le Martial de Poitiers et le Martial de La Rochelle qui n'ont jamais fait qu'un. — P. 14-16 : M. P. rend compte des opinions sur les origines de la famille d'Auvergne émises par différents auteurs qui n'étaient pas mieux renseignés que nous et qui se copiaient les uns les autres ; appliquée dans ces conditions, cette méthode d'exposition, historique au second degré, me paraît stérile. — P. 19 : M. P. place la date de naissance de Martial entre 1435 et 1440 ; l'apparition dans les actes du nom de Martial le Jeune accompagné du titre de « maître », que j'ai constatée dès 1458 et peut-être dès 1455, m'engagerait à reporter la naissance à une date légèrement antérieure. — P. 21 : le titre de « maître » porté par Martial dès le début de sa carrière incite M. P. à croire qu'il avait fait des études de droit ; c'est possible, mais peu probable ; et le règlement qui spécifie que seuls les plus anciens et les gradués en droit avaient le droit de le porter me paraît prouver précisément que les jeunes procureurs avaient eux aussi pris l'habitude de s'en parer sans être gradués en droit. Il est remarquable d'ailleurs que les ordonnances qui réglementent la profession ne rangent pas les études de droit au nombre des conditions imposées au candidat. — P. 22 : les fonctions d'un procureur ne correspondent pas, comme le dit M. P., à celles de l'avocat moderne, mais à celles de l'avoué ; un procureur ne plaidait pas. Quant au métier de notaire au Châtelet, il n'est pas sûr, malgré l'assertion de la *Chronique scandaleuse*, que Martial l'ait exercé. — P. 26 : il n'est pas seulement plausible, mais certain, que Martial fut

1. Il ne s'agit pas non plus pour moi de critiquer le travail de M. P. à la lumière de documents inédits : je signalerai ceux qui ont trait aux homonymes et au père de Martial dans un prochain numéro de la *Romania*, et je réserve les autres pour l'introduction à l'édition des *Arrêts d'Amour* que je prépare pour la Société des Anciens textes français.

inhumé à Saint-Germain-le-Vieux, puisque Guillaume Colletet a vu son épitaphe dans cette église.

Œuvres attribuées à Martial. — *Vigiles de Charles VII* : M. P. a fort bien saisi les traits saillants de ce poème ; il en donne une bonne analyse, des citations judicieuses et en rapproche heureusement certains passages d'œuvres antérieures ou postérieures. P. 46 : date du poème (ou du moins des parties du poème composées en dernier lieu), 1472-1484 ; grâce à l'allusion à « Tristan Lermite jadiz prevost des mareschaulx » (ms. fr. 5054, fol. 217 r.), il est possible de restreindre ce laps de temps aux années 1477-1484. — *Danse des femmes.* On n'a pas encore donné de raison valable pour contester à Martial la paternité du poème, fondée sur le témoignage du ms. fr. 25434. Si ce ms., que l'on datait de peu avant 1482, date vraiment, comme le dit M. P., de 1474, il donne le plus ancien texte de la *Danse des femmes* et l'autorité de son témoignage s'en trouve accrue. Au reste, M. P. confond dans son argumentation la *Danse des hommes* et la *Danse des femmes.*

Le reste de la thèse, soit les pages 58 à 300, est consacré aux *Arrêts d'Amour*, dont successivement M. P. donne une analyse excellente et très commode (p. 60-80), définit le genre (p. 81-96), énumère, décrit et classe les éditions (p. 97-137), étudie sommairement la langue (p. 138-155), publie et commente un texte critique partiel (p. 156-300).

P. 59 : « L'absurdité de la forme strophique » du prologue interdirait d'y voir l'œuvre de Martial, et, en tout état de cause, la médiocrité de ces vers de les attribuer au même auteur que les *Arrêts.* Ce jugement me paraît deux fois faux : la forme strophique employée est la même que celle des *Vigiles*, et le prologue, dans lequel l'auteur décrit les lieux et les personnes, s'explique sur son propre rôle et donne une explication précieuse de l'emploi qu'il fait de la prose, est inséparable de l'œuvre. — P. 60 : M. P. aimerait dater les *Arrêts* d'avant 1450. Si les *Arrêts* sont bien de Martial, on les datera de préférence des années 1460-1466. L'examen interne de l'œuvre ne conduit qu'à un résultat : elle a été écrite après 1445. — P. 62 : il n'est pas exact que toutes les causes soient des causes d'appel ; seules le sont les causes 1-18 ; 23, 36, 39, 47. — P. 82 : l'exemple prouvant l'influence de la *Belle dame sans merci* sur les *Arrêts* est mal choisi ; il y en aurait eu tant d'autres ! Il faut ajouter à la liste des influences littéraires celle des *Erreurs du jugement de la Belle dame sans merci* sur l'arrêt 36. — P. 83 : l'étude de M. Piaget sur les imitations de la *Belle Dame* offre des textes soigneusement établis et souvent datés, elle facilite l'étude des rapports entre cette littérature et les *Arrêts*, mais n'en dispense pas. — P. 84-88 : dans ces quelques pages où il résume ce qu'il pense du fond même des *Arrêts*, M. P. me semble se tromper assez gravement. Il a cru pouvoir discerner dans cette œuvre un « idéal de courtoisie » (p. 85) et une « conception idéale de l'amour » (p. 60), expliquer les rapports de dame à galant par le service féodal, trouver enfin aux *Arrêts* une inspiration « hautement morale » (p. 96) et

« l'aspect d'une véritable exaltation de l'amour » (p. 92). Mais comment ne pas voir que ce qui caractérise l'œuvre c'est l'envahissement des idées courtoises par l'humour et la satire bourgeois, c'est le retour sur terre du royaume d'amour, c'est l'air détaché de son auteur qui se refuse à prendre position et à défendre un idéal et se contente d'observer ? Assimiler l'esprit des *Arrêts* à celui des troubadours ou même à celui de la Cour amoureuse de Charles VI, est injustifié. Voyons-y plutôt, avec leur auteur présumé, un « livre d'amour et de vanité ».

Éditions des Arrêts. — C'est la partie vraiment positive du travail de M. P. La liste des éditions de Mlle Götz se voit enrichir de 19 numéros, ce qui porte le total à 35, dont 5 ne sont pas signalés par Brunet. M. P. les décrit presque toutes *de visu*, discute leur datation et leur attribution à tel imprimeur, et les classe. Ses conclusions principales sont que l'éd. C (vers 1500 ? sans nom d'imprimeur) est la plus ancienne et que, d'autre part, elle offre le meilleur texte, que A (avant 1522 ? Michel Le Noir, éd. de base de Mlle Götz) est souvent fautive, que R (avant 1520, Le Petit Laurens) se situe à mi-chemin de C et A, et que ces trois éd. doivent être les principales bases d'un texte critique. — Les résultats probablement définitifs des recherches de M.P. sur le classement des éditions, étayés de preuves valables, auraient gagné à être exposés à l'aide d'exemples plus probants. P. 131 : l'exemple du passage LI, 121, prouve, contrairement à ce que voulait M. P., la supériorité de CR sur A, puisque *Amours* est singulier dans les *Arrêts*, et que *grant* ne doit pas être un cas régime pluriel, mais singulier. Et d'ailleurs, est-on en droit à cette date de fonder un jugement de valeur des éditions sur l'emploi plus ou moins correct des cas ?

M. P. a publié le texte critique de 22 arrêts (sur 51), basé pour 19 d'entre eux sur C et pour 3 sur R, collationnés avec les principales éditions. Le nombre des éditions collationnées est de 8 dans les cas les plus favorables (sur 35 répertoriées). Mais cette insuffisance n'est qu'apparente, car les éditions choisies sont des têtes de groupe, et il est peu vraisemblable qu'une collation plus complète améliore le texte des *Arrêts*. Celui que nous présente M.P. semble très satisfaisant. N'aurait-il pas dû cependant respecter davantage sa base C dans ses inconséquences orthographiques ou sa liberté de syntaxe ? Par exemple, il me paraît inutile de corriger *depointez* en *depointé* (p. 161, l. 47) ou *appointez* en *appointées* (p. 162, l. 57 et *passim*), puisque l'orthographe et la syntaxe du temps sont caractérisées par leur manque de fixité, et n'est-ce pas une erreur de croire « à la nécessité de normaliser tous ces singuliers et pluriels selon les exigences de la logique » (p. 251), alors que la logique est défiée par la langue du XVe siècle ?

Des *notes critiques et explicatives*, intéressantes et judicieuses, suivent les arrêts publiés ; elles ont trait à la critique du texte, aux mœurs et au lexique judiciaires, à la mode, et établissent des rapprochements littéraires. La *bibliographie* (du type « liste des ouvrages cités ») témoigne de lectures abon-

dantes et d'une grande curiosité, et le *glossaire* donne le sens moderne des mots anciens à l'aide des glossaires et de citations d'autres auteurs. — Un mot encore sur l'orthographe du titre de l'œuvre étudiée : ne faudrait-il pas écrire soit *Arrests d'Amour*, soit *Arrêts d'Amour*, plutôt qu'*Arrêts d'Amours* ?

Jean Rychner.

PÉRIODIQUES

Bibliothèque de l'École des chartes, CIV (1944). — Comptes rendus. P. 319-321. *Le Roman du comte de Poitiers, poème français du XIIIe siècle* p. p. B. Malmberg (A. Cordoliani). — P. 334-336. F. Desonay, *Antoine de La Sale, aventureux et pédagogue, essai de biographie critique* (A. Cordoliani).

Bulletin du Cange (Archivum latinitatis medii ævi, 18e année (1942), t. XVII (1943). — P. 1-26. *Vitae, passiones, miracula, translationes sanctorum Galliae necnon alia opera hagiographica sacc. XI in Gallia exarata (a. 1000-1108) a Ferdinando Lot et sociis* ..... Supplément à l'*Index scriptorum operumque latino-gallicarum medii aevi saec. XI* (*ALMA*, XVI, 1-39); voir compléments dans l'article suivant. — P. 27-40. A. Boutemy, *Notes complémentaires aux listes d'écrivains et de textes latins de France du XIe siècle.* — P. 41-49. Karl Strecker, *Zu den Gedichtsammlungen der Pariser Handschriften 8812 und 242.* Notes à l'article de dom Wilmart sur ces deux recueils (*ALMA*, XV, 195). — P. 51-72. A. Cordeliani, *Les traités de comput du haut moyen âge (526-1004).* Catalogue par noms d'auteurs ou titres d'anonymes avec table des incipits ; ce catalogue comporte 80 articles. P. 71, corriger l'incipit *Qui primus...* en *Quis primus...* — P. 71-77. P. Grosjean, *Sentis, un prétendu mot gaulois à restituer au latin.* Le mot se trouve dans la *Vie de sainte Brigide de Kildare* par Cogitosus ; sentis y désigne un objet précieux d'argent, qui est certainement une broche, une fibule ; ce n'est pas autre chose que le latin sentis « buisson épineux », passé au sens d' « épine ». — P. 79-90. V. Lossky, *Études sur la terminologie de saint Bernard.* — P. 97-128. Charles Verlinden, *L'origine de sclavus = esclave.* L'auteur, historien qui s'intéresse spécialement à la question de l'esclavage au moyen âge et prépare une publication sur ce sujet, montre que « toute l'histoire de *sclavus* = « esclave » s'explique par celle des classes serviles médiévales ». Or les Slaves, ou des peuples considérés comme tels, ont fourni, au moyen âge, le plus grand nombre d'esclaves à l'Occident. *Sclavus* a pris le sens d' « es-

clave » en Allemagne, dès le xe siècle, mais il ne le prend en Italie qu'au XIIIe, ce qui s'explique par le fait qu'il y a eu deux périodes de développement de cette servitude séparées par un certain temps. C'est par l'Italie et par le vocabulaire juridique que le mot avec son sens moderne est devenu européen. Sur la forme du mot et l'origine de l'insertion du *-c-*, M. V. ne paraît pas avoir pris parti. — P. 129-133. J. de Ghellinck, *Essentia et substantia, note complémentaire*. Voir le *Bulletin*, t. XVI (1941), p. 77-112. — P. 135-148. A. Vaccari, *Volgarismi notevoli nel latino di S. Cesario di Arles* († *543*). Les mots signalés dans cette série de notes sont combina et combinare, condamina, dissimulare et dissimulatio, fornalia, ostendere et parare « enseigner » et « apprendre », posteriola, repausatio, revocare, sapere « pouvoir », strata, toti subst. = *omnes*, verbosare et verbosari. — P. 149-161. Fr. L. Ganshof, *Coemptio gravissima mansionum*. — P. 163-171. M. Hélin, Chronique bibliographique. — P. 173-180. Nécrologie : p. 173-176. M. Coens, *Le R. P. Hippolyte Delehaye S. J.* (*1859-1941*) ; p. 177-180. M. Delbouille, *Maurice Wilmotte* (*1861-1942*).

M. R.

Bulletin linguistique (Institut de linguistique roumaine, Bucarest), VI (1938). — « A partir du présent volume le *Bulletin linguistique* devient l'organe de l'*Institut de linguistique roumaine* nouvellement créé auquel a été rattaché le Laboratoire de phonétique expérimentale de la Faculté des Lettres de Bucarest. » — P. 1-29. A. Graur et A. Rosetti, *Esquisse d'une phonologie du roumain*. Marque la pauvreté du système vocalique roumain en tant qu'ayant valeur phonologique et l'emploi fréquent de mots à suffixe, de mots longs, ce qui réduit le jeu des oppositions phonologiques. — P. 29-41. Iorgu Iordan, *Notes de toponymie roumaine*. Suffixe *-ar* < -arius ; noms de lieu signifiant « cascade » : on y notera les noms en *Balb-*, *Bilb-*, *Bolb-*, *Borb-* se rattachant au type *borb* = « bouillir » (cf. prov. *borbotar* « bouillonner ») ; *Casat* < casatus « lieu bâti » ; *Ceptura* désignant des sources ou localités près de sources < începătură « commencement » ; *Cernaia* et autres noms en *-aia* peuvent être expliqués de deux manières, soit comme des noms en *-oaia*, féminin de *-oiu*, soit comme des adjectifs féminins slaves à forme déterminée, ce dernier cas est sans doute celui de *Cernaia* du sl. *Cernu* = roum. *Negru* ; *Căbucel*, nom de montagne, doit signifier primitivement « chapeau, bonnet » : des comparaisons de ce genre ne sont pas rares pour les montagnes ; *Corcanul*, variante de *gorganul* « colline » ; distinction des localités voisines et homonymes : *haut* et *bas*, *mont* et *val*, *grand* et *petit*, *bois* et *plaine*, *vieux* et *neuf*, etc. ; *Grivița* et *Crivița* ; *Lăpoșul* < hong. *lupos* « plat » ; *Piscul* ; *Siliște*, indique originairement, comme en slave, la place d'un ancien village ou un village construit à cette place ; *Timpa* ; *Vaideeni*, primitivement dénomination ironique < *vai de ei*. — P. 42-89.

A. Graur, *Les verbes « réfléchis » en roumain*. Étude pénétrante des valeurs du réfléchi roumain avec remarques particulières sur la valeur moyenne; ressemblance du roumain avec le slave plus qu'avec les autres langues romanes. — P. 139-172. A. Graur, *Notes d'étymologie roumaine*. Il y aurait eu profit à séparer dans cet article les courtes notes, qui concernent des mots, d'essais plus étendus sur des suffixes et en particulier des formations verbales. Beaucoup des notes de vocabulaire ne font que poser des problèmes, mais ces problèmes, menus au départ, embrassent très vite des conditions générales d'acquisition par le roumain de vocables empruntés aux langues voisines, à des langues de culture ou à des argots, et d'adaptation de ces vocables dans les diverses classes roumaines. M. Gr. y met en jeu sa remarquable connaissance des roumains parlés et son information polyglottique si étendue. — P. 173-230. *Enquêtes linguistiques du laboratoire de phonétique expérimentale... de Bucarest*, VI, *District de Năsăud* (*Nord-Est de la Transylvanie*) par D. Sandru.

Mélanges. — P. 231-238. L. Spitzer, *La famille de mots* mattus *en roman*. Il faut renoncer au persan *mat*, terme du jeu d'échecs, et se rattacher à mattus = madidus; *cătelin*, *cătinel* < *cattellinus : discussion des objections de W. Meyer-Lübke (*REW* 1782 a); *Roum. ateia*, *a. fr. atillier* < *tei* « tilleul, corde de tilleul » et de a. fr. *tille*; *Quelques parallèles turcs pour des phénomènes syntaxiques roumains*; *Sur a făgădui marea cu sarea*. — P. 238-242. C. Racoviţa, *Notes sur le bilinguisme*. Exemples roumain-russe et roumain-ruthène. — P. 242-244. A. Rosetti, *Sur le problème de la syllabe*; *A propos de l'origine de l'-ă au participe roumain*. — P. 245. A. Graur, *Sur le thrace -iskos*.

Discussions. — P. 245-258. L. Spitzer, *Vine el tata*. A propos d'un article de M. Byck (*Bulletin linguistique*, V, 13), remarques très intéressantes sur les dénivellements d'intonation, mais il est bien difficile de faire sur ce sujet des comparaisons d'une langue à l'autre : ainsi je ne pense pas qu'on puisse affirmer que dans le fr. *il vient / le père* il n'y ait pas « descente de ton »; cela dépend entièrement du sens et, au sens du roumain *vine el tata* « attends seulement que mon père arrive », ma diction personnelle userait certainement de la dénivellation

il vient

le père.

— P. 258-260. A. Rosetti, *Sur le traitement du lat. c devant voyelle antérieure en roumain*. — P. 260-262. A. Graur, *Encore sur le neutre roumain*.

P. 263-266. *Nécrologie*. Ovide Densusianu (A. R.), N. Trubetzkoy (A. R.), Ljurbomir Miletič (C. R.), Mathieu Nicolau (A. C.).

Comptes rendus. — P. 267-268. M. Křepinsky, *Influence slave sur le vocabulaire roumain* (A. Graur). — P. 268-270. D. Caracostea, *O problemă de versificaţie românească* (A. Rosetti).

P. 271. Table.

VII (1939). — P. 5-28. Alf Lombard, *Le futur roumain du type o să cînt*. — P. 29-64. Iorgu Iordan, *L'emploi du datif en roumain actuel*. — P. 65-82.

Eugen Seidel, *Zu den Funktionen der Vergangenheitstempora im Rümänischen.* — P. 83-95. Harry A. Rositzke, *Remarques sur la durée des voyelles accentuées du roumain.* — P. 96-101. C. Racoviţa, « *Travail* » *et* « *Souffrance* ». L'union de ces deux notions dans un même vocable est expliquée comme reflétant « deux idéologies diamétralement opposées, propres l'une à la classe dominante, l'autre à la classe subjuguée » après la diffusion de l' « indo-européen » parmi les populations conquises. Je note que la traduction de tripalium par « sorte de joug formé par trois pieux » est difficile à comprendre et que le fr. *peiner* n'a pas « à côté du sens de « torturer » celui de « travailler » : *peiner* implique toujours de la souffrance. — P. 102-104. A. Rosetti, *Sur la définition du phonème.* — P. 105-114. A. Graur, *Contributions à l'étude des noms de personne en roumain.* Noms en *-oiu, -u, -ulescu.* — P. 115-116. A. Rosetti, *Sur les causes de la diphtongaison spontanée.* — P. 117-120. A. Rosetti, *Slavo-Romanica.* I. La diphtongaison de l'*e* initial en roumain ; II. Le traitement des diphtongues à liquides du slave méridional en roumain. — P. 121-139. A. Graur, *Notes d'étymologie roumaine.* Nouvelle série alphabétique de notules, avec une plus longue note sur le suffixe *-angiu*, variante de *-agiu* du turc *-gy* ; il se peut que cette variante ne soit pas uniquement roumaine et ait été créée en grec moderne. — P. 140-155. J. Byck, *Études de syntaxe et de stylistique roumaines.* I. L'accord du verbe avec l'objet. II. *Ca acela* en fonction de qualificatif. III. Le datif en fonction de locatif. IV. *Cu tot* « avec ».

Mélanges. — P. 156-163. L. Spitzer, *Additions à vine el tatà* (*BL*, VI, 239 s.). — P. 163-180. A. Graur, Série de notes séparées avec une signature unique à la fin de la dernière ; il est plus commode pour le lecteur de trouver un titre unique d'ensemble ou des signatures répétées ; il est vrai que le titre courant continu porte le nom de l'auteur. Voici les titres de ces notes : *Alternance vocalique et désinence* ; *Alternance vocalique provoquée par la dérivation* ; *Roum.* ia *et* ea *phonologiquement identiques ?* ; *Réfections étymologiques dues à l'évolution sémantique* ; Vre-o *en fonction négative* ; *Le pronom personnel en fonction verbale* ; *Calque et étymologie populaire* ; *Notes sur le bilinguisme.*

Discussions. — P. 181-184. A. Graur, *Sur le rhotacisme* ; *Sur quelques formes du pluriel* ; *A mînca la pâine.* — P. 184-185. A. Rosetti, *Sur le traitement des groupes lat.* ct *et* cs *en roumain.*

Nécrologie. — P. 186-187. *Nicolas Drăganu* (A. R.).

Comptes rendus. — L. Galdi, *Les mots d'origine néo-grecque en roumain à l'époque des Phanariotes* (A. Graur). — P. 192-194. D. Macrea, *Palatalizarea labialelor in limba română* (A. Rosetti).

P. 195. Table des matières.

A ce fascicule est joint le compte rendu des séances de 1939 de la *Société roumaine de Linguistique* fondée, le 3 juin 1939, à Bucarest ; la Société a son siège à l'Institut de linguistique roumaine de la Faculté des Lettres de Bucarest ; le président en est en 1939 M. A. Rosetti.

M. R.

LITERATURBLATT FUR GERMANISCHE UND ROMANISCHE PHILOLOGIE, 1941. — P. 44-45, Hans Rheinfelder, C. r. de J. Malkiel, *Das substantivierte Adjektiv im Französischen*. — P. 45-50. Stefan Hofer, C. r. de *Elliott Monographs in the Romance Languages and Litteratures*, 36, *The Medieval French Roman d'Alexandre*, vol. I, Text of the Arsenal and Venice Versions, et 37, vol. II, *Version of Alexandre de Paris*. — P. 50. Stefan Hofer, C. r. de Arpad Steiner (éd.), *Vincent of Beauvais, De Eruditione filiorum nobilium*. — P. 60-61. Werner Mullert, C. r. de Edwin B. Williams, *From Latin to Portuguese*. — P. 61-62. Edgar Glässer, C. r. de Karl Tagliavini, *Rumänische Konversationsgrammatik*. — P. 106-108. Walter Gottschalk, C. r. de Helmut Langesscheid, *Das Dorf Souancé-au-Perche, eine volkskundliche Darstellung*. — P. 108-110. Stefan Hofer, C. r. de Alexandre Micha, *Prolégomènes à une édition de Cliges*. — P. 110-111. Stefan Hofer, C. r. de G. Lozinski, *De saint Bon, évêque de Clermont*, miracle versifié par Gautier de Coinci. — P. 144-146. August Buck, C. r. de *Kultur der Romanischen Völker*, von W. Mullert (Frankreich), H. Gmelin (Italien), W. Giese (Spanien, Portugal, Iberoamerika), M. Blok (Rumänien). — P. 146-147. Walter Gottschalk, C. r. de Gabriel Dubray, *Gentillesses de la langue française*. — P. 147-148. Stefan Hofer, C. r. de William Hilliard Trethewey (éd.). *La Petite Philosophie, An Anglo-Norman Poem of the Thirteenth-Century*. — P. 148-149. Stefan Hofer, C. r. de R. M. Ruggieri, *Epopea Francese*. — P. 152-153. Werner Mullert, C. r. de Giuseppe Chiri, *La poesia epico-storica latina dell' Italia medievale*. — P. 155-156. Werner Mullert, C. r. de Luise Ey, *Portugiesische Konversationsgrammatik*. — P. 207-209. Wilhelm Giese, C. r. de W. von Wartburg, *Die Enstehung der romanischen Völker*. — P. 209-210. Walter Gottschalk C. r. de Gerhard Rohlfs, *Zur Aussprache des Namens Villon*. — P. 210-212. Eugen Lerch, C. r. de Petar Guberina, *Valeur logique et valeur stylistique des propositions complexes en français et en croate*. — P. 212-213. G. Lozinski, C. r. de Ruth Hoppe, *Die romanische Geste im Rolandslied*. — P. 213-214. G. Lozinski, C. r. de Rita Lejeune (éd.), *Renaut (de Beaujeu), Le lai d'Ignaure ou Lai du prisonnier*. — P. 213-216. Hans Rheinfelder, C. r. de Ruth Lindemann, *Der Begriff der Conscience im französischen Denken*. — P. 268-270. Edgar Glässer, C. r. de Eugen Lerch, *Quitter* et *Nachträge zu « Quitter »*. — P. 277-278. Louis Gauchat, C. r. de Robert v. Planta und Andrea Schorta, *Rätisches Namenbuch, Bd. I : Materialen*. — P. 320-322. Hans Rheinfelder, C. r. de Thomas Rossmann Palfrey, Joseph Guerin Fucilla and William Collar Holbrook, *A Bibliographical guide to the Romance Languages and Literatures*. — P. 322-323. Werner Mullert, C. r. de Elisabeth Knapp, *Volkskundliches in den romanischen Wetterregeln*. — P. 323. Walter Gottschalk, C. r. de Erhard Lommatzsch, *Hundert altfranz. Bauernsprüche*.

1942. — P. 8-11. Eugen Lerch, C. r. de Fritz Heussler, *Hyperkorrekte Sprachformen in den Mundarten der franz. Schweiz und in anderen Sprach-*

gebieten. — P. 31-34. Friedrich Schürr, C. r. de Günther Reichenkron, *Beiträge zur romanischen Lautlehre*. — P. 35-38. Adalbert Hämel, C. r. de C. Meredith-Jones (éd.), *Historia Karoli Magni et Rotholandi ou Chronique du Pseudo-Turpin*. — P. 40-42. G. Lozinski, C. r. de Margaret Pelan (éd.), *Floire et Blancheflor*, éd. critique avec commentaire, et Felicitas Krüger (éd.), *Li romanz de Floire et Blancheflor in beiden Fassungen nach allen Handschriften mit Einleitung, Namenverzeichnis und Glossar neu herausgegeben*. — P. 42-43. G. Lozinski, C. r. de Holger Petersen Dyggve, *Le Manuscrit français 1708 de la Bibliothèque Nationale*. — P. 101-102. Walter Gottschalk, C. r. de Gerhard Rohlfs, *Nochmals zur Aussprache des Namens Villon*. — P. 102-103. G. Lozinski, C. r. de J. Morawski, *La légende de saint Antoine avec une vie inconnue de saint Antoine en vers français du XIV^e siècle et des extraits d'une « Chronique antonienne » inédite*. — P. 110-111. Hans Spanke, C. r. de Amédée Pagès, *La poésie française en Catalogne du XIII^e siècle à la fin du XV^e siècle*. — P. 148-149. Joseph Huber, C. r. de Matteo Bartoli, *Caratteri fondamentali delle lingue neo-latine*. — P. 149-152. G. Lozinski, C. r. de Clotilde Sennewaldt, *Les « Miracles de sainte Geneviève »*. — P. 157-158. Joseph Huber, C. r. de Hans Bosshard, *Saggio di un glossario dell' antico lombardo*. — P. 212-214. Bruno Migliorini, C. r. de B. E. Vidos, *Storia delle parole marinaresche italiane passate in francese*. — P. 214-217. A. Kuhn, C. r. de W. D. Elcock, *De quelques affinités phonétiques entre l'aragonais et le béarnais*. — P. 217-219. Alfons Neyses, C. r. de Hans Spanke, *Untersuchungen über die Ursprünge des romanischen Minnesangs. Zweiter Teil : Marcabru-Studien*. — P. 219-220. Stefan Hofer, C. r. de Bertil Malmberg (éd.), *Le Roman du Comte de Poitiers*. — P. 222-224. Friedrich Schnurr, C. r. de Heinrich Lausberg, *Die Mundarten Südlukaniens*. — P. 226-229. Alf Lombard, C. de Sextil Puşcariu, *Limba română*, Vol. I : *Privire generală*. — P. 249-252. Helmut de Boor, C. r. de Eva-Maria Woelker, *Menschengestaltung in vorhöfischen Epen des 12. Jahrhunderts : Chanson de Roland, Rolandslied des Pfaffen Konrad, König Rother*. — P. 267-269. Wilhelm Giese, C. r. de A. Blinkenberg, *Le patois d'Entraunes*. I. *Matériaux phonétiques, morphologiques et syntaxiques*, II. *Matériaux lexicologiques*. — P. 275-276. Joseph Huber, C. r. de Richard D. Abraham, *A Portuguese Version of the life of Barlaam and Josaphat*. — P. 320-321. Werner Mullert, C. r. de Gerhard Rohlfs, *L'italianità linguistica della Corsica*. — P. 327-328. Harri Meier, C. r. de Silvio Pellegrini, *Studi su trove e trovatori della prima lirica ispano-portughese*.

1943. — P. 36-43. Hans Spanke, C. r. de *Carmina burana, mit Benützung der Vorarbeiten von W. Meyer kritisch herausgegeben* von Alfons Hilka und O. Schumann, Erster Band : Text. 2 Die Liebeslieder (hsg von O. Schumann). — P. 46-48. Hans Rheinfelder, C. r. de Ruth Wigand, *Zur Bedeutungsgeschichte von « prud' homme »* (Marburger Beiträge zur roman. Philologie). — P. 50-52. Gino Bottiglioni, C. r. de Carlo Battisti, *Dizionario*

toponomastico atesino ; — *Glossario degli appellativi tedeschi ricorrenti nella toponomastica atesina* ; — *Storia linguistica e nazionale delle Valli dolomitiche atesine*. — P. 52-53. Werner Mullert, C. r. de *Deutsches Dante-Jahrbuch*, XXIII. — P. 101-104. Eugen Lerch, C. r. de Tosten Sävberg, *Étude sur le rôle de la préposition* de *dans les expressions de lieu relatives en latin vulgaire et en ancien gallo-roman*. — P. 104-105. Hans Rheinfelder, C. r. de Paul Falk, *Comment « trans » est devenu la marque du superlatif absolu en français*. — P. 105-106. Stefan Hofer, C. r. de Rörfe Schlyter (éd,), *La Vie de Thomas Becket par Beneit, poème anglo-normand du XIII^e siècle*. — P. 106-107. Hans Spanke, C. r. de Margit Sahlin, *Étude sur la carole médiévale, l'origine du mot et ses rapports avec l'église*. — P. 107-108. Hans Rheinfelder, C. r. de Matteo Bartoli, *I riflessi di « afflare » e « confluare » nell' Italia meridionale, Questioni di metodo*. — P. 109-114. Wilhelm Giese, C. r. de M. de Paiva Boléo, *Os nomes dos dias da semana em português*. — P. 149-150. Heinrich Gelzer, C. r. de Hans Flasche, *Die begriffliche Entwicklung des Wortes* ratio *und seiner Ableitungen im Französischen bis 1500*. — P. 150-154. Stefan Hofer, C. r. de *Folque de Candie von Herbert le Duc de Danmartin*... hg. von O. Schultz-Gora, Bd I-III. — P. 155-160. Gino Bottiglioni, C. r. de Max L. Wagner, *Historische Lautlehre des Sardischen*. — P. 196-201. Joseph Huber, C. r. de Harri Meier, *Die Enstehung der romanischen Sprachen und Nationen*. — P. 201-202. Werner Mullert, C. r. de *Das altfranzösische Rolandslied nach der Oxforder Handschrift* hg. von Alfons Hilka, Zweite verbesserte Auflage von Gerhard Rohlfs ; *Sankt Atexius*, hg. von Margaret Rösler. — P. 202-203. Stefan Hofer, C. r. de *Floovant, chanson de geste du XII^e siècle*, par Sven Andolf.

R. L. Wagner.

Mémoires de la Société néophilologique de Helsinki (Helsingfors), XIV (1943). — Ce volume de 687 pages est entièrement rempli par un mémoire de M. Arvid Rosenqvist, *Der französische Einfluss auf die Mittelhochdeutsche Sprache in der 2. Hälfte des XIV. Jahrhunderts*. L'auteur avait fait la même étude pour la première moitié du XIV^e siècle au tome IX des *Mémoires*, tandis que M. Hugo Suolahti la faisait pour le XIII^e siècle aux tomes VIII et X. Comme dans son premier mémoire, M. R. a dressé alphabétiquement le dictionnaire étymologique des mots allemands apparaissant dans la seconde moitié du XIV^e siècle et qui peuvent être attribués à l'influence du français, et il l'a fait précéder d'une copieuse introduction où sont étudiées les conditions de ces emprunts et leurs caractères, en particulier les ordres d'idées auxquels ils se rattachent : tournois, blason, guerre, vie intellectuelle, jeux, droit, technique, etc. ; en fait, il est peu d'activités qui n'aient pas donné lieu à emprunt.

M. R.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ POUR L'HISTOIRE DU DROIT ET DES INSTITUTIONS DES ANCIENS PAYS BOURGUIGNONS, COMTOIS ET ROMANS, VIII (1942). — P. 36-83. M. Chaume, *Histoire d'une banlieue ; recherches sur la consistance première et les limites successives du ban territorial de la justice municipale de Dijon*. Cet article intéresse les romanistes. La banlieue de Dijon, déjà citée en 1187 (*banleuca Divionis*), était bien à l'origine l'étendue de territoire, large d'une lieue, qui circonscrivait la ville en dehors de ses murs, mais elle a subi, dans la suite, une série d'amputations. Aux pièces justificatives on trouve onze textes tirés des archives municipales ou départementales ; la lecture de ces monuments du dialecte bourguignon est facilitée par un petit glossaire où l'on remarque, entre autres termes, *charme* « friche », *confouler* « empiéter », *consoner* « être conforme », *cugne* (f.) « nom d'une source », *defruiter* « rentrer les récoltes », *descarrie* (*lad. banlieue dure une lieue*) *tout autour de Dijon* « ? » [1], *destrois* « finage », *esmay* « bâtiment annexe d'un pressoir », *fenote* « extrémité d'un territoire ? », *marcennier* « domestique qu'on loue en mars et dont les services se terminent à l'arrière-saison ? », *toppe* (f.) « terrain vague et rempli de broussailles ».

P. LEBEL.

NEUPHILOLOGISCHE MITTEILUNGEN, XLIII (1942), 1-2. — P. 1-6. Mujsto Eloranta †, *Couplets d'une romance d'Audefroi le Bastard incorporés dans un salut d'amour du XIII^e siècle*. La pièce est dans le ms. fr. 837 de la Bibl. nationale ; sur 11 strophes, 3 sont empruntées, moins le refrain, à la romance *Bele Ydoine se sit desouz la verte olive* et elles ont nécessairement fourni le modèle métrique de toute la pièce. — P. 7-20. Holger Petersen Dyggve, *Personnages historiques figurant dans la poésie lyrique française des XII^e et XIII^e siècles*. XIV. *Identification de Noblet, ami de Conon de Béthune, Gace Brulé et Pierre de Molins* ; c'est Guillaume V de Garlande, connu par des actes de 1191 à 1216. — P. 20-30. Emil Öhmann, *Zum sprachlichen Einfluss Italiens auf Deutschland*. — P. 31-36. Karl Michaëlsson, C. r. de Åke Bergh, *Études d'anthroponymie provençale*, I. — P. 37-38. Arthur Långfors, C. r. de E. Walberg, *Histoire de maistre Silon* et *Le chant du Roussigneul*. — P. 38-40. Arthur Långfors, C. r. de Julia Bastin, *Trois « dits » du XIII^e siècle du ms. 9411-26 de la Bibliothèque royale de Belgique*.

3-4. — P. 49-61. Tauno F. Salminen, *Newly discovered Extracts of the Enseignements Trebor in ms. Emmanuel College, Cambridge, 1.4.1931*. Le ms. est du milieu du XIV^e siècle ; le texte en est ici publié. — P. 62-100. Holger Petersen Dyggve, *Personnages historiques figurant dans la poésie lyrique française des XII^e et XIII^e siècles. XV. Messire Pierre de Molins*, avec l'édition des quatre chansons de ce trouvère et, en appendice, deux chansons de

1. [Lire *d'escarrie* et voir Godefroy *s. v.* ESCARRIE : sans doute un carré d'une lieue de côté. — M. R.]

Gace Brulé, Raynaud 1536 (non reçue dans l'édition de G. Huet, mais authentiquement de Gace, et adressée à Noblet et Pierre de Molins) et 787 (avec un envoi, incomplet et donné par le seul ms. *H*, à *Peires amis* qui doit être Pierre de Molins). — P. 101-104. Arthur Långfors, C. r. de Rita Lejeune, *Histoire sommaire de la littérature wallonne.*

5-6. — P. 121-141. Holger Petersen Dyggve, *Personnages historiques figurant dans la poésie lyrique française des XII^e^ et XIII^e^ siècles.* XVI. *Le comte de la Marche* ; c'est probablement Hugues XII, seigneur de Lusignan et comte de la Marche, majeur en 1256 et mort à Tunis en 1270 ; les trois pièces conservées de ce trouvère sont ici publiées. — P. 141-147. Arthur Långfors, *Notes lexicographiques*, II. *Tu autem.* Un exemple de l'expression à la fin du ms. d'Oxford de *Girart de Roussillon* et trois dans Gautier de Coinci, déjà connus de Otto Müller, *Das lateinische Einschieben in der französischen Literatur des Mittelalters*, mais présentés ici complètement et commentés avec les autres exemples des XV^e^ et XVI^e^ siècles, et rapportés au verset *Tu autem, Domine, miserere nobis*, qui clôt, dans l'office, les leçons de l'Écriture sainte. — P. 147-154. Arthur Långfors, C. r. de *La Vie de saint Nicolas par Wace*, éd. par Einar Ronsjö. — P. 155-156. V. Kiparsky, C. r. de R. Ekblom, *Die Herkunft des Namens La Gaule.*

7-8. — P. 161-191. Eugen Lerch, *Das Futurum des zu Erwartenden im Französischen und im Deutschen.* Le français littéraire use volontiers de ce tour : « Les amis de la liberté choisissent le nom qui les sert mieux... ils *s'appelleront*... les gueux dans les Pays-Bas » (Mirabeau) ; l'allemand le connaît aussi ; l'ancien français ne l'emploie guère ; le moyen français davantage. M. Lerch en trouve l'origine dans la Bible. Son article se continue par des indications comparatives sur l'expression du futur en français, allemand et anglais. — P. 192-195. A. Långfors, *Notes lexicographiques*, III. *Anc. fr.* « *enjoter* » : le mot est dans Gautier de Coinci (cf. *Romania*, LIX, 486-8) et M. L. le retrouve dans les *Faits des Romains*, où M. Flutre l'a imprimé à tort *enioter* (cf. *Romania*, LXV, 525), avec le sens de « enivrer ». Pour l'origine voir L. Spitzer, *A. fr. enjouter* (*Romania*, LXI, 481). — *Bonnele, bovele, bonele* : à supprimer des Dictionnaires de Godefroy et de Tobler-Lommatzsch à qui il vient d'un unique passage de Gautier de Coinci où il faut lire *ens es boueles* « dans les entrailles ». *Faire sage* « *avertir, informer, instruire* » : expression du moyen français, mal interprétée par Bonnardot dans les *Miracles de N. Dame.*

[M. R.

Studi Medievali, IX (1936). — P. 1-17. R. S. Loomis, *The Modena Sculpture and Arthurian Romance* (avec 4 photographies). Les sculptures de la *Porta della Pescheria* à la cathédrale de Modène ont fait l'objet en 1935 de plusieurs articles que nous avons signalés dans nos dépouillements de *Medium Ævum*, *Speculum* et *Archivum romanicum* ; c'est à l'article publié par

M. Olschki dans ce dernier périodique que M. L. se propose de répondre en contestant l'argumentation sur laquelle se fondait celui-ci pour placer ces sculptures après 1150. — P. 18-119. E. Faral, *Le manuscrit 511 du « Hunterian Museum » de Glasgow ; notes sur le mouvement poétique et l'histoire des études littéraires en France et en Angleterre entre les années 1150 et 1225*. Cet important mémoire constitue une notice précise et détaillée d'un recueil considérable de poèmes latins et de traités sur l'art d'écrire que M. Faral a eu l'occasion d'étudier de près pour sa publication des *Arts poétiques des XII^e et XIII^e siècles* et dont il a déjà imprimé certains articles. Il en étudie et, le cas échéant, en publie ici un grand nombre d'autres. Le commentaire de plusieurs des pièces du recueil l'a amené à mettre particulièrement en lumière ce que nous y apprenons sur Gervais de Melkley, Bernard Silvestre et Jean de Hanville et sur l'enseignement rhétorique de ces maîtres, notamment des deux derniers à Tours et à Rouen. Notons que, chemin faisant, M. F. a été amené à étudier un autre précieux recueil d'*artes dictaminis*, le ms. de Savignano di Romagna (des environs de 1200) précédemment signalé, mais de façon sommaire, par Ch.-V. Langlois et par Ch. Haskins. Le mémoire de M. F. est terminé par un utile sommaire, qui est en même temps une table des incipits. — P. 122-149. Kurt Lewent, *Abseits von hohen Minnesang* (*Gr. 234, 17*). La pièce *S'en tot me soi un petit melananz*, attribuée à Guilliem de Saint-Leidier, ne brille ni par la dignité ni par la délicatesse des sentiments, puisqu'elle exprime l'avis d'un amant complaisant, prêt à tolérer à son amie bien d'autres aventures profitables, sûr qu'il est de rester l'amant préféré et peut-être bénéficiaire. Que ce soit là une parodie, c'est fort probable, et il n'était pas indispensable à ce propos de réunir tant de témoignages que l'amour pour les troubadours, surtout les plus anciens, pouvait être sensuel aussi bien qu'éthéré : c'est là une toute autre question, mais les textes réunis par M. L. sont en eux-mêmes intéressants. La *chanson* est éditée, traduite et commentée, sans que toutes les difficultés en soient définitivement résolues, en particulier dans la str. V dont on peut craindre qu'elle comporte des sous-entendus plus qu'égrillards. — P. 150-161. † Paul Sabatier, *Première partie de la vie de saint François d'Assise, étude comparative des sources*. Suite. — P. 162-180. Angelo Monteverdi, *Orazio nel Medio Evo*. Essai pour retrouver les traces de la connaissance et de l'influence d'Horace entre les souvenirs de Fortunat et la remise en lumière par Pétrarque. — P. 181-187. Bruno Migliorini, *Noterella rolandiana* (*O 1428 : iosqu'as Seinz*). Les *Seinz* représenteraient *Saintes*, ce qui enfermerait la France du *Roland* dans un quadrilatère à peu près régulier

de Seint Michel del Peril iosqu'as Seinz
des Besençan tres qu'as porz de Guitsand
(= Wissant),

les deux côtés définis étant, en gros, les côtés orientés nord-sud ; mais Saintes est bien connu au moyen âge, et toujours sous cette forme disylla-

bique, et le passage au masculin est étrange. Quant à l'apparence géométrique elle pourrait être retrouvée avec l'hypothèse de Suchier, *Seinz* = *Xanten* : les deux lignes indiquées seraient à peu près les diagonales d'un losange, l'une du sud-ouest au nord-est, l'autre du sud-est au nord-ouest : le quadrilatère peut se construire avec son quatrième sommet au nord aussi bien qu'au sud. — P. 188-203. André Wilmart, *Le poème héroïque de Létald sur Within le pêcheur*. Un second manuscrit, trouvé à Tours, de ce poème découvert à Paris par B. Hauréau, fournit à don Wilmart l'occasion de donner une édition de ce poème latin qui met en œuvre le vieux conte de l'homme « englouti par un monstre marin et rendu au jour méconnaissable ». Une particularité curieuse de ce poème en hexamètres, d'une habileté assez remarquable au x^e^ siècle et tout imprégnés de réminiscences virgiliennes, est d'être construit en groupes de 12 vers ou, deux fois, de 16, eux-mêmes réunis par trois ou quatre en quatre sections dont chacune commence par un groupe de huit hexamètres. Il y a là une complication et une régularité rythmiques, dont Létald attendait peut-être un effet lyrique, analogue à celui des odes à strophes symétriques et parfois alternées, et différent de l'effet de monotone ampleur des développements épiques continus. — P. 204-219. Antonio Viscardi, « *Cantilena* ». Le mot n'a tout d'abord qu'un sens musical ; à partir du IX^e^ siècle, il peut s'appliquer à des œuvres littéraires, mais de genre vulgaire. — P. 220-222. Alfred Kolsen, *Die Canzone des Trobadors Gaucelm Faidit* Ges de chantar (*B. Gr. 167, 28*). Texte, traduction et notes. — P. 223-231. Gianfranco Contini, *Per la conoscenza di un serventese di Arnaut Daniel*. Il s'agit du numéro 29, 15, de Bartsch et Pillet, *Pos en Raimons e·n Trucs Malecs* et de l'échange de pièces entre Arnaut et les deux confrères qu'il nomme : l'occasion de ces compositions burlesques est l'anecdote de Bernat de Cornilh qui refusa de *cornar el corn* (il ne s'agit pas exactement d'un instrument normal de musique) de la dame dont il désirait les faveurs ; M. C. publie les pièces des adversaires d'Arnaut Daniel. — P. 232-238. Ugo Sesini, *Sulla paternità della canzone provenzale* « En greu pantais m'a tengut longament ». La grande majorité des mss attribue cette pièce à Aimeric de Peguillan, mais le ms. *G* la place après une pièce sans nom d'auteur venant après une pièce de « Girard lo Ros » ; les mérites et le caractère archaïque de la mélodie engagent M. S. a préférer cette attribution. — P. 239-250. Tima Ferri, *Appunti su Quilichino e le sue opere*. — P. 251-288. *Bullettino bibliografico*.

X (1937). — P. 1-129. Jean Boutière, *Les poésies du troubadour Albertet*. C'est là tout un livre avec introduction, bibliographie, glossaire et index. Les pièces sont publiées avec appareil critique, traduction et notes. — P. 130-167. Vincenzo de Bartholomaeis, *Ricerche intorno a Rinaldo e Jacopo d'Aquino*. A suivre. — P. 168-212. Ulrich Leo, *Ein altfranzösischer Glossator des Walter von England*. Il ne faut pas que ce titre fasse croire à des gloses en ancien français ; il s'agit de gloses latines aux fables du recueil de Walter,

dans lesquelles on trouve quatre mots français : *touble* complétant turbat, donc sans doute *tourble*; *bien aurouse* glosant fausta ; *grelle* glosant grandine ; *machance* glosant cladis. — P. 193-203. Adolf Kolsen, *Die provenzalische « complainta »* Si trobes (*B. Gr. p. 41*). Texte et notes. — P. 204-212. Angelo Monteverdi, *Sul metro dell' indovinello veronese.* M. M. propose de transformer les quatre (?) vers irréguliers de la devinette bien connue en deux hexamètres rythmiques

Se pareba boves, alba pratalia araba,
Albo versorio teneba, negro semen seminaba.

— P. 213-214. Adolf Kolsen, *Eine « cobla » des Trobadors Berengier de Poivert* (*Pillet-Carstens 49, 1*). — P. 215-228. *Bullettino bibliografico.*

XI (1938). — P. 1-11. Alfred Jeanroy, *La chanson d'Aspremont et les poèmes sur la première Croisade.* M. J. montre que des épisodes ou des traits de la *Chanson d'Antioche*, ou de la *Chanson de Jérusalem* qui la copie, se retrouvent dans *Aspremont*, où ils paraissent aussi peu en situation qu'ils étaient naturels dans les poèmes de la croisade : *Aspremont* est donc imité de ceux-ci. L'objection que la *Chanson d'Antioche*, citant en un passage les héros païens d'*Aspremont*, devrait être postérieure à ce dernier ouvrage, peut être écartée par l'hypothèse que cette mention aurait été introduite dans la *Chanson d'Antioche*, dont nous n'avons certainement pas la forme originale, par un remanieur. *Aspremont* a été sans doute composé dans l'Italie méridionale, région de passage des pèlerins et des armées se rendant en Terre Sainte, et on a pu penser que la composition n'en est pas sans rapport avec la propagande pour la croisade : il est naturel que l'auteur se soit imprégné des poèmes de croisade et peut-être même ait pris à tâche d'en renouveler des épisodes caractéristiques pour en recréer l'atmosphère. M. J. a justement attiré l'attention sur l'emploi curieux, par l'auteur d'*Aspremont*, de l'expression *estre disné* mise dans la bouche des Sarrasins pour railler la faiblesse des effectifs chrétiens :

N'avés pas gent avec vos amenee
De qoi la nostre peüst estre disnee;

il y voit un souvenir des goûts cannibalesques prêtés par la *Chanson d'Antioche* aux Tafurs. Cela n'est pas impossible, encore que les Tafurs ne soient pas des Sarrasins ; mais il pourrait n'y avoir là qu'une expression de mesure, amusante par son étrangeté ridicule et qui pouvait paraître convenir à des païens en raison de sa brutalité même : le français moderne connaît une manière vulgaire, et fort désobligeante, de mesurer une petite quantité par la capacité d'une dent creuse ce qui n'implique pas l'existence présente de cette ncommodité et de ses conséquences chez ceux qui en parlent. — P. 12-68. Hans Spanke, *Sequenz und Lai.* Étude historique des genres musicaux et étude rythmique des *lais* du recueil Jeanroy-Brandin-Aubry et de leurs modèles. — P. 69-102. Ernest Hoepffner, *Les Chansons de Jacques de Cysoing.*

Cette édition est le fruit de la collaboration de M. H. avec un de ses étudiants de Strasbourg, M. René Karst, qui a établi les textes critiques, M. H. s'étant chargé de l'introduction, des notices et des notes qui accompagnent les neuf chansons, seuls restes conservés des pièces composées, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, par le trouvère Jacques de Cysoing, de la famille noble de Cysoing près Bouvines (arrt de Lille). — P. 103-147. Edwin Habel, *Der « Doligamus » des Adolfes von Wien.* Ce recueil de neuf contes en latin sur la malice des femmes était connu depuis Leyser et Wright, mais médiocrement édité par l'un et l'autre et d'après un seul manuscrit. M. H. en donne une édition soigneuse d'après les huit manuscrits qu'il en connaît, avec quelques indications sur les sources. Le recueil comporte 691 vers, dont 684 en distiques ; le nom de l'auteur est donné au début en acrostiche : *Adolfus me fecit*, et répété au v. 688, avec l'indication de la date de composition, 1315 ; Adolfus écrivait à Vienne et il a présenté son œuvre à son maître *Ulricus*, dont nous savons par ailleurs qu'il était médecin et professeur « ad sanctum Stephanum Wienne ». — P. 148-158. Adolf Kolsen, *Drei Lieder des Trobadors Raimon de Miraval* (*Gr. 406, 5, 22 und 39*). — P. 159-170. Antonio Viscardi, *La scuola medievale e la tradizione scolastica classica.* Sur la contradiction entre les condamnations théoriques de la culture classique par les Pères et leur pratique de cette culture, sous la prédominance des sciences ecclésiastiques et pour l'enrichissement même de celles-ci. — P. 171-172. Guido Mazzoni, *L'iscrizione nella Cattedrale di Ferrara.* A propos de l'article de G. Bertoni dans les *Rendiconti della R. Accademia dei Lincei*, Sc. mor., VI, XII (1936), 385-400. — P. 173-179. Alexandre Haggerty Krappe, *Le cri meurtrier.* Ce motif, que nous connaissons en Occident par le *Daniel* du Stricker et par des contes celtiques, est d'origine orientale. — P. 180-185. Ugo Sesini, *In margine alla dottrina dantesca della canzone ; rapporti fra cobla e melodia.* — P. 186-203. Gianfranco Contini, *Un trattatello astrologico provenzale.* Édition d'un petit traité de pronostication tiré du ms. fr. 14771 de la Bibliothèque nationale ; le ms. est du XIVe siècle et probablement de la région au sud de Toulouse. — P. 204-209. Adolf Kolsen, *Des Trobadors Serveri de Girona* « vers del destreit » *und* « vers meravelhos » (*Pillet-Carstens, 434a, 14 n. 42*). Textes, traductions, notes. — P. 210-228. *Bullettino bibliografico* : p. 210-223, important compte rendu de J. B. Beck, *Le melodie dei Trovadori... traduzione di* Gaetano Cesari (Ugo Sesini, en opposition décidée avec les explications théoriques de Beck). — P. 232-235. Notice nécrologique de *Joseph Bédier* par Angelo Monteverdi.

XII (1939). — Ce volume ne nous est pas parvenu, alors que nous avons reçu les vol. XIII-XV (1940-1942) ; les lecteurs de la *Romania* en connaîtront le contenu dès que le retour de conditions normales aura permis à l'administration des *Studi* de combler cette lacune.

M. R.

STUDIER I MODERN SPRÅKVETENSKAP, XIII (1937). — P. 1-26. A. Nordfelt, *Étienne de Bonneuil och Uppsala Domkyrka ; ett språkligt inlägg.* Un document de 1287 mentionne *Estienne de Bonnueill, tailleur de pierre, maistre de faire l'eglise de Upsal en Suede*, lequel engage des compagnons *pour ouvrer de taille de pierre en ladite eglise.* Étienne de Bonneuil est-il l'architecte, le directeur de la construction ou seulement l'entrepreneur chargé de la taille de pierre ? Et comment faut-il entendre *maistre de faire* ? Il ne semble pas que nous ayons ici le nom d'un architecte, mais seulement celui d'un praticien. — P. 27-37. Alf Lombard, *Une étymologie française débattue.* Il s'agit de l'adjectif *omple* « simple, lisse, fin » (cf. *Romania*, LXXI, 423-4), que M. L. propose maintenant de tirer de umplus, forme appartenant à la série duplus, triplus, simplus. Pour justifier le passage de ùm- à *om-*, M. L. est amené à étudier de plus près ce phénomène dont il montre l'extension dans les parlers du Nord de la France. — P. 105-143. G. G. Wahlgren, *Sur l'origine de l'i- initial des pronoms démonstratifs français du type* i-cist, i-cil, *etc.* M. W. a repris, exposé et critiqué, dans cette étude les nombreuses hypothèses produites pour expliquer cet *i-* initial dans les pronoms démonstratifs et dans certaines formes adverbiales ; à son tour, il propose l'explication que voici. A une époque prélittéraire, le français devait avoir de eccille, ecciste, **ecil* et **ecist* au sujet singulier et pluriel (comme il a *il* de ille sous l'influence de illi) et au contraire **ecel* et **ecest*, **ecels* et **ecez*, au cas régime singulier et pluriel : l'identité vocalique des deux syllabes en *-e-* au régime aurait entraîné l'identité en *i-* au cas sujet. Il faut alors, je pense, admettre que ce parallélisme de disposition phonétique aurait été rompu par la suite, ce qui s'expliquerait, sans doute, suffisamment par la valeur « démonstrative » prise peu à peu par l'*i-* initial. La combinaison de M. W. est, à coup sûr, ingénieuse et a le mérite de la simplicité. L'auteur y a ajouté des hypothèses annexes sur les autres mots en *i-* notamment sur la difficile *iluec.* — P. 187-213. Margit Wijk, *Aperçu bibliographique des ouvrages de philologie romane et germanique publiés par des Suédois de 1934 à 1936.*

M. R.

TRAVAUX DE LA SECTION DE LINGUISTIQUE ET DE FOLKLORE DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA CÔTE-D'OR, I (1938-39). — Cette publication est faite par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon et est un extrait du tome XXI des *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.* — P. 506-8. P. Lebel, *Les supplices d'animaux.* Appellations de lieux dits expliquées par cette coutume (*Loupendu*, *Panloup*, etc.). — P. 510-12. L. Pansot, *Description de quelques lieux dits de la région de Vergy.* — P. 512-14. P. Lebel, « *Balai* » *et* « *balayures* » *dans les patois de la Côte-d'Or.* On notera en particulier le mot *ramasse* (et le verbe *ramasser*) qui, d'après l'analogie de *rain* et *ramon* au sens de « balai », est expliqué par

*ramicia (s. e. scopa) et qu'il faudrait donc détacher de *amasser*. — P. 522-24. P. Lebel, « *Sanglier* » *et* « *blaireau* » *dans les patois de la Côte-d'Or*. — P. 527-28. E. Garnier, *Quelques exemples de déformation de lieux dits*. — P. 355-6. H. Carrez, *Les différents genres de sobriquets de la région dijonnaise aux XIII^e et XIV^e siècles*. Compléments à un article du même auteur dans les *Annales de Bourgogne* (IX, 1937). — P. 541-45. P. Lebel, *Le lieu-dit* « *La Foletière* ». C'est un dérivé de *follet* « feu-follet » ou « nuage de brouillard ». — P. 562-573. P. Lebel, *L'archéologie et la géographie historique vues à travers les lieux-dits*. — P. 574-587. P. Lebel, *La toponymie des environs de Vergy*. — P. 588-614. *Problèmes toponymiques*. Modèle d'études mettant en jeu les divers modes d'enquête : relevé cadastral, enquête sur place, enquête géographique, enquête linguistique, que la Section propose à ses membres ou collaborateurs. Les exemples choisis sont : I. *Le lieu dit* « *La Cras* », qui s'applique à des terrains pierreux, et doit s'expliquer, comme le prov. *Crau*, par **craco* ou **crauco* « sol pierreux, gravier », mot sans doute prégaulois, peut-être originairement **car-aco* apparenté à *car(r)a* « pierre » ; II. *Le lieu-dit* « *La Vèvre* » « terre vague ou inculte, souvent, mais non pas nécessairement humide, de **vabr-* connu de toutes les régions de la Gaule et même en pays germanique ; III. *Le lieu-dit* « *La Laume* » « terre grasse » est une prononciation bourguignonne d'un ancien *laume*, c'est-à-dire *lame* d'un européen **lamma* « endroit boueux », représenté par le latin lama « fondrière » et répandu de la péninsule ibérique à la Baltique en passant par le germanique *slam* (all. mod. *Schlamm* « boue »).

M. R.

Vox romanica, III (1938), 1. — P. 1-47. E. Fromaigeat, *Les formes de l'interrogation en français moderne : leur emploi, leurs significations et leur valeur stylistique*. — P. 48-155. J. U. Hubschmied, *Sprachliche Zeugen für das späte Aussterben des Gallischen*. Je ne puis, de cet important et minutieux mémoire, rapporter ici que la thèse fondamentale : la Suisse alémanique présente nombre de mots d'origine gauloise, particulièrement dans les toponymes, qui n'ont pas leur correspondant formel en roman et, par suite, n'ont pas été empruntés par l'intermédiaire de parlers romans ; ils ont donc été pris directement au gaulois qui était encore vivant, au moins à l'état de restes sporadiques, lors de l'installation des nouveaux venus alémaniques au v^e siècle ; d'autre part, l'étude phonétique de ces mots montre que pour certains l'emprunt est postérieur à des modifications germaniques elles-mêmes postérieures à l'immigration, d'où il résulte que dans la Suisse alémanique actuelle, alémanique et roman ont vécu côte à côte pendant des siècles. La collection de formes ou de types réunie par M. Hubschmied est considérable ; elle offre large matière à des discussions de détail ; il n'est pas probable que la thèse puisse en être atteinte dans son principe.

Comptes rendus. — P. 156-161. J. H. Baxter and Charles Johnson, *Medie-*

val Latin word-list from British and Irish sources (Max Niedermann : compléments et rectification de date tirés en particulier des *Hisperica famina* et d'Adamnan). — P. 172-181. Alf Lombard, *L'infinitif de narration dans les langues romanes* (L. Spitzer). — P. 192-196. P. Æbischer, *Sur les noms de lieu composés de* domnus *et d'un vocable hagiographique et singulièrement sur* Donneloye *et* Donatyre (H. Glättli). — P. 196-206. *Latinitatis Italicae Medii aevi inde ab a. CDLXXVI usque ad a. MXXII Lexicon imperfectum cura et studio* Francisci Arnoldi, I (H. Bosshard).

Nécrologie. — P. 222-228. *Robert von Planta, 7 mars 1864-11 décembre 1937* (J. J., avec bibliographie sommaire).

2. — P. 229-236. V. Bertoldi, *Discussioni etimologiche : Il pliniano combrètum, regionalismo gallo-ligure nel latino.* On avait cherché à combretum, qui désigne une plante des humides bords des cours d'eau, une origine indo-européenne étayée de formes baltiques ; M. B. propose d'y voir un collectif tiré de *com-bero, synonyme gaulois de condate, au sens de « confluent ». — P. 237-252. G. Gougenheim, *Un mot pseudo-mérovingien :* pavois. Bel exemple de détournement de sens par des archaïsants amateurs : *pavois*, emprunt technique fait à l'italien dans la seconde moitié du XIVe siècle, devient un mot littéraire, synonyme de « bouclier », et se spécialise chez les historiens du XVIIe siècle pour désigner le bouclier sur lequel on élève le chef choisi, se trouvant ainsi reporté au temps de la monarchie franque. — P. 253-274. G. Contini, *Due lapidari provenzali.* Il s'agit des fragments (Brunel, 221) conservés sur un double feuillet de garde (aujourd'hui B. N. fr. 14.974) et que l'on connaissait principalement jusqu'ici par les indications incomplètes de Paul Meyer. Ils comportent une partie d'un lapidaire de pierres gravées, et une traduction incomplète du lapidaire de Marbode. M. C. publie le texte de ces fragments, du moins ce que le couteau du relieur n'en a pas enlevé, et il le fait précéder de quelques notes sur les particularités de langue et de vocabulaire ; il attribue le ms. à la Haute-Garonne ou à la région entre Languedoc et Limousin ; je note que la forme *cioutat* se présente dans *Roland à Saragosse* qui est de la Provence. Je signale à M. C. une courte série de noms de pierres précieuses dans *Ronsasvals*, qui, dans sa brièveté, pose des problèmes d'identification assez difficiles : je serais heureux qu'il aidât à les résoudre ; il s'agit des pierres qui ornent le heaume du Sarrasin Amalroc (v. 482-86) :

De ricas peyras fon l'elme vironat
Playmes, bericles e cristals e corals
E cassadonis e robins encastratz,
Balays, carieis, saffilis ajustatz
E castaienis, camezieus esmeratz ;..

playmes peut être « prasme », mais que représentent *carieis* et *castaienis* ? L'on regrettera que M. C. n'ait pas complété son utile publication par un index des noms de pierre figurant dans les fragments ; il a certainement établi cet

index pour la préparation de son travail, il eût été préférable de ne pas laisser les lecteurs qui s'intéressent à ce vocabulaire dans la nécessité de refaire cette besogne. — P. 275-278. G. Serra, *Trace dialettali piemontesi di antichi usi giuridichi.*

Comptes rendus. — P. 293-298. W. Hering, *Die Mundart von Bozel (Savoyen)* (B. Hasselrot). — P. 298-300. Fr. Dorschner, *Das Brot und seine Herstellung in Graubünden und Tessin* (H. Kaeser). — P. 304-314. C. M. Crews, *Recherches sur le judéo-espagnol dans les pays balkaniques* (G. Farhi et A. S.). — P. 315-320. Mirko Deanović, *Per un atlante e un dizionario etimologico delle voci mediterranee.* — P. 321-344. Chronique.

Nécrologie. — P. 345-350. *Ferdinand Brunot, 6 novembre 1860-31 janvier 1938* (A. François). — P. 351. *Gustaf Rydberg, 18 Oktober 1861-26 April 1938* (J. J.). — P. 352-353. *E. G. Wahlgreen, 20 décembre 1879-1er février 1938* (B. Hasselrot). — P. 354-379. Index.

M. R.

Zeitschrift für französische Sprache und Literatur, LXIV (1942). — P. 321-374. Schlötke-Schröer, *Die französische burleske Kunst des 17. Jahrhunderts in geistesgeschichtlicher Bedeutung.* — P. 375-384. Ehrard Lommatzsch, *Altfranzösisch* estre en esse, estre en esses, venir à esse. Dans ces expressions, *esse* et *esses* représentent les formes féminines du pronom lat. ipse qui avait déjà donné en a. fr. l'adjectif *esse* (*Par esse la chariere, S'en repairet ariere*, Ph. de Th., *Comp.* 1433). E. Lommatzsch revient à ce propos, après A. Tobler et P. Falk, sur l'emploi en français d'adjectifs féminins en fonction de neutres. — P. 385-398. E. G. Lindfors Nordin, *Mar... Marselha-Marseille* (*A l'enseigne du cheval blanc*). Dans le nom de *Marseille* comme dans celui de *marc* (monnaie) se cacherait un mot gaulois *mar* « cheval », bret. *marc'h*; *marcher*, comme l'avait entrevu Diez, se rattacherait à la même racine. L'hypothèse a peu de chance de convaincre les phonéticiens. — P. 399-435. Walther Suchier, *Vortrag und Rythmus des französischen Verses* (2e article). — P. 436-440. Ph. Aug. Becker, *Parise la Duchesse.* Cette œuvre peut être rapportée au troisième quart du XIIIe siècle. — P. 441-446. Ph. Aug. Becker, *Estourmi von Bourges.* — P. 447-448. Ph. Aug. Becker, *Zu den Strassburger Eiden : lostanit.* Si *lostanit* était une faute pour *lo tanist* (ou *lo tenist*), nous aurions un bel exemple de subj. impf. subordonnant en phrase hypothétique, à joindre à tous ceux que nous avons réunis dans notre travail sur ces phrases. Il serait étonnant toutefois, en syntaxe, qu'un impf. reprît le présent *conservat* de la protase. Cette considération nous empêche de tenir pour sûre l'ingénieuse correction que propose Ph. Aug. Becker. — P. 449-457. Edgar Glässer consacre une note au souvenir d'*Emil Winckler* décédé le 28 janvier 1942; Rulh Lindemann dresse une liste chronologique de ses travaux, qui s'étendent sur trente années (1912-1942). — P. 467-476. Carin Fahlin, *Alt. fr.* « *cume chevalier* » —

neufr. « *en chevalier* » ; *altit.* « *come cavaliere* », *neuit.* « *da cavaliere* ». Bon catalogue d'exemples classés chronologiquement. On ne peut guère supposer que cet emploi de *en* soit un latinisme ; il s'agit plutôt d'une extension à des verbes ordinaires de la préposition *en* qui complète des verbes tels que *muer*, *changer*. [Mlle F. s'est demandé s'il n'y aurait pas un exemple de *en* = « comme », qui serait d'ailleurs tout à fait exceptionnel au XVe siècle, dans un passage du *Miracle de la mère du pape*, et non *de la mère et du pape*, *Miracles de N.-D.*, éd. G. Paris et U. Robert, t. II, p. 351 sq.) qu'elle cite de façon incomplète ; en voici une citation plus étendue :

LA MÈRE DU PAPE
Il faut que je demeure ci
Jusques au jour.
L'ASNIER
Et pourquoy, dame ? Par amour
Faites m'en sage.
LA MÈRE DU PAPE
Sire, soit sens ou soit folage, 1410
Si le vous dirai voulentiers.

Il est bien évident que *Faites m'en sage* signifie ici comme ailleurs « Faites que j'en sois informé », et que *en* est le pronom indéfini et non la préposition. Mlle F. a été trompée par le Glossaire de l'édition (t. VIII) qui traduit *en* par « en guise de », en supprimant le pronom personnel *m'* ; mais elle aurait trouvé dans Godefroy (VII, 282), avec d'autres exemples, du XIVe au XVe siècle, de *faire sage* = « informer », un autre passage des *Miracles de N.-D.* (t. II, p. 270), qui ne laisse pas de doute sur le sens :

Je li requis moy faire sage 1160
Pour quoy il souffroit telle rage,
Il me respondit pour le vice
De ce qu'il ot trop malice.

M. R.]. — P. 477-511. Schlötke-Schröer, *Die französische burleske Kunst des 17. Jahrhunderts in geistesgeschichtlicher Bedeutung* (2e article).

R. L. WAGNER.

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, LXI (1941), 1-2. — P. 1. E. Brugger, « *Der schöne Feigling* » *in der arthurischen Literatur*. Essai pour reconstituer, d'après *Perlesvaus* et la suite du *Perceval* par Manessier, le thème et l'histoire du « Couard Chevalier ». — P. 45. Erhard Lommatzsch, *Zur Erinnerung an Matthias Friedwagner* (mit Bild und Schriftenverzeichniss). — P. 63. G. Pasquali, *Osservazioni sulla lingua italiana contimporana*. — P. 79. G. Rohlfs, *Galloitalienische Sprachkolonien am Golf von Policastro* (*Lukanien*). Un petit nombre de points autour de Rivello et de Trecchina, dans la prov. de Potenza, sont des colonies originaires du Sud du Piémont

et plus précisément du Montferrat qui est aussi le point de départ des colonies gallo-italiennes de Sicile. — P. 114. Paul Æbischer, *Pour l'histoire du suffixe d'origine longobarde -ing dans l'Italie centrale.*

Mélanges. — P. 122. Paul Æbischer, *Comment le mot* foresta *est entre dans le vocabulaire italien.* Le mot viendrait de la chancellerie des empereurs germaniques et des rois d'Italie. — P. 126. W. Giese, *Lexikologisches aus katalanischen Texten des ausgehenden Mittelalters.* Mots relatifs à l'équitation et aux instruments de musique. — P. 135. A. H. Krappe, *Sur un épisode de la* Vengeance de Raguidel. Il s'agit de l'histoire de Gauvain, d'Ide et de Druidain.

Comptes rendus. — P. 145. G. Devoto, *Storia della lingua di Roma* (W.). — P. 148. *Homenatge a Antoni Rubio y Lluch* (W. Hering : on y trouvera d'utiles critiques à l'article de M. G. Pascu sur l'histoire de *maïs* dans les langues romanes et balkaniques). — P. 158. *Premier congrès international de toponymie et d'anthroponymie* (W.).

3-4. — P. 161. K. Rogger, *Kritischer Versuch über de Saussure's Cours général.* — P. 225. Eugen Lerch, *Zum Gebrauch des Artikels, namentlich bei Abstraktum.* — P. 257. O. Keller, *Dialekttexte aus den Sopraceneri (Tessin).*

Mélanges. — P. 219. M. L. Wagner, *Zu den sardischen Etymologien Alessios und Pisanis.* Critiques sévères. — P. 339. Karl Treimer, *Fremde Bestandteile im Gergo.* — P. 348. Robert A. Hall jr, *Nochmals ital. madrigale.* Contre l'étymologie de L. Spitzer, *madrigale* < *materiale.*

Comptes rendus. — P. 348. V. Bertoldi, *Questioni di metodo della linguistica storica* (M. L. Wagner). — P. 355. V. Väänänen, *Le latin vulgaire des inscriptions pompéiennes* (A. Labhardt : note intéressante sur la forme catecra pour cathedra dans une inscription publiée en 1933). — P. 361. Robert A. Hall jr, *Bibliography of Italian Linguistics* (W.). — P. 363. C. Tagliavini, A. Menarini, *Voci zingare nel Gergo bolognese* (M. L. Wagner). — P. 371. Mena Grisch, *Die Mundart von Surmeir (Ober-und Unterhalbstein)* (W.). — P. 375-87. R. L. Wagner, *Les phrases hypothétiques commençant par « si » dans la langue française des origines à la fin du XVI^e siècle* (E. Lerch). — P. 392. O. Deutschmann, *Un aspect particulier des constructions nominales du type « ce fripon de valet » en espagnol* (Alf Lombard). — P. 395. Fr. Krüger, *Die Hochpyrenäen* (A. Kuhn). — P. 401-416. Annonces sommaires.

5-6. — P. 417-537. Erich von Richthofen, *Alfonso Martinez de Toledo und sein* Arcipreste de Talavera, *ein kastilisches Prosawerk des 15. Jahrhunderts.*

Comptes rendus. — P. 538. Konrad Burdach, *Der Gral* (Stefan Hofer analyse cet ouvrage considérable et essaye d'en mettre en relief les thèses principales; on notera que K. Burdach est décédé). — P. 553. Ph. A. Becker, *Das Werden der Wilhelm und der Aimerigeste* (Stefan Hofer : « encyclopédie des légendes épiques du Sud de la France »). — P. 569. *Maistre Nicole Oresme, Le Livre des Éthiques d'Aristote* p. p. A. D. Menut (W.). — P. 572. *Antonio López de Vega, Paradoxas Racionales,* p. p. E. Buceta (A. Kuhn).

Titre et table. L'index annoncé comme devant être joint à un fascicule ultérieur ne nous est pas parvenu.

LXII (1942), 1-2. — P. 1. Reto R. Bezzola, *Der französisch-englische Kulturkreis und die Erneuerung der europäischen Literatur im 12. Jahrhundert.* Esquisse d'un travail sur « Les lettres dans les cours du haut moyen âge et la formation de la littérature courtoise » dont fera partie l'article de M. Bezzola sur « Guillaume IX et les origines de l'amour courtois » que nous avons publié dans notre t. LXVI. — P. 19. St. Hofer, *Erecstudien* : 1. « *Erec* » *und* « *Tristan* » ; 2. *Zum Kommentar des* « *Erec* ». — P. 33. Carin Fahlin, *Embonpoint.* Le plus ancien exemple connu du substantif est de 1528 (Marot). — P. 49. Paul Æbischer, *Autour de l'origine du nom de* Catalogne. M. Æ. indique qu'il ne serait pas impossible que *Catalogne* fût en quelque rapport avec le nom du château de *Montcada* qui commandait le défilé menant à Barcelone. Considérations générales sur l'origine des noms de contrées et tableau des catégories diverses que peut avoir à envisager la discipline relative à ces noms, la « chorographie », comme M. Æ. propose de la dénommer. — P. 68. Th. Frings, *Französisch und Fränkisch.* 3. *Frz. louche* « *Drillbohrer, Spundbohrer* » < francique **lotja* restitué d'après le flam. *loete.* — P. 70. M. L. Wagner, *Zu span. dejar, port. deixar, siz., kal. dassari, sard. dassare.* Le *d* initial ne peut pas être dû à une influence arabe comme l'a imaginé F. Schürr ; un croisement de laxare et delaxare n'est pas à rejeter. — P. 77. M. L. Wagner, *Sardische Forsetzer von solipuga, solifuga.* — P. 81. G. Rohlfs, *Altertümliche Spracherscheinungen in der Garfagnona.* Présence de *d* cacuminal < -ll- ; représentants de la finale *-as* : *la kapra* = « *le kapre* ». — P. 87. St. Hofer, *Die Tafelrunde im Roman de Brut.* Il s'agit d'additions faites au texte de Wace d'après les romans de Chrétien. — P. 91. St. Hofer, *Zur Datierung des Thebenromans. Thèbes* serait postérieur au *Roman de Brut*, dont il aurait emprunté quelques traits, donc à 1155 ; mais les emprunts signalés par M. H. sont bien peu certains.

Comptes rendus. — P. 98. A. Sechehaye, *Les trois linguistiques saussuriennes* (K. Rogger). — P. 107. C. Battisti, *Dizionario toponomastico atesino*, et *I nomi locali dell' alta Venosta, ...della Pusteria, ...delle Valli di Badia e Marebba* (J. U. Hubschmied ; très important compte rendu). — P. 128-142. Annonces sommaires. — P. 142-224. Périodiques (1938-1940).

3-4. — P. 226. M. L. Wagner, *Die Strafpredigt des Pfarrers von Masuddas, ein Scherzgedicht in der Mundart des ländlichen Campidana* (*Sardinien*). Texte de cette composition de 634 vers, d'après une impression populaire de 1892, transcription phonétique, traduction allemande et notes. — P. 263. Erhard Lommatzsch, *Beiträge zur älteren italienischen Volksdichtung*, IV, 1. *El libro de Santo Iusto paladino de Franza, nach dem Druck von Venedig 1490.* Réimpression des 230 octaves. — P. 324. Carin Fahlin, *Zur Adjektivfunktion der Suffixbildungen auf* -eur *und* -teur. Listes d'exemples de seconde main.

Mélanges. — P. 342. W. von Wartburg, *Nochmals zur Lokalisierung des Capitulare de Villis.* Maintient, contre les réserves de J. Jud, l'opinion que le texte se localise dans le Nord du Poitou ; l'article est accompagné d'une carte, de lecture rendue difficile par l'excessive réduction. — P. 396. M. L. Wagner, *Zu K. Treimer's Aufsatz « Fremde Bestandteile im Gergo »* (*ZRPh LXI (1941), 329-346.* Nombreuses critiques de méthode et de fait. — P. 370. Paul Zumthor, *La délivrance de Merlin, contribution à l'étude des romans de la Table Ronde.* Exposé des diverses formes de la légende romanesque de Merlin : ermitage, enserrement et disparition définitive, enserrement avec délivrance, et essai pour expliquer la genèse de ces formes. — P. 386. O. Schumann, *Die Urfassung des Nikolaus-Spiels von den drei Jungfrauen.* Cette rédaction, antérieure à celles de Hildesheim (Brit. Mus. Add. 22 414) et de Fleury (Orléans 201), est ici publiée d'après les mss de Villers (Bruxelles, Bibl. roy., II, 2556) et de Ratisbonne (Munich, Clm. 14834).

Comptes rendus. — P. 391. L. F. Benedetto, *Il cantico di frate Sole* (Retc R. Bezzola). — P. 396. Silvio Pellegrini, *Appunti di storia letteraria e civile italiana* (Reto Roedel). — P. 398. H. Spanke, *Beziehungen zwischen romanischer und mittellateinischer Lyrik mit besonderer Berücksichtigung der Metrik und Musik* (J. Storost). — P. 406. A. Piaget, *Oton de Granson, sa vie et ses poésies* (St. Hofer). — P. 413-416. Annonces sommaires.

5-6. — P. 417. E. R. Curtius, *Mittelalterliche Literaturtheorien.* — P. 492. E. R. Curtius, *Das* « Carmen de prodicione Guenonis ». M. Curtius qui, depuis plusieurs années, a partagé entre des recueils divers des études sur l'esthétique littéraire médiévale, qu'on voudrait pouvoir lire rassemblées en volumes, nous donne ici un essai d'application critique de ses observations antérieures. Le principe même de sa recherche est excellent : le *Carmen de prodicione Guenonis* a presque toujours été étudié par comparaison avec le *Roland* d'Oxford ou le Pseudo-Turpin, en vue de déterminer la chronologie relative de ces textes ; M. C. décide de l'étudier en lui-même dans sa contexture, sa forme, son esprit, ses caractéristiques littéraires et d'atteindre par là une fixation chronologique, flottante sans doute, mais « absolue » d'où se déduiront ensuite, s'il y a lieu, des chronologies relatives. Il aboutit à cette conclusion que le *Carmen* s'inspire de préoccupations et se sert de procédés littéraires qui permettent de le placer au XIII^e^ siècle (sans doute dans la première moitié) ; il est donc postérieur au *Roland* d'Oxford, dont il donne une réduction de forme systématique. Cela ôte au *Carmen* toute valeur pour la reconstruction éventuelle d'un *Roland* primitif et en particulier pour l'attribution à l'épisode de Baligant (qui n'est pas dans le *Carmen*) du caractère d'addition postérieure. — P. 510. Otto Schumann, *Zum* Carmen de proditione Guenonis. Bien que l'article de M. Curtius soit de nature à ôter au *Carmen* beaucoup d'intérêt historique, M. Sch. pense avec raison qu'il mérite encore d'être examiné du point de vue de l'art rhétorique et poétique du moyen âge ; il publie donc une série étendue de corrections et d'éclaircisse-

ments au texte et des remarques sur les emprunts de l'auteur ou les passages où il se rencontre dans l'idée ou l'expression avec d'autres œuvres.

Comptes rendus. — P. 528-531. Eva-Maria Woelker, *Menschengestaltung in vorhöfischen Epen des 12. Jahrhunderts* : Chanson de Roland, etc. (Werner Mulertt). — P. 534. Félix Lecoy, *Recherches sur le* Libro de Buen Amor *de Juan Ruiz* (Werner Krauss : « gehaltvolle Untersuchung »). — P. 538. Karl Vossler, *Poesie der Einsamheit im Spanien* (Werder Muiertt). — P. 541. *Annonces sommaires.*

Titre et table, sans index.

La *Bibliographie 1936-1937* (Supplementhefte LVI-LVII de la *Zeitschrift für romanische Philologie*) a paru en 1940, chez Niemeyer-Halle, par les soins de M. Alwin Kuhn. Elle est établie sur le même plan que le volume qui a précédé (1927-1935), et contient 6.969 numéros.

M. R.

CHRONIQUE

Collections et publications en cours.

Du *Thesaurus linguae latinae* a paru en 1943 le fascicule VIII du vol. VII, 1 : INDE-EXUVIAE.

— Nous avons plaisir à annoncer que nous avons reçu les fascicules 24 et 25-26 du *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle* de E. Huguet, tome troisième, qui vont de DORIE à ENSERRER. Après un long arrêt dû à des difficultés d'arrangement commercial et à la complication des événements, le travail suspendu a pu être repris avec un changement de libraire : les fascicules portent la date de 1944 et la firme de Didier à Paris. Espérons qu'imprimeur et éditeur rattraperont le temps perdu et répondront à la courageuse constance de M. E. Huguet.

— Le tome IX des *Chartes du Forez antérieures au XIV^e siècle*, publiées sous la direction de G. Guichard, comte de Neufbourg, E. Perroy, J.-E. Dufour, a été distribué en 1943 ; il contient les pièces 911-1050 comprises entre les années 1115 et 1290 ; une seule, n° 957 de 1263, est en français.

Cette belle collection vient de se compléter de deux volumes de *Tables* ; le premier (404 pages), dû à M. Édouard Perroy, comprend, avec les *Additions et corrections aux Chartes, de 1 à 1050*, la *Table chronologique et analytique* et la *Table des Noms* de ces chartes ; le deuxième volume (384 pages), dû à M^lle Marguerite Gonon, contient les *Tables des noms des notes des Chartes de 1 à 1050* (ces *des* en cascade paraissent une gageure). Gros travail et utile instrument ; la date de 1944 inscrite sur les deux volumes suffirait à faire l'éloge des deux auteurs, des initiateurs de la publication et de leur imprimeur.

— Une *Bibliothèque de philologie germanique*, publiée sous la direction de A. Jolivet et F. Mossé, a commencé de paraître en 1942 aux Éditions Montaigne (Aubier) à Paris, en volumes petit 8° carré ; nous en avons reçu jusqu'ici les numéros suivants :

I. — Alfred Jolivet et Fernand Mossé, *Manuel de l'allemand du moyen âge des origines au XIV^e siècle* ; 1942, 563 pages ;

II. — Fernand Mossé, *Manuel de la langue gothique* (*Grammaire, textes, glossaire*) ; 1942, 272 pages ;

IV. — Joseph DELCOURT, *Initiation à l'étude historique de l'anglais* ; 1944, 224 pages.

Le nº III que nous n'avons pas reçu est un choix par André MORET du *Parzival* de Wolfram d'ESCHENBACH.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

Glossarium ad scriptores mediae et infimae Graecitatis... accedit Appendix ad Glossarium mediae et infimae Latinitatis una cum brevi Etymologico Linguae Gallicae ex utroque Glossaris, auctore Carolo DU FRESNE, domino DU CANGE... ; Lugduni, M.DC.LXXXVIII. Réimpression du Collège de France ; Paris, 1943 ; in-4, XLIV pages + 1794 + 214 + 100 + 316 colonnes. — Il ne s'agit pas d'une réimpression typographique, mais d'une reproduction photomécanique qui remet très heureusement à la disposition des médiévistes ce précieux répertoire. On souhaitera que le Collège de France puisse disposer de ressources nouvelles pour nous donner d'autres reproductions aussi utiles et aussi immédiatement utilisables. Dans le domaine de la lexicographie française la reproduction du *Thrésor de la langue française* de Nicot, et du *French Dictionary* de Cotgrave rendraient des services certains. J'ai dressé le projet d'une collection de reproductions des ouvrages sur la langue française, grammaires, remarques, etc., du XVIe au XVIIIe siècle, que compléteraient des tables particulières et des index généraux : seuls, ces suppléments exigeraient quelque travail et du temps ; la reproduction photomécanique ne requerrait que de l'argent. Je demande l'argent nécessaire pour sauver, multiplier, rendre utiles des documents trop négligés. — M. R.

Henri GUITER, *Étude de linguistique historique du dialecte minorquin* ; Montpellier, Imprimerie de la Charité, 1943 ; in-8, 348 pages. — Titre peu clair et bien imposant pour cette dissertation qui nous donne une description phonétique et morphologique du catalan de Minorque, comparé de façon générale avec le catalan continental de l'Ouest et de l'Est, et moins nettement avec le mallorquin, et dans tout cela très peu d'histoire, en dehors du rapprochement banal, et sans précision des modalités de tradition, avec le latin. Entre la phonétique et la morphologie, quelques pages de lexicographie où sont notées des différences avec le catalan continental (mais l'on ne voit pas toujours clairement lequel des deux a innové) et les vestiges laissés par les occupants successifs de l'île, Arabes, Anglais, Français, Castillans, ou les emprunts faits aux voisins Italiens ; tout cela est fort sommaire et les conditions de l'emprunt restent dans le vague : je vois bien que M. G., lorsqu'il cite d'après l'archiduc Salvator *awbərginyə* ou *awbərkok* (c'est-à-dire *aubergine* et *abricot*) comme particularités minorquines d'origine arabe, ne se laisse pas convaincre que ce soient là des restes de l'occupation musulmane du VIIIe au XIIe siècle, parce que

ces mots sont communs à tout le catalan, mais est-il sûr que *bəʒəf* « beaucoup » soit davantage une relique vénérable ? Si le catalan continental l'ignore, comme le dit M. G., ne peut-il venir de Marseille dont les marins font escale dans l'île, où n'est-ce pas au sabir d'Alger que les Mahonnais sont allés l'emprunter ? Si « les écoliers partant en vacances » crient *viva la greva !* (p. 137), on peut penser que ce n'est pas là un vestige de l'occupation française de Ciudadela entre 1756 et 1763, et que les Minorquins l'ont appris depuis moins de cent ans. On voudrait que le mot *historique* ne fût pas seulement un élément décoratif dans le titre de la dissertation et qu'il correspondît à une réalité interne. Mais on s'inquiète aussi de ne pas voir d'indication géographique ; sans doute Minorque mérite son nom autrement que par comparaison avec Majorque, mais il n'y a pas bien loin de 50 km. entre Mahon et Ciudadela, et il y a d'autres agglomérations que ces ports, et des agglomérations paysannes ; le parler est-il partout identique ? M. G. ne nous renseigne pas, pas plus qu'il ne nous dit si l'aristocratique Ciudadela ne se distingue en rien dans son vocabulaire du vieux port de cabotage de Mahon. A vrai dire, nous ne sommes pas renseignés sur les sources d'information de M. G., et il est difficile de savoir quand il nous apporte un témoignage recueilli directement par lui-même de la bouche des habitants et en quel point, ou le résultat d'un dépouillement de texte imprimé, ou un renseignement tiré d'un dictionnaire ou d'une grammaire locale. Dans les 50 pages d'appendice qui terminent son livre, il n'y a pas un texte oral, seulement des extraits d'œuvres de Minorquins essayant d'écrire leur langue, extraits intéressants à coup sûr, car ils proviennent de livres peu répandus, mais dont on ne sait quelle confiance ils méritent. L'on regrettera aussi que l'auteur n'ait pas fait place à la plus petite remarque syntactique. Enfin l'on s'étonne que M. G., qui fait appel aux noms de lieu pour y retrouver des reliques arabes, n'ait pas poussé plus loin son examen et recherché s'il n'y trouverait pas des mots, des formes ou des types de formation appartenant à un état plus ancien. Dans l'ensemble, nous avons là un travail préparatoire à une enquête plus diverse et plus serrée : il est souhaitable que M. G. puisse faire lui-même cette enquête. — M. R.

Albert Dauzat, *La géographie linguistique* ; Paris, Flammarion [1944] ; in-16, 226 pages avec 9 cartes [Bibliothèque de philosophie scientifique]. — Réimpression avec quelques retouches de ce petit ouvrage publié, il y a une vingtaine d'années, chez le même éditeur dans une autre collection.

Jacques Soyer, *Recherches sur l'origine et la formation des noms de lieux du département du Loiret*, VII. *Toponymes d'origines latine, germanique et française, désignant des villages ouverts, des camps, forteresses, enceintes et clôtures diverses ; des bornes et limites ; des routes, carrefours et ponts.* —

Toponymes formés à l'aide de noms de peuples; Orléans, Houzé, 1943; in-8, 99 pages. — M. J. Soyer continue courageusement la série de ses *Recherches*, il annonce encore trois fascicules, VIII-X, déjà en préparation; nous souhaitons qu'il puisse compléter cette précieuse enquête par un index très complet de noms avec leurs formes, anciennes et modernes, y compris les graphies erronées, et il en est de ridicules ou absurdement prétentieuses, comme *Lait-des-Champs* (= La Haie), *Les Trays* (= L'Estrée), *Le Cas-Rouge* (= Le Carrouge). On consultera avec un intérêt particulier les notices 70 *vicus*, 71 *viculus*, 83 *motta*, 91 fr. *espère*. — M. R.

Holger Stern, *Naegtelserne i Fransk, en historisk-syntaktisk Fremstilling*; Copenhague, A. Busck, 1938; in-8, 391 pages. — Ce gros volume consacré à l'examen historique de la syntaxe de la négation en français est une thèse de doctorat, qui représente un effort considérable de collection d'exemples d'ancien français, de français classique et surtout de français moderne, et aussi un essai de classement qui équivaut souvent à un essai d'interprétation : voir p. ex. les p. 209-217 relatives à *ne jamais que*. — M. R.

Torsten Franzén, *Étude sur la syntaxe des pronoms personnels sujets en ancien français*; Uppsala, Almqvist et Wiksells Boktr., 1939; in-8, VII-165 pages (Thèse pour le doctorat). — L'auteur s'est proposé d'examiner la question de savoir quel fut, dans les premiers siècles de l'ancien français, l'accent des pronoms personnels, que l'on prétend souvent avoir été fortement accentués dans toutes les positions, et, d'autre part, les rapports qui ont pu exister entre la désorganisation des désinences verbales et la tendance à faire accompagner le verbe, de plus en plus régulièrement, d'un pronom sujet. Pour répondre à la première question, il a été amené à étudier les conditions dans lesquelles les pronoms sujets s'employaient en ancien français et il a fait à cet égard des classements précis avec d'intéressantes statistiques partielles. Il conclut notamment à l'emploi atone des pronoms dès le XII^e siècle comme un fait nettement établi. Il étudie, de façon particulière, les pronoms sujets séparés du verbe par un mot ayant un accent propre, et l'emploi des pronoms sujets dans les principales introduites par une conjonction de coordination ou dans les propositions intercalées. Il pense enfin que les conditions dans lesquelles on exprimait ou omettait les pronoms sujets en ancien français « sont souvent incompatibles avec l'opinion d'après laquelle leur emploi serait dû à l'obscurcissement des terminaisons verbales ». — M. R.

Carin Fahlin, *Étude sur l'emploi des prépositions* en, à, dans, *au sens local*; Upsal, Almqvist [1942]; in-8, IX-370 pages. — Ce travail nous apporte le résultat de dépouillements étendus et précis et constituera un très utile

recueil d'exemples ; sur plusieurs points l'examen de ces exemples et l'établissement de statistiques d'emploi a permis à l'auteur de proposer des explications vraisemblables de la succession des formes, p. ex. pour tout ce qui touche à la naissance et à la propagation de la préposition fr. mod. *dans*, dont Mlle F. a réuni un bon nombre d'exemples antérieurs à 1500 et marqué les progrès au XVIe siècle, bien avant Ronsard et surtout dans des textes qui reflètent plus que d'autres le langage de tous les jours. Le travail porte sur le développement et la lutte de ces prépositions locales à partir du latin et jusqu'en français moderne ; de plus, il donne pour chaque période et pour chaque question l'état des autres langues romanes, ce dont on ne voit pas d'ailleurs très bien quelles conclusions générales il y a lieu de tirer ; mais ces tableaux grammaticaux parallèles ont le plus souvent cet intérêt de faire apprécier l'indépendance ou la relation des divers développements et aussi de faire mesurer ce que ceux-ci peuvent avoir de non-nécessaire. Les exemples recueillis par Mlle F. sont bien interprétés ; cependant je note que dans *Hist. des ducs de Norm.*, 13 : *li otria li rois Bretaigne, ki marcissoit a Normandie* (p. 122), *a* n'exprime pas la direction comme dans *retorna a Londres*, ni même proprement une localisation. — M. R.

Verschiebungsdynamik im französischen Wortschatz ; ein Ansatz zweier Kategorien von Erhard Preissig ; Brünn-Prag-Leipzig-Wien, Rohrer, 1938 ; in-8, 302 pages [*Schriften der philosophischen Fakultät der deutschen Universität im Prag*, Bd. 16]. — Sous ce titre à effet on trouvera simplement l'étude des expressions employées par le français pour deux groupes d'idées, de leurs variations, échanges ou décadences et, autant que possible, des causes et des époques de ces faits. Les deux groupes, l'un d'ordre matériel, l'autre d'ordre moral, sont *a*) l'expression de la situation ou de la direction géographique, *b*) l'expression de la valeur morale. Plus précisément dans le premier groupe sont passées en revue à travers l'histoire du français les expressions pour les points cardinaux ou la rose des vents, dans le second les expressions du type de *courtois*, *généreux*, *brave*, etc. Toute cette énumération n'est pas toujours très méthodique, mais les exemples recueillis sont utiles et intéressants : ils montrent p. ex. comment les expressions d'orientation du type « levant, couchant », etc., luttent avec la série plus savante « orient, occident » avec les directions des vents « tramontane, bise, etc. », puis avec les types étrangers « est, ouest, etc. ». Cette première partie est divisée chronologiquement. Pour le moyen âge on pourra y examiner les exemples de : *amont*, *aquilon*, *aval*, *austre*, *bise*, *couchant*, *demi-jour*, *est*, *garbin*, *grec*, *levant*, *meriaine*, *midi*, *mijor*, *nord*, *occase*, *occident*, *orient*, *ouest*, *pluau*, *plungal*, *ponent*, *septentrion*, *soleil*, *solaire*, *sud*, *tramontane* ; on notera dans Ghillebert de Lannoy les complexes tels que *west-zunt-west*. La seconde

partie n'a pas d'ordre chronologique ; les mots qui y sont plus particulièrement examinés sont : *bon* et *bonté*, *brave*, *courtois*, *débonnaire*, *enfance*, *franc* et *franchise*, *généreux*, *gent* et *gentil*, *noble*, *vasselage*, *vertu*. — M. R.

Bibliographie de la littérature latine par N. I. Herescu ; Paris, Belles-Lettres, 1943 ; in-8, XVIII-426 pages (*Collection de Bibliographie classique*). — Bibliographie critique en ce sens qu'on n'y a fait figurer que les ouvrages qui ont gardé quelque utilité pour les travailleurs ; les manuscrits y sont indiqués dans la mesure où ils peuvent servir à l'établissement du texte. Les médiévistes regretteront que cette bibliographie commode s'arrête à la fin du IVe siècle et n'ait pas été poussée au moins jusqu'à Fortunat, Grégoire de Tours, Grégoire le Grand et Isidore de Séville. — M. R.

Étienne GILSON, *La philosophie au moyen âge des origines patristiques à la fin du XIVe siècle*, deuxième édition revue et augmentée ; Paris, Payot, 1944 ; in-8, 782 pages. — C'est en effet la seconde édition de *La Philosophie au moyen âge* parue, en 1922, en deux fascicules de la petite Collection Payot, mais les 320 pages environ de la première édition in-16 sont devenues plus du double en pages d'un in-8 serré ; le plan de l'œuvre est resté le même et aussi le caractère d'exposé d'ensemble pour des lecteurs cultivés et non des spécialistes, et pour des historiens de la pensée plus que pour des philosophes. Mais l'exposé a été complètement repris et singulièrement amplifié et l'information historique, plus minutieusement directe, s'est accrue dans des proportions que suffit à marquer la différence de dimension des index de ces deux éditions : les cinq petites pages de l'Index alphabétique de 1922 sont remplacées, en 1944, par les 15 pages in-8 de la Table des noms de personnes ; remarquons, en passant, que ce dernier titre n'est pas tout à fait exact, M. G. ayant utilement ajouté aux noms des auteurs ou des personnages qu'il cite des titres d'ouvrages tels que *Liber de censis*, *Liber Hermetis* ou *Physiologus*. — M. R.

P. GLORIEUX, *Répertoire des maîtres en théologie de Paris au XIIIe siècle* ; t. II ; Paris, Vrin, 1934 ; in-8, 516 pages [Études de philosophie médiévale, XVIII]. — Nous avons annoncé dans notre tome LIX (1933), p. 315, le premier volume de ce répertoire et nous avons indiqué le plan de tout l'ouvrage. Ce second volume comprend les notices relatives aux maîtres Franciscains, Cisterciens, Moines Noirs, Prêtres du Val-des-Écoliers, Chanoines réguliers du Mont-Saint-Éloi, Ermites de Saint-Augustin et Carmes ; ces notices sont au nombre de plus de 120 et plusieurs sont très importantes par leur étendue ou par le renom du maître auquel elles sont consacrées : Alexandre de Hales, saint Bonaventure, Roger Bacon, Jean Peckham, Raymond Lulle (reçu dans le Tiers Ordre en 1292), Jean Duns Scot, Nicolas de Lyre, Gilles de Rome,

Comme on le voit, certains de ces maîtres appartiennent, par le plus marquant de leur activité, au XIVe siècle autant qu'au XIIIe. Le volume est utilement complété par une table alphabétique des auteurs, une table idéologique, une table, très riche, des incipits, et une table des manuscrits. Quelques pages *d'addenda* viennent mettre à jour plusieurs notices du tome premier. — M. R.

Alfons HILKA, *Beiträge zur lateinischen Erzählungsliteratur des Mittelalters*, I. *Der* Novus Æsopus *des Baldo* ; II. *Eine lateinische Uebersetzung der griechischen Version des Kalila-Buchs* ; Berlin, Weidmann, 1928 ; in-8, 195 pages (*Abhandlungen der Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, Phil.-Hist. Klasse, Neue Folge, Bd. XXI, 3) ; — III. *Das* Viaticum narrationum *des Henmannus Bononiensis mit literargeschichtlichen Anmerkungen* ; Berlin, Weidmann, 1935 ; in-8, 123 pages (*Abhandlungen* etc., Dritte Folge, Nr. 16). — Le recueil de Baldo n'était connu jusqu'ici que par un manuscrit incomplet (Vienne 303, XIVe s.) ; A. Hilka a découvert à Heiligenkreuz un ms. complet du début du XIVe siècle (ms. 112) d'après lequel il publie l'ensemble des fables ; il fait précéder cette édition de notes sur les sources et les parallèles de chacune des pièces. Sur Baldo et les rapports de son recueil avec *Kalilah et Dimnah* ou le *Pantchatantra*, voir G. Paris, *Histoire littéraire*, XXXIII, 218, n. 1 ; A. Hilka, indécis sur la date (XIIe ou XIIIe) pense que Baldo a utilisé une version latine inconnue de nous (et peut-être orale) de *Kalilah*. — La traduction latine de la version grecque du *Livre de Kalilah* connue sous le nom de Στεφανίτης καὶ Ἰχνηλάτης est conservée dans deux manuscrits : Budapest, Bibl. de l'Université, 99 (XVe siècle), et Vienne, Bibl. Nationale 15650 (XVe siècle). — Deux manuscrits de Copenhague, l'un (Gamle Kgl. Saml. Fol. 380) complet, l'autre (Ny Kgl. Saml. Oct. 135 c) fragmentaire, font connaître deux rédactions du recueil de 80 *exempla* compilé de sources en général connues par Henmannus. A. H. en a publié au long les articles qui ne sont pas de simples copies de Césaire d'Heisterbach, de Vincent de Beauvais, de Jean Gobi, etc. ; pour les autres, il donne au moins le début et la fin. On y trouve, sous le no XXXI, un résumé de l'histoire de Grégoire, de son double inceste, de sa pénitence et de son pardon. Chaque *exemplum* est accompagné de notes biographiques sur les sources et les parallèles. — M. R.

The King's Household in the Arthurian Court from Geoffrey of Monmouth to Malory... by Sister Imogene BAKER ; Washington, Catholic University of America, 1937 ; in-8, X-166 pages. — L'auteur de cette dissertation donne d'abord des indications sur l' « état de la cour » dans la réalité historique depuis ses origines franques et saxonnes et avec son développement anglo-normand ; vient ensuite l'examen de la peinture romanesque de l' « état

de la cour » arthurienne et des modifications qui y ont été apportées, de Geoffroy de Monmouth à Wace, Layamon, etc., dans les romans français en vers, puis les romans en prose, enfin dans les romans anglais en vers ou prose. Cette division est intelligible et claire ; toutefois on eût souhaité que l'auteur facilitât l'utilisation de son travail pour les lecteurs, qui auront moins besoin de comparer des tableaux d'ensemble successifs que de suivre, à travers ce développement d'histoire littéraire, l'évolution d'un trait particulier : rôle du sénéchal, p. ex., ou assemblées de la cour, fêtes ou jeux, etc. ; un index méthodique est indispensable dans des travaux du genre de celui-ci. — M. R.

Ugo Sesini, *La « romana cantilena »* ; Roma, Cremonese, 1942 ; in-8, 344 pages. — Le savant musicologue de l'Université et du Conservatoire de Naples, dont une récente étude parue dans les *Studi Medievali* a constitué une importante contribution à l'origine liturgique des mélodies des troubadours, a tenu à donner à son manuel historique et didactique de chant grégorien un titre qui rappelât une expression employée par Paul Diacre. Dans cet ouvrage clair et solide, les philologues liront avec profit les pages consacrées à la triple source du grégorien (hébraïque, gnostique et gréco-romaine), au *numerus*, conçu à la manière solesmienne, à la modulation rythmique dans la versification des langues classiques et à la critique de la théorie toute moderne de l'anacrouse, que l'on a voulu étendre au vers roman. — Cl. M.

J.-Th. Paolantonacci, *Textes des origines de la poésie lyrique italienne* ; Albi, Imprimerie Pezous, 1943 ; in-8, 220 pages. — M. P. a fait choix dans la *Crestomazia* de Monaci de deux douzaines environ de pièces parmi les plus difficiles du recueil (*Ritmo cassinese*, *Sant' Alessiu*, etc.), qu'il s'est proposé d'éditer, de traduire et de commenter sans recourir aux mss ni même aux éditions et aux études les plus récentes qui en ont été faites. Ce travail a été présenté à la Faculté de Grenoble comme thèse secondaire pour le doctorat ès lettres. L'on se plairait à louer le courage de l'auteur que n'ont pas rebuté les textes les plus obscurs, si l'on n'avait à déplorer chez lui une inexpérience certaine de la méthode philologique, de graves inexactitudes de traduction, une extrême négligence dans la présentation matérielle et des bizarreries de style. — Cl. M.

Le poesie di Giacomino Pugliese, testo e studio critico di Margarita Santangelo ; Palermo, Boccone del Povero, 1937 ; in-8, 129 pages. — Édition avec traduction et notes critiques, mais sans véritable commentaire, des huit pièces attribuées à Giacomino Pugliese par le ms. *A* (Vat. 3793). Une introduction biographique propose de voir dans G. P. un jongleur. Après l'édition, courte étude de la versification. — M. R.

Silvio PELLEGRINI, *Studi nelle trove e trovatori della prima lirica ispano-portoghese*; Torino, G. Gambino, 1937; in-8, 115 pages. — Réimpression élégante d'articles publiés dans l'*Archivum romanicum*, le *Boletim de filologia* et les *Studi romanzi*, et d'une brochure spéciale consacrée à *Don Denis* avec note bibliographique. — M. R.

Italo SICILIANO, *Le origini delle canzoni di gesta, teorie e discussioni*; Padova, Antonio Milani, 1940; in-8, 221 pages [Collana Ca' Foscari, Sezione Lingue e letterature straniere, Venezia]. — C'est une nouvelle vague de la tempête soulevée par les *Légendes épiques* de Joseph Bédier; qui oserait penser que ce sera la dernière? Elle ne laisse plus cependant après elle grand'chose à détruire; elle découvre, en achevant sa course, une plage vaste et plane et nue, d'où n'émerge qu'une roche, une « vérité », celle que Bédier avait proclamée à la fin de son œuvre : « Les chansons de geste sont nées au XI^e siècle seulement. » Je prends dans un des derniers paragraphes de M. Siciliano la formule de la seule croyance d'ordre historique à laquelle il reste attaché en matière de chansons de geste : « ...Avendo, com' era nostro dovere, dubitato di tutto e riesaminato tutti i problemi e ascoltato tutte le ragioni degli storici e dei critici, possiamo dire che se nella storia letteraria esiste qualche verità, non è lecito ormai dubitare su quella dataci del Bédier intorno al tempo in cui le canzoni di gesta « ont germé, puis fleuri. » Il est d'autres conclusions, d'ordre pratique, pourrais-je dire, au livre de M. Siciliano; et c'est d'abord qu'il convient de s'attacher à l'œuvre du poète telle qu'elle est plutôt que d'épuiser imagination et critique à en déterminer l'origine, et qu'il ne faut même pas trop interroger cette œuvre pour qu'elle nous révèle les conditions de sa naissance, car ses réponses seront contradictoires ou s'infléchiront dans le sens où les tirera notre préjugé; et c'est encore qu'il faut reconnaître à l'invention du poète une part plus large qu'on ne le fait trop souvent, quand on le met sous la dépendance de la tradition orale ou de la science livresque, des attaches géographiques ou des intérêts de famille, de groupe, de classe, des tendances de la foule ou des exigences des délicats. Ce sont là des conclusions de grand sens et de portée certaine, mais elles comportent tant de modération à l'âpre désir de savoir, tant de sacrifices presque aveugles des indices qui parsèment la route du savant et qu'on ne peut à priori déclarer vains ou mensongers, que plus d'un résistera à s'imposer cette volonté d'agnosticisme. M. S. arrive à ces conclusions à la suite d'un long examen critique des hypothèses et des théories présentées depuis tout un siècle sur l'origine et la formation des chansons de geste. Cet examen est, plus qu'un exposé, un drame où les idées s'affrontent, s'altèrent, renaissent, se ruinent, où les érudits s'enthousiasment, se combattent, se défient, s'effondrent, au cours de cinq chapitres, de cinq actes précédés d'un prologue auxquels l'auteur a

donné, comme dans les mélodrames de jadis, des sous-titres à effet : I. *Le débat institué par Bédier reste ouvert après lui* ; — II. *Les théories romantiques ou l'optimisme méthodique* ; c'est ici Gaston Paris et Pio Rajna qui occupent la scène ; — III. *Bédier ou le scepticisme méthodique* ; — IV. *Développements ou les surprises de l'orthodoxie* ; entrent en scène M. Faral « un pur », M. Boissonnade « faux orthodoxe », M. Pauphilet « faux hérétique » ; — V. *Divagations et extravagances ou des origines latines* ; Tavernier et Wilmotte y sont cruellement traités et M. Chiri mis sur la sellette ; — VI. *Retours ou de la tradition orale* ; sauf un intermède railleur dont M. Fawtier fait les frais, c'est M. Ferdinand Lot qui est dressé ici en face de J. Bédier, et c'est en effet entre ces deux frères ennemis que M. S. fait, non pas, hélas ! la conciliation de thèses contradictoires, mais la décevante et nécessaire constatation que le choix entre les thèses est aussi impossible que la conciliation, que d'ailleurs il n'y a pas lieu de chercher à la naissance des chansons de geste une explication générale et qui convienne à toutes. — L'on imaginera sans peine combien la lecture de ce livre est captivante, avec le fourmillement railleur de sa verve logique et le frémissement des conflits de pensée que l'on sent dans l'esprit de l'auteur ; l'on y souhaiterait par instants plus de simplicité sereine. — M. S. est bien renseigné et, me semble-t-il, exact ; mais il y a dans son livre beaucoup de noms propres, et parmi eux quelques erreurs ; l'on eût aimé qu'il ne transformât point en *Salvedra* (plusieurs fois) le nom de notre cher confrère Salverda de Grave, et les lecteurs de ma génération s'étonneront de l'anoblissement de Michel de Zévaco. — M. R.

Cântarea lui Roland, poem epic vechiu francez în romaneşte cu un cuvânt introductiv şi note de traducere de Prof. Eugen Tanase ; Sibiu, Cartea românească, 1942 ; in-8, XV-139 pages. — Nous signalons cette traduction qui ouvre un nouveau domaine à notre vieille chanson ; l'édition de Bédier a été prise pour base, les notes expliquent certaines décisions du traducteur qui tendent, en semblant s'éloigner du texte, à en rendre l'intelligence plus sûre à ses lecteurs roumains. La traduction paraît soigneuse ; elle ne donne pas autant qu'on l'eût souhaité l'impression de la cadence des laisses françaises, malgré les coupes, peut-être excessives, d'une ponctuation très étudiée. — M. R.

Ph. Aug. Becker, *Von den Erzählern neben und nach Chrestien de Troyes* ; Halle, Niemeyer, 1936 ; in-8 [Sonderabdruck aus *Zeitschrift für romanische Philologie*, Band LV und LVI]. — Je signale ce volume d'environ 180 pages où sont matériellement réunis avec titre et couverture communs, mais sans imposition ni pagination nouvelles et sans table, les quatre importants articles de M. B. sur la littérature narrative française au XII^e siècle, que nous avons déjà signalés dans la *Zeitschrift* de 1935 et 1936

et qui font suite à son étude de 1934 sur le couplet d'octosyllabes dans la poésie française. — M. R.

A. Certolo, *Nuovi documenti sulla impresa di Carlo VIII* (*Archivio storico per le Province napoletane*, n. s., anno XXIV, 1938, p. 183-257). — Ces documents sont des lettres privées écrites du royaume de Naples par des Français à leurs parents ou amis de France, entre février et mai 1495, et qui ne sont jamais arrivées à leur destinataire parce qu'elles ont été interceptées par Ludovic Sforza ; c'est ainsi qu'elles se trouvent aujourd'hui conservées à l'Archivio storico de Milan (*Archivio sforzesco, esteri, Napoli*, cart. 250). Il y a là une centaine de lettres dont M. C. fait connaître intégralement ou par extraits un grand nombre ; sans doute eût-il été plus pratique de les publier avec un index des noms. Ce n'est pas qu'il s'agisse de personnages d'importance ; ce sont pour la plupart des inconnus, mais qui s'adressent parfois à des gens plus notoires, et qui pourraient donner lieu à des identifications utiles ; c'est d'ailleurs le caractère « moyen » de ces épistoliers qui donne le plus d'intérêt à leurs lettres, comme type de correspondance *ad familiares* et pour l'histoire des habitudes de langage, formules de courtoisie ou d'affection, syntaxe parlée et graphie. — M. R.

A. G. Krüger, *Die Quellen der Schwanritterdichtungen* ; Gifhorn (Hannover), Ad. Enke, 1936 ; in-8, 297 pages. — M. Krüger a publié, il y a bien des années, dans la *Romania*, XXIII (1894) et XXVIII (1899), des notes sur divers manuscrits de la chanson du *Chevalier au Cygne*, dont l'une a fourni à Gaston Paris le point de départ de sa note sur *Mayence et Nimègue dans le Chevalier au Cygne* (XXX, 404). M. Kr. est resté fidèle à la thèse adoptée par Gaston Paris et qui place à Mayence et non à Nimègue la localisation de la légende, mais il va plus loin encore et admet qu'avant Mayence il a pu être question de Valence, dont le nom apparaît dans certaines versions, ce qui impliquerait une rencontre de la légende avec les traditions relatives à Charlemagne. M. Kr. présente un examen critique minutieux de toutes les formes de la légende en France, Espagne, Allemagne et Scandinavie ; on notera la place particulière qu'il donne à la rédaction hypothétique de Guiot de Provins qu'il reconnaît toujours à travers le Kiot de Wolfram d'Eschenbach. — M. R.

Imprimerie Protat frères, Mâcon, C.O.L. 31.1998. — Septembre 1945.
Dépôt légal 3e trimestre 1945.
N° d'ordre chez l'imprimeur : 1766. — N° d'ordre chez l'éditeur : 269-270.

ROMANIA

Rédaction et Administration : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^

R.C. 267-188 B. — CHÈQUES POSTAUX : *Paris 1881.69.*

CONDITIONS DE PUBLICATION

La *Romania* sera publiée en 1944-1945 en un tome, t. LXVIII, paraissant par fascicules. Ces fascicules seront adressés franco aux abonnés ou aux correspondants désignés par eux ; les abonnés résidant à l'étranger qui feront adresser les numéros à un correspondant, libraire ou particulier, résidant en France, n'ont à payer que le prix d'abonnement pour la France.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Les abonnements se font pour l'ensemble des fascicules qui constituent un tome. Le montant peut être acquitté :

1° Directement par versement ou virement au compte de chèques postaux de la *Société « Romania »*, numéro du compte : Paris 1881-69 ; les mandats-cartes internationaux peuvent être adressés à ce compte ;

2° Directement par envoi de chèque barré à l'ordre de la *Société « Romania »*.

3° Par l'intermédiaire d'un libraire ou commissionnaire qui s'acquittera par un des deux moyens indiqués ci-dessus.

PRIX D'ABONNEMENT ET DE VENTE EN 1944

ABONNEMENT AU TOME LXVIII :

Pour Paris, les départements et les colonies françaises.....	**250** fr.
Pour les pays étrangers.....	**280** fr.

FASCICULES ISOLÉS DU T. LXVIII :

Paris, départements et colonies françaises.....	**75** fr.
Étranger.....	**80** fr.

Les remises consenties aux libraires s'appliquent à ces prix.

Les communications relatives à la publication, aux souscriptions et à la vente, doivent toujours être faites **par correspondance** adressée à

l'ADMINISTRATION DE LA *ROMANIA*

2, rue de Poissy, Paris, V^e^.

AVIS IMPORTANT

Nous continuons, malgré les difficultés présentes, la publication de la *Romania*.

Pour éviter des frais et des risques inutiles, l'envoi ne sera fait qu'aux abonnés qui nous auront fait connaître, directement ou par leur libraire, leur désir de continuer leur abonnement.

Nous prions donc nos abonnés de nous adresser ou de nous faire adresser par leur libraire, *le plus tôt possible*, le montant de leur abonnement pour le tome LXVIII (1944-45).

Si certains de nos souscripteurs, séparés de nous par les circonstances, le désirent, nous pourrons faire adresser ou déposer nos envois à telle adresse provisoire qu'ils nous indiqueraient. Nous pourrons aussi, s'ils le préfèrent, conserver les paquets préparés à leur nom jusqu'au moment où ils nous en demanderaient l'envoi ou la remise.

LA SOCIÉTÉ "ROMANIA".

TABLES DE LA ROMANIA

POUR LES TOMES XXXI-LX

(1902-1934)

TOME PREMIER

TABLE DES MOTS

PREMIER FASCICULE

A-H

Le second fascicule **H-Z** pourra être publié dans le cours de l'année 1945.

Un volume de 256 pages, format de la *Romania*..... **180 fr.**